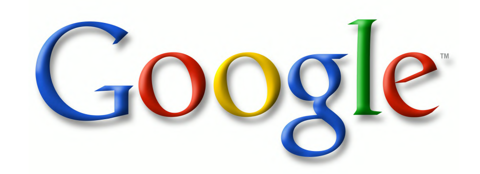


1. [Fircks, Theodor, freiherr von.] La question polonaise, au point de vue de la Pologne, etc. 1863.

2. [Pitkiewicz, Josef.] Lettre d'un patriote polonais, etc. 1863.

LA QUESTION POLONAISE.

LA QUESTION POLONAISE.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE A. MERTENS ET FILS,

22, rue de l'Escalier.

(1)

LA 14709

QUESTION POLONAISE

AU POINT DE VUE

DE LA POLOGNE,

DE LA RUSSIE

ET DE L'EUROPE.

PAR

D. K. Schédo-Ferroti.

Baron Theodor Fircks.

ÉDITION SCHNÉE,

PARIS,
Chez E. DENTU, Libraire-Éditeur,
Palais Royal, galerie d'Orléans, 13.

BRUXELLES,
A L'OFFICE DE PUBLICITÉ,
39, Montagne de la Cour.

BERLIN,
Librairie B. BEHR (E. Bock).

1863

85

I

Exposé de la question.

Pendant que nous écrivons ces lignes, on se bat encore sur les bords de la *Vistule,* et quoique *Langiewicz* soit prisonnier, que le gros des bataillons polonais soit dispersé, la lutte continue, moins générale sans doute, mais tout aussi acharnée qu'auparavant ; les passions sont donc tout aussi surexcitées qu'elles l'étaient au commencement de l'insurrection.

D'autre part, le gouvernement russe, quelque bien disposé qu'on le suppose, se trouve dans l'impossibilité d'entrer maintenant en composition avec les insurgés ; le soin de sa dignité lui fait un devoir de n'écouter aucune proposition, de n'accorder aucune concession, avant d'avoir eu raison de la révolte, avant d'avoir, sinon soumis, du moins dompté l'insurrection armée.

Dans cette situation, est-ce bien le moment d'écrire sur la question polonaise, est-ce bien le moment de peser le pour et le contre dans ce grand procès, entre une nation qui se dit opprimée et un gouvernement qui se dit bien intentionné, cause célèbre, débattue depuis près d'un siècle, avec l'opi-

nion publique pour jury et l'Europe pour juge? — Assurément non, s'il s'agissait d'émettre, sur un arrangement à l'amiable, des avis qui s'adresseraient soit au gouvernement russe, soit aux Polonais armés. — Le gouvernement, nous l'avons dit, ne saurait rien écouter maintenant; les Polonais, nous en sommes convaincu, sont encore moins en état d'écouter des paroles conciliantes; il serait donc oiseux d'en adresser aux belligérants; aussi, les solutions de la question, énumérées à la fin de cet écrit, si jamais elles sont prises en considération, ne pourront avoir quelque valeur qu'alors que les épées seront remises au fourreau, que le calme sera rentré dans les esprits agités.

Mais, s'il en est ainsi, pourquoi écrire maintenant, pourquoi ne pas attendre la fin de la lutte armée, pour développer à loisir les chances de succès et de stabilité qui se présenteront alors en faveur de telle ou telle solution définitive de la question ?

Nous avons pour cela, pour la publication immédiate de cet écrit, une raison des plus plausibles. — C'est, d'abord, que nous sommes loin d'avoir la prétention de pouvoir donner des conseils, ni au gouvernement russe, ni aux patriotes polonais, et ensuite que cette question polonaise a été cause que, dans le monde littéraire de l'Occident de l'Europe, il s'est produit un phénomène des plus étranges, un phénomène qu'on n'a pas encore signalé à l'attention du public, et qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier tant qu'il dure encore.

Ce phénomène nouveau, cette apparition insolite, c'est la violence sans exemple que l'on met dans les débats sur la question polonaise, l'incroyable confusion dans les idées, l'inconcevable contradiction dans les assertions et dans les citations de faits que l'on trouve parmi les orateurs et les publicistes d'un même parti, et enfin l'entente cordiale, qui s'établit soudain entre des antagonistes décidés, aussitôt qu'il est question de la Pologne.

Qu'on se rappelle les discussions qui eurent lieu à propos de la question des duchés de *Schleswig* et de *Holstein*, de la question *hongroise*, de l'unité *italienne*, toutes soulevées au nom du principe de l'autonomie des nationalités, toutes soutenues avec vigueur par la presse libérale, et que l'on compare le ton dont on parlait alors, avec le langage que l'on tient aujourd'hui à propos de la *Pologne*. Qu'on se souvienne du parfait accord qui existait, d'une part entre les partisans, d'autre part entre les adversaires de l'indépendance hongroise, du pouvoir temporel du pape, etc., etc., qu'on le compare à la dissension intestine qui a fini par rompre tous les rangs, par entremêler les champions de tous les partis, et l'on conviendra que c'est quelque chose d'insolite qui se passe à propos de la question polonaise.

Messieurs du *Siècle* et Messieurs du *Monde* sont d'accord, pour la première et seule fois de leur vie. — Les premiers chérissent les Polonais, parce qu'ils les regardent comme des révolutionnaires; — les derniers les défendent, parce qu'ils sont catholiques et conservateurs.

A *Turin*, à *Madrid*, à *Londres*, à *Bruxelles*, on organise des meetings libéraux en faveur des Polonais, parce qu'on leur suppose des idées nivellatrices, et en *Suède*, M. le baron *Stael-de-Holstein* les recommande à la chambre *nobiliaire*, parce qu'il y voit des gentilshommes qui défendent leurs priviléges contre l'oppression du gouvernement.

Les uns, pour prouver combien la *Pologne* est fondée dans ses prétentions d'autonomie, invoquent les traités de 1815; les autres, pour prouver la même chose, déclarent ces traités « *morts, bien morts*, » et ajoutent qu'il n'en faut parler « *que pour les maudire*. »

Voilà pour les différences dans la manière d'envisager la question. Passons aux assertions contradictoires :

Dans la séance du 18 mars, un sénateur français affirme, sur des documents qu'il produit : « que l'adminis-

« tration du royaume de *Pologne* est complétement séparée, en droit et en fait, de celle de la *Russie ;* — que le « pouvoir législatif est entre les mains d'un Conseil d'État, « siégeant à Varsovie, et composé de toutes les notabilités « du pays, et que, depuis que ce Conseil est en fonctions, « on a supprimé la section polonaise du Conseil d'État « russe (à Saint-Pétersbourg) ;

« Que le pouvoir exécutif est entre les mains d'un Polo- « nais présidant un Conseil administratif composé de Polo- « nais, et que tout le personnel du service administratif du « pays est composé de Polonais :

« Que, depuis 1861, il existe dans chaque province, dans « chaque district, un conseil élu par tous les chefs de « famille, qui tient des sessions régulières, et s'occupe de « toutes les questions administratives ; — que l'autorité « judiciaire est de même indépendante du même service « en *Russie ;* — que, sur la proposition de l'archevêque « de Varsovie, des garanties sérieuses vont être accordées « en matière criminelle et d'arrestation préventive ; — « enfin, que la langue polonaise est la langue officielle, et « que depuis 1862, l'université de Varsovie a été réta- « blie (1). »

A cela, — un autre sénateur ayant employé le terme « *c'est faux,* » en parlant de l'accusation élevée contre *Langiewicz* d'être poussé par Mazzini et Garibaldi, — un troisième sénateur réplique : qu'en réponse à ces assertions il aurait fallu se borner à dire : *C'est faux! c'est faux! c'est faux* (2)!

Ayant ainsi rejeté le témoignage des documents que produisit son collègue, ce troisième sénateur, pour rétablir les faits dans toute leur exactitude, annonce qu'en

(1) Compte rendu des séances du Sénat français. — Nous empruntons ce compte rendu au *Moniteur belge* qui l'a reproduit intégralement. — Voir le *Moniteur belge*, page 1383.

(2) *Ibidem*, page 1386.

Pologne il existe un ordre impérial d'après lequel les gentilshommes pauvres ne sont admis comme courriers dans l'administration des postes, qu'à la condition de renoncer à leur noblesse, et de céder à ladite administration *la propriété de leurs enfants,* qu'une autre ordonnance défend de construire des églises catholiques, tandis qu'une troisième prescrit, lorsqu'une église grecque est ruinée, de s'emparer de l'église catholique (1).

Dans cette même séance, un orateur ayant avancé que la cession des provinces, qui en 1773 passèrent sous la domination russe, a été sanctionnée par les représentants de la Pologne qui, « au nombre de 85 » signèrent le traité avec la *Russie,* ce fait est invalidé par un autre orateur, qui nie la compétence de ces signatures en s'écriant : « On « vous a dit que des Polonais, en grand nombre, avaient « sanctionné eux-mêmes le partage de leur pays, et on a « cité le chiffre de 85 signatures de Polonais apposées aux « actes de partage. — Mais à cette époque la Pologne comp- « tait 20 millions d'habitants, et on avouera que 85 *trai-* « *tres* sur une population de 20 millions, ce n'est pas beau- « coup (2). »

(1) Compte rendu des séances du Sénat. (Voir le *Moniteur belge*, p. 1587.)

(2) Ce n'est qu'à cette dernière assertion que nous ferons une objection, d'abord parce qu'il y a là une accusation infamante jetée sur la tombe d'une quantité d'honnêtes gens, et ensuite parce qu'elle prouve combien les détails de l'histoire de la Pologne sont peu connus de ceux qui discutent sur la validité de ses droits, lors même que les discutants appartiennent à la *nationalité polonaise*, comme c'est le cas pour celui dont nous venons de citer les paroles. — Si l'honorable sénateur avait lu le traité du 7/18 septembre 1773, il saurait qu'il s'y trouve, non pas 85, mais 96 signatures, que les contractants étaient munis de pleins pouvoirs du roi et de la république polonaise, que dans leur nombre sont 5 évêques, 9 palatins, 5 castellans de premier, et 9 de second ordre, 7 grands-officiers de la couronne, et 61 nonces des palatinats, et que parmi eux se trouvent les noms de *Czartoriski*, *Lubomirski*, *Jablonowski*, *Sapieha*, et autres tout aussi honorables. — Alors, sans nul doute, il aurait hésité à appeler « *traîtres* » les représentants de la nation à laquelle il appartient lui-même, des patriotes aussi chaleureux que lui, mais assez malheureux pour avoir

Ce n'est pas dans les meetings et les discussions du sénat seulement qu'on peut observer combien les faits sont altérés et défigurés, par ignorance plutôt que par suite de mauvais vouloir.

Le sieur *Clérot, géographe,* Paris, quai Malaquais, 23, édite en 1863 une carte « pour suivre les événements en Pologne » et indique comme appartenant, ou plutôt comme ayant appartenu à la *Pologne*, non-seulement la *Gallicie,* la *Posnanie,* la *Podolie,* etc., etc., qui relevaient réellement de la couronne de *Pologne,* mais encore le nord de la *Livonie,* avec la ville de *Riga,* et l'*Esthonie* qui n'ont jamais été conquises par les *Polonais.* — Sur cette carte le mot « *Lithuanie* » se trouve inscrit en lettres majuscules, à partir de la ville de *Kobrin* jusqu'à celle de *Smolensk,* traversant ainsi les provinces de *Grodno*, *Minsk* et *Mohilef,* que le géographe français reconnaît pour *la vraie Lithuanie,* quoique dans la province de *Minsk* il n'y ait que 6 *Lithuaniens* sur 100 habitants, et que dans celle de *Mohilef,* il ne s'en trouve qu'un seul sur 1000. — D'autre part la *Podolie* a une prolongation vers le midi qui s'étend de *Tiraspol* à *Nicolaief*, tandis que *l'Ukraine* s'en va sans interruption jusqu'aux portes de *Kherson.*

Est-ce avec intention préméditée que le sieur *Clérot* répand de si singulières notions géographiques? — Assurément non, car il ne saurait avoir aucun intérêt, ni de subjuguer l'*Esthonie* pour la donner à la *Pologne,* ni d'inventer une nouvelle *Lithuanie* au midi de celle qui existe déjà. C'est donc l'ignorance qui a tracé cette carte, dont se vendent des milliers d'exemplaires qui ne font qu'embrouiller les idées

dû apposer leurs signatures à un acte qui leur était imposé de force majeure. — Par les termes mêmes qu'emploie le noble sénateur, il devient évident qu'il ne connaissait ni la nature de l'acte dont il s'agit, ni la qualité de *députés de la nation* qu'avaient les signataires, puisqu'il parle de « 85 signatures de Polonais. » — Si telle est l'ignorance des faits historiques parmi les Polonais mêmes, peut-on être surpris que les Français connaissent encore plus mal l'histoire et la géographie de la Pologne!

du public sur la question polonaise, car le sieur *Clérot,* avec le titre de *géographe* qu'il prend, est une sorte d'autorité, et ceux qui achètent sa carte le font pour y apprendre, et non pour y rectifier les noms et les dimensions des anciennes conquêtes polonaises.

C'est avec de pareilles cartes sous les yeux que les journaux publient des nouvelles comme celles-ci : « On écrit de *Kiew* qu'on vient d'y recevoir la nouvelle qu'une légion polonaise de deux régiments doit entrer en *Pologne,* de la *Bessarabie* » — ou : « Ayant dû abandonner *Augustowo,* d'où des forces supérieures les obligeaient de partir, les insurgés se sont retirés à *Pinsk;* ils se sont emparés de cette ville sans difficulté » — ou encore : « Par suite de la victoire que les Polonais ont remportée à *Oszmiana* (30 kilomètres de Wilna), l'insurrection fait de rapides progrès dans la province de *Pskow.* » — Tout cela n'est pas du mauvais vouloir, ni même de l'ignorance, mais tout simplement de la légèreté et de l'indolence, car il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte consciencieusement faite, pour voir que ces nouvelles sont absurdes.

Les assertions basées sur des documents historiques ne sont pas plus exactes que les notions géographiques que l'on répand dans le public.

Ainsi, dans un article signé « *Louis Bellet,* » la *Patrie* affirme, en parlant des provinces de *Podolie,* de *Lithuanie,* de *Volhynie* et de l'*Ukraine,* que l'empereur Alexandre I[er] avait « *solennellement promis* de les réunir à la Pologne. » — Cette *promesse solennelle* ne peut se trouver que dans l'acte final du congrès de *Vienne,* or, dans cet acte, il n'est pas dit un mot des provinces susnommées (1). — Il y est dit

(1) L'autorité de l'article 1[er] de l'acte final du Congrès de Vienne est si souvent invoquée, et l'article même est si peu connu, que nous croyons bien faire en le transcrivant ici, tel que le donne M. le comte d'Angerberg, à la page 696 de sa « *Bibliothèque des archives diplomatiques* » (Paris, 1862). « Le *duché de Varsovie,* à l'exception des provinces et des districts dont il a

que S. M. se réserve de donner à cet État l'extension intérieure qu'elle *jugera convenable.* — Est-ce là une promesse de réunir à l'ancien duché de Varsovie les provinces de *Podolie.* de *Volhynie*, etc., etc. ?—Assurément non,— mais que devient alors l'assertion de M. *Bellet* et de mille autres publicistes qui ont avancé des faits tout aussi erronés? —Seraient-ce des mensonges, de faux témoignages destinés à induire le public en erreur? — Pas le moins du monde, — ce n'est qu'un peu d'ignorance et beaucoup de légèreté, tant de légèreté qu'en parlant des *Lithuaniens* compatriotes de *Jagello* et de *Kosciusko,* M. *Bellet* s'écrie : « Sont-ce là des *Russes* ou des *Polonais?* » — Sans trouver la réponse si simple: *Non!*—Ce sont des *Lithuaniens!*—nationalité distincte qui ne parle ni le russe ni le polonais, mais le *lithuanien.*

Les belles-lettres ne sont pas restées en arrière dans ce grand concert de productions excentriques. — *Victor Hugo* adresse aux soldats russes une lettre dans laquelle il leur dit que le temps est venu *de choisir* entre *Varsovie* et *Saint-Pétersbourg* et de tourner leurs armes contre *le czar*, sans se douter qu'en posant ainsi la question, il la résout contre lui-même, car le soldat adore *le czar,* et s'il

été autrement disposé dans les articles suivants (*), est réuni à l'empire de *Russie.* — Il y sera lié irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. l'Empereur de toutes les *Russies*, ses héritiers et ses successeurs à perpétuité. — S. M. Impériale se réserve de donner à cet État, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable. — Elle prendra avec ses autres titres celui de czar, roi de *Pologne,* conformément au protocole arrêté et consacré pour les titres attachés à ses autres possessions. — Les *Polonais*, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera convenable et utile de leur accorder. »

(*) Cession à la *Prusse* du territoire qui allait devenir le duché de *Posen.* — Rétrocession à l'*Autriche* de la partie de la *Gallicie* qui appartenait à la *Russie* depuis la paix de Vienne de 1809.

a à se plaindre de *Saint-Pétersbourg;* il déteste *Varsovie;* ainsi du moment qu'on lui explique qu'il s'agit d'un *choix,* celui qu'il fera n'est pas douteux (1).

M. le *comte de Montalembert* écrit son « *Insurrection polonaise* » et s'extasie « sur la glorieuse solidarité du catholicisme et du patriotisme polonais, » sans penser qu'il affaiblit par là l'action des journaux patriotiques polonais qui affirment que le mouvement est national et populaire, et nullement clérical (2).

M. *J. Michelet*, enfin, dans son livre : « *la Pologne martyre* » fait intervenir le ciel lui-même dans les affaires de la *Pologne,* et annonce des miracles d'une orthodoxie fort douteuse, sans s'apercevoir qu'il blesse également le bon sens et le bon goût de ses lecteurs (3). — A la page 27e de son livre il dit : « Il y a peu d'années, plusieurs vil-
« lages de *Lithuanie* ont témoigné authentiquement et par
« devant les magistrats, affirmé par serment, qu'ils avaient
« vu distinctement au ciel une grande armée qui partait
« de l'Ouest et qui allait au Nord. — C'est le privilége des
« grandes douleurs, le don que le ciel fait à ceux qui
« souffrent trop dans le présent, d'anticiper ainsi le temps. »
— Plus loin, à la page 29e, en parlant du général *Bem*
« l'homme terrible, l'homme fée, qui sans armes chassait
« des escadrons en les blessant du regard, » M. *Michelet* en dit : « Le péril n'éveillait en lui ni haine ni colère ; tout
« au contraire, une gaieté charmante. — Personne n'a
« moins haï ceux qu'il tuait. — Aussi est-il resté chéri à
« tous, aux Slaves comme aux Hongrois, comme aux Po-
« lonais — Ils le chantent avec les leurs et se vantent de
« ce que, lui aussi, il fut Slave ; ils montrent avec orgueil
« *les coups dont il les honora!* — Cette légende est fondée
« au cœur des peuples, elle va florissant chaque jour, s'en-

(1) Voir le journal bruxellois « *la Cloche* » du 25 février.
(2) Voir « *l'Insurrection polonaise* » page 8. (Paris, 1863. Dentu.)
(3) Voir *J. Michelet* « *la Pologne martyre* » (Paris, 1863. Dentu).

« richissant de branches nouvelles et de jeunes fleurs. —
« Naguère encore, quand les volontaires de *Silésie,* que
« leur cœur poussait au Midi, s'en allaient malgré eux
« vers le Nord sous le bâton des Prussiens : Vous avez beau
« faire, disaient-ils, *Bem* aura raison de vous tous. — Il
« vit, il vivra ! — Les cloches depuis mille ans ne font que
« l'annoncer. — Écoutez-les ; n'entendez-vous pas qu'elles
« disent : *Bem! Bem! Bem!....* Elles sonnent et sonne-
« ront son nom éternellement ! ! »

Quant à la presse russe, elle n'est guère en position de pouvoir rectifier les erreurs volontaires ou involontaires qui se commettent journellement dans les écrits qui parlent de l'histoire et de la politique intérieure de la *Russie*. — Les publications périodiques (journaux et revues) paraissant en *Russie,* grâce à la convention postale conclue avec la *Prusse,* deviennent non-seulement fort coûteuses, mais sont très-difficiles à avoir, puisque de *Londres,* de *Bruxelles,* de *Vienne,* de *Naples,* il faut toujours s'adresser à l'administration postale de *Berlin,* pour souscrire à un journal édité à *Saint-Pétersbourg,* à *Moscou,* à *Odessa.*

Cela explique pourquoi, en fait d'imprimés *russes,* on ne voit guère circuler à l'étranger que les produits de la presse systématiquement hostile au gouvernement. — C'est donc sans contrôle possible, sans entendre les partis adverses, et rien que sur les écrits de l'opposition que l'on juge de la valeur des mesures administratives, des résultats obtenus jusqu'ici, et des espérances qu'offre l'avenir du peuple russe, et encore arrive-t-il qu'on lit dans les publications de *Londres,* non pas ce qui y est écrit, mais ce qu'on veut bien y trouver.

Ainsi, M. *J. Michelet,* dans le livre déjà cité, après avoir dit (pag. XV[e]) combien lui sont sympathiques « l'es-
« prit charmant de *Hertzen,* et la magnanimité de *Bakou-*
« *nine,* » assure que les *Russes* (pag. 39[e]) sont « faux
« comme l'eau, qu'ils ont des yeux qui ne rappellent pas

« bien ceux de l'homme, des yeux d'insectes, brillants, « mais sans regard humain ; ce ne sont pas des hommes « encore. » C'est (pag. XIIIe) « une tribu finno-tartare, où « le sang slave a misérablement baissé. » — Cette race si déshéritée, cette « masse où rien ne mord, » ne saurait constituer une nationalité ; aussi ce qu'on appelle la *Russie*, n'est-il « qu'une fantasmagorie, un mirage ; » c'est pourquoi M. *J. Michelet* s'écrie avec enthousiasme à la page 14e : « Je dis, j'affirme, je jure et je prouverai *que la « Russie n'est pas!* » — La *Pologne* (pag. XVe) est le cœur du Nord, — *elle seule et pas l'autre*, la Russie (pag. 51e), « la *Russie*, c'est le choléra ! ! »

Nous ignorons où M. *J. Michelet* est allé chercher ces données sur les infirmités de race adhérant à la nationalité russe, mais il est certain qu'il n'a pu les trouver ni dans les écrits de M. *Hertzen*, ni dans ceux de M. *Bakounine*, dont « le charmant esprit et la magnanimité » doivent lui être connus par suite de rapports personnels, car il est évident qu'il n'a pas lu leurs publications, qui disent tout le contraire de ce qu'il affirme. — Ennemis personnels, et très-personnels du gouvernement russe, MM. *Hertzen* et *Bakounine* en médisent avec passion, mais tous les deux s'accordent à déclarer le *peuple russe* le plus intelligent des peuples, celui dont l'avenir promet d'être le plus brillant ; — jugement auquel, sans être de race slave nous-même, nous souscrivons sans réserve.

Mais tout le monde ne juge pas des produits de la presse russe de l'étranger, sans en connaître le contenu ; il y a même des publicistes assez consciencieux pour ne parler d'un livre qu'après l'avoir lu, et qui s'abonnent à la *Cloche*, de *Bruxelles*, pour savoir ce que dit celle de *Londres*. — Que trouvent ceux-là dans l'organe du parti ultra-libéral russe, quels sont les renseignements qu'ils peuvent y puiser concernant la question polonaise, concernant la situation intérieure de la *Russie* ?

Ici encore on trouve un langage passionné jusqu'à l'exagération, des nouvelles fondées rien que sur des ouï-dire, des assertions, faites de bonne foi peut-être, mais sans base réelle, des espérances énoncées comme des faits accomplis. — On parle (*Cloche*, n° 155) « de centaines d'officiers *russes*, qui, d'accord avec la grande majorité de leurs camarades, auraient déclaré qu'ils ne tireraient point l'épée contre la Pologne, et qu'ils aimeraient mieux mourir que de combattre les champions de la liberté. » —Plus tard (*Cloche*, n° 156), on annonce que deux officiers *russes* sont condamnés à mort et quatre autres mis en jugement, pour avoir *passé aux insurgés*. — Voilà bien un commencement d'exécution de la promesse des signataires de la lettre publiée par M. *Hertzen*, et le public est en droit de s'attendre que l'armée russe, officiers en tête, passera à l'insurrection. — Au lieu de cela il se trouve que *pas un seul Russe* n'a quitté son drapeau ; ceux qui ont embrassé la cause de la *Pologne* sont tous des *Polonais*, officiers dans l'armée russe, et à ce titre appelés « officiers *russes* (1). »

D'autre part on essaie de persuader à l'Europe que la *Russie* est à la veille d'un gigantesque soulèvement populaire. — La raison d'être de cette commotion générale se trouverait dans le fait que le manifeste d'émancipation (19 février 1861) établissait un régime préparatoire, dont la durée était fixée à deux années, pendant lesquelles les nouveaux affranchis devaient s'arranger à l'amiable avec les anciens propriétaires du sol concernant le montant et le mode de payement des redevances dues en retour de la cession des champs cultivés par les paysans, cession prononcée d'autorité par le manifeste même. — Croyant prévoir que lesdits arrangements à l'amiable n'auraient pas lieu, que, le jour de l'échéance venu, les paysans demande-

(1) Voici les noms des officiers dont il s'agit dans le n° 156 de la « *Cloche* » : Franzkewicz, Grekowski, Oudimowski, Trziczinski, Rzonszinski, et Grekowicz. — On voit qu'il n'y a pas parmi eux un seul nom *russe*.

raient à garder leurs champs sans payer aucune indemnité, et comprenant que cela obligerait le gouvernement de prendre le parti des anciens propriétaires, et de les préserver d'une ruine complète, — la « *Cloche* » prédit une révolte générale dans 45 provinces de l'Empire.

Cette manière de présenter les choses ne donnait-elle pas à l'*Europe* le droit de croire et à la *Pologne* le droit d'espérer qu'au 19 février-3 mars il y aurait, en *Russie* même. une puissante diversion, toute en faveur du soulèvement polonais? — C'était la manière de voir de beaucoup de monde, et cependant à cette même époque, 1-13 mars, sur la totalité des paysans affranchis, formant une population mâle de 9,975,416 âmes, 8,642,909, c'est-à-dire 86,64 pour cent, avaient terminé les arrangements avec leurs anciens maîtres et se trouvaient en pleine jouissance de leurs champs et de leurs enclos (1).

Ce n'est pas, on le voit, dans la presse *russe* de l'étranger que l'on doit chercher des appréciations calmes de la véritable situation des choses, tant en *Russie* qu'en *Pologne,* ce n'est point dans les écrits politiques émanant de plumes étrangères que l'on peut trouver des jugements prononcés en connaissance de cause, ce n'est non plus dans les articles des grands journaux, ni dans les œuvres des grands ateliers géographiques que l'on rencontre des notions exactes sur ce qui concerne la Pologne.

Où donc trouver la vérité?

Comment faire pour bien juger de cette *question polonaise*, que personne ne consent à traiter de sang-froid; de cette question qu'il suffit de toucher pour voir tout le monde

(1) Sur les 45 provinces, il y en a 16 où les susdits arrangements à l'amiable sont consentis par *toute la population affranchie.* — Dans 6 provinces le nombre des paysans qui ont passé des contrats avec leurs anciens maîtres, s'élève au delà de 90 pour cent de la population affranchie. — Dans 8 provinces ce chiffre dépasse 80 p. c., dans 8 autres il est au delà de 70 p. c., — et dans les moins avancées il est encore au delà de 61 p. c.

saisi d'un vertige subit, d'une sorte de délire, qui porte d'illustres sénateurs à se donner des démentis formels (1), à se traiter en pleine séance de « *disciple de Loriquet* » et d'*élève de Mazzini* (2) » qui en pousse un jusqu'à terminer son discours en s'écriant : « Il faut se hâter, agissez donc, agissez au plus vite ; comment ? je ne sais pas, — mais agissez (3) ! »

Comment faire pour voir clair dans cette question qui fait oublier à M. *Clérot* la géographie, à M. *Bellet* l'acte final du congrès de Vienne, à *Victor Hugo* que les soldats russes ont prêté serment de ne point quitter leurs drapeaux, à M. le *comte de Montalembert*, que les Polonais se disent démocrates, à M. *J. Michelet*, que « *le mirage* » qu'il appelle la *Russie* est plus réel que celui que virent les paysans lithuaniens, et à la rédaction de « *la Cloche* » qu'il est des limites au delà desquelles il ne faut jamais aller, ni dans les prédictions ni dans les imprécations.

Cette vérité, si difficile à découvrir, ce n'est pas nous, ce sont nos lecteurs qui la trouveront, après avoir pesé la valeur des arguments dont s'étayent, les Polonais d'une part et les Russes de l'autre, pour établir la validité de leur prétention aux provinces litigieuses, car pour le fond de la question : l'autonomie du royaume de *Pologne*, les patriotes polonais et l'opinion publique en *Russie*, quoiqu'ils envisagent la question sous deux points de vue très-différents, nous semblent assez près de tomber d'accord.

Ce que nous offrons à nos lecteurs ne sera donc qu'un exposé succinct de la manière dont les *parties intéressées* envisagent la question, exposé auquel nous allons ajouter quelques considérations sur la valeur pratique des diverses propositions émises dans le but d'arriver à une solution définitive de la *question polonaise*.

(1) Voir le *Moniteur belge*, pag. 1386.
(2) Ibid., pag. 1385.
(3) Ibid., pag. 1390.

II

La question polonaise au point de vue des Polonais.

Vu la grande diversité dans la manière de voir des Polonais mêmes, et le peu de précision qu'ils mettent à formuler leurs idées sur ce qu'il faudrait leur accorder pour qu'ils se disent contents, il n'est pas facile de démêler le fond des aspirations des divers partis politiques. Les devises : « *Vive la Pologne! — A bas les Moscovites! — Les nations ne meurent point!* » qu'ils inscrivent sur leurs étendards ne définissent guère ce qu'ils veulent au fond ; car sous ces formules s'abritent les espérances les plus diverses, les plus contradictoires. Tout en revendiquant, chacun pour soi, le titre de « *patriote fervent et éclairé*, » titre qu'ils refusent à quiconque n'est pas de leur avis, les Polonais des différents partis demandent; les uns, l'autonomie du royaume de Pologne (ancien duché de Varsovie) avec la Constitution de 1815 et l'empereur de Russie pour roi; d'autres, la séparation définitive dudit royaume d'avec la Russie; d'autres encore, la formation d'un État

composé de la Pologne russe (royaume de Pologne), de la Gallicie et de la Posnanie; d'autres enfin, la reconstitution de l'ancienne Pologne, avec ses frontières de 1772.

Chacune de ces solutions de la question polonaise étant recommandée par ses adhérents comme étant la seule désirable, la seule pratique, la seule qui réponde « *aux vrais intérêts de la nation*, » et chacune comptant un nombre considérable de partisans, on est naturellement amené à se demander quelles sont les idées qui guident ces différents partis; et pour la réalisation de laquelle de ces idées agit le parti armé, le parti qui verse son sang pour faire triompher son programme?

La réponse à cette dernière question ne peut être donnée que par les chefs du mouvement révolutionnaire; aussi la trouvons-nous dans une lettre de M. Louis Mieroslawski, publiée dans divers journaux, et entre autres dans l'*Uylenspiegel* de Bruxelles du 1er février. Le général Mieroslawski, nommé, par le comité révolutionnaire, *commandant en chef* des troupes polonaises, doit nécessairement connaître le but final des efforts qu'il est appelé à diriger; or, s'adressant à M. Bakounine (émigré russe demeurant à Londres), il dit : « *Entre nous*, mon vaillant « ami, *ou la Pologne de 1772*, la Pologne avant ses « démembrements, *ou la guerre sans trêve*. »

C'est donc de la reconstitution de l'ancienne Pologne, de la Pologne d'avant 1772 qu'il s'agit. C'est là le but vers lequel tendent les patriotes armés, qui invoquent le principe de l'autonomie des nationalités pour demander la séparation de la Russie, non-seulement du royaume de Pologne, mais encore des *provinces polonaises*, c'est-à-dire des provinces qui, avant 1773, faisaient partie du royaume.

Ces provinces, Podolie, Volhynie, Kiew, Mohilef, Witebsk, Minsk, Grodno et Wilna (1), ayant été con-

(1) La subdivision de la province de *Wilna* en deux fractions formant, l'une le gouvernement de *Kowno* et l'autre celui de *Wilna*, étant

quises et reconquises à diverses reprises, ont appartenu tantôt aux Polonais, tantôt aux Russes. En ce moment ce sont ces derniers qui y dominent, mais cela ne prouve nullement que la population de ces provinces soit russe, de même que l'ancienne domination polonaise ne prouve point que les habitants de ces contrées appartiennent à la nationalité polonaise.

Quelle'est, voilà évidemment le point le plus important à établir, puisqu'il s'agit de *la résurrection des nationalités crucifiées,* quelle est la nationalité des habitants des anciennes provinces polonaises? Sont-ce des *Polonais* qui se trouvent sous la domination des Russes, ou bien sont-ce des *Russes* qui étaient subjugués par les Polonais?

Cette question semble ne présenter que peu de difficultés, puisqu'il suffit de consulter quelque bon ouvrage de statistique ou quelque cours de géographie pour savoir s'il y a plus de Polonais ou plus de Russes dans les contrées dont il s'agit, et pourtant les avis du public russe diffèrent de ceux des patriotes polonais, au point de les faire arriver à des conclusions diamétralement opposées. — Nous essaierons d'exposer les arguments dont on a voulu étayer l'une et l'autre de ces deux manières de voir, laissant à nos lecteurs impartiaux le soin de juger de quel côté est la vérité.

Les assertions des patriotes polonais, reproduites dans diverses publications et dans les journaux de l'époque, ne se trouvent nulle part énoncées avec autant de précision, autant d'ensemble et autant de chaleur que dans la préface d'un ouvrage imprimé à Paris en 1861. — C'est l'histoire de la Lithuanie et de la Ruthénie de Lelewel, traduite par M. Rykaczewski. — L'auteur de ladite préface, qui signe

toute récente, je la néglige à dessein et ne parlerai, ici et plus loin, que du territoire *indivis* de l'ancienne province de *Wilna,* qu'on trouve indiquée sur toutes les cartes de Russie, lesquelles, à peu d'exceptions près, ne désignent point la ligne de démarcation entre les deux gouvernements de *Kowno* et de *Wilna.*

du pseudonyme « *Podolski,* » est évidemment de bonne foi dans ce qu'il dit. — S'il avance des énormités ethnographiques, s'il énonce des faits historiques d'une nouveauté incontestable, s'il en tire des conclusions d'une logique plus que douteuse, on n'est pas en droit pour cela de l'accuser, ni d'avoir voulu tromper ses lecteurs, ni d'avoir calculé sur leur ignorance. — Doué d'une imagination très-vive, le cœur rempli du patriotisme le plus ardent, la tête exaltée par l'idée de la grandeur, de la gloire future de sa patrie, il ne connaît ni obstacles ni difficultés, ne croit que ce qu'il désire, ne doute que de ce qui le contrarierait, et parvient à se démontrer à lui-même, non-seulement que la domination du monde, la réorganisation de la société européenne sont réservées à la Pologne des siècles futurs, mais qu'à l'heure qu'il est la Pologne, la *vraie Pologne,* celle qu'il appelle de ses voeux, celle qui *existe* par le fait de sa volonté, embrasse la septième partie de la superficie de l'Europe.

Cette manière d'argumenter étant celle du parti exalté, du parti que nous voyons, les armes à la main, combattre pour le rétablissement de *la Pologne de* 1772, l'œuvre de M. Podolski prend les proportions d'une profession de foi de ce parti, et, à ce titre, mérite de fixer toute l'attention de nos lecteurs. — Nous allons donc leur donner un résumé succinct de cette espèce de programme des patriotes polonais, auquel nous n'ajouterons nos observations personnelles qu'autant qu'il sera nécessaire pour relier entre eux les passages à citer, et pour en déduire les principes qui servent de base aux aspirations des chefs du mouvement révolutionnaire.

A la page 5 de sa préface, M. Podolski dit : « La Russie « d'aujourd'hui, *abstraction faite* (!!) des provinces enva- « hies en 1772, 1773 et 1775, ainsi que de celles usur- « pées au XVIIe siècle, appartenant toutes à la nationalité « polonaise, n'est que *la Moscovie,* pays *non slave*, de

« nationalité asiatique et barbare, *déclarée* au XVIII[e] siècle
« État européen, et *nationalité slave,* par un ukase, œu-
« vre de la volonté d'une tzarine. — La Russie porte un
« nom qui ne lui appartient pas; elle est slave au même
« titre que l'est l'Autriche. — La Moscovie fondée au
« XII[e] siècle, en opposition, en haine de l'esprit slave *ou*
« *plutôt polonais,* s'est élevée par le démembrement des
« pays slaves.... La dénomination *Russie* ne dit rien, ne
« signifie rien. C'est une expression purement diplomati-
« que..... La nationalité russe n'est pas plus réelle. — Il
« existe une nationalité moscovite, slave, si on le veut ab-
« solument, mais très-faible, *qui n'a rien de sérieux,* mais
« seulement extérieure, seulement apparente. — Les
« Russes sont (page XXXII) slaves à l'extérieur seulement,
« mais par l'esprit, Finnois, Ouraliens, Tartares, peuples
« essentiellement asiatiques. — Les Moscovites fondés en
« État par leurs ducs *qui n'étaient point Slaves,* sont une
« race, une nationalité absolument opposée à la race et à
« la nationalité polonaise..... — Entre l'esprit polonais, la
« plus belle et la plus puissante efflorescence de l'esprit slave,
« et l'esprit moscovite, asiatique dans ses racines et nulle-
« ment européen, il existe un abîme peut-être infran-
« chissable. » — En 1193 (page LXX) « on ignorait abso-
« lument l'existence d'un empire russe, inventé par l'orgueil
« et la perfidie moscovite, mais qui, l'histoire l'atteste, n'a
« jamais existé (1). »

(1) Ce qui paraît beaucoup surprendre le patriote polonais, c'est que les Russes ne partagent point sa manière de voir, et que, « lors même qu'il s'en trouve qui sont libéraux, démocrates, révolutionnaires, ou jésuites, ils n'en persistent pas moins à soutenir qu'il y a une nationalité russe. » — C'est au point que (page XVIII[e]), « le prince *Dolgorouki*, *Golovine* « et le jésuite *Gagarine*, profondément séparés sur d'autres questions, « s'unissent et se réconcilient cordialement » dès qu'il s'agit de reconnaître l'existence d'une Russie autonome. — Quant à *M. Hertzen,* le reproche que lui adresse le patriote polonais est bien plus sérieux encore, car il en dit à la page XXXIX[e] : « La Revue de Posen attribue à *M. Hertzen*, ces paroles,

Le fait ainsi établi que la Russie n'est qu'un mythe, qu'elle *n'a jamais existé*, on n'est que médiocrement surpris d'apprendre qu'il n'y a pas de langue russe non plus. — Voici ce qu'en dit le patriote polonais à la page XXXIX et suivante : « *Quant à la langue russe, la confusion est plus « étonnante encore.* — Il y a une langue moscovite et une « langue ruthène ou russienne. — Cette dernière diffère « essentiellement, radicalement de la première, surnom« mée ridiculement et faussement *langue russe.* — La « langue ruthène ou russienne a été primitivement l'an« cienne langue polonaise ; aujourd'hui c'est un dialecte, « un patois *polonais* (!), que tous les Polonais compren« nent parfaitement, tandis qu'ils ne comprennent pas, « *sans l'étudier*, la langue moscovite, qu'on parle dans la « Moscovie et à Péterbourg. La langue moscovite con« tient, il est vrai, des *mots slaves*, introduits par les colo« nies transportées au XIIe siècle des bords du ***Dnieper*** sur « ceux de la ***Klazma***, mais ces mots slaves sont affreuse« ment corrompus et défigurés, ***comme le dit*** le savant « Szafarik (1). »

« qui, si elles sont vraies, nous attristent profondément : *la nationalité « russe s'étend partout ou l'on parle la langue russe, et où existe le culte « moscovite.* — Partagerait-il l'opinion de l'empereur Alexandre que dans « la Podolie il n'y a pas de Polonais ? — Il y a dans l'assertion de *M. Hertzen* « une confusion déplorable, un oubli qui nous étonne justement. »

(1) Il est évident que M. Podolski ne s'est pas donné la peine, ou, ne sachant pas le russe, n'a pas été à même de contrôler l'exactitude de l'assertion de l'auteur dont il invoque le témoignage. — Quoi qu'en dise « *le savant Szafarik,* » nous pouvons attester que la langue russe a si peu dévié de l'ancien slavon (idiome dans lequel sont écrits les anciens livres liturgiques de l'église gréco-russe) qu'il nous a suffi d'apprendre le russe pour comprendre le sens des versets des saints évangiles qu'on lit dans les églises orthodoxes, ce à quoi la connaissance du polonais seul ne suffirait point. — Cela prouve que, loin d'être « *affreusement corrompue et défigurée* » la langue russe est restée plus rapprochée de sa racine, l'ancien slavon, que ne l'est le polonais. — Quant à l'assertion de M. Podolski qu'en Podolie on parle « *un patois polonais* » qu'il aurait compris rien que pour savoir le polonais, je suis trop poli pour le contredire, aimant mieux lui offrir mes

Puisque la Russie n'est qu'une fiction et qu'il n'y a pas de langue russe, il est assez naturel qu'il n'y ait point d'histoire d'un pays qui n'existe que dans l'imagination des savants européens mal renseignés sur l'état réel des choses. M. *Podolski*, pag. VIe, dit expressément : « Il n'existe pas « d'histoire russe, mais uniquement une histoire mosco- « vite, et *Nestor* même, pag. LXVIIe, est déclaré par lui un « *historien polonais* (!) ruthène, jamais russe. »

Les Russes n'étant point Slaves, il devient assez curieux de savoir à quelle nationalité ils appartiennent.—A cela le patriote polonais n'hésite point à répondre (pag. LXXXII) : « Les Russes..... n'étaient qu'une *caste guerrière*, venue « de la Scandinavie, les *Normands*...... Les Russes « guerriers conquérants, brigands, sont venus dans la « Slavie *polonaise* (sic !) en 862.»—Dans un autre passage, pag. LXXIVe, il est dit que « depuis 981 jusqu'en 1340, la « Ruthénie ne fut possédée que pendant 37 années seule- « ment par *les Russes*, » lisez « *les Normands*. »

Cette origine *normande*, qu'on prétend donner au peuple russe, ne saurait être admise pour les 49 millions d'habitants de ce pays, parlant le russe et professant le rit grec, descendants de ceux qui jadis aidèrent à conquérir les « *provinces polonaises*. »—Il n'y avait parmi eux de *Normands* que les princes, descendants de *Rurik*, et les nobles, descendants des guerriers venus de la Scandinavie ;

compliments sur sa facilité de s'approprier des idiomes nouveaux et sensiblement différents de sa langue maternelle. — En 1844, lors de mon séjour en Podolie, je ne savais pas encore le polonais, et pourtant je comprenais facilement les paysans de la contrée, tant la langue qu'ils parlent se rapproche du russe et de l'ancien slavon. — Plus tard, en 1854, me trouvant en Pologne et désirant parler aux indigènes, ni la connaissance du russe, ni les notions que j'avais du « *patois polonais* » de la Podolie, ni même celles du slavon, ne m'exemptèrent de la nécessité *d'apprendre* le polonais, que j'eus beaucoup de peine à m'approprier, tant il diffère de la racine primitive de tous ces idiomes, du slavon, langue des anciens slaves.

or, puisqu'ils traitent de *Normands* tous les Russes indistinctement, on est fondé à conclure que, pour déterminer la nationalité d'un peuple, M. Podolski et son parti demandent, non pas d'où vient le peuple lui-même, mais bien de quelle origine est la *noblesse* du pays, et qu'ainsi ils déclarent « *Normand* » le peuple russe dont l'ancienne gentilhommerie est de race scandinave, et « *Polonaises,* » les contrées où l'aristocratie est d'origine « slavo-polonaise. »

Nous sommes loin de rejeter en principe l'institution d'un ordre équestre que beaucoup de monde se plaît à représenter comme étant incompatible avec le bien-être des peuples. — L'exemple de l'Angleterre prouve qu'une aristocratie solidement constituée sert à consolider les libertés de la nation entière, et à donner de la stabilité à l'ordre de choses établi; mais il nous est impossible de pousser le culte pour la noblesse jusqu'à faire abstraction du peuple, jusqu'à nier son existence politique, son droit de conserver sa nationalité. — Nous ne saurions donc admettre que la *Posnanie*, par exemple, soit un pays *allemand* par la seule raison que la majeure partie du territoire appartient à des gentilshommes allemands, ni que la *Podolie,* habitée par 1,170,000 Russes, soit un pays *polonais* parce qu'une très-grande partie du sol appartient à des gentilshommes polonais. — M. Podolski est évidemment d'un avis contraire, du moins en ce qui concerne la Podolie, car, ne comptant *pour rien* le peuple de cette contrée, et ne se préoccupant que de la noblesse en possession du sol, il nomme la Podolie (pag. VIII) « l'une des plus « anciennes *provinces* polonaises, *possédée* de temps « immémorial par des habitants issus *de Pologne,* appar- « tenant, par conséquent, à la nationalité polonaise, et « où, antérieurement à 1773, il n'y avait jamais eu de « Russes ni de *Moscovites* » (terme qui, nous l'avons vu, équivaut à « *Normands,* » descendants des compagnons

d'armes de Rurik, gentilhomme russe d'ancienne race).

Que devient le peuple dans tout cela? Évidemment il ne compte pour rien, car « antérieurement à 1773 » la Podolie était *possédée* par des habitants issus de Pologne, « la noblesse polonaise, ce qui fait que la province était « elle-même polonaise. — Depuis lors on y trouve des « Moscovites, » des *Normands*, des gentilshommes russes, circonstance qui semblerait ouvrir au peuple podolien quelque chance de voir reconnue sa nationalité primitive, mais tel n'est point l'avis de M. Podolski et de ses amis politiques. — Non seulement la noblesse polonaise du pays est plus nombreuse que ne le sont *les Normands,* mais (pag. LVe) : « l'ancienne noblesse polonaise est une *véri-« table noblesse,* tandis qu'en Russie, ceux qu'on nomme « des nobles ne sont que des esclaves décorés de titres de « prince, de comte, et la poitrine couverte de crachats. »

Ainsi atteints et convaincus d'être inférieurs en quantité et en qualité, «*les Moscovites, les Normands*» (les gentilshommes russes) ne peuvent entrer en concurrence sérieuse avec «*une vraie noblesse,*» la noblesse polonaise, qui possédait et *possède encore* la majeure partie de la Podolie; ce pays doit donc continuer à être regardé comme « *appartenant* à la nationalité polonaise. »

Malgré nos sympathies pour la noblesse en général, et la vaillante noblesse polonaise en particulier, il nous semble que c'est pousser trop loin les conséquences du principe aristocratique; toutefois, puisque les patriotes polonais partageant les convictions de M. Podolski, sont d'un avis contraire, nous nous bornons à prendre acte de cette prétention, sans essayer de démontrer ce qu'il y a là d'injuste.

Tout ce qui nous semble nécessaire pour éclaircir la question qui nous occupe ici, c'est de fournir la preuve que le parti révolutionnaire, le parti qui combat en ce moment sous les ordres des successeurs de Langiewicz, le parti

qui a adopté pour devise : *La Pologne comme en 1772*, par le fait même d'avoir adopté cette devise, laquelle n'est à justifier qu'à l'aide des arguments de M. Podolski, — que ce parti, disons-nous, si vaillant, si entreprenant, si prodigue de son sang, n'agit que dans les intérêts de *la noblesse polonaise*. — C'est au nom et au profit de l'aristocratie qu'on réclame la reconnaissance des anciens droits de « *la nationalité* (lisez noblesse) *polonaise*, » et qu'on demande que les « *Moscovites* ou *Normands* » soient mis hors des « *anciennes provinces* » de la sérénissime république, sans se préoccuper le moins du monde si le peuple habitant ces provinces verrait avec regret ou avec bonheur le rétablissement de l'état de choses d'avant 1772.

La question de la nationalité du peuple habitant les *anciennes provinces* de la Pologne d'avant 1772, ainsi résolue, il se présente une dernière difficulté : la différence entre les convictions religieuses de ce peuple professant le culte gréco-russe, et celles de *la mère patrie*, la Pologne, éminemment catholique, apostolique et romaine. — Cette difficulté, selon M. Podolski et ses nombreux amis politiques, n'existe pas du tout. — D'abord ils n'admettent pas qu'il y ait une église grecque, ou gréco-russe. — Il y a un culte *moscovite*, voilà tout. — Et ce culte-là, ce *rit moscovite*, depuis quand existe-t-il à *Kiiow*, en *Podolie*, en *Volhynie?* Depuis *Wladimir*, direz-vous, qui, en 988, épousa la sœur des empereurs Constantin et Basile, la princesse Anne, et se fit baptiser d'après le rit de l'église orientale qu'acceptèrent ses sujets, les Russes. — Cette version est assez répandue pour avoir pris place dans tous les cours d'histoire, et pourtant, au dire des patriotes polonais, elle est des plus erronées. — Le rit *moscovite*, dit M. Podolski à la page XXXIXe, « n'existe en *Podolie* et en « *Volhynie* que depuis 1793, année dans laquelle Catherine II l'y introduisit, après le second partage de la « Pologne. » — « Les Ruthènes de la Russie rouge (p. LXXIX)

« comme toutes les provinces enlevées à la Pologne, ont été « *catholiques, apostoliques* et *romaines,* professant deux « rites : uni et latin... La terreur exercée par les Mosco- « vites, par Catherine II, par Nicolas I, et par Alexandre II, « leur imposèrent le rit schismatique moscovite, mais, « DANS LEUR AME ils restent et resteront (??) *catholiques,* « *apostoliques* et *romains...* » — Quant à Kiiow, la ville sainte des Russes, vers laquelle chaque année se dirigent des milliers de pèlerinages, où l'on voit se réunir les fidèles venus des contrées les plus éloignées de la Russie, *Kiiow,* le berceau de l'église gréco-russe, M. Podolski (p. LXXXI[e]), l'appelle « la capitale des *Polono-slaves* (?), leur capitale « politique et *religieuse,* catholique, apostolique et ro- « maine, professant le rit slave. »

Ce n'est pas, on le sait, à *Kiiow,* avec la *Podolie* et la *Volhynie* que s'arrêtent les prétentions des patriotes polonais, voyons donc quelles sont les limites que reconnaît leur ambition. — C'est encore M. Podolski qui nous en instruit en disant, pag. XXXIII[e] : « En se trouvant à *Var-* « *sovie,* à *Wilna,* à *Kamnie-Podolski,* qu'on sache bien « qu'on se trouve sur le *sol polonais,* » et plus haut, (pag. XXIII[e]) : « Toute la Slavie à l'occident et à l'orient « du Dniéper, jusqu'aux limites des peuples ouraliens..., « la Slavie de *Kiiow,* de *Smolensk,* de *Witebsk,* de *Nowo-* « *grod la Grande,* n'est que l'*épanouissement de la Polo-* « *gne.* — Dans cette Slavie primitive, antehistorique, « avant Rurik, on retrouve la *Pologne,* sa langue, son « esprit et ses institutions. — Les peuples (pag. LXXVI[e]) « de *Kiiow,* de *Smolensk,* de *Nowogrod la Grande,* d'ori- « gine polonaise, ont vécu plus ou moins longtemps dans « la communion de la *Pologne*, et sont nourris de la pa- « role polonaise. — Leur régénération est des plus faciles, « *et la Pologne l'accomplira.* »

Ce n'est pas tout encore, car (pag. LXXXII[e]) « Edrisi, « géographe du XII[e] siècle (1154), désigne tout le pays qui

« s'étendait de *Cracovie à la mer Noire,* comme étant « sous la domination de la Pologne. »

Voilà les « *provinces polonaises* » énumérées ; elles sont nombreuses, comme on peut le voir et s'étendent fort loin, puisqu'elles occupent tout le territoire depuis *Cracovie jusqu'à la mer Noire,* et les limites des peuples *ouraliens,* s'étendant, vers le nord, jusque sous les portes de *Saint-Pétersbourg.* — Tout ce pays, les patriotes polonais le réclament, pour en opérer « *la régénération* » en soutenant (pag. IX), « que les puissances européennes réunies « au congrès de *Vienne,* en 1815, n'ont *octroyé* aux sou- « verains moscovites la possession des « *provinces polo-* « *naises* » qu'à la condition formelle de gouverner les « Polonais comme Polonais, de leur accorder une repré- « sentation et des institutions nationales. »

Tout cela peut-il être sérieux ? Des hommes instruits, s'étant occupés de l'histoire de leur pays, peuvent-ils être de bonne foi en avançant des énormités comme celles que nous venons d'emprunter à l'ouvrage de M. Podolski ? Est-il possible de se monter l'imagination au point de croire réellement que *Nowgorod-la-Grande* était polonaise, que *Kiew* était la capitale *religieuse* de la Pologne, que les habitants orthodoxes-grecs du midi de la Russie sont « *dans leur âme* » catholiques, apostoliques et romains, et que tout ce monde serait enchanté de rentrer sous la domination de la Pologne qui promet d'accomplir leur régénération ? Est-il probable enfin, lorsqu'on avance de telles propositions, de trouver des lecteurs qui consentent à s'en laisser persuader ?

Eh bien, et quelque étonnant que cela puisse paraître, nous répondrons affirmativement à toutes ces questions. Oui, M. Podolski et les publicistes polonais de son bord sont de bonne foi, tout en avançant des faits qui ne sont justifiés par rien, et leurs lecteurs polonais acceptent comme vraies ces assertions plus que hasardées, tout en

pouvant trouver dans chaque cours élémentaire d'histoire ou de géographie des preuves incontestables de leur inexactitude. — Cela prouverait-il que les patriotes polonais, tant auteurs que public, manquent de jugement? — Assurément non, mais cela prouve, une fois de plus, que rien ne nuit à l'esprit, comme l'esprit de parti, que rien ne trouble les images et n'obscurcit l'entendement, comme de voir les objets à travers le prisme d'une imagination surexcitée par la passion.

Partout où des dissidences politiques se manifestent, on voit les différents partis juger d'une façon différente les questions qui touchent à leurs intérêts, et souvent le pour et le contre sont déduits d'un seul et même fait que chacun explique à sa manière; mais jamais, tant que nous sachions du moins, on n'est allé jusqu'à passer l'éponge sur les événements historiques de dix siècles, et jusqu'à inventer une histoire nouvelle que l'on propage, et à laquelle on finit par croire soi-même, afin de pouvoir prédire le triomphe final de son parti, la gloire et la grandeur de sa patrie. — Lors des discussions sur la nationalité des habitants du *Schleswig* et du *Holstein*, les publicistes des camps opposés essayèrent bien de prouver: les uns, que ces provinces étaient allemandes; les autres, qu'elles faisaient partie intégrante du Danemark; mais jamais aucun écrivain danois n'a tenté de démontrer que le *Danemark* eut le droit de revendiquer la possession de la *Suède* et de la *Norvége*, jadis réunies à la Couronne danoise, de la *Finlande*, conquise en 1152, par Eric IX, du nord de l'*Allemagne* et de la *Livonie*, occupés pendant quelque temps par les *Suédois*, ni surtout de prouver que toutes ces contrées dussent être regardées comme appartenant « *à la nationalité danoise.* » — Je vais plus loin encore, et je soutiens que, dans le cas même qu'un écrivain danois eût tenté de répandre parmi ses compatriotes des assertions aussi hasardées que celles que nous venons d'énoncer, il

n'eût pas trouvé dans tout le Danemark un seul homme quelque peu instruit, qui eût consenti à adopter cette version, à en faire la base de ses aspirations patriotiques, et à verser son sang pour la reconquête « *des anciennes* « *provinces danoises.* »

D'où vient cette différence entre la crédulité patriotique des *Polonais*, et celle des *Danois* et de toutes les autres nations civilisées ? Pourquoi des faits historiques controuvés ou dénaturés, lors même qu'ils seraient arrangés de façon à flatter l'amour-propre national, ne trouveraient-ils ni des crédules ni des prôneurs parmi les autres peuples européens, et pourquoi ces sortes de visions historico-patriotiques sont-elles reçues en Pologne comme autant de vérités incontestables, comme des arguments en faveur des prophéties politiques qui prédisent la grandeur et la gloire futures de la Pologne?

Pour répondre à cette question, il nous faut entrer dans quelques considérations sur le caractère polonais.

Comme tous les peuples d'origine slave, les *Polonais* sont richement dotés par la nature. — Forts et bien faits, ils ont beaucoup d'intelligence, une aptitude remarquable pour imiter tout ce qu'ils voient, une grande facilité à s'approprier les idiomes les plus divers. — Quelques écrivains, ayant trouvé de la ressemblance entre leur caractère et celui des Français, les ont surnommés : « les Français du nord » et il y a, en effet, une certaine similitude entre ces deux nationalités. — C'est la même vivacité, la même facilité à s'enthousiasmer et à se dégoûter des choses, le même besoin de mouvement et d'émotions, le même amour pour tout ce qui bruit ou brille, le même culte pour l'idée de la gloire, celle surtout qu'on acquiert sur les champs de bataille.

Peut-être la similitude entre ces deux nationalités aurait-elle été plus grande encore, si la situation géographique et les événements historiques n'avaient pas été si dif-

férents pour les habitants de la France et de la Pologne, et, ce qui, selon nous, a été encore plus décisif, si le caractère polonais n'avait pas subi l'influence d'un agent moral, dont la puissance ne s'est manifestée chez aucun autre peuple d'une manière si absolue.

Cet agent moral, cette puissance active qui a imprimé au caractère et au patriotisme polonais un cachet tout spécial, se trouve dans la prépondérance que l'élément féminin a sur l'élément masculin de la nation.

C'est une observation qu'on a déjà faite, si je ne me trompe, mais à laquelle on n'a pas attaché l'importance qu'elle mérite, à savoir que chez les peuples de race germanique l'homme est supérieur à la femme, que la dose d'intelligence de la femme est égale à celle de l'homme chez les peuples de provenance latine, et que, chez les Slaves, les femmes sont supérieures aux hommes.

Ce n'est pas ici l'endroit pour entrer en discussion sur la valeur des deux premiers points de cette proposition, mais je tiens à maintenir l'exactitude de la dernière de mes assertions, que j'ai pu vérifier par moi même. — La femme polonaise est supérieure, et de beaucoup supérieure à l'homme.

Que les Polonais ne s'en formalisent point! — Je reconnais qu'ils ont de l'esprit, de l'énergie, du courage, mais il me semble incontestable que leurs femmes sont encore plus spirituelles, plus énergiques, plus courageuses qu'eux. —

Douée d'un charme inexprimable, la Polonaise est séduisante lors même qu'elle n'est pas jolie; attrayante, lors même que son éducation aurait été négligée. — Portant le moindre fichu comme un manteau royal, la plus simple couronne de fleurs comme un diadème, elle se pose en souveraine omnipotente, et elle a raison, car elle sent la domination absolue qu'elle exerce sur tout ce qui l'entoure. — Remplie de tact, et ayant sur elle-même un empire incroyable, elle reste toujours maîtresse des situations, n'ac-

cordant que juste autant qu'elle veut bien accorder, ne disant jamais que ce qu'elle a résolu de dire, jouant avec les passions sans en subir les lois, sachant maîtriser ses gestes, ses regards et jusqu'aux battements de son cœur, dès qu'elle se trouve en face d'un danger réel, d'une situation qui pourrait compromettre sa royauté, qui pourrait lui donner un maître.

Ainsi, qu'elle soit vertueuse ou légère, ange ou démon, la femme polonaise n'abdique jamais sa souveraineté et continue à exercer une action irrésistible sur les hommes qui l'entourent, quelle que soit la condition des individus qui composent sa société.

Dans cet état de choses, n'est-il pas fort naturel que la femme polonaise ait une influence marquée sur ses compatriotes, et que ses manières de voir, ses façons de juger, aient déteint sur les convictions de ceux qui l'approchent à titre d'époux, de frère, de fils, d'adorateur, ou même de simple connaissance? — La plus forte dose d'intelligence résidant dans les femmes du pays, la plus grande somme d'énergie, d'esprit d'initiative, de fermeté de résolution étant à leur disposition, ce sont *elles* qui forment l'élément actif, le principe vital, le centre du mouvement moral de la nation ; ce sont donc leurs idées, à elles, qui doivent finir par prévaloir en matière d'aspirations patriotiques ; leurs croyances, qui sont décisives en matière de convictions religieuses ; — essayons donc de nous rendre compte de ce qu'est la femme polonaise au point de vue de ses persuasions religieuses et de ses vœux patriotiques ; nous y trouverons peut-être la clef du mouvement insurrectionnel, *l'explication du programme* du parti d'action.

D'abord, et avant tout, la Polonaise est fervente catholique. Sa foi est sincère, sa piété de bon aloi ; aussi a-t-elle une confiance entière en son directeur, qu'elle écoute, auquel elle obéit aveuglément, et qui est le seul homme qu'elle n'essaie pas de dominer et dont elle consent à subir

l'influence. — Sous ce rapport la Pologne est la terre promise du clergé catholique, qui, nulle part, pas même en Italie, ne saurait trouver des ouailles plus soumises et plus dociles que les femmes Polonaises.

Après, et je dirais même à côté de sa dévotion religieuse, la Polonaise place le culte des sentiments patriotiques.

L'espoir du triomphe final de sa cause, l'idée de la puissance, de la gloire à laquelle atteindra un jour la *Pologne* sont autant d'articles de foi auxquels elle se reprocherait de ne pas croire.

Ardente et fanatique pour l'un comme pour l'autre de ses deux cultes, elle finit par les confondre et les réunir.— Elle est pieuse et bienfaisante, elle observe les jours de jeûne et d'abstinence, dans l'espoir de donner plus d'efficacité aux prières qu'elle adresse au ciel pour qu'il hâte la glorieuse résurrection de la *Pologne;* elle est patriote exaltée, elle prêche contre les *Moscovites,* elle fanatise la jeunesse, elle pousse à l'insurrection, — dans l'espoir que la *Pologne,* aussitôt sa puissance reconquise, entrera dans son rôle *d'apôtre de la vraie foi,* et fera tous ses efforts pour fortifier et pour répandre au loin l'influence bienfaisante de la sainte église catholique, apostolique et romaine.

De cette façon, ces deux idées, celle de la patrie polonaise, et celle du culte catholique, se fortifiant et se complétant l'une par l'autre, finissent par se confondre et par ne plus faire qu'une seule et même aspiration, une seule et même image chérie et adorée, l'image de la *Pologne libre, glorieuse et croyante.*

Ainsi formulé, le but à atteindre doit paraître louable de tous points, aussi les partis les plus extrêmes de la presse occidentale se réunissent-ils pour exprimer la sympathie que leur inspirent les hommes d'action combattant pour la réalisation des vœux patriotiques et des espérances religieuses de leurs mères, de leurs sœurs, de leurs fiancées, de leurs

maîtresses. — Il n'y a pas jusqu'à la presse ultra-libérale qui ne soit à applaudir aux patriotes polonais, qu'elle salue du nom de républicains, de démocrates, et auxquels, à ce titre, elle prête les intentions les plus libérales, les vues les plus larges, les projets les plus bienfaisants. — Ces félicitations empressées que le parti libéral avancé offre aux insurgés de l'année 1863, ne nous paraissent pas tout à fait méritées, et il nous semble même qu'entre les manières de voir des uns et le but que poursuivent les autres, il y a une différence fort grande.

Du reste, laissons le lecteur lui-même juger s'il y a, ou s'il n'y a pas, des aspirations libérales au fond du programme inspiré par les dames polonaises, et contentons-nous de nous rendre compte de l'état de choses qu'il faudrait établir ou plutôt rétablir pour réaliser, selon les vœux de ces dames, la vision patriotique d'une *Pologne libre, glorieuse et catholique.*

Il est une loi commune qui règle l'entendement féminin en général, loi ressortant de l'essence même de la femme, et à laquelle aucune, pas même la femme polonaise si incontestablement supérieure, n'a pu se soustraire, c'est que son imagination domine toujours son jugement, qu'elle obéit aux lois de son cœur plutôt qu'à celles de sa raison. — La réflexion sérieuse la fatigue et lui répugne; aussi, dans ses raisonnements, ne procède-t-elle que par sauts et par bonds, opposant, sans suite aucune, des autorités aux arguments, des assertions aux preuves. — Poëte bien plus que logicienne, elle met de la passion dans tout, ne voit que le côté poétique des choses, et, en fait d'événements historiques, n'est frappée et séduite que par les *péripéties politiques* : la mort de *Lucrèce,* les faits d'armes de *Richard Cœur-de-lion*, le 18 brumaire, le débarquement de *Garibaldi.* — Si elle s'occupe de politique, et en Pologne je n'en ai pas connu une seule qui ne s'en occupât, elle en fait encore avec son cœur et son imagination. — Point d'idées

arrêtées, point de conceptions précises; des fantaisies romanesques, des rêveries, des idoles. — Elle se sert bien des termes tirés du vocabulaire des publicistes à la mode, parlant de liberté, du droit des nationalités, d'institutions populaires, — mais tous ces mots ont changé de valeur et représentent chez elle tout autre chose que ce qu'on a l'habitude d'y voir.

Demandez à la femme polonaise si elle voudrait, pour sa patrie, du sort de la *Belgique,* si son patriotisme serait satisfait en voyant la *Pologne* placée à la tête des nations libres et civilisées, en la voyant même les dépasser toutes sous le rapport des sciences, des arts, de l'industrie; — dans la supposition que cette gloire toute paisible, cette primauté toute morale impliquât la condition de renoncer à jamais à toute idée de domination matérielle, à toute pensée de conquête, et de gloire à acquérir sur les champs de bataille? — Soyez certain que pas une n'accepterait, tant ce tableau d'une vie intellectuelle mais laborieuse, d'une existence paisible mais uniforme, répond peu à l'idéal qu'elle poursuit, aux vœux qu'elle forme pour *son compte,* car parmi les traits caractéristiques qui peignent la manière de juger des femmes, nous avons négligé un des principaux, la tendance de *personnaliser les questions,* et de s'identifier aux objets de leur sympathie.

Sous la pression du besoin de mouvement qu'elle éprouve, et poussée par le luxe d'intelligence qui la travaille, la Polonaise demande pour la *Pologne* ce qu'elle voudrait pour elle-même : une destinée brillante et aventureuse, avec une fin chrétienne et les félicités du paradis, méritées par de nombreuses conquêtes, dévotement déposées sur l'autel de la patrie, sous forme d'autant de *conversions* faites au profit de la bonne cause et du ciel.

Ne trouvant l'histoire intéressante qu'autant qu'elle ressemble à un roman, elle veut pour la *Pologne* un avenir grandiose et plein d'épisodes émouvants, ce n'est donc

pas la situation où se trouve la *Belgique* qui peut la tenter, car par là même que c'est le pays le plus libre, le mieux administré, le plus industriel, le plus rangé du monde, la *Belgique* n'est guère poétique, et il serait bien plus facile de composer un poëme en douze chants sur le *Montenegro,* ou sur les massacres de la *Syrie,* que sur les débats si instructifs de la Chambre des Représentants ou du Sénat belges.

Pour trouver des institutions politiques à la suite desquelles apparaissent ces grandes positions sociales capables d'être poétisées, ce n'est pas dans les États modernes qu'il faut les chercher. — La liberté pour tout le monde, l'égalité devant la loi, la tolérance absolue, sont des conceptions trop rationnelles pour se prêter à la poésie; il faut donc remonter au delà de 1789, si l'on veut trouver des situations romantiques découlant des institutions politiques en vigueur. Le temps de Louis XIV et de sa cour brillante, celui des Croisades et de ses chevaliers bardés de fer, voilà des époques remplies de souvenirs poétiques! Alors les événements de chaque jour étaient autant d'épisodes romantiques, alors la gloire et la fortune tombaient librement de la corne d'abondance tenue tout ouverte au-dessus d'un monde élégant et chamarré de rubans, alors fortune et gloire appartenaient de droit à ceux qui étaient assez hardis ou assez fins pour en prendre leur part.

Non moins poétique est la *Pologne* du XVIII[e] siècle. — Puissante et glorieuse, sa voix dominait dans le concert des États européens, ses armées étaient redoutées du monde entier, ses prélats vénérés comme des apôtres, ses palatins puissants comme des rois, ses gentilshommes plus magnifiques que ceux de *France* et d'*Angleterre!* — Voilà certes des souvenirs glorieux et capables de faire battre des cœurs patriotiques, voilà de quoi *expliquer* (je ne dis pas justifier) le désir ardent des dames polonaises, de voir revivre ces coutumes chevaleresques du temps où la *Pologne* guer-

rière et victorieuse était le boulevard qui garantissait l'Europe contre l'invasion des infidèles.

Pour arriver à un état de choses aussi passionnément désiré, pour « ressusciter la grande nation traîtreusement occise », il suffit d'un léger effort d'imagination, il suffit de refaire l'histoire, en « *faisant abstraction* » (comme dit M. *Podlozki*) de certains faits, comme, par exemple, de la reconquête par la *Russie* des anciennes provinces russes : la *Kiovie,* la *Russie rouge,* etc., en *supposant* arbitrairement certains autres faits, comme, par exemple, que le partage de la *Pologne* et l'acte final de *Vienne* n'ont jamais existé. — Alors, par une pente tout insensible et un raisonnement tout féminin, on arrive à se dire : L'appartenance à la *Russie* des provinces litigieuses n'a jamais été reconnue par la nation polonaise, *donc* la *Pologne* est en droit de les *redemander,* vu qu'elles n'ont « *jamais cessé* « *de lui appartenir,* » de quel droit alors les *Moscovites* s'étayent-ils « *pour réclamer ces provinces polonaises à* « *titre de revendication et de restitution?... Qu'arrive-* « *rait-il en Europe, si chaque puissance voulait* « REPRENDRE *l'état de ses frontières, telles qu'elles étaient* « *il y a quatre cent cinquante ans?* »

Mais, s'écrieront nos belles lectrices des bords de la Vistule, vous nous calomniez indignement! — Il n'y a dans le raisonnement que vous prêtez aux patriotes polonais, et dont vous supposez que c'est nous qui le leur avons inspiré, ni sens politique, ni sens moral, ni sens commun. De quel droit alors imputez-vous aux défenseurs de notre cause nationale, des arguments controuvés à plaisir, et illogiques au point d'en devenir absurdes?

Ce reproche d'avoir forgé méchamment un sophisme monstrueux pour le prêter à autrui, nous ne le méritons pas, car le raisonnement captieux qu'on vient de lire se trouve en entier à la page LXIIe de l'écrit de M. *Podolski*, d'où les passages en italiques sont copiés *textuellement*.

— L'argumentation n'en est pas plus logique pour être celle d'un patriote polonais représentant d'un parti très-puissant et très-répandu ; mais nous devons convenir que, telle qu'elle est, elle était nécessaire, elle était inévitable pour établir sur une base mi-partie historique, mi-partie nationale l'édifice fantastique d'une « *Pologne comme en* 1772, » et pour y arborer l'oriflamme insurrectionnelle, en poussant les cris de : Vive la liberté, vive le droit des nationalités, vivent les institutions populaires !!!

Personne plus que nous n'est prêt à joindre sa faible voix au cri de *vive la Pologne,* personne ne souhaite plus sincèrement, que la *Pologne,* c'est-à-dire *le pays qu'habite le peuple polonais,* redevienne un pays libre, dont la population vive sous le régime d'institutions librement consenties et vraiment nationales ; mais qu'on nous permette d'y regarder à deux fois avant que d'applaudir aux efforts du parti d'action actuellement sous les armes, du parti si chaleureusement soutenu par tant de champions, sincèrement libéraux sans doute, mais assez inconsidérés pour s'être laissé éblouir par les mots de « liberté, » « nationalité, » etc., inscrits en légende autour du drapeau de l'insurrection, sans s'apercevoir que le milieu du tableau porte la devise « *la Pologne comme en* 1772. » — Voyons donc, et c'est à l'intention des enthousiastes du mouvement de 1863, que je me livre à ces recherches, voyons quelle est la vraie signification des mots : *liberté, nationalité, institutions populaires,* du moment que les idées qui s'y rattachent sont marquées au coin de l'emporte-pièce qui y imprime la devise : « COMME EN 1772. »

Le mot « *liberté* » tel que l'entendent les patriotes armés, signifie « *indépendance de la Pologne des commandements de la Russie,* » mais cela ne veut pas dire : « *absence de pouvoir arbitraire* » ni encore, « *exemption pour tous de la sujétion d'autrui,* » — car le premier vœu de la *Pologne* soulevée pour reconquérir son indé-

pendance, le premier rêve des insurgés armés au nom de la liberté, est de soumettre au pouvoir de l'État qu'ils espèrent fonder, des populations étrangères, de reconstituer *l'ancienne Pologne,* la Pologne régnant par droit de conquête sur la Russie Rouge, sur une partie de la Petite Russie, de la Russie Blanche; suzeraine de la Lithuanie, de la Courlande, etc., etc. — Ce n'est donc pas de *liberté* qu'il s'agit, de liberté *pour tous,* du droit de *chacun* de disposer de lui-même, mais bien de conquêtes, d'annexions territoriales, d'assujettissement de populations entières.

Cela fait que de la devise des insurgés de 1863, il faut d'abord effacer le mot « *liberté* » puisqu'ils la veulent sous forme de monopole et rien que pour eux-mêmes; cela fait qu'à sa place il faut mettre le mot « *domination* » puisque le cri : « *vive la Pologne* » amplifié et défini par les mots : « AVEC SES FRONTIÈRES DE 1772, » signifie : « *règne* et *domine la Pologne* ! » — C'est le « *Rule Britannia* » des Polonais !

Ce que le programme révolutionnaire de 1863 entend par « *le droit des nationalités* » est suffisamment expliqué par l'idée qu'il attache au mot *liberté.* — Le droit de la nationalité *polonaise* consiste à nier celle des autres peuples, à déclarer *Novgorod-la-Grande* et *Smolensk* déchues de leur qualité de russes, à rejeter comme « *une déplorable confusion d'idées* » le principe, jusqu'ici incontesté, « que la nationalité russe s'étend partout où le peuple parle russe et confesse le rit gréco-russe, » enfin à imposer la *nationalité* polonaise à des millions d'individus qui en veulent d'autant moins qu'ils ont gardé le souvenir vivace des souffrances endurées par leurs pères du temps de la *domination* polonaise, telle qu'elle existait avant 1772, et telle qu'on veut la rétablir. — Il ne s'agit donc pas du droit des *nationalités,* au pluriel, mais bien du droit que voudrait s'arroger *une seule nationalité,* la nationalité polonaise, ou, comme on affecte de l'appeler depuis quelque temps, « la nationalité *Polono-slave,* » le droit d'absorber

avec la liberté des contrées qu'il s'agit de conquérir, la nationalité des peuples qui habitent ces contrées.

Quant aux *institutions populaires,* celles que la *Pologne* se donnera le jour où elle sera libre, celles qu'il est indispensable qu'elle préfère à toutes les autres, si elle veut rester fidèle à ses traditions historiques, si elle consulte les vœux de la grande majorité de ses habitants, — elles ne conviendraient ni aux Russes de la *Russie Rouge,* ni à ceux de la *Russie Blanche*, ni aux habitants de *Smolensk* ou de *Novgorod* auxquels ils voudraient les imposer avec la nationalité dite « *Polono-slave.* » — En *Russie* le mouvement progressiste est éminemment nivellateur. Le mot *noblesse* y est un terme qui n'a plus de signification précise, un titre dont l'assemblée provinciale de *Twer* et autres ont formellement demandé l'abrogation, une expression dont le gouvernement continue encore à se servir, mais à laquelle il devra renoncer sous peu, et qui passera à l'état de tradition historique, comme y sont passées les dénominations de boyard, d'opritschnik et autres.

En *Pologne* c'est tout autre chose. — La noblesse polonaise est loin de devoir mourir; c'est au contraire l'élément le plus vivace de la nationalité polonaise, c'est le ciment qui réunit et relie les parties éparses de la population, la force motrice d'où émane tout mouvement, qu'il soit intellectuel ou matériel, qu'il ait pour but de civiliser les masses ou de les mener au combat.

En *Russie,* l'unité de la nation est représentée par l'idée du czar, idée entrée si avant dans les conceptions du peuple, qu'il ne saurait se figurer un ordre de choses sans un chef visible et omnipotent; aussi, le jour où, par suite d'événements quelconques, il n'y aurait pas de czar en *Russie,* le peuple s'en donnerait un.

Quelque chose d'approchant se passe en *Pologne.* — Là l'idée de l'unité nationale gît dans la noblesse, institution si profondément enracinée dans les mœurs du peuple même,

qu'il ne pourrait s'en passer, et que, le jour où lui manquerait l'ancienne aristocratie, il essaierait de s'en créer une nouvelle. — Quelque extraordinaire, quelque incroyable que cela puisse paraître à nos lecteurs étrangers, nous n'hésitons pas à affirmer que le peuple en *Pologne* est partisan passionné des institutions aristocratiques.

Sentant son orgueil national flatté par le faste qu'étale tel magnat, tel grand seigneur, son voisin de campagne, son maître peut-être, l'homme du peuple polonais, pour faire parade de la grandeur, de la puissance de sa nation, vous dit avec enthousiasme : « N'allez pas juger d'après « moi, je ne suis qu'un pauvre homme besoigneux et dé« pendant; mais voyez M. le comte X—inski, voyez le « prince Y—kovski, le maréchal Z—kevitz, — voilà de « vrais Polonais, — magnifiques comme des rois, jetant « l'argent sans le compter, ayant cent domestiques pour « les servir, cinquante chevaux à l'écurie, et menant un « train comme les anciens palatins! — Nommez-moi un « Allemand, ou même un Russe qui pourraient en faire « autant; vous n'en trouverez pas, car ce n'est que chez « nous qu'il y a encore de vrais magnats, de vrais grands « seigneurs qui font honneur au nom polonais. »

Peut-on croire qu'avec cette manière de voir le peuple polonais voterait l'abolition des institutions aristocratiques? Certes non, car il tient à sa noblesse comme aux traits saillants, aux points brillants de son histoire; il ne comprendrait pas qu'un Czartoriski, un Potocki, un Zamoiski pussent ne point avoir le pas sur tous les gentilshommes du monde, et, à ce prix-là, il leur reconnaît volontiers le droit de tenir chez lui le haut du pavé.

Serait-ce de la classe moyenne, du tiers état que sortirait l'impulsion nivellatrice, la demande de l'abolition des prérogatives nobiliaires, le *mouvement démocratique* que la presse ultra-libérale signale dans les événements de 1863? — Bien loin de là, car en *Pologne*, hormis les juifs, il n'y

a pas de tiers état. — Tout le reste de la population se divise en deux classes, les paysans et la noblesse.

Tout ce qui n'est pas juif et n'appartient pas à la classe agricole, se dit, et très-souvent se croit gentilhomme. — Votre cordonnier, votre tailleur, votre valet de chambre prétendent être issus de familles nobles. — Leurs ancêtres ont eu des malheurs, — les documents faisant foi de la légitimité de leurs prétentions ont été égarés, — cet abominable gouvernement moscovite ne consent pas à les reconnaître, — mais ils sont gentilshommes, ils appartiennent à la *szlachta* (noblesse) polonaise, et revienne l'ancien état des choses, revienne l'antique *Pologne*, ils reprendront la place qui leur est due, ils rentreront dans les rangs de la gentilhommerie du pays!

Cette prétention nobiliaire, aussi fréquente que sincère dans la classe moyenne, suffirait pour lui faire voter en masse le maintien des priviléges de la noblesse, auxquels elle tient en outre par suite d'un calcul de lucre. — Voyant cette nuée de clients qui vivent aux frais des grands seigneurs du pays, le Polonais indigent, éminemment paresseux et parasite, appelle de tous ses vœux le retour de ces petites cours nobiliaires d'autrefois, dans l'espoir qu'il trouvera moyen de s'y faire agréer en qualité de courtisan, et d'y vivre agréablement sans avoir besoin de rien faire.

Serait-ce le clergé du pays qui voudrait faire des efforts pour abolir les priviléges de la noblesse au profit des principes proclamés en 1789? — On ne saurait l'en soupçonner. — Conservateur par conviction et par état, le clergé catholique n'est puissant que par l'influence qu'il exerce sur la noblesse du pays; il fera donc tout ce qui dépendra de lui pour le maintenir et le fortifier, et ce soutien seul rendrait pour longtemps impossibles l'abolition de la noblesse, la proclamation et l'application pratique des principes démocratiques.

Comme ce n'est ni le peuple, ni la classe intermédiaire (la petite noblesse reconnue ou non reconnue), ni le clergé qui voteraient l'adoption du principe d'égalité absolue entre les citoyens de la *Pologne,* ce n'est que parmi les juifs, ou la haute aristocratie, qu'on peut chercher des adhérents aux idées démocratiques. — Les juifs, jusqu'en 1860 encore, étaient trop opprimés pour élever leurs prétentions jusqu'à être placés de plain-pied avec l'aristocratie, laquelle, à son tour, ne nous semble nullement disposée à se suicider. — Cela fait que les idées nivellatrices ne trouveraient, en *Pologne,* pour les émettre et les défendre, que quelques voix isolées, mais qui ne seraient puyées par le vote d'aucune classe, qui ne seraient maintenues par la volonté d'aucune majorité.

Il résulte de là que les *institutions populaires* que se donnera la *Pologne* libérée, par le fait même qu'elles seraient *populaires,* c'est-à-dire qu'elles auraient été consenties par la grande majorité de la population, seront toujours de nature essentiellement aristocratique, tant il existe, dans le peuple même, la conviction que la noblesse polonaise, loin d'avoir fait son temps et d'être une institution surannée, est encore pleine de séve et d'avenir, et, à ce titre, en position de rendre au pays bien des services encore, avant le jour où, à son tour, elle mourra de vieillesse, comme sont mortes ses aînées, les gentilhommeries de l'occident de l'Europe.

Est-ce un reproche que nous voulons faire à la *Pologne* en la déclarant très-peu démocrate? — Loin de là! — Du moment que cela lui convient, elle a non-seulement le droit, mais encore elle a raison de conserver sa noblesse, qui est vaillante, dévouée, éclairée et chevaleresque; aussi le reproche que nous avons à formuler ne s'adresse-t-il pas à *la Pologne,* c'est-à-dire au *peuple polonais* en masse, que personne n'a consulté, qui ne prend que peu de part à la lutte actuellement engagée, et qui ne fait ni des exercices ora-

toires ni des articles dans les journaux. — Ce reproche s'adresse aux chefs de l'insurrection, aux publicistes qui l'expliquent et la défendent, et qui ont tort de vouloir imposer les *institutions populaires* en harmonie avec les us et coutumes de leur propre nationalité, aux peuples qu'ils comptent subjuguer, aux habitants *non polonais* de la *Russie* Rouge, de la *Russie* Blanche, de la Petite *Russie,* etc., etc., auxquels ces institutions seraient des plus antipathiques; — qui ont tort d'avoir recours à des déclamations qui prouveraient une fort médiocre connaissance de leur pays si elles étaient sincères, des déclamations abusant d'une série de mots tirés d'un autre programme que le leur, et parlant de *liberté,* d'*égalité,* d'*institutions populaires,* etc., etc., pour *faire croire* que le mouvement insurrectionnel de 1863 est essentiellement *démocratique.*

Le but que poursuivent les patriotes rhéteurs ou publicistes est facile à apercevoir : c'est de se rendre propice la presse libérale de l'Occident de l'Europe, sachant combien leur cause devait gagner de popularité, du moment qu'elle était appuyée par un aussi puissant auxiliaire.

Quoique cette manière de se faire des amis et d'augmenter le nombre de ses alliés ne nous paraisse pas tout à fait digne de la cause qu'il s'agit de défendre, la réussite du stratagème parle en faveur de son habileté; il n'y a donc pas de quoi s'étonner qu'on y ait eu recours, mais ce qui a lieu de nous surprendre, c'est la facilité avec laquelle des hommes d'un talent et d'une supériorité incontestables ont pris le change sur les vraies tendances du mouvement insurrectionnel de 1863. — Voilà certes de la légèreté, et beaucoup de légèreté, car rien qu'en voyant sur l'étendard de l'insurrection de 1863, l'inscription : « *la Pologne comme en* 1772, » il n'était pas bien difficile de comprendre qu'il s'agissait, non pas de *liberté,* mais de l'asservissement de nationalités étrangères; — non pas d'*égalité,* mais de la restauration d'une puissante noblesse capable de diriger

les guerres de conquête qu'on se propose de faire ; — non pas de *fraternité*, mais de la domination d'une poignée de fervents catholiques sur quelques millions d'infidèles, de « *réprouvés schismatiques*, » auxquels, en retour de leur nationalité, on offrira les consolations de la sainte église catholique, apostolique et romaine, le tout : « *ad maximam Dei Poloniæque gloriam* (1) ! »

(1) Veut-on des preuves à l'appui de notre dire? — En voici qui sont tirées des actes officiels des chefs mêmes de l'insurrection.

Nommé dictateur par un ordre du Comité central révolutionnaire, M. *Langiewicz* publia le 11 mars (voir l'*Indépendance* du 12) une proclamation dans laquelle il dit : « Continuant l'œuvre du *gouvernement provi-* « *soire*, je confirme le principe de la liberté et de l'égalité de tous les « citoyens, en vertu duquel les terres seront accordées aux paysans avec « indemnité pour les propriétaires actuels. » — A moins que par le terme « *gouvernement provisoire* » M. *Langiewicz* n'ait voulu désigner le gouvernement russe, on ne comprend pas trop ce qu'il veut dire. — La *liberté*, *avec le droit de garder les terres par eux cultivées*, à la condition d'indemniser les anciens propriétaires, est acquise aux paysans de toute la *Russie* en vertu du manifeste du 19 février 1861. — L'application de ce règlement, en tant qu'il regarde les terres, a été voté par le Conseil d'État du Royaume, de sorte que leurs champs sont assurés aux paysans polonais, qui sont personnellement *libres* depuis 56 ans (1807). — Quelle est donc la *liberté*, et quelles sont *les terres* que M. *Langiewicz* promet aux paysans polonais? — Ce ne sont là que des phrases, destinées à provoquer les applaudissements de la presse libérale, trop facile souvent à prendre des paroles pour des faits, et prête à applaudir au seul mot « *liberté* » sans se rendre compte de ce qu'il signifie dans son application. — Quant au vrai « *gouvernement provisoire*, » au Comité *révolutionnaire*, il paraît qu'il n'a été que médiocrement enchanté de la prose de M. *Langiewicz*. — Voyant que c'est non-seulement de liberté, mais encore de « *l'égalité de tous les citoyens* » que parle le dictateur, le Comité *révolutionnaire* (sic) s'en est effrayé au point, que le lendemain même, 12 mars (voir *l'Indépendance* du 13), « il *proteste* contre la pensée que son projet d'émanciper les paysans soit fondé sur ces théories fantastiques qui menacent de bouleverser la société européenne. » — Ces théories qualifiées de « *fantastiques et subversives*, » ce sont celles que professe la presse libérale. — Je ne m'arroge point le droit de juger qui est dans le vrai, des libéraux ou du Comité révolutionnaire polonais ; mais il me semble avéré qu'ils demeurent dans deux camps opposés, et que si les premiers sont *démocrates*, l'autre ne l'est guère.

Quant au plan qui doit mener à la domination universelle de la grande monarchie slavo-*polonaise,* il est aussi simple qu'ingénieux, car il n'est besoin pour cela que d'opérer *une* résurrection, et, pour nous servir du terme employé par M. Podolski, *trois épanouissements de la Pologne.*

La *résurrection* s'effectuerait par l'affranchissement de la vraie Pologne, c'est-à-dire du *pays habité par le peuple polonais.* — Ce pays est celui qu'on nomme actuellement le royaume de Pologne, plus le district de *Bielystok,* dont les habitants (je parle du peuple) sont également polonais.— Cela formerait un État d'environ cinq millions d'habitants.

Le premier « *épanouissement* » de la Pologne consisterait dans la conquête des provinces : *Podolie, Kiew, Volhynie, Grodno, Minsk* et *Wilna* (1), — ce qui augmenterait la population du nouvel État de 8,341,000 âmes, et, du côté de la Russie, lui donnerait les frontières que voici : au midi, la *Bessarabie* et la province de *Cherson;* à l'est : le *Dniéper* jusqu'à *Rogatzchef* et les provinces de *Mohilef* et de *Witebsk* jusqu'à la ville de *Disna* sur la *Duna;* enfin au nord : la *Duna* depuis *Disna* jusqu'à *Dunabourg* et la *Courlande.*

Le second « *épanouissement* » embrasserait les provinces « éminemment polonaises » de *Novgorod,* de *Smolensk,* de *Witebsk* et de *Mohilef,* ce qui ajouterait encore environs trois millions d'habitants à la monarchie slavo-*polonaise* dont la population s'élèverait ainsi à seize millions d'âmes, et dont « les *possessions* » couperaient la *Russie* en deux parties distinctes, de sorte que pour arriver de *Moscou* dans les provinces de *Saint-Pétersbourg,* de *Pleskow,* de *Livonie,* de *Courlande* et d'*Esthonie,* il faudrait nécessairement passer par le territoire polonais. —

(1) Nous rappelons au lecteur qu'en parlant de *Wilna,* nous sous-entendons toujours le territoire indivis de l'ancienne province de ce nom, contenant les deux goubernies de *Kovno* et de *Wilna.*

D'autre part, les produits agricoles des provinces méridionales du nouvel État polonais ne pourraient atteindre un port de mer qu'en passant par le territoire russe, et en traversant la province de *Cherson* ou la *Bessarabie*. — Ces circonstances, également gênantes pour les deux voisins, font que le troisième stade de la reconstitution de la *Pologne* ne saurait être qu'une situation transitoire; aussi ne se passerait-il que peu de temps sans qu'on cherchât à trouver une solution définitive de la question, par le moyen d'un troisième et dernier « *épanouissement*. »

Le troisième « *épanouissement* » de la puissance polonaise aurait, pour premier résultat, la réunion à la couronne de *Pologne* du territoire « qui s'étend de *Cracovie* à la mer Noire » et qui « sur les cartes du géographe *Edrisi* est désigné comme appartenant à la *Pologne*. » — Ce seraient la province de *Cherson* et la *Bessarabie*. — D'autre part, et pour avoir des débouchés sur la *Baltique*, on prendrait la *Posnanie* avec *Dantzig*, *Königsberg* et *Memel*; la *Courlande* avec les ports de *Libau* et *Windau*; enfin la province de *Pleskow* (1). — Alors on demanderait à l'*Autriche*, la *Cracovie* et la *Gallicie*, et la grande œuvre de la monarchie slavo-*polonaise* serait achevée!

Ici, et au risque de nous répéter, nous demanderons encore une fois: Tout cela peut-il être sérieux? — Est-il possible que des hommes graves et doués d'intelligence puissent se monter l'imagination au point de croire à la probabilité, ou même seulement à la possibilité de cette

(1) Un coup d'œil sur la carte suffit pour comprendre que, toutes ces conquêtes faites, les provinces de *Livonie*, d'*Esthonie* et *Saint-Pétersbourg*, entièrement isolées de la *Russie*, ne sauraient tarder à devenir des possessions polonaises. — C'est une annexion *inévitable*. Cependant, en critique consciencieux, nous n'avons pas inclus ces provinces dans le tableau du troisième « épanouissement » de la Pologne, dans lequel ne figurent que les contrées et les villes nominalement désignées par les publicistes polonais ou polono-philes comme devant faire partie de la *Pologne* restaurée.

longue série de conquêtes qui devraient précéder la fondation de la grande monarchie polonaise? Est-il possible qu'ils pensent que les seules forces du royaume de Pologne (ancien duché de Varsovie) puissent suffire pour anéantir l'armée russe, et pour soumettre la population de huit grandes provinces, dans lesquelles il n'y aurait guère qu'une fraction de la noblesse terrienne qui saluerait avec joie les conquérants? Est-il possible qu'ils se figurent que la *France* seule,—car la *Prusse* et l'*Autriche* seraient contre eux, et l'*Angleterre* resterait immuablement neutre, — que la *France* seule, dis-je, entreprendra et accomplira le démembrement de la *Russie* au profit de la monarchie universelle slavo-*polonaise*?

.. Eh bien, comme plus haut pour les illusions historiques et ethnographiques des publicistes polonais, nous dirons ici pour les rêveries patriotiques des auteurs de la levée de boucliers de 1863: — Oui, ils sont de bonne foi, les historiographes autant que les conquérants patriotiques!

Leur exaltation, poussée jusqu'au paroxysme de la passion la plus frénétique, ne pouvait manquer de produire l'effet de toute passion violente, celui d'aveugler et de fanatiser quiconque en est atteint. — Ces mêmes hommes, consultés sur des questions étrangères à leurs intérêts, seraient peut-être de très-bon conseil. Si la *Grèce* s'apprêtait à reconquérir la *Thessalie* et la *Macédonie* « anciennes provinces grecques », ils lui expliqueraient combien cette entreprise serait vaine. — Si l'*Espagne* voulait subjuguer les Pays-Bas, « anciennes provinces espagnoles, » ils lui démontreraient à quel point cette prétention serait injuste. — Cela prouve qu'ils voient clair, et parfois très-clair dans les affaires d'autrui, et certes il y a parmi eux des hommes fort éminents, mais ils sont frappés de la cécité la plus complète du moment qu'ils jettent les yeux sur la *Pologne*, pour juger de ce qui y serait possible ou impossible. — Sous l'influence d'une espèce d'halluci-

nation patriotique, pour réparer le partage de la *Pologne* qu'ils déclarent « un crime monstrueux », ils demandent le démembrement de la *Russie*. — De là, de l'exaltation de leur patriotisme, de l'exagération de leurs prétentions, résulte l'absolue impuissance finale de leurs efforts, la complète improductibilité de leurs idées.

Comparées au brillant programme des patriotes *conquérants,* les exigences du parti qui s'en rapproche le plus par l'étendue de ses prétentions, semblent très-modérées. — Ce parti, que nous croyons pouvoir désigner du nom de « *restaurationistes,* » demande que l'*Autriche* et la *Prusse* aient à renoncer à la *Gallicie* et à la *Posnanie,* lesquelles, unies au *royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie), formeraient un seul grand État indépendant. — Ainsi composé, cet État compterait environ onze millions d'habitants ; il deviendrait donc une puissance de second ordre, et, vu le caractère remuant et belliqueux de la nation, une puissance fort redoutable ; aussi n'y aurait-il rien d'improbable dans la supposition que les *restaurationistes* ne sont au fond qu'une subdivision, une variété des conquérants.

Moins fantastiques, moins impatients surtout que leurs impétueux coreligionnaires politiques, les partisans de la reconstitution d'un royaume indépendant, composé des susdits éléments, sont en même temps plus logiques, car le but qu'ils poursuivent se rapproche plutôt de l'idée d'une « résurrection *nationale;* » — cela ferait presque une Pologne *polonaise,* car en *Gallicie,* comme en *Posnanie,* une grande partie de la population est d'origine polonaise.

Le jour où leurs vœux se trouveraient réalisés, où les fractions de la *Pologne,* détenues par la *Russie,* l'*Autriche* et la *Prusse,* ne feraient plus qu'un seul et même État, les partisans de « *la restauration* » se diront-ils satisfaits, ou voudront-ils profiter de la force que leur donnerait l'union, pour s'emparer des rives de la *Baltique* (Dantzig,

Kœnigsberg) d'abord, et des provinces russes ensuite, et pour réaliser *peu à peu* le projet qu'affichent assez naïvement les *conquérants,* le projet d'un démembrement de la *Russie?*

Nous ne saurions répondre à cette question d'une manière positive, n'ayant trouvé, ni dans les imprimés, ni dans les communications privées émanant des adhérents de ce parti, aucun indice sur leurs projets ultérieurs; toutefois, il nous semble plus que probable qu'aussitôt la Pologne *polonaise* restaurée, elle ne pourra résister au désir de s'étendre et de s'agrandir aux dépens de ses voisins. — D'humeur aventureuse et batailleuse, elle ne sera pas facile à abattre, et sera toujours prête à recommencer, ce qui ne peut manquer d'amener pour l'*Europe* une série de guerres sanglantes, dont le résultat final ne peut être que la domination de l'Europe par la grande monarchie slavo-*polonaise,* ou — un nouveau et dernier démembrement de la Pologne *restaurée.* —

Quant aux « *institutions populaires,* » que se donnerait « *la Pologne polonaise restaurée,* » elles seraient de tous points semblables à celles que nous avons démontré plus haut comme devant prévaloir dans « la grande monarchie slavo-*polonaise,* » que rêve le parti des « *conquérants.* » — La vieille influence du prêtre et du seigneur y régnerait sans rivale, et malgré les professions de foi entremêlées des mots : *démocratie! égalité! quatre-vingt-neuf! révolution!* jetés comme appât aux cerbères du journalisme, ce serait encore une belle et bonne oligarchie aristocratique qu'on y aurait restaurée.

Le troisième parti, que nous désignerons du nom des « *modérés,* » demande déjà beaucoup moins que les deux précédents. — Ce qu'il voudrait pour la Pologne, ce serait l'indépendance de la domination russe, avec la faculté de se donner la constitution qui lui conviendrait, et le droit de se choisir un roi où il lui plairait de le prendre.

Bornant ses prétentions au seul *royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie), et ne redemandant ni la *Gallicie* ni la *Posnanie,* ni surtout les provinces avoisinantes peuplées de Russes, ce parti agit dans les intérêts de la *nationalité* et du *bien-être* de ses concitoyens.

Ce qu'il veut rendre autonome, c'est, sinon toute la Pologne, du moins une fraction de la *Pologne vraiment polonaise,* la fraction actuellement soumise à la Russie; ce qui formerait un État d'environ 4,800,000 habitants appartenant réellement à la *nationalité polonaise.*

D'autre part, devant nécessairement renoncer à toute idée de conquête, les partisans de cette solution sacrifient le vain besoin de gloire au désir d'assurer le *bien-être* du peuple, qui profiterait de la paix non-interrompue que lui garantiraient des traités analogues à ceux dont la *Belgique* a été l'objet, pour développer chez lui les sciences, les arts et l'industrie, qui font la vraie grandeur des nations.

Quant à la forme que prendrait le gouvernement du « *royaume de Pologne* » le jour où il ne dépendrait plus de la *Russie,* et où il serait à même de se donner la constitution qui lui plairait, on ne saurait douter qu'elle ne gardât bien des traces de la tendance aristocratique du pays, mais il est indubitable que, malgré les efforts que l'on fera pour *conserver* l'élément nobiliaire, celui-ci sera beaucoup moins puissant qu'il ne le serait dans la « *Pologne restaurée,* » ou dans la « *grande monarchie slavo-polonaise,* » dont nous venons d'indiquer les limites présumées.

Moins un État est grand, moins il y a de place pour une puissante noblesse, et, ni en *Bavière,* ni en *Portugal,* ni en *Belgique* (3 ½ à 4 ½ millions d'habitants) il ne saurait y avoir des gentilshommes possédant cent mille arpents de terre et au delà, ou ayant plusieurs millions de revenu en biens-fonds, comme cela se voit encore en *Russie,* en *Pologne* et en *Angleterre,* et comme cela se

verrait souvent dans la monarchie universelle que rêvent les ambitieux conquérants de l'Europe occidentale.

Dans le *royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie), détaché de la *Russie,* il y aurait bien encore quelques familles nobles fort riches, et par conséquent très-influentes; mais, faute de pouvoir s'étendre au loin, ces richesses iraient en s'amoindrissant par suite de partages réitérés, tandis que les fortunes dues au commerce et à l'industrie, essentiellement indépendantes de la grandeur et de la population des contrées où elles surgissent, croîtraient rapidement sous l'égide de la neutralité du pays. — Cela augmenterait peu à peu l'influence de la bourgeoisie d'abord, et celle du peuple ensuite, de sorte que la prépondérance de la noblesse disparaîtrait insensiblement et qu'au bout de quelque temps le pays aurait atteint le degré de maturité qui est nécessaire pour pouvoir être doté d'institutions aussi libérales que celles qui font la force et la gloire de la *Belgique,* que sa neutralité obligée ne rend ni moins considérable ni moins considérée que ses voisins.

Cela fait qu'aux yeux de tout homme vraiment libéral, cette solution de la question polonaise doit paraître de beaucoup préférable aux deux précédentes, vu qu'elle parvient à sauvegarder les trois intérêts principaux du peuple, sa *nationalité,* son *bien-être matériel,* et le *développement de sa maturité politique.*

Le quatrième et dernier groupe de patriotes polonais forme un parti dont nous croyons résumer les aspirations politiques en le désignant sous le nom des « *résignés.* »

Voici quels sont les arguments et les conclusions des adhérents de ce parti :

« La noblesse polonaise (je n'approuve ni n'improuve, je « relate) est ingouvernable depuis des siècles, elle n'a « jamais obéi, même à ses propres rois. — Les gentils- « hommes riches ne sauraient avoir des idées *justes* en fait

« de politique intérieure, et les gentilshommes pauvres « (c'est-à-dire l'immense majorité de la noblesse polonaise) « sont disposés à chercher dans les *aventures politiques* les « moyens de refaire leur fortune (1). » Il suit de là que, tant que la noblesse sera prédominante en *Pologne,* le pays ne pourra se régir lui-même.

Pour que cet élément de trouble et de discorde soit dompté d'abord et écarté ensuite, il faut une influence étrangère, un pouvoir résidant hors du pays, assez fort pour pouvoir maintenir une administration régulière, assez ami du *peuple* pour prendre son parti contre la gentilhommerie, assez libéral pour amener peu à peu la fusion de toutes les classes de la société, pour effacer l'aristocratie et mettre la nation à sa place.

Ce pouvoir indépendant de l'influence de l'aristocratie, cette puissance aux tendances nivellatrices, ne peuvent être méconnus dans le gouvernement actuel de la *Russie.*

Au train dont y va ce gouvernement, il est à prévoir qu'avant dix ans d'ici les différences de conditions auront entièrement disparu, et qu'il n'y aura en *Russie* ni noblesse, ni bourgeoisie, ni peuple distincts par les droits qu'ils exercent, mais une classe unique de citoyens libres.

C'est là (je répète que je n'approuve ni n'improuve), c'est là ce qu'il faudrait pour la *Pologne ;* or, comme il serait impossible d'y arriver sous le régime ultra-aristocratique que se donnerait le pays abandonné à lui-même, il devient indispensable de maintenir sa dépendance de la *Russie.* — Ce point établi, il faudrait s'attacher à suivre la marche progressiste du gouvernement russe, duquel on obtiendrait successivement une série de concessions libérales dont l'ensemble équivaudrait à la *Constitution de l'année* 1815, et une série de réforma-

(1) Voir la brochure du comte Lubienski. « L'Armistice entre les Russes et les Polonais. » Leipzig — février 1863, p. 17.

tions organiques qui aboutiraient à établir en ***Pologne*** l'égalité absolue entre tous les citoyens, telle que, sous peu, on la verra en ***Russie.***

Il faut que la conviction des adhérents de ce parti, concernant l'absolue impossibilité qu'il y a pour la ***Pologne*** à se régir elle-même, soit bien forte; il faut que leur patriotisme, c'est-à-dire leur amour pour le *peuple polonais* soit bien ardent, puisque nous les voyons prêts à sacrifier à cette conviction, à cet amour, et le sentiment de légitime orgueil qui doit leur faire désirer le rétablissement d'une Pologne indépendante, et le sentiment de conservation de soi-même, qui, en leur qualité de nobles privilégiés, doit se révolter à l'idée de l'abrogation finale de toute prérogative nobiliaire. — Il faut qu'ils soient bien convaincus et bien dévoués pour se *résigner,* eux, aristocrates de naissance, de position de fortune, à agir d'après un programme dont la réalisation serait la « finis Poloniæ *aristocraticæ.* »

Voilà, si notre logique n'est pas en défaut, le vrai parti *libéral,* puisqu'il renonce spontanément et au profit d'autrui à un bien jusqu'ici incontesté : ses prérogatives de noblesse. — Voilà le parti progressiste, le parti *démocratique* si l'on veut, puisqu'il tend à augmenter l'influence de l'élément populaire au point d'y fondre finalement tous les autres éléments de la société polonaise, et pourtant, — *mirabile dictu !* — c'est ce parti de *niveleurs résignés,* prêts à sacrifier leurs priviléges sur l'autel de la patrie, qu'on persiste à dépeindre comme des ennemis de la *Pologne.*

On leur reproche d'être gagnés par le gouvernement russe, on emploie contre eux le poignard et le poison, on les accuse de sacrifier la cause de la *patrie* et de *l'église,* comme si les intérêts du peuple et du ciel étaient concentrés et incarnés dans les priviléges de la *szlachta* (noblesse) polonaise. — Ces priviléges, il est vrai qu'ils en prévoient, qu'ils en préparent l'abolition finale, mais ils en ont

d'autant plus le droit, qu'en voulant brûler les anciennes chartes nobiliaires de la constitution oligarchique, c'est par leurs propres parchemins qu'ils commencent.

En résumant ce que nous avons dit sur les aspirations et les projets des quatre partis distincts qui se sont formés parmi les patriotes polonais, nous trouvons :

1. Les *conquérants*, ou exaltés, prétendant reconstituer par la force et d'emblée l'ancienne *oligarchie aristocratique* de la Pologne, qui règnerait de nouveau, par droit de conquête, sur les provinces peuplées de Russes qui jadis étaient soumises à la domination polonaise. — Le territoire de cette *monarchie universelle slavo-polonaise* s'étendrait depuis la *Baltique* (entre Pétersbourg et Dantzig) jusqu'à la mer *Noire* (entre l'embouchure du Dniéper et celle du Danube).

2. Les *restaurationistes* ou expectants, qui demandent la constitution d'un Etat indépendant composé de la *Gallicie*, de la *Posnanie* et de la *Pologne russe*. — La forme du gouvernement de cette *Pologne restaurée* serait encore celle d'une oligarchie aristocratique. — Il est assez présumable que des idées de conquêtes ultérieures, l'espoir de la réalisation finale d'une grande monarchie slavo-polonaise se trouvent au fond des aspirations de ce parti.

3. Les *modérés*, ou conservateurs. — Renonçant à la Gallicie et à la Posnanie, ils bornent leur ambition au seul *Royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie) qu'ils voudraient voir délivré de la domination russe. — Libres de se donner la constitution qui leur plairait, ils espèrent arriver à *conserver* la prépondérance de l'*élément aristocratique*, menacé de ruine si l'influence russe continuait à prévaloir.

4. Les *résignés*, ou niveleurs. — Convaincus que la *Pologne* ne peut se régir elle-même tant que l'élément aristocratique y dominera, et prévoyant que cet élément cèdera d'abord, et disparaîtra ensuite par l'influence de la *Russie*, où déjà il n'existe plus que de nom, — ils *se*

résignent à la perte de leurs prérogatives nobiliaires, et consentent à rester soumis au sceptre des souverains russes, auxquels ils ne demandent que la constitution de l'année 1815.

Nous reviendrons, dans la suite de cet écrit, sur la valeur pratique de ces diverses solutions de la question polonaise; — disons d'abord quelques mots de la façon dont le *public russe* envisage cette question.

III

La Question polonaise au point de vue des Russes.

Ce n'est ni des vues ni des projets du gouvernement qu'il sera question dans ce chapitre. — Nous ignorons absolument quelle est la manière de voir des conseillers de la couronne et quelles sont leurs intentions concernant l'avenir de la *Pologne;* aussi ne nous préoccuperons-nous que de l'exposition et de l'appréciation des différents avis ayant cours dans le public russe, des solutions de la question polonaise telles que les demanderaient les partis politiques qui commencent à se dessiner en *Russie*.

Ces lignes étant destinées pour nos lecteurs de l'occident de l'Europe plutôt que pour nos amis des bords de la *Vistale* et de la *Néva,* nous croyons nécessaire de dire quelques mots sur le caractère russe, tel que les lumières acquises, la lecture, le contact avec la société et les voyages l'ont développé dans nos classes lettrées, les seules qui se soient préoccupées de la question polonaise et des autres problèmes sociaux à résoudre; — cela servira à expliquer la raison d'être de certaines coteries, de certaines *sectes*

politiques, dont les doctrines ne deviennent compréhensibles qu'à ceux qui ont la clef de leur formation.

Enfant gâté de la nature pour l'intelligence dont il est doué et la merveilleuse facilité avec laquelle il apprend toutes sortes de choses, d'un caractère extrêmement doux, très-brave, mais point du tout batailleur, généreux et hospitalier, le Russe a certains défauts inhérents à sa nature et qui, dan slesclasseslettrées, ont produit certaines infirmités morales qui se reflètent dans le jugement qu'elles portent sur la politique intérieure et extérieure du pays.

Le Russe a peu de persévérance et *pas de patience* du tout. — Les entreprises qui demandent à être longuement préparées avant que de porter des fruits, lui répugnent. — Ce qu'il a fondé le matin, doit lui rapporter des bénéfices le soir-même, et souvent, dès le lendemain, il se conduit comme si ce bénéfice lui était assuré, et se lance dans une nouvelle entreprise, pour laquelle il compte sur la réussite de la première. Dans les questions de politique intérieure, c'est encore la même chose. — Le temps employé pour peser, pour discuter une mesure administrative paraît toujours trop long à nos bouillants réformateurs. — A les entendre, il faudrait que les décrets pour remédier aux inconvénients de l'ancien ordre des choses, fussent promulgués le jour même où ces inconvénients se trouvent signalés dans les journaux qu'ils éditent, et que, dès le lendemain, les résultats bienfaisants du nouveau règlement soient assez visibles pour passer à de nouvelles améliorations. — Ne voyant que le but et ne consultant que leurs désirs, ils sautent à pieds joints par-dessus l'espace de temps qui sépare nécessairement toute mesure administrative, du résultat qu'elle doit produire, et seraient de force à dire : On a fondé tout nouvellement des milliers d'écoles en *Russie*, le peuple les fréquente avec empressement, cela nous fait une masse de monde qui aura reçu de

l'instruction ; c'est tout comme en *Angleterre* ou en *Belgique*, rien ne s'oppose donc à ce qu'on introduise chez nous des institutions que nous voyons fonctionner si bien *chez les peuples civilisés*. — Outre l'inconvénient de ne pas savoir attendre le moment opportun pour agir, l'impatience, dans les caractères où elle domine, produit encore une grande irritabilité, qui se manifeste au moindre mécompte, à la moindre contradiction, et qui, stimulée par des circonstances particulières, par des ressentiments personnels, peut aller jusqu'à prendre les proportions d'une vraie crise nerveuse, qui fait d'un honnête homme une sorte de fou furieux, le porte à injurier et à fouler aux pieds ce qu'il adorait naguère, et le pousse jusqu'à se mordre lui-même pour assouvir sa rage sanguinaire. — Nous aurons à citer plus loin quelques tristes exemples de cette espèce d'aberration mentale.

Un autre défaut, assez commun aux *Russes*, est d'être indolents, et de se contenter plutôt d'un aperçu général des choses que de se donner la peine d'étudier sérieusement les questions. — Le *Russe* civilisé sait beaucoup, mais, en général, il sait mal. — Possédant une facilité hors ligne pour apprendre les langues étrangères, il connaît les produits de la littérature allemande, française et anglaise. — Voyageant en Europe, il peut s'entretenir avec les hommes éminents qu'il rencontre, en parlant à chacun son idiome ; il trouve même, la plupart du temps, que le savant auquel il s'adresse ne connaît, outre le latin, que sa langue maternelle. — L'espèce de supériorité qui résulte de là pour les *Russes* en voyage, sert souvent à développer en eux une idée exagérée de leur propre mérite. — Voyant qu'une foule de gens, d'une célébrité incontestée, ne les valent pas sous le rapport de la linguistique, que tel homme d'État, tel député, tel publiciste, justement considérés, leur sont inférieurs sous ce point, ils se persuadent volontiers qu'ils surpassent tout ce monde sous d'autres

rapports encore, et que, l'occasion venue, ils pourraient rendre à leur patrie des services éminents, qui porteraient leurs noms à la connaissance de la postérité la plus reculée.

Cet excès de contentement d'eux-mêmes, ce vif désir de remplir le plus tôt possible un rôle qu'ils espèrent rendre éminent, a développé dans beaucoup de *Russes* un ardent amour pour les institutions représentatives. — Talonnés par l'*ambition,* ne doutant point que le choix du pays ne tombât sur eux, et voulant se signaler par de beaux discours et l'émission de belles maximes, ils demandent, soit la convocation des états généraux, soit la création d'un parlement, soit l'institution d'une chambre de députés et d'un sénat éligible, soit toute autre mécanique représentative, pourvu qu'ils y trouvent l'occasion de parler et de faire parler d'eux. — Si ces messieurs ne s'arrêtaient pas à la seule surface des choses, s'ils voulaient se donner la peine de penser, non-seulement à leur propre capacité administrative, que je consens à mettre hors de doute, mais encore à l'absence de maturité politique de nos masses, ils verraient facilement qu'ils demandent une mesure en ce moment inexécutable, et qui deviendrait désastreuse si elle était décrétée. — Les constitutions à système représentatif sont le signe de la puberté des nations, elles doivent finir par leur arriver, comme la barbe vient à l'enfant mâle, par le développement successif mais inévitable des forces du corps social. — Quoi qu'on fasse, il vient un jour où, ni la présence de la barbe, ni l'absolue nécessité d'une constitution ne peuvent être niées, et ce jour n'est pas bien éloigné pour la Russie! Mais de même qu'il serait ridicule et dangereux de conseiller à un enfant de se raser tous les matins, il serait puéril et oiseux de donner une constitution à l'instar de celle de la *Belgique,* à un peuple affranchi d'hier seulement et n'ayant encore une idée précise ni de ses droits, ni de ses devoirs de citoyen libre, à un peuple à peine réveillé de la léthar-

gie de l'esclavage, et où rien n'est prêt encore pour le rôle de nation souveraine qu'il prendra un jour, rien, si ce n'est quelques orateurs impatients de se faire entendre.

Outre l'impatience et l'indolence qui le caractérisent, on remarque chez le *Russe* beaucoup de disposition à la *superstition.* — Non-seulement le peuple, mais encore les classes éclairées attachent souvent une grande importance à certaines pratiques, certains usages dont l'origine remonte souvent très-haut. — Cette vénération pour les traditions de « *l'ancienne Russie* », la Russie d'avant Pierre le Grand, à donné naissance à deux genres de *superstitions,* c'est-à-dire de fausses idées sur l'efficacité de certaines coutumes. — Dans le peuple se sont formées les sectes des « anciens croyants en matière de religion » et parmi les classes instruites se sont trouvés des « *anciens croyants en matière de civilisation.* » — Comme les premiers croient que pour le salut de leur âme il est indispensable de faire le signe de la croix d'une certaine manière, et que, dans les processions religieuses il est urgent de marcher de l'ouest à l'est, c'est-à-dire contre le cours apparent du soleil, les autres supposent que pour le salut de la *Russie* il faudrait revenir aux us et coutumes et même aux institutions du XVIII[e] siècle, c'est donc à dire qu'il faudrait remonter contre le courant du développement humanitaire.

Sans attacher de l'importance à l'idée de la *résurrection* de « *l'ancienne Russie,* » nous avons cru devoir faire mention de son point de départ, afin que nos lecteurs puissent se rendre compte de l'origine d'une coterie politico-littéraire, peu nombreuse en effet, mais dans laquelle il y a des hommes d'un mérite fort remarquable. — Leur point de folie, car c'en est une que de vouloir faire rétrograder l'histoire, est voilé avec tant d'habileté, défendu avec tant de talent, que le nombre de leurs lecteurs est fort considérable et que l'avis par eux émis dans la question polonaise est loin d'être sans importance.

En dernier lieu, et pour terminer la liste des imperfections à signaler dans le caractère du *Russe*, nous dirons qu'il est en général fort enclin au *despotisme*.

A peine l'humble laboureur, membre d'une commune libre, est-il élu « *starosta* » (ancien du village) qu'il se pose en maître absolu et prétend commander en souverain. — Fort de la supériorité que lui donne son emploi, il n'admet plus d'opinion différente de la sienne, il ne demande plus l'avis de personne, il demande à être obéi, et voit dans chaque contradiction une tentative de révolte contre son autorité.

La même chose arrive parfois dans le monde littéraire.

Tel homme de lettres, naguère nouvelliste ou poëte, pour se trouver à la tête d'un journal dont il fait tous les frais, prend des allures de dictateur et se croit appelé à régenter la *Russie*. — Fort de la supériorité présumée ou réelle de son talent, il prétend imposer ses convictions à tout le monde, aussi voit-il dans chaque contradiction une hérésie abominable, dans chaque réplique un manque de respect, dans chaque critique un peu vive, un attentat, une trahison de la sainte cause de *la nation*, car il va sans dire que chacun de ces messieurs parle au nom de la nation entière.

Restant despotes dans l'âme tout en prêchant la liberté, ils parlent des droits de l'homme, et refusent à tout homme le droit d'être d'un avis contraire au leur, et, pour peu qu'on ne les écoute pas, ils entrent dans des fureurs telles, qu'ils ne se souviennent plus de la valeur des termes qu'ils emploient. Alors, et toujours sous prétexte de vouloir contraindre le gouvernement à rendre le peuple heureux et libre, ils se laissent aller jusqu'à proposer des mesures coercitives cent fois plus barbares et plus arbitraires que celles qu'ils flétrissent des épithètes les plus odieuses chez leurs adversaires.

Cette grande incontinence de langage, ce faible, je dirais

presque ce ridicule d'être toujours dans les extrêmes pour les jugements qu'ils portent sur la politique de leur pays, est une infirmité que bien des voyageurs ont pu observer chez beaucoup de Russes, et qui provient, non pas d'une disposition commune à toute la nation, mais de la situation exceptionnelle que l'ordre de choses naguère encore en vigueur avait faite aux classes éclairées. — Ce qu'on est convenu d'appeler l'opinion publique, c'est-à-dire l'expression de la manière de voir de la petite fraction du public qui s'occupe de la politique intérieure et extérieure de sa patrie, a été pendant longtemps comptée pour rien en *Russie*. — Ne prenant conseil que de lui-même, le gouvernement demandait une obéissance passive et ne tolérait la critique de personne. — Veillant à ce que les opinions improbatrices ne pussent être produites en public par le moyen de la presse, il ne put empêcher qu'elles ne fussent exprimées verbalement et à huis clos. — C'est de cette liberté, la seule qui leur restait, que les politiqueurs de café et de salon profitèrent largement, en se livrant à des discours d'une violence inouïe, à des déclamations d'autant plus incendiaires, qu'ils étaient certains que le gouvernement ne les écouterait, ni même ne les entendrait pas.

Le «*schoumitie wi i tolko*» (vous criez fort et voilà tout) qu'au commencement de ce siècle *Griboiedof* adressa à la société de *Moscou,* est devenu proverbial et s'applique encore à une partie du public et à quelques journaux russes dont le langage véhément ne trouve d'excuse que pour autant qu'on le suppose être le résultat d'une ancienne habitude, et qu'on admet que les déclamateurs furibonds ne croient pas eux-mêmes à l'efficacité de leurs propos séditieux.

Plus la parole d'un homme a de chances à être suivie d'une action, plus il est fondé à croire que ce qu'il conseille de faire sera exécuté littéralement, plus il sera circonspect dans le choix des mesures qu'il proposera,

dans les jugements qu'il portera, et jusque dans les termes dont il se servira. — Quelqu'un qui saurait que s'il avait dit d'un autre : « Voilà un homme qu'il faudrait pendre, » cet autre serait effectivement pendu, y regarderait à deux fois avant que de se laisser aller à une pareille extrémité, et si nous entendons ces sortes de locutions de par le monde, c'est parce que ceux qui s'en servent, savent fort bien que ce ne sont que des *propos jetés en l'air*, des paroles oiseuses qu'ils n'ont ni le pouvoir ni même la volonté de réaliser.

Voilà, ce nous semble, l'explication de l'incontinence de langage de beaucoup de Russes, et de certains journaux traitant des affaires de *Russie*.

Si la censure préventive était abolie, si toutes les opinions pouvaient être librement énoncées, ni la presse clandestine du pays, ni les publications russes de l'étranger n'auraient plus de raison d'être, et les auteurs des écrits incendiaires qu'on y trouve n'auraient plus de prétexte pour se livrer à des déclamations furibondes. — Sachant que leurs écrits seraient lus, non pas seulement du petit nombre d'amateurs de scandale qui bravent les rigueurs de la loi pour se procurer la satisfaction d'une lecture irritante, mais d'une quantité de monde des conditions les plus diverses, du vrai public de leur pays, ils seraient forcés de faire le raisonnement que voici : — Ou les cris « *à la lanterne!* » les clameurs « *aux armes, — en avant les haches!* » dont ils sont si prodigues, auraient de l'écho, et seraient suivis de tentatives d'exécution, et alors ils seraient cause de plus d'un meurtre, ils auraient allumé la guerre civile ; — ou leurs déclamations seraient traitées de rêves creux, de *folie furieuse* par la presse du pays, relevée de la consigne qui lui impose le silence sur les écrits «*interdits par la censure*», — et alors leur vogue éphémère, leur crédit, leur influence seraient à jamais évanouis. — Dans l'une comme

dans l'autre de ces deux suppositions, les représentants du parti extrême seraient forcés de modérer leur fougue, de ménager leurs expressions, sous peine de charger leur conscience de l'effusion de sang dont ils seraient la cause, ou de mourir eux-mêmes sous les coups du ridicule.

En thèse générale je crois qu'il est permis de soutenir que la réserve dans les avis émis, la modération dans les termes choisis par les feuilles publiques, augmentent en raison directe du nombre des abonnés, de l'influence réelle qu'exercent ces feuilles. — A quelques exceptions près, il n'y a que les folliculaires de second ordre, les fabricants de pamphlets périodiques qui se permettent de recommander toujours les moyens violents, de poétiser le désordre pour flatter les mauvais instincts des masses, et d'employer dans leurs écrits des termes d'une vulgarité repoussante. — Dès qu'un journal, une revue mensuelle ou hebdomadaire sont arrivés à un certain degré d'importance; dès que, par le nombre de leurs abonnés, ou par la considération dont ils jouissent auprès d'une fraction, d'une classe de la société, ils exercent une influence *réelle* sur l'opinion publique, le sentiment de leur dignité leur impose un langage mesuré, une tenue pleine de réserve. — Les déclamations furibondes, les propos inconsidérés, les assertions hasardées ne vont plus à leur taille, et ils sont d'autant plus tenus de peser leurs paroles, qu'ils savent que le fond et la forme des avis par eux émis seront pris en sérieuse considération.

C'est là ce qu'il est aisé de constater dans les écrits périodiques paraissant actuellement en *Russie*. — Quoique se trouvant encore sous la tutelle de la censure préventive, le journalisme s'est puissamment développé depuis quelques années. — A l'exception de deux questions, celle de la forme autocratique du gouvernement, et celle de certaines prérogatives dont jouit l'Église dominante, il n'y a pas de sujet que la presse ne puisse aborder, il n'y a pas de pro-

blème social sur lequel elle ne puisse émettre son avis. L'affranchissement des serfs, les réformes judiciaires, la décentralisation administrative, la réduction de la force armée, la réorganisation du système financier, le remaniement des universités et des écoles, — tout a été discuté publiquement, tout porte l'empreinte visible de l'influence que l'expression de l'opinion publique commence à exercer sur les résolutions du gouvernement. — Ainsi investie d'un beau rôle, du rôle que, selon nous, doit ambitionner tout publiciste bien intentionné, celui de porter à la connaissance du pouvoir constitué les plaintes et les besoins du public, celui d'essayer, tant qu'il en est capable, d'éclairer le gouvernement sur les mesures à adopter pour remédier au mal, — la presse russe s'en est dignement acquittée.

Consciencieuse et réfléchie, elle pèse avec soin le pour et le contre dans les questions qu'elle aborde, elle évite les phrases ronflantes destinées à capter le lecteur au lieu de l'éclairer, elle affirme sans jactance, elle discute sans passion, et sait rendre justice à la vérité, lors même que cette vérité serait blessante pour l'amour-propre national, ou qu'elle serait contraire aux intérêts matériels du journalisme russe.

C'est surtout dans l'opinion de cette presse aussi digne que modérée dans ses exigences, dans l'opinion des journaux et de la majeure partie des revues mensuelles, qu'il faut chercher le jugement que le vrai public russe porte sur la question polonaise. Cependant, et pour que nos lecteurs puissent apprécier les différentes manières de voir de nos minorités littéraires, nous allons leur dire quelques mots, tant sur les publications des partisans des théories subversives, que sur les avis verbalement émis par les adhérents des idées rétrogrades.

Sous l'influence combinée des causes que nous avons exposées plus haut, de l'impatience stimulée par une forte

disposition au despotisme, de l'ambition rentrée parlant un langage acerbe et exagéré, de l'indolence mêlée à un grand contentement de soi-même, ont surgi quatre sectes politiques, ayant chacune son « dada, » son point de folie; folie innocente chez les uns, dangereuse chez les autres, mais toujours vraie folie, puisqu'elle rejette toute controverse, toute discussion sur l'idée fixe qui l'a fait naître.

Voici quelles sont les quatre confréries de dissidents politiques dont nous parlons :

1. *Les impatients,* ou fous furieux. — Représentés par quelques publications clandestines, « *le Wélikarouss,* » la « *jeune Russie,* » et autres qui pendant quelque temps paraissaient à *Saint-Pétersbourg,* et la *Cloche,* qui paraît régulièrement à *Londres,* ces messieurs sont partisans de la démagogie pure, c'est-à-dire de la domination du peuple et de ses flatteurs. — Pour réaliser leur idéal, il faudrait commencer par démolir tout ce qui subsiste actuellement en fait d'institutions administratives et autres. —Cela amènerait le jour où il n'y aurait en *Russie,* ni gouvernement, ni lois, ni subdivision territoriale (province, district), ni possession immobilière. — Alors, table rase étant faite, le peuple commencerait à se reconstituer en associations libres, n'obéissant qu'à des lois librement consenties par des assemblées locales, auxquelles assisteraient tous les citoyens.

De cette façon se formerait d'abord la commune, base anté-historique et immuable de la société slave, la commune souveraine, investie de la possession du sol, dont elle accorderait à chacun de ses membres des parcelles d'une étendue variable déterminée tous les trois ans d'après le nombre des copartageants en présence. — Les communes constituées, elles concluraient des alliances entre elles, et décideraient sur leur réunion en cantons d'abord, et en districts, ainsi qu'en provinces, ou plutôt en contrées indépendantes (*oblasti*) ensuite.

Ces contrées (*oblasti*) formeraient autant d'États autonomes, liés entre eux par des traités d'amitié, ou même par une représentation centrale dont le pouvoir n'irait pourtant jamais jusqu'à l'immixtion dans les affaires privées des différentes « *oblasti*, » lesquelles se gouverneraient elles-mêmes, suivant le principe du suffrage universel et de la participation de chaque citoyen au droit de souveraineté exercé par le peuple.

L'idée mère de cette constitution de la société humaine n'est pas neuve, comme on le voit, aussi ses apôtres russes auraient-ils tort de prétendre à un brevet d'invention ou seulement de perfectionnement ; toutefois, telle que nous venons de l'énoncer, elle ne manque pas de représenter un état de choses qui semble fort désirable. — Peut-être est-ce vers ce but que s'achemine la société moderne, peut-être l'atteindra-t-elle un jour, le jour où les masses seront assez éclairées pour que chaque citoyen comprenne les devoirs que lui impose la fraction de souveraineté qu'il exerce, où la religion de l'intérêt public l'emportera chez chacun sur le culte de ses intérêts privés, où l'agriculteur conduisant la charrue, le manœuvre maniant la pelle, seront assez instruits pour pouvoir émettre des avis utiles concernant une mesure financière, ou l'opportunité d'une transaction diplomatique. — Ce jour, bien des penseurs modernes ont cru pouvoir en annoncer la venue, mais les plus hardis n'ont point osé émettre l'espoir d'en voir eux-mêmes l'aurore, les plus fanatiques n'ont pas eu le courage de prêcher la destruction violente de l'ancienne société humaine, pour établir sur ses débris sanglants l'ordre de choses qu'appellent leurs vœux.

Sous ce rapport, les partisans russes de la régénération sociale sont allés plus loin que tous leurs prédécesseurs, les philosophes socialistes de l'occident de l'Europe. — Sous l'action d'une *impatience* fébrile, poussés par le désir de voir de leur vivant la réalisation de leur idéal, de jouir

eux-mêmes des avantages qu'ils pensent assurer à tous ceux *qui survivront* au grand cataclysme social de la *Russie*, ils ont concentré tous leurs efforts pour amener ce cataclysme *le plus tôt qu'ils pourront*. — Ce n'est pas d'une réorganisation qu'il s'agit, ce n'est pas de préparer les esprits pour les institutions populaires qui devront prévaloir dans l'avenir, qu'il est question. — De ces institutions, ce n'est que leurs petits-neveux qui profiteraient; or, ce n'est pas ainsi que l'entend leur impatience égoïste. — Ce sont eux-mêmes, eux et leurs coreligionnaires politiques, qui veulent assister au triomphe de leurs théories; ils n'ont donc pas de temps à perdre, il faut qu'ils se hâtent, et que *la besogne soit faite* dans le court espace de temps que dure la vie de l'homme.

Comme, avant tout, ils tiennent à cœur de démolir ce qui existe, ils poussent les diverses classes de la société les unes contre les autres, engageant le peuple à se soulever contre la noblesse (*Cloche*, nº 102), excitant les soldats à ne plus obéir à leurs officiers (*Cloche*, nº 111), prêchant à tous que le gouvernement existant doit être renversé au plus vite et que l'heure de la domination du peuple est venue. — L'idée que c'est la guerre intestine, les incendies, le carnage, la dévastation du pays qu'ils appellent, ne les arrête point. — Ils sont pressés, leur *impatience* augmente avec chaque année qui passe, avec chaque cheveu gris qui leur vient; aussi voyons-nous que leurs cris, « *aux armes!* » — « *aux torches!* » — « *aux haches!* — se répètent chaque jour avec plus de fureur.

Que l'insurrection polonaise est saluée avec jubilation par le parti des *impatients*, cela va de soi-même. — Ils y voient un commencement d'exécution des conseils qu'ils ne cessent de donner aux peuples slaves; ils espèrent qu'aux *Polonais* se joindront les *Russes* des provinces adjacentes de *Podolie*, *Volhynie*, etc., etc., d'abord, et des autres provinces ensuite; aussi le langage de leurs organes

est-il plus virulent que jamais, et leurs proclamations aux soldats, leurs adresses aux officiers de l'armée russe deviennent chaque jour plus pressantes. — Ayant cru de bonne foi à l'immense influence qu'ils prétendent exercer sur leurs compatriotes, induits en erreur par les communications de leurs amis qui leur parlent au nom « *des officiers russes,* » et leur dépeignent la popularité dont ils jouissent auprès « *de l'armée russe,* » — ils ont été étonnés et outrés en voyant que ni l'armée ni les officiers n'ont suivi le conseil qu'ils leur donnaient de fraterniser avec les insurgés et de tourner leurs armes contre le gouvernement. — Le dépit qu'ils ressentent en recevant la preuve de l'absolue nullité de leur influence, est tel, qu'ils ne trouvent plus de termes assez violents pour flétrir cette même armée, à laquelle ils prodiguaient des caresses et des allocutions fraternelles destinées à lui faire abandonner ses drapeaux. — A les entendre, les soldats russes sont des tigres, avides de sang, ce sont des brigands organisés en bandes, qui parcourent le pays pour piller, pour assassiner les femmes et les enfants, pour brûler les châteaux et les villes.

Quant aux Polonais, ils en font autant de martyrs, autant de victimes innocentes, et lors même qu'on trouve, dans l'histoire de l'insurrection actuelle, des faits d'une barbarie incontestable et qu'il est impossible de nier, ils essaient de les pallier, en assurant que ces cruautés ont été commises *par hasard* et sans *intention préméditée* (1)!

(1) Pour que nos lecteurs puissent juger jusqu'à quel degré de *folie furieuse* vont l'impatience irritée et l'esprit de domination contrarié, nous citons ici quelques passages du journal (russe) la *Cloche* du 8 mars. — A la page 1312, les soldats russes, accusés d'avoir pillé la maison d'une dame Ouniatowski et d'avoir pris l'argent qui se trouvait sur les Polonais tués, sont traités de « *bande de voleurs* » tandis qu'à la page précédente, en parlant de l'espèce de Saint-Barthélemy par laquelle commença la révolte, on la qualifie « *d'événement fortuit* (non préparé) *dû aux dis-*

Si nous sommes entré dans quelques détails sur les tendances et la forme des publications émanant du parti des « *impatients,* » c'est pour bien établir aux yeux du

positions d'un seul chef de section, et que les Polonais blâment sévèrement.

Plus loin, à la page 1313, on trouve les deux annonces que voici : A *Genève*, en commémoration du 24 février 1848, des Russes ont réuni l'argent nécessaire pour envoyer deux Polonais en Pologne... En revanche, à Nice, des *fidèles sujets* d'une autre doctrine — Valérien Skripizine, le comte Apraxine, et Simon Soulima — ont rassemblé 5,000 francs — *pour les soldats russes en Pologne !!* — A cela la rédaction ajoute : « Ne serait-ce pas le même Skripizine qui s'est rendu fameux par la conversion des Grecs-unis à l'orthodoxie grecque ? » — Voilà déjà un accès bien plus fort ! — Pourquoi ce ton railleur, cette annotation malveillante ? — Parce que des Russes ont réuni de l'argent pour venir en aide à des soldats blessés, car ce n'est certainement pas aux valides qu'on va distribuer ces 5,000 francs ! — Mais tous ces blessés sont des compatriotes de M. *Hertzen*, des pauvres soldats besoigneux, qui ne peuvent être rendus responsables des événements de la Pologne, qui se sont battus en braves, puisqu'on leur ordonnait de se battre, et qui, vis-à-vis de M. *Hertzen*, n'ont d'autre tort que de n'avoir pas obéi à sa voix, lorsqu'il les engageait à quitter leurs drapeaux pour se ranger du côté de l'insurrection. — Et c'est là une raison suffisante pour trouver à redire à ce qu'on vienne au secours de ces invalides indigents, pour parler avec mépris de ceux qui désirent soulager des compatriotes malheureux ? Selon M. *Hertzen*, il ne faudrait donc pourvoir, ni à la nourriture, ni au pansement, ni au logement de ces infortunés, condamnés à mourir sans secours et sans soins, quoique — nous nous trompons — *parce que* ce sont des Russes ? — Il nous semble qu'il faut être bien malade, bien douloureusement atteint, pour prononcer un jugement semblable, et pour le publier dans un journal qui aspire aux sympathies des honnêtes gens en général et des Russes en particulier.

Enfin, toujours dans le même numéro de la *Cloche*, nous trouvons, à la première page cette apostrophe adressée aux soldats russes par M. *Hertzen* en personne, car l'article est signé de lui :

« Eh bien, mes petits soldats, vous avez bien fait votre service en « *Pologne*, n'oubliez donc pas, *rentrés chez vous*, comment vous avez brûlé « les châteaux seigneuriaux, comment vous avez bu le vin dans les caves « des gentilshommes, comment vous avez forcé les coffrets où était leur « bien, *vous éclairant de la lueur des incendies !* — Pourquoi donc toujours « des Polonais, et rien que des Polonais, — *ne privez pas de vos gracieu-* « *setés les nôtres, les Russes !* »

Voilà où la passion peut mener un honnête homme, un ami de l'huma-

lecteur qu'il ne saurait y avoir de leur part la moindre disposition à juger les questions d'une façon partiale, et à se ranger du côté des Russes, du moment que les prétentions émises par les Polonais auraient quelque apparence de raison. — En présence de cette disposition et en vue des connaissances historiques et ethnographiques qu'on ne peut méconnaître dans les rédacteurs de la *Cloche,* il n'est pas sans importance de les voir recuser les prétentions des Polonais, tendant à considérer la *Podolie,* la *Volhynie*, la *Lithuanie,* etc., etc., comme faisant partie du *royaume de Pologne.*

D'après la définition de M. *Hertzen,* « la nationalité russe s'étend partout où le peuple parle la langue russe et où il professe le culte gréco-russe », et dans tous ses écrits on voit que sous le nom de « *Pologne,* » il n'entend jamais autre chose que : *le pays où le peuple est polonais.*

Cette définition, la seule qui soit soutenable en bonne logique, ne saurait s'appliquer ni à la *Podolie,* ni à la *Volhynie,* ni aux autres provinces en litige, dont la « *Cloche,* » fidèle à son programme, voudrait faire un certain nombre d'États (*oblasti*) autonomes. — C'est à ces provinces érigées en États, qu'elle propose (N° 108) de laisser le soin de décider si elles veulent s'unir à la *Pologne,* ou à la *Russie,* ou si elles préfèrent demeurer indépendantes, ***mais la Cloche ne les reconnaît pas comme appartenant de droit à la Pologne.***

Beaucoup moins violente dans les mesures qu'elle re-

nité, car nous l'avons dit, et nous maintenons ce dire, M. *Hertzen* est l'un et l'autre ; mais *l'impatience* poussée jusqu'à la frénésie, l'amour de la domination arrivé à l'état de vertige, ont déterminé chez lui une vraie crise nerveuse, une véritable *folie furieuse.* — C'est du sang qu'il lui faut, ce sont des incendies qu'il demande pour punir la *Russie,* cette *Russie* qu'il a tant aimée et que dans ses moments lucides il aime encore sans doute, mais qui a le tort impardonnable de ne pas marcher aussi vite qu'il le veut, et de ne pas écouter les conseils, ou plutôt les ordres qu'il se croit en droit de lui donner.

commande que ne l'est le parti des « *impatients,* » la coterie politico-littéraire qui s'en rapproche le plus par l'ardeur avec laquelle elle poursuit son idée fixe, son point de folie, est formée par :

2. Les *constitutionnistes* ou fous ambitieux. — Convaincus de porter en eux les lumières et la somme d'énergie nécessaire pour remédier à tous les maux, pour obvier à tous les inconvénients qui existent en *Russie,* les adhérents de ce parti sont outrés de voir le gouvernement se passer des services éminents qu'ils pourraient rendre à leur patrie. — Le point de départ de leurs prétentions n'est qu'honorable. — Ce qu'ils voudraient, ce serait de devenir utiles à la chose publique, ce serait de prendre place parmi les conseillers de la couronne, et ce n'est qu'en cédant à la force des circonstances, en voyant que cette place leur est obstinément refusée, qu'ils se décident à forcer l'entrée du conseil de l'Empire, à demander au suffrage universel l'influence que le pouvoir établi persiste à ne pas vouloir leur reconnaître. — Tout en sachant, car en leur qualité de Russes ils ne sauraient l'ignorer, combien une trisection artificielle du pouvoir suprême serait une mesure peu populaire en *Russie,* combien le peuple a plus de confiance dans le czar que dans la noblesse, ou dans les *lettrés* sortant de son propre sein que l'on verrait siéger dans la Chambre «*des boyards*» et dans celle « *des députés ;* » ils se disent que tous ces inconvénients disparaitraient par le seul fait de leur entrée à l'assemblée législative. — Quant à la question de leur élection, elle ne leur semble pas douteuse, « le peuple étant assez intelligent pour reconnaître en eux ses vrais amis ; » — ce serait donc à eux de rendre populaire l'institution de deux chambres, à eux d'inspirer au peuple plus de confiance qu'il n'en a dans le czar.

C'est de cet ordre d'idées que sont nés les divers projets de constitutions que l'on recommande à la *Russie,* et toute

une littérature destinée à propager et à défendre ces constitutions.

Le premier inscrit en date (car ses écrits remontent au-delà de 1848), et à ce titre le chef de file de l'école, selon nous le plus inoffensif, et assurément le plus modéré des *constitutionnistes* russes est M. *Iwan Golovine*, auteur d'une originalité incontestable, et dont la censure a eu grand tort d'interdire les ouvrages (1).

La « *charte russe* » de M. *Golovine,* que l'on trouve à la page 48e de ses « *Lettres russes* » (2), quoiqu'elle n'indique qu'en traits généraux ce qu'il faudrait stipuler dans la « Constitution de la Russie » est toujours encore le modèle du genre, que ses émules ont imité sans l'atteindre.— Moins absolu, mais aussi moins acerbe que les auteurs modernes qui suivent sa trace, M. *Iwan Golovine* est d'autant plus mesuré dans les termes qn'il emploie, que la plupart du temps il parle des institutions seulement, sans toucher à la question des personnes.

Toute autre est la direction que suivent les partisans récemment surgis du constitutionnalisme.—Voyant que ce sont les hommes actuellement au pouvoir, les ministres, les conseillers de la couronne en crédit, qui empêchent la réalisation de leurs vœux en occupant les emplois qu'ils ambitionnent, c'est toujours l'attaque dirigée contre les personnes qui gît au fond de la critique qui en apparence s'adresse aux faits et aux choses. — Entrant en plein dans leur rôle de *députés de l'opposition,* c'est de renverser le ministère qu'il s'agit pour eux, aussi se font-il un devoir

(1) Nous croyons devoir recommander à la lecture et à la sérieuse méditation de la *censure* les œuvres de M. *Iwan Golovine.* — En lisant avec l'attention qu'ils méritent les écrits *du chef des constitutionnistes,* surtout le livre intitulé *Rovira,* son *Cours de phrénologie,* et ses *Lettres russes,* elle verra combien elle a eu tort d'interdire la circulation de pareils produits littéraires.

(2) Lettres russes, par I. Golovine, *édition française,* Leipzig, Henri Hubner, 1861. — Prix : 2 francs.

de trouver mauvais tout ce que fait le gouvernement, et de contredire tout ce qu'avance « la presse vénale et corrompue, » nom sous lequel ils désignent tout imprimé qui ne partage pas leur manière de voir.

Combien l'insurrection polonaise a toutes leurs sympathies, cela est aisé à comprendre. — Le fait même de la levée de boucliers est pour eux une preuve de l'absolue incapacité du ministère qu'ils voudraient culbuter, et ce peuple *slave* qui demande une constitution, devient à leurs yeux un argument de plus pour prouver que le peuple russe, également slave, est à la veille d'un soulèvement général que rien ne peut empêcher, si ce n'est la convocation immédiate des états généraux, investis des pouvoirs d'une assemblée constituante.

Au point de vue des journaux de ce parti, il est assez naturel qu'ils disent du gouvernement russe autant de mal que possible, et qu'ils donnent raison aux Polonais quoi que fassent et quoi qu'avancent ces derniers.

A ce programme, les organes du parti des constitutionnistes ne manquent jamais; il n'y a pas d'horreur ni d'ineptie dont ils n'accusent les conseillers du gouvernement, et il n'y a pas de mesure ou de proclamation émanant du comité révolutionnaire, pas de prétention élevée par la presse polonaise, qu'ils ne s'empressent de soutenir de tout leur crédit. — En ceci il n'y a qu'une seule exception, un seul point sur lequel ils ne peuvent tomber d'accord avec les chefs du mouvement insurrectionnel, — c'est la prétention de ces derniers de regarder la *Podolie,* la *Volhynie,* etc., etc., comme autant de provinces *appartenant de droit* à la *Pologne* libérée de la domination russe.

Coulants et complaisants sur toutes les autres questions, les organes du parti *constitutionniste* sont inexorables aussitôt qu'il est question de cette partie du programme des patriotes polonais. — Ce à quoi ils consentiraient, ce serait d'en référer à la population des « *provinces liti-*

gieuses » même; or c'est là justement ce que les publicistes polonais voudraient éviter, sentant que le suffrage universel donnerait raison à leurs adversaires. — On trouve dans « *La parole libre* » publiée à Bruxelles en 1863, deux articles fort intéressants sur cette question.

Infiniment plus modérée dans les termes dont elle se sert pour défendre ses principes, mais très-arrêtée dans ces principes mêmes, est la coterie, littéraire plutôt que politique, dont nous croyons bien définir les aspirations patriotiques en nommant ses adeptes :

3. Les *résurrectionnistes* ou fous placides. — Poëtes et rêveurs plutôt que logiciens et hommes d'État, ils voudraient ressusciter l'ancienne *Russie*, la *Russie* des ballades et des traditions populaires, comme les dames polonaises redemandent la *Pologne* poétique du XVIIe siècle. — Pour les uns comme pour les autres, les costumes brillants de ces époques enviables sont une raison puissante pour en souhaiter le retour, et nous avons vu à *Moscou* des gravures représentant « un prince et un gentilhomme russes du XIXe siècle, » comme à *Varsovie* le premier indice du vrai patriote est de porter le *kontusz* et le *federatka* (habit et couvre-chef nationaux). — Un autre point de ressemblance entre les rêveries rétrospectives des patriotes polonais, et les aspirations rétrogressives des « *slavophiles,* » se trouve dans le fait que les unes comme les autres sont accompagnées de tendances religieuses d'une extrême exclusivité.

Si sur les bords de la *Vistule* on est persuadé que pour assurer la grandeur du monde *slave*, il est nécessaire de faire rentrer « les schismatiques grecs » dans le giron de la sainte église catholique, apostolique et romaine, sur les rives de la *Moskwa* on soutient que « chez les chrétiens « même, hormis ceux de la vraie église orthodoxe (grecque), « on ne saurait rencontrer ni l'idée clairement précisée, « ni le sentiment tout à fait sincère de la fraternité. — Ce

« sentiment ne peut se trouver ni chez les papistes, ni « chez les réformés, et voilà pourquoi un slave ne saurait « être *complétement slave,* s'il n'est pas orthodoxe (1). »

Cette citation suffit pour faire voir que les rêveurs polonais et les *résurrectionnistes* russes se trouvent aux deux bouts extrêmes et opposés de la question ; on ne sera donc pas surpris d'apprendre que les organes de publicité à la dévotion de ces derniers ne sont guère favorables aux projets de conquête des « *slaves qui ne sont pas complétement slaves.* »

Ils admettent que les Polonais ont raison de désirer leur autonomie politique, ils seraient enchantés de la séparation définitive de la *Russie* d'avec la *Pologne,* mais ils entendent sous ce nom de « *Pologne* » rien que « *le pays habité par le peuple polonais,* » et nullement les provinces de *Podolie, Volhynie,* etc., etc., où la popu'ation est en même temps et russe de langage et orthodoxe de religion, c'est donc à dire « *complétement slave.* »

Il nous reste à parler d'un dernier parti politique dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus, et dont les quelques adhérents demeurés fidèles pourraient bien être appelés :

4. Les *réactionnaires* ou fous tout court. — Voyant la quantité d'imperfections dans les rouages de l'administration que signalent les journaux, et se rappelant que « *de leur temps* » il n'était jamais question de toutes ces choses-là, ils sont arrivés à se persuader que les inconvénients récemment découverts sont les résultats pernicieux du régime récemment introduit, ce qui fait qu'ils voudraient pouvoir retourner « *au bon vieux temps,* » au temps où tout était tranquille et où tout le monde était content. — Méconnaissant l'action du temps et la puissance irrésistible de l'opinion publique, ils sont de bonne foi en soutenant

(1) Voir mon étude « *la Tolérance et le schisme religieux en Russie* » page 344. — Berlin, 1863. — B. Behr.

qu'un retour vers l'ancien régime serait possible; aussi (les organes de la presse manquant à leur zèle réactionnaire), les voit-on faire de la propagande verbale pour affilier à leur parti tous ceux qui ont à se plaindre « des inconcevables faiblesses du gouvernement. »

Que les patriotes polonais n'ont pas leurs sympathies, c'est facile à comprendre. — Ils voudraient pouvoir les écraser, les aplatir d'un coup; après quoi, la supériorité de la force armée russe bien établie, ils voudraient abandonner la *Pologne* au triste sort qu'ils croient pouvoir lui prédire à compter du jour où elle serait séparée de la *Russie.*

Cette séparation, on le voit, n'est pas accompagnée de sentiments bienveillants; ce n'est pas le bonheur de la *Pologne,* c'est son châtiment qu'on désire; quoi qu'il en soit, le parti des *réactionnaires* même serait heureux de voir la *Pologne* déclarée indépendante, à la condition, comme bien s'entend, de ne pas lui donner un pouce de terrain outre celui qui lui revient de droit, c'est donc à dire de ne lui céder ni la *Podolie* ni la *Volhynie,* ni aucune des autres « *provinces en litige.* »

D'après ce que nous venons de dire sur les tendances des quatre partis, ou plutôt des quatre *sectes* politiques qui comptent chacune quelques adhérents en *Russie,* on voit qu'elles professent les principes les plus diamétralement opposés, et que leurs sentiments concernant la politique intérieure que devrait adopter la *Russie,* sont absolument inconciliables; c'est donc un phénomène assez curieux que de voir la concordance s'établir entre tous ces partis, pour résoudre, d'une façon à peu près identique, la question des futurs rapports entre la *Pologne* et la *Russie.*

Il est vrai que les motifs qui les portent à souhaiter la séparation définitive des deux nationalités sont des plus différents.

Les *impatients* y applaudiraient dans l'espoir que ce serait le commencement de la dissolution de l'Empire.

Les *constitutionnistes* verraient la probabilité d'une Chambre de députés, et peut-être quelque chance d'y figurer en personne, la naturalisation ne pouvant leur être refusée après les services qu'ils ont rendus au peuple polonais.

Les *résurrectionnistes* se flatteraient de l'espoir que le rétablissement de l'ancien ordre de choses en *Pologne* servirait d'exemple à la *Russie,* et que les classes civilisées consentiraient peu à peu à reprendre des allures nationales, au lieu de singer les us et coutumes de l'Occident de l'Europe.

Les *réactionnaires,* enfin, croiraient leur vengeance accomplie et s'attendraient à voir la *Pologne* livrée à l'anarchie.

Mais tous se diraient satisfaits le jour où la séparation de la *Pologne* d'avec la *Russie* serait un fait accompli, et tous, ici encore la concordance entre ces partis si divers est très-significative, — tous, disons-nous, refuseraient de souscrire à la prétention qu'ont les Polonais de regarder les provinces de *Podolie,* de *Volhynie,* etc., etc., comme faisant partie intégrante de la *Pologne.*

Quoique, nous l'avons dit déjà, on trouve parmi les chefs de file de ces diverses hérésies politiques des hommes d'un talent littéraire fort remarquable, et dont la phraséologie brillante est arrivée à former autour d'eux de petits cercles d'adeptes très-ardents, tout cela ne constitue qu'autant de coteries politiques, et demeure *sans influence aucune* sur le vrai public et surtout sur le peuple, comme *M. Bakounine,* un des triumvirs de la *Cloche,* a la loyauté de l'avouer lui-même (1).

(1) Nous regrettons de ne pas avoir à notre disposition des caractères russes pour reproduire le texte même du passage dont il s'agit, et dont voici une traduction littérale : « Quoi qu'il y ait d'amer dans cet aveu, il « me semble que, pour la réussite future de la cause révolutionnaire, nous « devons énoncer bien haut la conviction où nous sommes que *jusqu'ici*

Ce qui exerce une action sérieuse sur l'opinion publique en *Russie*, ce sont les ouvrages périodiques (journaux et revues), imprimés dans le pays même, et dont le nombre autant que l'importance augmentent à vue d'œil (1).

Le trait distinctif qui caractérise le journalisme russe, est une grande impartialité dans la manière de traiter les questions qu'il aborde, et une remarquable modération dans les termes qu'il emploie. Les accusations sans preuves, les assertions sans base, les déclamations sans idées rationnelles s'y rencontrent d'autant plus rarement qu'elles seraient immédiatement signalées à l'attention du public, et qu'il suffirait qu'un journal entrât dans cette voie, pour perdre son crédit et ses abonnés.

La polémique ne languit pas pour cela. Les questions en litige soulevées dans une feuille passent dans les colonnes des autres; on les discute contradictoirement, on oppose aux données, aux arguments de la partie adverse, des documents, des raisonnements plus concluants, on discute sans disputer, et si l'on ne finit pas toujours par tomber d'accord, on arrive à un autre résultat tout aussi désirable, celui d'avoir élucidé la question, de l'avoir présentée à tous ses points de vue, d'avoir éclairé le public, qui finit par comprendre, parce qu'on lui donne des raisons raisonnables et point de phrases ronflantes seulement.

La modération et la convenance des formes dans les

« *l'influence de notre parti sur le peuple est restée à peu près égale à zéro.*— « La propagande révolutionnaire n'a pas encore d'accès auprès des masses, « et n'a pas encore su ébranler la confiance *aussi insensée que malheu-* « *reuse* qu'elles ont dans le czar. » — Voir le « *Narodnoe Delo* » de M. *Bakounine*. Londres, 1862, page 24.

(1) Outre les journaux qui paraissent dans chaque chef-lieu de province, il y a, en fait de publications périodiques (journaux quotidiens et hebdomadaires, revues, etc., etc.) à Saint-Pétersbourg 142, — à Moscou 45, — à Riga 10, — à Dorpat 11, — à Odessa 10, — à Kiew 8, — à Tiflis 6, — à Kazan 4. — Voir la statistique de *Kolbe*. Saint-Pétersbourg 1862, page 260.

discussions et les assertions des journaux russes, n'est pas moins digne de louange.

Jamais on n'y trouve de ces phrases destinées à capter le jugement du lecteur, en s'adressant à sa sensibilité, plutôt qu'à sa raison : « Mères de famille, ne frémissez-« vous pas d'horreur à la pensée de ces familles entières « dont le patriotisme désarmé est puni par une extermi-« nation sauvage (1)? »

Jamais on n'y rencontre la relation de faits fort sujets à caution, accompagnée de termes hostiles qui condamnent l'accusé sans preuve aucune de sa culpabilité, comme par exemple : « La *Pologne* est entourée d'un cercle de fer par « ses voisins, dont l'un, *à la honte de notre siècle,* inter-« vient ostensiblement en faveur des Russes, lesquels, « semblables aux hordes sauvages, mettent à feu et à sang « des contrées entières (2). »

Jamais, l'exactitude d'une série d'accusations atroces ayant été révoquée en doute par quelque autre feuille, aucun journal russe ne reprochera à cette feuille : « D'avoir déclaré dans un article *qui fait froid au cœur à « force de scepticisme,* qu'il est impossible de rien distin-« guer au milieu du double courant de nouvelles contra-« dictoires (3). »

Jamais, et quelle que soit sa conviction, aucun publiciste russe ne se permettrait d'accuser les partisans de la grande monarchie slavo-*polonaise:* « d'imbécillité providentielle « qui permet d'espérer tout, même l'invraisemblable et « l'impossible (4). »

Toutes ces intempérances de plume sont absolument étrangères au journalisme russe, qui affirme avec circonspection, qui discute avec calme et d'où les insinuations

(1) Voir le *Siècle* du 10 mars.
(2) Voir le *Siècle* du 15 mars.
(3) Voir l'*Opinion nationale* du 13 mars.
(4) Voir l'*Opinion nationale* du 12 mars.

virulentes, les termes offensants, les excitations à la haine sont rigoureusement bannies.

Mais, m'objectera-t-on, il est fort naturel que la presse russe soit circonspecte et précautionneuse, sachant qu'il y a la censure qui surveille chacun de ses pas, qu'il y a la police qui la rendrait responsable au premier essai qu'elle ferait de dire la vérité et d'appeler les choses par leurs noms. — Si la presse était libre en *Russie*, elle parlerait un tout autre langage et serait aussi violente, peut-être même plus violente qu'elle ne l'est dans d'autres pays.

Je ne partage pas cette opinion, et j'ai, pour croire la presse russe modérée par principe plutôt que par suite de la surveillance censurale, de bonnes raisons, à l'appui desquelles je place ci-contre le récit d'une petite correction imposée par les principaux représentants de la littérature russe à un journaliste qui avait manqué aux convenances (1). — Mais en admettant que mes contradicteurs

(1) A propos de la discussion sur les droits des israélites, un journal de Saint-Pétersbourg (*l'Illustration*, si je ne me trompe) avait publié un article en réponse à un travail très-consciencieux, émané de la plume de deux coreligionnaires de la nationalité qu'il s'agissait de réhabiliter. — L'auteur de cet article, au lieu de se borner à discuter la question en litige, se permit des sorties inconvenantes contre la personne des signataires de l'écrit, auxquels il reprochait d'agir « par esprit de spéculation », faisant *sous-entendre* qu'ils étaient payés par les leurs pour défendre la cause de « *la juiverie.* »

Quoique les deux écrivains attaqués fussent très-peu connus dans le monde littéraire, quoique l'accusation de vénalité ne fût pas clairement formulée, et se cachât sous le manteau des allusions, et quoique les termes que s'était permis l'*Illustration* ne fussent que dénigrants, sans aller jusqu'à l'injure patente, — la presse russe se leva comme un seul homme. — Dès le lendemain les improbations se firent entendre, dans les journaux de la capitale d'abord et dans ceux de la province ensuite, qui tous s'écrièrent d'un commun accord : « Puisque vous accusez, donnez des preuves ! — Puisque vous débattez une question sérieuse, abstenez-vous de personnalités et d'invectives ! » — La chose n'en resta pas là. — Une protestation formelle, portant plus de soixante signatures de divers hommes de lettres, romanciers, auteurs dramatiques, poëtes, publicistes, fut insérée

eussent raison, en admettant avec eux que le journalisme russe n'est si réservé qu'à cause de la censure qui le force à mesurer ses expressions; je leur ferai observer qu'en voulant nier que la presse russe, lors même qu'elle serait libre, continuerait à rester calme et digne, ils font, sans s'en apercevoir, l'éloge de la censure qui surveille la presse, et du gouvernement qui dirige la censure.

Si c'est la censure, c'est donc à dire le gouvernement qui s'oppose à ce que les récits que font les journaux russes des événements de la *Pologne* ne soient, ni lardés d'expressions virulentes, ni accompagnés de réflexions capables d'augmenter l'antagonisme entre les nationalités russe et polonaise; — les détracteurs de ce gouvernement seraient forcés de convenir qu'il fait preuve d'autant de magnanimité que de sagesse; nous croyons donc qu'ils aimeront mieux admettre, avec nous, que ce n'est pas du fait de la censure, mais du fait de leur propre volonté que les journaux russes gardent le ton grave qui convient aux discussions sérieuses, la retenue que doit s'imposer quiconque se croit appelé à plaider devant ce grand tribunal qu'on nomme « l'*opinion publique*. »

De cette réserve, les journaux russes ne se départissent jamais, quel que soit le sujet qu'ils traitent, et quelle que soit la tentation qu'ils éprouvent d'ajouter des paroles sévères aux tristes faits qu'ils ont à relater.

Ainsi, dans le n° du 24 janvier, la *Gazette de Moscou* raconte l'attaque nocturne des soldats, russes par laquelle débuta l'insurrection dans la nuit du 10 au 11 (22-23) jan-

dans un des grands journaux de *Saint-Pétersbourg*, et reproduite par toutes les autres feuilles, après quoi y parut un article explicatif de la rédaction du journal incriminé, sorte de rétractation qui mit fin à l'affaire.

Depuis lors, et quelle qu'ait été la vivacité de la polémique où ils se trouvaient engagés, pas un des journaux russes n'est allé à l'encontre d'une semblable protestation, pas un n'a manqué à la retenue et aux formes convenables, indispensables pour toute discussion consciencieuse, qu'elle ait lieu dans l'enceinte d'un parlement ou par la voie des feuilles publiques,

vier. — Elle dit que des soldats ont été étouffés au lit, que le lieutenant *Rapp* a été poignardé, qu'au sergent *Selenko* on a coupé la langue, et elle termine ce tableau sans y ajouter un seul mot capable d'augmenter encore le ressentiment des soldats et du public russe, — et pourtant une exclamation comme celle que nous avons empruntée au *Siècle,* « ne frémissez-vous pas d'horreur, etc., etc., » — aurait été fort pardonnable.

Le même journal reproduit une lettre adressée à la gazette allemande *National-Zeitung,* qui affirme que par la diligence (train de poste) on a renvoyé de *Sedliz* à *Varsovie* les boyaux du général *Tscherkassoff,* assassiné sur la grande route par les insurgés, récit que la *Gazette de Moscou* laisse sans commentaire aucun, — et pourtant, en traduisant le texte allemand, il est impossible que le publiciste russe, pour nous servir des termes qu'emploie l'*Opinion Nationale*, « *n'ait pas eu froid au cœur.* »

Le louable scrupule de conscience qui empêche les rédactions des journaux russes d'exciter les sentiments haineux des partis, leur fait saisir avec empressement chaque occasion de diminuer le ressentiment que le public russe doit éprouver aux récits de ce qui se passe en *Pologne.* — Ainsi le journal (russe) de *Saint-Pétersbourg* avait annoncé que les insurgés s'étaient emparés d'une somme d'argent, que le général *Sinelnikoff* devait remettre à l'intendance de *Brests.* — Huit jours après, ayant eu la preuve de l'inexactitude de cette nouvelle, il eut soin (28 janvier) de la démentir aussitôt. — Cette rectification fut reproduite par la plupart des grands journaux, qui s'empressèrent d'annoncer que l'accusation portée contre les insurgés était dénuée de fondement.

Mais, nous dira-t-on, ce n'était là que leur devoir, — puisque ces feuilles avaient répandu un bruit calomnieux, elles étaient tenues d'honneur de le démentir aussitôt qu'on leur apprenait qu'ils s'étaient trompées.

Nous sommes d'accord, ce n'était que leur devoir que remplissaient les journaux russes, en justifiant les insurgés d'une accusation non méritée; mais ce même devoir n'existe-t-il pas pour les journaux étrangers, dans lesquels on trouve tant de récits sur les atrocités commises par les soldats russes, et où l'on chercherait en vain la moindre rectification?

Est-il possible que de toutes ces nouvelles du théâtre de l'insurrection qui accusent les Russes de barbaries inouïes, il n'y en ait *pas une seule* que quelque correspondant consciencieux, ou quelque feuille publique soient venus, démentir? — Est-il possible que le *Siècle* ne soit pas encore instruit de l'erreur qu'il fait en racontant l'histoire des *quarante Polonais désarmés,* chassés par les Prussiens au delà de la frontière, et aussitôt massacrés par les Russes? — Est-il possible que l'*Uylenspiegel* demeure convaincu « que les soldats russes portent des enfants au bout de leurs baïonnettes, » comme il le dit dans son n° du 22 février? — Pourquoi donc, ni dans ces journaux, ni dans aucun de ceux qui croient servir la cause des *Polonais* en irritant les *Russes* par le mal qu'ils en disent, ne trouve-t-on l'aveu, que telle nouvelle, tel récit calomnieux étaient dénués de fondement? — Cela prouve, il nous semble, que si le devoir est le même pour tous, tous ne le remplissent pas de même; rendons donc justice à la presse russe, et avouons que, de la part d'un ennemi — car les journaux russes sont loin d'être les amis de l'insurrection polonaise, — cette manière d'agir dénote une délicatesse, une loyauté des plus estimables.

C'est à dessein que nous sommes entré dans quelques détails servant à caractériser la presse périodique russe, espérant qu'ils auront servi à prouver à nos lecteurs combien ils peuvent faire fond sur l'impartialité des avis que des journaux animés d'un tel esprit émettent concernant la *question polonaise*.

Que cette question préoccupe beaucoup la presse russe, cela va sans dire. — Il n'y a pas de feuille, grande ou petite, qui ne donne des articles, il n'y a pas de revue qui ne publie des travaux sérieux ayant rapport à la Pologne, en dernier lieu il y a même un journal spécial, *le Messager du sud-est,* créé tout exprès pour combattre la propagande polonaise dans les provinces russes du midi de l'empire.

Tous ces journaux, quel que soit le point de vue auquel ils se sont placés, professent un principe commun : ils veulent *le progrès* pour arriver à établir un ordre de choses rationnel, et ils demandent *le maintien de l'ordre,* pour réaliser le progrès. — Convaincus que les révolutions politiques, opérées d'une manière violente et à l'aide d'émeutes, coûtent toujours plus qu'elles ne rapportent, ils pensent que les réformes amenées sans effusion de sang, les réorganisations obtenues par des moyens légaux et du consentement des gouvernements établis, présentent plus de chances d'être rationnelles, que celles qui sortent d'un club de Jacobins, ou du camp d'une armée d'insurgés.

Avec cette manière de voir, il est fort naturel que la presse russe se soit prononcée *contre* l'insurrection.

Voyant, par les réformes qui se font en *Russie,* combien le gouvernement est disposé à tenir compte des prétentions légitimes de l'opinion publique, combien, en si peu de temps, il a fait déjà, par l'affranchissement des serfs, la réorganisation judiciaire, la décentralisation administrative, l'abolition des fermes d'eau-de-vie, l'amélioration du système financier, etc., etc., — la presse doit reconnaître qu'on avance sensiblement dans la voie du progrès. — Elle doit reconnaître que le souverain qui a fait tout cela mérite la confiance illimitée du pays, et elle reproche à la *Pologne* de ne pas avoir eu assez de confiance en l'empereur, pour attendre le développement progressif des améliorations introduites dans l'administration du *royaume.* — Elle reproche aux Polonais de s'être

séparés violemment du mouvement progressiste de la Russie, plus radical que celui de la Pologne, mais plus régulier et par là même plus lent.

Elle leur reproche surtout d'avoir rompu, par une insurrection sans espoir de réussite, la paix si nécessaire aux deux pays pour développer les institutions libérales qui s'y préparent.

Ce qui excite surtout l'indignation de la presse russe, ce sont les prétentions du parti ultra-patriotique à la possession « *des anciennes provinces polonaises;* » aussi voyons nous qu'il y a unanimité parmi tous les journaux du pays, aussitôt qu'il s'agit de cette partie du programme de l'insurrection polonaise.

Il n'entre pas dans le plan de cet écrit de reproduire des articles entiers de journaux russes ayant pour but de démontrer combien la prétention des Polonais est injuste et illogique ; nous ne plaçons donc ici qu'un résumé des arguments que l'on retrouve dans toutes les feuilles du pays, et dont l'ensemble représente l'opinion collective de la presse russe :

L'assertion des *Polonais,* que leurs anciennes conquêtes, la Podolie, la Volhynie, etc., etc., leur reviennent de droit, est aussi vraie que si l'on disait que la Guyenne, l'Aquitaine, la Normandie, le Pas-de-Calais, la Picardie, et même l'Ile-de-France avec Paris, sont des provinces anglaises, parce que dans le temps elles ont un moment appartenu aux Anglais. — En élevant des prétentions sur ces « anciennes conquêtes, » les Polonais compromettent leur propre cause, car, en évoquant *le droit de conquête*, ils confirment la domination russe sur leur pays, qui est une conquête de la Russie.

Seraient-ce ces provinces mêmes qui demandent à être réunies à la Pologne, et l'adresse de la noblesse de Podolie serait-elle l'expression d'une telle demande ?

Les gentilshommes polonais qui, au nombre d'environ deux cents, ont signé l'adresse en question se sont arrogé

le droit de parler au nom d'une population de 1,170,000 Russes qui habitent la province, ce qui est aussi dénué de tout fondement que si les dix-huit familles russes qui possèdent des propriétés immobilières à *Nice* voulaient demander qu'on y établît les lois et les coutumes de leur pays. — Et encore la prétention de ces Russes serait-elle plus fondée, parce que *Nice* est loin d'avoir 105,000 habitants, chiffre auquel devrait s'élever sa population pour que la disproportion soit la même entre les aborigènes et les étrangers qui prétendent les dominer.

Que le peuple n'est nullement de l'avis des nobles signataires de ladite adresse, cela ressort des nombreuses députations envoyées par une quantité de villes et de villages, dans le but de protester contre l'annexion à la Pologne (1).

La situation ne serait-elle pas différente dans la *Lithuanie,* qui prend une part active à l'insurrection, ce qui pourrait faire croire qu'elle se regarde comme appartenant à la nationalité polonaise et qu'elle désire se réunir à ses compatriotes?

En *Lithuanie* ce n'est que la population des villes qui participe à l'insurrection, la population agricole reste indifférente, et, en beaucoup d'endroits, se montre hostile aux insurgés (2).

Cette population urbaine, collégiens, ouvriers, petits employés, est exclusivement d'origine *polonaise,* de sorte que le mouvement en Lithuanie n'émane point du peuple lithuanien, et n'agit point dans les intérêts de la *nationalité* lithuanienne. — Les *Lithuaniens,* d'après leur origine et leur langue, sont une race *à part,* aussi éloignée des *Polonais* que des *Russes,* de sorte que les Polonais ne peuvent nullement prétendre à se les annexer par droit de parenté. — S'il y avait une question à élever à propos des

(1) Voir la *Gazette de Moscou* du 15 janvier.
(2) Voir l'*Indépendance belge* du 23 mars et l'*Invalide russe* du 3 avril.

Lithuaniens, elle devrait être posée comme question de l'indépendance complète de cette race, et non comme annexion à la Pologne. — Mais le nombre en est si peu important qu'une question pareille ne pourrait être élevée.— D'un autre côté, la Russie ne peut y renoncer. — L'État a ses devoirs, comme ses droits. — Rappelons-nous que l'Angleterre ne fait que sourire quand on lui parle de céder Gibraltar ou Malte. — En vertu de plusieurs considérations et surtout des considérations stratégiques, la Russie ne saurait livrer à personne la Lithuanie, qui est la clef de ses provinces de l'ouest du côté de la Pologne, comme Nice est la clef de la France du côté de l'Italie (1).

Comme document à l'appui de son assertion concernant l'infériorité numérique de l'élément polonais dans les provinces en litige, la presse russe reproduit le tableau ci-après, tiré d'une publication de la société géographique de Saint-Pétersbourg. Dans ce tableau, sous la rubrique « *Russes,* » on a placé la population parlant n'importe lequel des divers idiomes russes, le petit-russien, le ruthène, le patois de la Russie-Blanche, etc., etc., qui tous se rapportent au russe qu'on parle à Wladimir et à Moscou, comme la langue qu'on parle à Nismes, à Bordeaux ou à Nantes se rapporte au français d'Orléans ou de Paris. — La distinction que l'on affecte de faire entre les habitants des diverses provinces russes et « *les Moscovites,* » est aussi ridicule et d'aussi mauvaise foi, que si l'on voulait refuser la qualité de Français aux Languedociens, aux Bordelais et aux Bretons. — Assurer que dans les provinces ici énumérées il n'y a pas de « Russes ou *Moscovites,* » c'est comme si on disait que dans les départements du Midi et de l'Est de la France il n'y a pas de « Français ou *Parisiens.* »

(1) Discours prononcé par M. Pogodine et reproduit par le *Nord* du 5 avril.

NOMS DES PROVINCES.	Habitants rangés d'après leur nationalité.				
	Russes.	Polonais.	Lithuaniens.	Juifs.	Divers (1).
Wilna (2) .	191,540	180,575	1,149,815	178,139	44,045
Grodno . .	262,562	193,228	232,824	94,219	6,814
Minsk . .	736,175	116,789	64,149	96,981	2,892
Witebsk . .	428,651	43,432	139,203	62,628	10,189
Mohilef . .	719,229	27,238	945	102,855	387
Kiew . . .	1,370,250	83,331	38,026	225,074	1,655
Volhynie. .	1,042,694	174,100	20,535	183,890	5,298
Podolie . .	1,170,485	209,231	»	195,847	42,438(3)
Dans 8 provinces :	5,921,586	1,027,947	1,645,587	1,139,633	113,718

En comparant chacun de ces chiffres à la totalité des habitants de la province, on arrive à former un second tableau que voici :

NOMS DES PROVINCES.	Rapport entre la nationalité et le chiffre total des habitants.					
	Total de la population.	Russes.	Polonais	Lithuaniens.	Juifs.	Divers.
Wilna .	1,744,112	11,40	10,65	65,25	10,20	2,50
Grodno .	789,647	33,20	24,50	29,50	11,95	0,85
Minsk .	1,016,986	72,30	11,50	6,30	9,55	0,35
Witebsk.	684,195	62,70	6,30	20,30	9,25	1,45
Mohilef .	850,654	84,50	3,20	0,10	13,16	0,04
Kiew. .	1,718,356	79,70	4,80	2,20	13,15	0,15
Volhynie.	1,426,427	73,10	12,20	1,40	12,85	0,45
Podolie .	1,619,004	72,30	12,90	»	12,10	2,70
Dans 8 provinces :	9,849,381	60,10	10,40	16,70	11,65	1,15

Ces chiffres sont bien plus éloquents que ne pourrait l'être aucun raisonnement. — Ils prouvent à l'évidence que, dans les provinces en litige, le nombre de ceux qui parlent le russe est *six fois* plus grand que celui des habitants polonais ; que dans aucune de ces contrées, pas même en *Lithuanie,* les Polonais ne sont plus nombreux que les Russes, et que dans d'autres (Kiew et Mohilef), il y a de dix-sept à vingt-six fois plus de Russes que de Polonais.

La prétention du parti ultra-patriotique qui revendique les anciennes conquêtes de la Sérénissime République, *à*

(1) En majeure partie Allemands. — (2) Voir la note à la page 20 et ci-dessus. — (3) En majeure partie Moldaves.

titre de pays habités par une population polonaise, tombe donc à plat devant la supériorité numérique de l'élément russe, à moins qu'on ne veuille faire abstraction *du peuple*, pour ne prendre en considération que la nationalité des classes qui le dominent, soit par leur position soit par leur richesse. — Mais lors même que, pour le recensement dont il s'agit, on adopterait le principe de M. *Podolski*, celui de ne compter pour rien les habitants russes et lithuaniens de ces provinces, lesquels, en leur qualité d'hommes lige, de *bas peuple*, devront accepter la nationalité *des possesseurs du sol*, — on trouverait qu'il y a, non pas une nationalité victorieuse, mais deux nationalités rivales à se disputer les provinces.

Le peuple serait contraint de subir la nationalité de l'aristocratie de race, la nationalité polonaise, ou celle de l'aristocratie financière, la nationalité juive; or, il y a onze juifs contre dix Polonais (1), ce qui est déjà un désavantage qu'ont ces derniers, et, en outre, les onze juifs ont de l'argent, tandis que les dix Polonais leur en doivent, ce qui fait que les premiers sont plus fondés à dire que le sol est à eux, et qu'ils ont plus de droit de demander que « les provinces en litige » soient déclarées appartenir à *la nationalité juive*, pour ne suivre à l'avenir que les lois, les us et les coutumes spéciales du peuple élu.

Tant qu'on maintient le principe que la nationalité d'un pays est à déterminer d'après celle de *la majorité* de ses habitants, — et à moins de nier que soixante est plus que seize, — seize plus que onze, — et onze plus que dix, — les provinces jadis soumises à la couronne de Pologne doivent être déclarées *russes*, ou, à défaut de Russes, *lithuaniennes*, ou encore, à défaut de Lithuaniennes, *juives*, mais jamais *polonaises*. — Pour qu'elles le deviennent, il

(1) Dans les provinces de Witebsk, Mohilef et Kiew, la supériorité numérique des juifs est encore plus grande. — A Mohilef il y a quatre fois plus de juifs que de Polonais.

faudrait que, sur cent habitants, les conquérants de ces provinces tuent cinquante et un *Russes,* sept *Lithuaniens,* et deux *Juifs,* — alors les dix *Polonais* indigènes seraient en majorité, et l'élément polonais constituerait la nationalité dominante.

Outre la parité de race entre les Polonais et les habitants des provinces en litige, on a essayé de fonder les prétentions du parti ultra-patriotique sur le principe de parité entre les convictions religieuses, en assurant que la population de ces provinces, à l'instar de celle de la Grande-Pologne, était catholique, apostolique et romaine.

A cette assertion, la presse russe répond encore par un tableau statistique, que nous reproduisons ici :

NOMS DES PROVINCES.	Habitants distribués suivant les croyances religieuses.				
	Orthodoxes-Grecs.	Catholiques-Romains.	Protestants.	Hébreux.	Mahométans.
Wilna . .	194,552	1,328,206	40,381	178,139	2,834
Grodno . .	423,178	266,534	4,466	94,219	1,250
Minsk . .	736,378	180,735	527	96,981	2,365
Witebsk . .	398,694	212,684	10,158	62,628	31
Mohilef . .	707,854	39,558	381	102,855	6
Kiew . . .	1,418.151	73,476	1,632	225,074	23
Volhynie. .	1,071,241	166,272	4,815	183,890	209
Podolie . .	1.217,118	204,243	1,761	195,847	45
Dans 8 provinces.	6,167,166	2,471,708	64,111	1,139,633	6,763

En comparant chacun de ces chiffres à la totalité des habitants de la province, on arrive à former un second tableau que voici :

NOMS DES PROVINCES.	SUR CENT HABITANTS IL SE TROUVE :				
	Orthodoxes-Grecs.	Catholiques-Romains.	Protestants.	Hébreux.	Mahométans.
Wilna . .	11,55	75,85	2,20	10,20	0,25
Grodno . .	53,60	33,80	0,50	11,95	0,15
Minsk . .	72,40	17,80	0,05	9,50	0,25
Witebsk . .	58,30	31,00	1,40	9,25	—
Mohilef . .	83,90	4.70	0,04	13,26	—
Kiew . . .	81,40	4,30	0,10	13,10	—
Volhynie. .	75.10	11,70	0,30	12,80	0,01
Podolie . .	75,10	12,60	0,10	12,10	—
Dans 8 provinces.	62,60	25,10	0,60	11,66	0,04

Ici encore la supériorité numérique est du côté des Orthodoxes grecs, au nombre desquels on voit presque les deux tiers de la population de ces provinces. — A l'exception de Wilna, où le peuple est *lithuanien*, et non pas polonais, les adhérents de l'église orthodoxe-grecque sont partout plus nombreux que les catholiques; dans deux provinces, Mohilef et Kiew, il y a même trois fois plus d'hébreux que de catholiques.

Tout en faisant justice sévère des prétentions inadmissibles élevées par certains Polonais à la possession des anciennes conquêtes de leur patrie, la presse russe ne se montre nullement hostile aux vœux de la Pologne, en tant qu'il ne s'agit que de sa séparation de la Russie.

Se trouvant encore sous la tutelle d'une censure préventive, la presse du pays ne saurait aborder sans de grandes précautions une question aussi brûlante que celle de la renonciation de l'Empereur à son titre de Roi de Pologne; il faut donc, pour découvrir l'opinion publique reflétée dans la presse, se rendre compte, non-seulement de ce qu'elle dit, mais encore de ce qu'elle ne dit pas, il faut s'efforcer de lire entre les lignes publiées avec « *l'imprimatur* » de la censure.

Et d'abord, ce que la presse russe ne dit pas, c'est que la Pologne serait à maintenir à tout prix sous la domination russe. — On démontre l'injustice des prétentions d'agrandissement de la Pologne, on regrette que l'insurrection soit venue troubler une paix dont la Russie a besoin pour l'accomplissement des réformes qu'elle médite; mais pas un journal, pas une brochure (autant que nous sachions du moins) n'est venu à dire que la Pologne n'aurait aucun droit à revendiquer son autonomie politique et nationale.

D'autre part la noblesse de Saint-Pétersbourg, dans l'adresse présentée à l'Empereur, parle des sacrifices que le pays est prêt à faire pour le maintien de l'intégrité du

sol paternel, mais *elle ne dit pas* que ces sacrifices, ces efforts extraordinaires eussent à commencer tant qu'il ne s'agit que d'assurer la domination russe sur le sol polonais.

Outre ces réticences, très-significatives selon nous, on rencontre dans les organes de la publicité certains avis indirects, certaines allusions dont le sens a pu échapper à la censure surchargée de besogne, mais que le public n'a pu ne pas comprendre, et contre lesquelles on n'a vu s'élever aucune protestation.

Dans un discours prononcé en public et reproduit par quelques-uns des grands journaux, un orateur russe s'attache à prouver que, dans la question de la Pologne, la Russie doit, avant tout, *être en règle avec sa propre conscience* et que le gouvernement n'est réellement fort qu'autant qu'il s'appuie sur l'opinion du peuple. — « Le czar Alexis Michailovitsch, ajoute l'orateur, en accep-« tant la réunion que *lui proposa* la Petite-Russie, fut en « état de soutenir une longue guerre, mais il était *appuyé « par le peuple,* et n'avait aucune lutte à craindre. — « Cette tradition si glorieuse a *un sens profond!* »

Nous nous ferions illusion en pensant que « le sens profond » de cette citation est que le czar *Alexis Michailovitsch* fit bien d'agréer le Petite-Russie dont le peuple *vint lui demander* l'annexion à son empire, mais qu'il aurait eu tort de prendre ce pays de force, ou, l'ayant subjugué, de le garder *contre le gré du peuple,* et contre les avis *de sa propre conscience,* qui aurait dû lui dire qu'il ne faut vouloir régner sur aucune contrée qu'autant qu'on est *appuyé par le peuple.*

Plusieurs journaux russes ont abordé la question de savoir si c'est la Russie qui a besoin de la Pologne ou la Pologne qui a besoin de la Russie? Rappelant les dissensions intestines qui déchiraient la Pologne, le caractère remuant de la petite noblesse appauvrie, et la division qui subsiste entre les représentants de l'aristocratie, — la presse

russe en a voulu conclure que la Pologne ne saurait se passer de l'appui d'une puissance résidant en dehors du pays et capable d'y maintenir l'ordre. —

En lisant les articles qui commençaient par cette thèse, j'ai toujours eu l'impression que ce n'était là qu'un avant-propos, une entrée en matière, une introduction destinée à éblouir le censeur et à obtenir son *imprimatur* pour le reste de l'écrit, la partie qui exprimait le fond de la pensée de l'auteur.—En continuant la lecture, j'ai bientôt vu que j'avais eu raison, car en opposition à l'hypothèse que la Pologne ne saurait se passer de la Russie, on trouvait toujours l'axiome : *La Russie n'a pas besoin de la Pologne.*

Les impôts et impositions prélevés sur les Polonais restent *en Pologne,* et quel que soit le montant des épargnes du trésor du royaume (pendant l'administration du prince Gortschakof elles s'élevaient à 6,000,000 de roubles, soit 24,000,000 de francs), il n'y a pas un rouble qui entre au trésor de l'*Empire;* de sorte que la possession de la Pologne n'augmente en rien l'avoir de la *Russie,* et ne diminue pas d'un seul copek les impôts des sujets de l'empire.—Bien au contraire, l'occupation militaire de la Pologne exige un corps d'armée spécial, et que l'état de fermentation permanente du pays ne permet point de déplacer.—Quelle que fût la guerre dans laquelle se trouverait entraînée la *Russie,* il faudrait toujours qu'elle gardât 60,000 hommes en *Pologne,* ce qui revient à dire que la force armée qui suffirait pour le maintien de sa position de Grande Puissance européenne, doit être augmentée de 60,000 hommes, qu'elle pourrait licencier si elle n'avait pas la Pologne à surveiller.—Ainsi, au lieu de rapporter quelque chose à la *Russie, la possession de la Pologne* lui coûte fort cher; elle n'a donc rien à gagner en s'obstinant à vouloir la garder. —

De là à la conclusion; qu'on ferait bien *de rompre* le lien qui unit les deux pays, il n'y a pas loin.—Cette con-

clusion, en termes précis du moins, ne se trouve point dans la presse russe, mais en revanche nous l'avons rencontrée dans nombre de lettres privées, et dans les conversations de tous les Russes que nous avons vus depuis les événements récents de la Pologne.—Tous s'accordent à dire que ce serait un bonheur pour la *Russie* que de trouver le moyen de dissoudre son union avec la *Pologne*.

Ou tous les indices nous trompent, ou cette manière de voir est celle de la grande, de la très-grande majorité du public en *Russie* qui verrait avec une bien vive satisfaction le manifeste impérial prononçant le divorce définitif entre deux pays qui évidemment ne pourront jamais vivre d'accord.

IV

La Question polonaise au point de vue de l'Europe.

C'est une vérité mille fois redite que depuis tantôt un siècle la *question polonaise* est une cause de trouble pour l'*Europe,* qui se trouve *directement intéressée* à la solution définitive de cette question toujours menaçante, toujours prête à surgir, et pouvant, d'un jour à l'autre, devenir la cause d'une guerre générale qui mettrait sur pied les armées de tous les États européens, depuis l'Angleterre jusqu'à l'Italie, depuis la Suède jusqu'à l'Espagne.

Ayant le pressentiment instinctif du danger qui la menace, la société de l'occident de l'*Europe* a été plus vivement émue aux récits des événements qui se passent aux bords de la Vistule, qu'aux nouvelles de tout ce qui s'est passé naguère en Orient, en Hongrie, en Italie, et voilà pourquoi les journaux de tous les pays et de toutes les nuances, en parlant des affaires de la *Pologne,* les ont traitées avec la même chaleur, le même emportement passionné que chacun d'eux aurait pu mettre à défendre sa propre cause. C'est qu'en effet, à Londres, à Turin, à

Stockholm et à Paris, on sentait que la *question polonaise* pouvait amener des complications capables d'ébranler jusqu'au sol natal; chacun jugeait donc des affaires de la *Pologne* au point de vue de ses propres intérêts; chacun en parlait comme d'une chose qui le touchait personnellement.

De là sont venus, et le ton passionné des feuilles publiques, et l'agitation des meetings, et les discours véhéments dans les assemblées représentatives; de là, aussitôt l'insurrection désarmée, viendront les diverses propositions que la diplomatie et la presse croiront pouvoir faire pour arriver à une *solution définitive* de la question.

Pour que ces propositions puissent aboutir au résultat qu'il s'agit d'obtenir, pour qu'elles amènent un état de choses qui résoudrait *finalement,* et *pour toujours,* la question polonaise, elles doivent répondre aux conditions générales que voici :

Il faut que la situation qui sera faite à la *Pologne* soit de nature à tenir compte des prétentions légitimes du peuple polonais.

Il faut que les arrangements proposés soient acceptables par la *Russie.*

Il faut que, par la combinaison à laquelle on s'arrêtera, la *Pologne* se trouve placée dans de telles conditions, que les troubles, les agitations, les levées de boucliers même, s'il devait y en avoir dans l'avenir, ne soient plus dorénavant que des commotions locales, circonscrites dans les limites du pays même, et ne pouvant ébranler la paix générale de l'Europe.

Voilà pour le fond des propositions à faire, passons aux formes dans lesquelles elles devraient être faites.

Ici nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret que nous causent les fautes déjà commises.

Le ton violent de la presse, parlant « des États européens qui ont *octroyé* aux empereurs de Russie la posses-

sion du royaume de Pologne, » — le langage provoquant des meetings qui demandent la guerre « *pour forcer la Russie* à reconstituer la *Pologne,* » les pourparlers diplomatiques même, qui proposent des démarches *collectives* destinées à *peser sur la Russie* dans le but d'en obtenir des concessions pour la *Pologne,* — tout cela n'a pu qu'augmenter les difficultés de la situation au lieu d'aider à les aplanir.

Sans offrir un appui réel aux Polonais, sans envoyer aux insurgés autre chose que des souhaits bienveillants, la presse, les réunions populaires, et même les cabinets de l'Europe occidentale, n'ont pas toujours pris en considération, que pour la réalisation de leurs souhaits, le consentement de la *Russie* est indispensable, et que ce n'est pas le moyen d'obtenir ce consentement que d'avoir l'air de le lui imposer de force. — Espérons que la volonté de la *Russie* d'arriver à une solution définitive de la question polonaise est assez fermement arrêtée, pour qu'elle ne se laisse influencer par aucune considération de susceptibilité, mais espérons aussi que dans les manifestations ultérieures de la presse et des cabinets européens il n'y aura plus rien qui puisse blesser ni l'amour-propre national de la *Russie,* ni la dignité de son gouvernement. Puisque, en fin de compte, ce sera la *Russie* seule qui résoudra la question, il faut au moins lui laisser l'honneur de l'avoir résolue, sans persister à se poser en arbitre du sort des Polonais, rôle qui n'aurait été réel et convenable, pour les grandes puissances de l'Occident, que dans le cas où elles seraient sorties victorieuses d'une guerre entreprise en faveur de la *Pologne,* guerre dans laquelle personne n'a voulu se lancer.

Quant aux modes de solution de la *question polonaise,* en tenant compte des avis de tous les partis en présence, nous trouvons qu'il y en a en tout *six,* que nous allons énumérer, en essayant de relever ce qui s'y trouve de praticable ou d'impraticable.

Le maintien du régime en vigueur avant l'insurrection. Cela ferait que, la révolte domptée et l'amnistie proclamée, on continuerait l'œuvre de la réorganisation progressive qu'a déjà commencée le Grand-Duc *Constantin,* assisté du conseil d'État du royaume. — Outre la séparation des pouvoirs administratif, législatif et judiciaire du royaume d'avec les mêmes services en *Russie,* outre la loi qui confie les emplois publics en *Pologne* à des Polonais, outre les garanties accordées à la liberté personnelle dernièrement votées sur la présentation de Mgr. *Felinski,* outre l'institution des conseils éligibles de province et de district, et outre l'ordonnance qui rétablit la langue polonaise comme langue officielle, mesures déjà prises et répondant aux articles 76, 29, 17, à 22, 83 et 28, de la Constitution de l'an 1815, on établirait successivement la chambre des nonces (article 31) les ministres responsables (art. 47), la liberté de la presse (art. 16), etc., etc., et on arriverait insensiblement à la reconstitution de la charte de l'année 1815.

Cette marche lente et méthodique vers un but tant désiré, serait-elle capable de contenter le pays? — Assurément non! — Des réformes administratives, quelles que soient leur étendue et leur importance, ne sauraient plus satisfaire les Polonais. — Ce qu'il leur faut, c'est un changement de situation rapide et visible, une mutation de régime palpable, un état de choses qui permette à la nation de satisfaire au besoin qu'elle éprouve de se sentir vivre, de prendre une part active aux décisions concernant la législation et l'administration du pays.

Supposons pour un moment que les lois élaborées par le conseil d'État, les institutions dont le gouvernement actuel doterait le pays, fussent, non-seulement de la plus haute sagesse, mais encore exactement identiques à celles

que se serait données la nation si elle avait été consultée, et posons-nous encore une fois la question : Le pays serait-il satisfait ?

Non, et positivement non ! Ces lois si sages, ces institutions si bienfaisantes, par le fait seul qu'elles lui auront été *octroyées* sans la consulter, paraîtront insuffisantes et défectueuses à la nation, qui les recevra avec méfiance pour avoir été élaborées sans sa coopération, car ce qu'elle demande, c'est le droit de prendre part à la législation et à l'administration du pays, droit que lui refuse le régime actuel.

Il suit de là que *le maintien du régime actuel,* quels que soient les perfectionnements qu'on y introduirait, quel que soit le talent des hommes que le grand-duc *Constantin* choisirait pour l'aider dans ses travaux, ne saurait mener à la réconciliation entre le pays et le trône.

Tant qu'elle sera comprimée par la force, la *Pologne* restera tranquille ; elle se résignera à subir un état de choses qui lui est antipathique, mais elle ne cessera de faire de l'opposition ni de se dire et de se croire victime de l'arbitraire. — L'insoumission ostensible sera domptée, mais l'insoumission latente continuera toujours. — Le pays aura la preuve de la supériorité des forces matérielles de la *Russie ;* il conviendra d'avoir été vaincu dans la lutte, mais il ne conviendra pas d'avoir eu tort de la tenter, et attendra avec impatience le jour où un concours de circonstances plus heureuses lui permettra de la recommencer, — et tout cela, *quoi que fasse et quoi que dise le gouvernement actuel,* dont les meilleures intentions seront méconnues, les meilleures dispositions rendues suspectes, les mesures les plus libérales déclarées tyranniques.

Qu'on ne se fasse pas illusion, en croyant qu'au fur et à mesure que les institutions introduites par le gouvernement actuel prendraient un caractère plus libéral, les *Polonais* se croiront plus libres, et se diront satisfaits.

— C'est tout le contraire qui arrivera. — Le jour où la chambre des nonces sera ouverte, on y entendra des discours hostiles au gouvernement; le jour où la presse sera déclarée libre, elle débordera en attaques virulentes contre le pouvoir établi, et à la première répression, à la première mesure de rigueur, fût-elle des plus légales, on criera à l'arbitraire, à la tyrannie, au moscovitisme. — Couvant sous les cendres, l'insurrection sera toujours prête à se rallumer, l'opposition systématique contre le gouvernement se redressera de plus en plus à chaque poids qu'on enlèvera de dessus sa tête, et le jour où les institutions octroyées à la *Pologne* l'auront rendue réellement libre, réellement autonome, se trouvera être celui où la présence de l'armée russe sera le plus indispensable pour maintenir le pays en connexion avec la *Russie*, cette connexion fût-elle même uniquement dynastique.

C'est à nos lecteurs de décider si nous sommes dans le vrai, mais il nous semble que le *maintien du régime actuel*, quelque libéral qu'il se fasse, équivaut au maintien de l'occupation armée de la *Pologne*, au maintien d'une espèce d'état de siége, qui assurerait l'action régulière des autorités administratives, législatives et judiciaires du pays, qui garantirait la propriété et la liberté individuelle des citoyens, qui protégerait les arts et les sciences, qui développerait l'industrie et l'agriculture, qui rendrait même la *Pologne* autonome et prospère, — *mais qui n'aboutira jamais à rendre les Polonais contents et reconnaissants*, qui n'amènera point une réconciliation sincère entre la nation et le trône.

Ce serait une trêve, un armistice qu'on aurait obtenu, et non une paix durable; ce serait un ajournement et non pas une *solution de la question polonaise*, qui resterait ce qu'elle est maintenant : un prétexte d'agitation pour les *Polonais*, une cause de déboires pour la *Russie*, une menace incessante pour la paix de *l'Europe*.

Le fait ainsi établi que le maintien du régime actuel, quelque adouci et perfectionné qu'il soit, ***ne serait point une solution*** de la question polonaise, voyons quelles sont les combinaisons que recommandent les divers partis politiques, dans l'idée qu'elles seraient capables d'amener un état de choses équitable et par là même durable. — Au nombre de ces combinaisons nous trouvons d'abord :

B

La reconstitution de la grande monarchie slavo-polonaise.

De la seconde partie de cette brochure nos lecteurs se rappellent les frontières présumées de cet État fantastique, qui s'étendrait de la Baltique à la mer Noire, et serait parachevé à la suite du troisième « ***épanouissement*** » de la ***Pologne***.

Comme il s'agirait d'un véritable démembrement de la *Russie*, il est évident qu'elle ne souscrirait point à cette proposition ; il ne faudrait donc rien moins que la coalition de toutes les puissances de *l'Europe* et une guerre de plusieurs années pour amener quelques chances en faveur de la réalisation de ce projet.

Essayons pourtant de nous transporter dans le domaine de la fantaisie la plus insensée, en faisant la supposition la plus étrange, la plus invraisemblable, à savoir que la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche consentiraient à dépenser des milliards et à sacrifier des armées entières, pour reconstituer la ***Pologne*** de 1772, que la ***Russie***, épuisée, décimée, et succombant sous le nombre des assaillants, se résignerait à céder ses provinces au nouvel État slavo-polonais, et demandons-nous après : si la ***question polonaise*** serait définitivement résolue ?

Pas le moins du monde, car elle n'aurait fait que changer de forme.

Au lieu de provenir de la domination que les ***Russes***

exercent sur les *Polonais,* les troubles et les secousses proviendraient de la domination que la *Pologne* exercerait sur les provinces dont la population est russe; au lieu de se dire opprimés, les *Polonais* seraient oppresseurs, et la paix de *l'Europe* serait plus menacée qu'elle ne l'est maintenant.

Mais c'est assez nous occuper de la grande monarchie *slavo-polonaise*, passons à la combinaison qui s'en rapproche le plus, celle de :

C

La restauration d'une Pologne polonaise, par la réunion de la *Gallicie,* la *Posnanie* et le *royaume de Pologne.*

Cette combinaison, par des raisons que nous développerons plus loin, ne serait point à rejeter d'une façon absolue par la *Russie;* supposons donc, pour un moment, qu'elle y souscrirait, admettons de même qu'on obtiendrait l'assentiment de la Prusse et de l'Autriche, et voyons quelles en seraient les conséquences?

Cela ferait une puissance de second ordre, un État d'environ onze millions d'habitants, dans lequel l'élément nobiliaire, et, par lui, les traditions de grandeur, l'esprit de conquête domineraient exclusivement. — Produisant toujours plus de candidats au titre de palatin qu'il ne pourra y avoir de palatinats dans la Pologne *restaurée,* l'aristocratie reporterait tous ses regrets, toutes ses rêveries ambitieuses au temps où Minsk, Kiew, la Podolie, la Volhynie étaient des palatinats polonais, et se dirait, avec autant de raison, que la Moldavie et la Valachie feraient encore de beaux palatinats, étant habitées par des populations de race *slave* et qu'il serait peut-être possible de leur persuader qu'ils sont « au fond » *polonais.* — Revenant ainsi aux idées de conquêtes, au rêve de la monarchie *slavo-polonaise,* l'aristocratie n'aurait pas beaucoup de peine à entraîner la gentilhommerie pauvre « disposée à chercher

dans les aventures politiques le moyen de refaire fortune », et le clergé catholique, qui verrait dans une croisade contre des infidèles, des schismatiques, une œuvre méritoire. — Il n'y aurait donc qu'une occasion, un prétexte à trouver pour essayer de réaliser ces projets ambitieux, pour se lancer dans des entreprises guerrières qui augmenteraient rapidement la gloire de la noblesse, la dette de la nation et les impôts du peuple.

Ces occasions ne se feraient pas attendre, toute guerre entre n'importe quelles puissances européennes pouvant servir de prétexte pour se mêler à la lutte. Aussi ne verrait-on plus de bataille où les escadrons polonais ne figureraient d'un côté ou de l'autre.

Quelle que soit l'issue des « aventures politiques » où l'on verrait s'engager la *Pologne* telle qu'on propose de la *restaurer*, il nous semble que *l'Europe* en général, et ses voisins en particulier, n'ont aucun intérêt à voir se former ce nouvel État. — Loin de *résoudre* la question polonaise, cette combinaison ne ferait que la perpétuer, car un État de second ordre, avec une population de onze millions, jeté au milieu de trois autres États qui l'enclavent de façon à ne lui laisser aucun port de mer, aucun débouché naturel pour ses produits agricoles, — un tel État doit chercher à conquérir l'embouchure des fleuves qui parcourent son territoire, sous peine d'étouffer par manque d'air et de mouvement ; il n'y a donc pour lui que deux issues possibles : — ou il sortira triomphant de la lutte et s'établira en puissance de premier ordre, ou il finira par succomber et sera de nouveau absorbé par ses voisins. — Dans l'une comme dans l'autre de ces deux suppositions, *l'Europe* aurait à s'attendre à une série de guerres aussi sanglantes que ruineuses.

Cette seconde combinaison, celle d'une Pologne *restaurée*, étant inacceptable au point de vue des intérêts, tant du *peuple* polonais, que des puissances européennes,

voyons celle que propose le parti des patriotes *résignés*, dont nous avons parlé dans la seconde partie de cette brochure. — Cette combinaison serait :

D

La reconnaissance, par la Russie, de l'autonomie du royaume de Pologne (Pologne russe), auquel on rendrait la charte constitutionnelle de 1815, et qui ne serait unie à la *Russie* que par une simple connexion dynastique.

Cela rétablirait l'état de choses tel qu'il a existé depuis 1815 jusqu'au 28 novembre 1830, et, par là même, cela fait naître l'appréhension que l'effet pacifiant de la remise en vigueur de l'ancienne constitution pourrait bien ne pas être plus durable que ne l'a été celui de la charte primitive.

Ni le 28 mai 1830, à l'ouverture, ni le 28 juin, à la clôture de la diète polonaise par l'empereur Nicolas Ier en personne, il n'y avait d'indices pouvant faire présager un soulèvement prochain. — L'empereur, dans son discours adressé au sénat et à la chambre des députés réunis (1), les remercia de leurs travaux, en promettant de prendre leurs propositions en considération, après quoi il quitta *Varsovie*, où il n'avait été l'objet que de manifestations sympathiques de la part des habitants.

La situation, en apparence du moins, était telle, que l'empereur croyait pouvoir compter sur les bons sentiments du pays autant que sur la fidélité de l'armée polonaise, aussi ordonna-t-il, le 9/21 octobre, que les troupes du *royaume* fussent mises sur pied de guerre (2), pour agir de concert avec les troupes impériales, ce que, aux termes des art. 8, 9 et 10 de la charte, il était parfaitement en

(1) Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » par M. le comte d'Angerberg, page 759.
(2) Ibidem, page 761.

droit de faire, l'art. 9 stipulant que : « Le souverain seul aura le droit de déterminer la participation du *royaume de Pologne* dans les guerres de la *Russie.* »

La nouvelle s'étant répandue que l'armée polonaise devait entrer en campagne, les habitants de Varsovie en furent vivement émus, et il y eut, le 29 novembre, des démonstrations bruyantes, ayant pour but de marquer l'improbation du public, et son désir d'empêcher la guerre qu'il s'agissait de faire à la France, qu'une coalition russo-prusso-autrichienne voulait forcer *de respecter les traités de* 1815, brisés par Louis-Philippe (1).

A cette époque, la charte constitutionnelle fonctionnait sans restriction ; les Polonais jouissaient donc de tous les avantages que l'on pense leur assurer en demandant la remise en vigueur de cette même charte, et malgré cela ils étaient tellement disposés à rompre avec la *Russie,* que le prétexte d'une guerre, ou plutôt d'un bruit de guerre, puisqu'elle n'était pas déclarée encore, et les démonstrations turbulentes de quelques jeunes gens suffirent pour amener une crise générale.

Le surlendemain de cette démonstration, 1er décembre 1830, une partie de l'armée polonaise s'était déclarée pour l'insurrection ; le 3 décembre, le grand-duc Constantin avait quitté Varsovie, emmenant les troupes russes, et escorté par les régiments polonais demeurés fidèles à la Russie, qu'il autorisa lui-même à aller rejoindre le drapeau national (2) ; — le 4, s'institue le gouvernement provisoire ; le 5, *Chlopicki* se déclare lui-même dictateur (3) ; le 10, la diète est réunie ; et, dès le 20 décembre, repa-

(1) Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » par M. le comte d'Angerberg, page 763.

(2) Lettre adressée par le grand-duc *Constantin* au Conseil administratif, publiée le 3 décembre. — Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » du comte d'Angerberg, page 764.

(3) Ibidem, même page.

raissent les prétentions à la possession des « *anciennes provinces polonaises,* » qu'on réclame en s'appuyant des traités de 1815 (1), ces mêmes traités qu'on reprochait à la *Russie* de vouloir faire respecter à Paris.

Nous croyons ne pas nous avancer inconsidérément, en soutenant que la reproduction de l'état de choses d'avant 1830 amènerait, tôt ou tard, les événements de 1830.

L'armée polonaise, dont le titre VI de la charte stipule la reconstitution, le jour où l'on voudra la faire marcher, n'obéirait que dans le cas où la guerre aurait les sympathies de la nation, ce qui fait que, dans une lutte armée entreprise pour sauvegarder les intérêts de la *Russie,* on ne saurait compter sur son concours. — Bien au contraire, le premier acte de désobéissance, le refus de marcher à l'ennemi, serait immédiatement suivi d'une révolte ouverte et de l'insurrection du pays, qui essayerait derechef de se séparer de la *Russie,* à laquelle il redemanderait encore « *ses anciennes conquêtes,* » les provinces russes subjuguées jadis par les *Polonais.*

Penserait-on, pour éviter les inconvénients manifestes qui résulteraient de la reconstitution d'une armée polonaise, qu'il serait possible de rayer de la charte le titre VI, et de donner aux *Polonais* d'aujourd'hui la constitution de 1815, *moins l'armée?*

Je ne saurais me ranger à cet avis.

D'abord, ce ne serait pas la constitution de 1815, du moins *pas toute* la constitution qu'on leur aurait donnée, puisqu'il y manquerait un titre des plus importants, de sorte que l'accusation portée contre la *Russie,* de n'avoir pas rempli les clauses du traité de *Vienne,* subsisterait toujours et pourrait être exploitée pour la dépopulariser dans l'opinion de l'Europe.

(1) Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » par M. le comte d'Angerberg, page 773.

D'autre part, dans la supposition qu'il n'y aurait point d'armée nationale polonaise, il faudrait bien encore qu'il y eût des soldats en Pologne, quand ce ne serait que pour entretenir les forteresses du pays, et pour faire le service du cordon douanier le long des frontières. — Ces soldats seraient nécessairement russes; aussi, et quelque minime que fût leur nombre, ne manquerait-on pas de dire que la liberté en *Pologne* n'est qu'un vain mot, une dérision amère, puisque la diète délibère sous la menace incessante des canons braqués sur le palais national, et que les députés, pour se rendre à la Chambre, passent par une haie de baïonnettes moscovites.

Ce prétexte, car nous croyons avoir bien établi qu'il ne faudra jamais rien qu'un prétexte pour ramener des essais de séparation entre la *Pologne* et la *Russie,* — ce prétexte serait suffisant pour déterminer dans le pays même et pour justifier aux yeux de l'*Europe* un soulèvement tumultueux, une sorte de levée de boucliers, qui forcerait à la retraite, et les soldats des cordons douaniers et les quelques compagnies disposées dans les villes du royaume.

Que ferait alors la *Russie?*

Entreprendrait-elle de reconquérir la *Pologne,* comme en 1831? — Cela provoquerait infailliblement une guerre européenne, et, dût-elle sortir victorieuse de la lutte, cela coûterait à la *Russie* bien plus que cela ne lui rapporterait.

Voudrait-elle, pour empêcher qu'on ne pût les mettre dehors, établir en Pologne, non pas le nombre de soldats strictement nécessaire pour le service local, mais une armée entière? — Ce serait la continuation de l'occupation militaire du pays, le maintien d'une sorte d'état de siége réellement incompatible avec l'exercice des libertés que stipule la charte constitutionnelle; ce serait, non plus un prétexte, mais une raison plausible pour se dire opprimés; ce serait un état de choses qui, selon toutes prévisions, ne saurait durer.

Tot ou tard les troubles éclateraient de nouveau, les accusations élevées contre la tyrannie du gouvernement russe, les plaintes portées contre les exactions commises « par la soldatesque moscovite » recommenceraient de plus belle, le pays serait derechef en insurrection, et la paix de *l'Europe* serait menacée autant qu'elle l'est à cette heure.

Cela ne prouverait-il pas que la remise en vigueur de la charte constitutionnelle de 1815, — qu'on y conserve ou qu'on en élimine le titre VIe, — ne saurait résoudre le problème qui nous préoccupe, celui de trouver à la *question polonaise* une solution *définitive?* Pour nous, il ne nous reste pas de doute là-dessus, et il nous semble que cette proposition est également inacceptable au point de vue de la *Pologne,* de la *Russie* et de *l'Europe ;* aussi passerons-nous à l'appréciation d'une autre combinaison, tenant le milieu entre celle-ci et le projet du parti polonais que, dans la seconde partie de cet opuscule, nous avons désigné du nom de « *modérés.* »

Cette combinaison, telle que nous la donnons ici, n'est patronnée ni par les partis politiques qui se sont formés en *Pologne,* ni par l'opinion publique en *Russie.* — Ce sont les journaux étrangers qui l'ont mise en avant, et si nous nous en occupons, c'est plutôt pour qu'il n'y ait pas de lacune dans notre travail, que dans l'idée qu'on pourrait vouloir la mettre à exécution.

E

La séparation de la Russie et de la Pologne, à laquelle on donnerait la charte constitutionnelle de 1815, avec le grand-duc *Constantin* pour roi.

Cette proposition pèche d'abord par son manque de logique. Du moment que la *Pologne* est indépendante et qu'elle a un roi, il est illogique de vouloir la doter d'une

charte dont l'observation serait obligatoire pour le pays et son souverain. — C'est à la nation et à son chef d'élaborer le contrat social qui doit les lier, et ce n'est certes pas la Constitution de l'année 1815 qu'adopteront le roi et le peuple polonais. — L'article 87 de cette charte, établissant que les chambres législatives (la diète ordinaire) ne se réunissent que tous les deux ans pour trente jours, les articles 90 et 94, qui refusent aux chambres le droit d'initiative en matière législative, et bien d'autres stipulations encore, sont par trop arriérés si on les compare aux constitutions modernes.

D'autre part, cette combinaison admet comme certain que le grand-duc *Constantin* accepterait la couronne de *Pologne* aussitôt qu'elle lui serait offerte, supposition qui nous semble sujette à beaucoup de doutes.

Ce qui forme le trait saillant du caractère de monseigneur le grand-duc, c'est son amour ardent pour la *Russie*.

Russe d'origine, de conviction et d'affection, il aime sa patrie d'un amour sans bornes, qui l'a porté à vouer aux études sérieuses, au labeur incessant, les années de jeunesse qui d'ordinaire n'appartiennent qu'aux distractions et aux plaisirs. — Beaucoup mieux préparé qu'on ne l'est communément à l'âge où il fut appelé aux affaires, le grand-duc *Constantin* a laissé en *Russie* des traces visibles de son activité infatigable, et il n'est pas de branche administrative sur laquelle la confiance dont il jouit auprès de l'Empereur ne lui ait permis d'étendre son action bienfaisante. — Quelle que soit sa modestie, il ne saurait ne pas se dire ce que le public russe dit chaque jour, à savoir qu'il a été très-utile, qu'il est nécessaire à la *Russie*, et que la patrie compte avec assurance sur les services signalés qu'il lui rendra encore.

C'est dans cette idée, dans le but *de devenir utile à la Russie*, dans l'espoir de calmer l'esprit agité des Polonais et

de les réconcilier avec le gouvernement de son auguste frère, que le grand-duc a accepté sa mission à *Varsovie;* ce ne pourrait donc être que dans ce même but, — le seul qui soit admissible chez un patriote russe, chez un *Romanoff,* — dans le but *de continuer à être utile à la Russie,* qu'il pourrait se résoudre à souscrire à la combinaison qui lui donnerait la couronne de *Pologne.*

Cette combinaison, — voila la première question qui se présente, — serait-elle *utile à la Russie?*

L'avantage incontestable qu'elle présente serait de ménager les intérêts dynastiques de la maison régnante.

La couronne de *Pologne,* pour être séparée de celle de la *Russie,* ne sortirait pas de la maison des *Romanoff,* ce qui serait une satisfaction donnée à l'amour-propre national des *Russes,* et, à ce titre, deviendrait une raison en faveur de cette combinaison.

Cet unique avantage est balancé par bien des inconvénients.

Pour être couronné roi de *Pologne,* le grand-duc ne cesserait point d'être un prince russe. — Ses affections, ses sympathies appartiendraient toutes à *la Russie;* c'est *elle* qu'il suivrait du regard, c'est chez *elle* qu'il observerait avec bonheur le progrès des institutions libérales qu'il a aidé à préparer, c'est à ses succès à *elle* que battrait son cœur patriotique, tandis que pour la *Pologne* il n'aurait que le sentiment qu'inspire un grand et sérieux devoir à remplir.

A ce devoir le grand-duc *Constantin* ne manquerait jamais. — Il vouerait ses jours et ses veilles aux ardus travaux de la royauté, il tâcherait de s'identifier aux mœurs et aux habitudes du pays, il tiendrait compte des exigences de la nationalité et des localités; mais plus il entrerait dans son rôle de roi de *Pologne,* plus il s'établirait, entre ses devoirs d'une part et ses sympathies de l'autre, une scission aussi douloureuse à son cœur qu'em-

barrassante pour les résolutions qu'il aurait à prendre.

Qu'un trône vacant soit accepté par un prince dont le pays natal est loin de la contrée sur laquelle il est appelé à régner, cela nous semble tout naturel, puisque les intérêts de la patrie qu'il abandonne et ceux de la nouvelle patrie qu'il accepte ne sauraient se trouver en conflit. — Telle ne serait point la position d'un grand-duc *de Russie,* devenu roi *de Pologne.* Nous voulons bien admettre qu'il n'y aurait point d'hostilité ouverte entre les deux pays, pendant le règne des deux premières générations du moins; mais il existe encore une infinité de questions dans lesquelles les intérêts de deux États voisins ne sont pas tout à fait d'accord. — Alors la diplomatie de chacun d'entre eux tâche de faire pencher de son côté la balance des avantages, ce à quoi le plus habile ne réussit souvent qu'au détriment du moins bien avisé.

Au nombre de ces questions, se trouvent les traités de commerce, les conventions douanières, le choix de la direction des lignes ferrées, et autres, qui toutes deviendraient une cause de trouble et de malaise intérieur pour le prince russe qui serait assis sur le trône de *Pologne.*

Voyant les intérêts des deux pays en opposition, il n'y a pas de doute, car l'honneur le veut ainsi, qu'il se prononcera pour la *Pologne.* — C'est la cause de sa patrie d'adoption qu'il défendra, c'est pour elle qu'il tâchera d'obtenir la plus grande somme d'avantages possible; mais plus ses négociations seront habiles, plus il éprouvera de douleur en voyant la *Russie* y souscrire, et la plus heureuse des conventions signées entre lui et son pays natal serait en même temps celle où il se dirait avec regret : Oh! si j'étais encore à Saint-Pétersbourg, ce n'est pas ainsi que les choses se seraient passées!

Une position d'où il résulte une scission permanente entre les devoirs et les sympathies de la personne qui l'occupe, n'est pas désirable par elle-même; il faudrait donc

qu'il y eût quelque raison puissante pour déterminer le grand-duc *Constantin* à accepter une telle position, en agréant la couronne de *Pologne*. — Quelle pourrait être cette raison?

Serait-ce l'ambition, le prestige du titre « *Majesté.* » l'attrait de la toute-puissance souveraine?

Cela serait une raison suffisante pour bien du monde, mais pas pour le candidat dont il s'agit ici.

D'abord, pour un grand-duc de Russie, frère puîné de l'empereur, grand amiral de l'empire, ce n'est point un avancement que d'être nommé roi de Pologne. — D'autre part, la situation que les idées du siècle ont faite aux *rois* est bien loin d'offrir de l'agrément. — Le temps est loin où le *roi* passait pour l'homme le plus enviable de son royaume, où la couronne ne pesait pas plus qu'une guirlande de roses, où le souverain pouvait dire : « L'*État c'est moi.* »

A cette heure, être roi, c'est être l'homme le plus méconnu, le plus calomnié de son pays, c'est renoncer à soi-même, à sa famille, au bonheur domestique, pour se vouer à un travail excessif, en récompense duquel on ne recueille le plus souvent que l'ingratitude, on ne trouve que des mécontents, trop heureux encore si l'histoire vient un jour casser les arrêts de condamnation prononcés contre le souverain par ceux dont il désirait faire le bonheur!

N'étant plus un ornement envié, mais un fardeau des plus lourds, une couronne ne peut être acceptée par un homme logique et consciencieux, que dans deux cas seulement : si elle fait partie de son héritage et implique pour lui le devoir de continuer l'œuvre commencée par ses pères, — ou si les circonstances dans lesquelles elle lui est offerte lui permettent d'espérer qu'il parviendra à établir d'une manière solide le bonheur et la prospérité du peuple qui lui confie sa destinée.

Ce n'est que cette dernière considération qui pourrait

décider le grand-duc *Constantin* à agréer la couronne de *Pologne,* voyons donc quelles seraient les chances que son avénement au trône ouvrirait à l'établissement d'un état de choses stable, à une solution définitive de la *question polonaise*.

Dans la seconde partie de cet opuscule, nous avons vu que l'agitation d'esprit des *Polonais,* la surexcitation de leur imagination, l'exagération de leurs espérances sont telles, qu'il faudrait la réalisation de l'impossible, le rétablissement de la *Pologne* de 1772, pour que tous les partis se dissent satisfaits. — Il suit de là que le royaume de Pologne, lors même qu'il serait déclaré indépendant, qu'il jouirait d'une constitution libérale, et qu'il aurait un roi strict observateur de cette constitution, compterait encore un grand nombre de mécontents. — Trouvant que ce qu'on leur offre, à savoir la liberté et l'égalité, est bien peu en comparaison de ce qu'ils espéraient, à savoir la gloire et la domination du monde, les utopistes ambitieux auront peu de difficultés à soulever les masses, que la première ardeur d'une indépendance naissante disposerait à franchir les bornes de la légalité. — Plus tard, lorsque les effets bienfaisants des nouvelles institutions seront devenus visibles pour tout le monde, lorsque le peuple aura compris qu'il vaut mieux être libre chez soi, que d'aller chercher la gloire en subjuguant ses voisins, le calme se rétablira, et le gouvernement national aura assez de partisans pour être à l'abri d'un coup de main; mais dans les commencements il sera exposé à bien des orages, à bien des changements subits et imprévus.

Au moment de monter sur le trône, le premier roi de la *Pologne* redevenue indépendante trouverait toutes les factions debout, toutes les têtes en fermentation, toutes les espérances montées au diapason de l'impossible, et, quoi qu'il fasse, quoi qu'il entreprenne, il verra toujours beaucoup plus de mécontents que de satisfaits; aussi, au

bout de six mois, sera-t-il le souverain le plus impopulaire de l'Europe, le souverain le moins assuré de finir ses jours sur le trône.

Cette situation est absolument indépendante des qualités personnelles de celui qui, le premier, ceindrait le diadème royal de la Pologne ressuscitée.

Quel que soit ce premier roi de *Pologne*, qu'il soit octroyé au pays, ou librement choisi par la nation, qu'il se nomme Czartoriski, Zamoiski, Langiewicz, ou Microslawski, il n'aura pas un an à régner, fût-il le plus sage, le plus juste et le plus libéral des souverains. — Son règne n'aura été qu'un régime préparatoire, une *royauté de transition*, pour arriver à un état de choses stable, qui se consoliderait sous les auspices du deuxième, et peut-être seulement du troisième roi que se donnerait la *Pologne indépendante*.

Si ces discordes intestines éclataient sous le règne du grand-duc *Constantin*, si c'était lui qui fût la victime de la fermentation qui subsiste encore en *Pologne*, quel serait le rôle que remplirait la *Russie* dans ce drame politique?

Viendrait-elle pour le rétablir de force sur le trône d'une nation trop agitée encore pour être gouvernable, ou voudrait-elle reprendre la domination sur la *Pologne*, alléguant qu'elle n'a consenti à la déclarer indépendante que sous la condition qu'elle aura un *Romanoff* pour roi?

Mais cela serait la guerre, la guerre générale, éclatant à cause de *la question polonaise*, plus vivante, plus irritante que jamais.

Voudrait-on nous objecter que notre argument n'est fondé que sur la supposition du peu de durée qu'aura le règne du premier roi de la nouvelle *Pologne*, que cette supposition pourrait être erronée, et que les événements seraient alors tout autres que nous les prévoyons?

Nous n'avons nullement la prétention de prédire l'avenir. Il est *possible* que nous ayons surtaxé la fermentation

politique en Pologne, il est *possible* que le calme s'y rétablisse plus tôt que nous ne pensons; mais on conviendra qu'il serait *tout aussi possible* que c'est nous qui eussions raison, en présageant à la nouvelle royauté une existence de quelques mois seulement.

Eh bien, selon nous, *la possibilité seule* d'un pareil événement, l'idée des calamités qu'il pourrait amener, tant pour l'*Europe* que pour la *Russie,* devrait suffire pour décider un grand-duc de Russie à refuser la couronne de *Pologne.*

Quant au grand-duc *Constantin,* il ne serait pas le premier de sa maison et de son nom qui aurait préféré le repos de la *Russie* à la satisfaction qu'il peut y avoir de ceindre un diadème royal. — Son oncle, *Constantin* comme lui, eut le cœur de refuser la couronne impériale de *Russie,* qui lui fut offerte à deux reprises, et dont la possession ne lui aurait été contestée par personne, ni par ses frères, ni par le peuple russe. — Il eut le courage de renoncer au trône, parce qu'il croyait qu'en y montant il serait moins utile à sa patrie, qu'en y élevant son frère; il n'hésita donc pas un instant à préférer les intérêts de la *Russie* aux siens propres.

Le dévouement patriotique dont l'oncle a donné la preuve, ne saurait faire défaut au neveu.

Comprenant que par la transmission de la couronne de Pologne, de la tête de son auguste frère sur la sienne, il n'y a qu'un intérêt de famille, un intérêt dynastique de sauvegardé, tandis que les intérêts de la *Russie* seraient gravement compromis, — le grand-duc *Constantin* n'hésiterait pas à refuser le trône de *Pologne,* ce qui ferait tomber d'elle-même une combinaison, dont nous n'hésitons pas à dire qu'elle serait désastreuse pour la *Russie,* désavantageuse pour la *Pologne,* et dangereuse pour l'*Europe.*

Cette combinaison étant aussi peu praticable que les

précédentes, il n'en reste plus qu'une seule, celle que proposent les patriotes polonais que, dans la seconde partie de cet écrit, nous avons désignés sous le nom des « *modérés.* »

La combinaison qu'il nous reste à examiner consiste en :

F

La séparation définitive de la Russie et de la Pologne, à laquelle on reconnaîtrait le droit de se donner la constitution qu'il lui plairait, et de choisir le chef du gouvernement qui lui conviendrait.

La *Pologne,* nous l'avons dit déjà, le jour où elle serait libérée de toute influence étrangère, se donnerait une constitution qui reconnaîtrait à l'élément nobiliaire une grande influence sur les affaires. — La prééminence de l'aristocratie, votée à la presque unanimité des suffrages, sera, selon nous, un bien réel pour la nation ; car, en opposition à ce qu'on observe en *Russie,* le peuple polonais a plus de confiance dans la noblesse que dans le chef du gouvernement ; il est donc permis de croire que l'action immédiate qu'exercera la noblesse sur l'administration du pays, sera une garantie solide pour l'établissement d'un ordre de choses durable.

Malgré cela, dans les commencements surtout, il y aurait bien encore des troubles, des dissensions intestines, mais tout se calmerait et s'apaiserait bientôt, pourvu qu'il n'y eût pas d'immixtion directe ou indirecte venant du dehors du pays, ce qui ne pourrait qu'augmenter la fermentation des esprits, en les poussant à des actes désespérés et regrettables.

Pour garantir la *Pologne indépendante* contre toute pression morale, contre toute contrainte matérielle, venant soit de ses voisins, soit de quelque autre grande puissance, il est nécessaire de créer à ce nouvel État de telles conditions

d'existence, que, par leur essence même, elles puissent offrir des garanties suffisantes que, de son côté, il ne viendra jamais troubler la paix et l'équilibre européen. — Cette réciprocité de garanties est dans l'intérêt de l'*Europe,* mais elle est surtout dans les intérêts de la *Pologne,* car du moment que ses affaires intérieures ou sa politique extérieure deviendraient dangereuses au repos d'autrui, elle serait de nouveau exposée au danger d'être entamée par ses voisins.

Quant à la création du nouvel État dont il s'agit, elle pourrait suivre la marche que voici :

Prenant spontanément l'initiative, la *Russie* déclarerait qu'elle renonce à sa domination sur la *Pologne,* qu'elle veut s'en séparer définitivement, et qu'elle rend *au peuple polonais* la faculté illimitée d'établir, *sur le sol qu'il habite,* le gouvernement qu'il lui plaira de se donner.

Cette déclaration faite aux grandes puissances, le cabinet de Saint-Pétersbourg les inviterait à former un congrès européen, ayant pour but de fixer et de légaliser le mode d'existence du nouvel État indépendant.

Après le sacrifice qu'elle se serait imposée, la *Russie* serait en droit d'ouvrir les séances du congrès par les propositions faites à l'*Autriche* et à la *Prusse,* de renoncer chacune à la fraction de leurs possessions qui fait partie de *la Pologne,* c'est-à-dire où *le peuple est polonais.* — Venant de la *Russie,* appuyée par toutes les autres puissances, et se recommandant elles-mêmes par des considérations de paix générale, ces propositions ne sauraient manquer d'être acceptées par les cabinets de Vienne et de Berlin ; de sorte que le chiffre des *Polonais* rendus à l'indépendance serait :

Dans le royaume de *Pologne* . . .	4,800,000 habitants.
A reporter. .	4,800,000 habitants.

Report. .	4,800,000	habitants.
Dans la partie du district de *Bialystok*, dont la population est exclusivement polonaise, environ (1)	200,000	»
Dans *Cracovie* et les contrées environnantes, où le peuple est polonais . .	1,861,000	»
Dans la partie orientale de la *Posnanie*, dont la population est polonaise, environ (1).	639,000	»
Total . . .	7,500,000	habitants.

Ce pays, comptant 7 ½ millions d'habitants, une fois reconnu indépendant, serait-il libre de s'établir sur la base qui lui plairait, ou les autres puissances européennes auraient-elles le droit de lui imposer certaines conditions, certaines clauses, dont elles exigeraient l'exécution, avant de le reconnaître comme État indépendant?

Pour nous, la question n'est pas douteuse; mais dans l'intention de donner plus de poids à nos arguments, nous allons les appuyer d'une autorité que l'on ne contestera pas, celle de la conférence de Londres de l'année 1830.

Cette conférence, dans le protocole du 19 février 1831, établit comme base des rapports internationaux la maxime que voici : « Chaque nation a ses droits particuliers; mais « *l'Europe* aussi a son droit; c'est l'ordre social qui le lui « a donné (2). »

Appliquant ce principe à la *Belgique* qui s'était rendue indépendante de la *Hollande,* et parlant des puissances réunies en conférence, ce même protocole dit : « Il leur « appartient d'assurer, à la faveur de combinaisons nou-

(1) Je prie mes lecteurs de vouloir bien rectifier ces deux chiffres. — J'écris de mémoire et le temps me manque pour aller les chercher à des sources authentiques.

(2) Voir le protocole du 19 février 1831, de la conférence de Londres, reproduit par M. *Nothomb*, dans son *Essai sur la Révolution belge.* Bruxelles 1834, page 111.

« velles, cette tranquillité de l'Europe, dont l'union de la « Belgique et de la Hollande avait constitué une des bases. « — Les puissances y sont impérieusement appelées. — « Elles ont *le droit*, et les événements leur imposent *le* « *devoir* d'empêcher que les provinces belges, devenues « indépendantes, ne portent atteinte à la sécurité générale « et à l'équilibre européen (1). »

En conséquence de cela, tout en reconnaissant à la *Belgique* la qualité d'État indépendant, les puissances qui garantirent son existence politique, « *refusèrent aux Belges le droit d'envahir* » et posèrent au pays la condition d'avoir à observer toujours une stricte neutralité.

Ce même *droit*, ce même *devoir* existent pour les puissances européennes vis-à-vis de la *Pologne* redevenue indépendante. — Les précautions qu'elles croyaient devoir prendre pour empêcher la *Belgique* de troubler la paix générale, sont bien plus impérieusement exigées par les dispositions belliqueuses dont la *Pologne* a fait preuve.

En refusant à la Belgique « *le droit d'envahir* », ce qu'on voulait prévenir, c'était la reprise de la guerre contre la Hollande, à laquelle les Belges auraient volontiers enlevé l'embouchure de l'Escaut, le Luxembourg et le Limbourg. — Quant à des conquêtes plus vastes, on n'avait pas à craindre que la Belgique ne les tentât, car jamais elle n'avait poussé ses rêveries patriotiques jusqu'à vouloir reprendre l'Artois, la Flandre française et la Bourgogne, jadis réunis sous le même sceptre.

Pour la *Pologne*, c'est tout autre chose. — Ses projets de conquête, son intention « *d'envahir* » reparaissent chaque fois qu'elle ne prend conseil que d'elle-même. — En 1830, comme en 1863, l'acte même par lequel la *Pologne* se déclarait indépendante, quelque éphémère que fût cette indépendance, contenait déjà le tableau des

(1) *Essai sur la Révolution belge*, page 110.

conquêtes qu'elle se proposait de faire ; il est donc à prévoir qu'aussitôt qu'elle sera réellement indépendante, la *Pologne* essayera de réaliser ses projets d'agrandissement.

Cela impose aux puissances européennes le devoir de ne consentir à la reconnaissance de la Pologne comme État indépendant, qu'à la condition que le nouvel État, par sa constitution même, donnera à *l'Europe* des garanties sérieuses qu'il ne viendra jamais troubler la paix générale.

Tenant compte des deux droits en présence, celui de la nation polonaise et celui de *l'Europe,* les garanties à demander à la *Pologne* indépendante doivent répondre, par leur forme et leur essence, à deux conditions :

Elles doivent respecter la liberté des *Polonais* de se donner les lois qu'il leur plaira.

Elles doivent être de nature à opposer des difficultés *matérielles* à la réalisation de tout projet de conquête de la part du nouvel Etat.

Avant d'énumérer les conditions que *l'Europe* aurait à poser à la *Pologne,* nous devons dire quelques mots sur les rapports qui s'établiront entre les habitants des quatre contrées distinctes dont la réunion formerait le nouvel État.

Aussitôt que la Pologne russe et la fraction polonaise de la Gallicie seraient réunies, l'ancienne rivalité entre *Cracovie* et *Varsovie* se réveillerait. — Ayant toutes deux des droits à devenir la capitale de la Pologne ressuscitée, l'une ferait valoir sa position centrale, l'autre s'étayerait de ses souvenirs historiques, et aucune d'elles ne consentirait volontiers à reconnaître la suprématie de l'autre.

Pour le peuple de ces deux contrées, il arriverait quelque chose de semblable. — L'habitant de la Gallicie septentrionale, *le Cracoviac,* est Polonais d'origine et de sentiments, et pourtant il existe entre lui et l'habitant de la grande Pologne, *le Polonais de Varsovie,* une assez notable différence, et même une sorte d'antagonisme, ou du moins une espèce de rivalité qui fait qu'ils s'estiment plutôt qu'ils ne s'aiment.

Dans les tentatives de secouer le joug étranger, les habitants des deux contrées ont agi de parfait accord, toute idée de rivalité disparaissant en présence de l'ennemi commun. — Mais le jour où on leur dirait qu'ils n'ont pas d'ennemi à combattre, qu'ils sont libres, *et qu'ils resteront libres,* soit qu'ils veuillent s'unir, soit qu'ils préfèrent s'administrer eux-mêmes, — les habitants du nord des Carpathes, les *Cracoviacs,* demanderaient à former un État séparé, avec *Cracovie* pour capitale.

Quelque chose de semblable se verrait dans la partie orientale de la *Posnanie.* — Là, l'influence du long contact avec l'élément allemand a produit un assez notable changement dans le caractère du peuple.

Le *Polonais* habitant de la *Posnanie* est plus laborieux, plus rangé que son frère de la *grande Pologne;* il a des habitudes d'ordre qui font défaut à l'autre; mais il a aussi, ce qui n'existe point chez le peuple de la Pologne russe, une forte répulsion contre les classes supérieures, contre l'aristocratie.

Les institutions dont nous avons essayé de démontrer l'adoption par la *grande Pologne,* et qui nous semblent nécessaires pour la prospérité de ce pays, par le fait même qu'elles reposeraient sur la prééminence accordée à l'aristocratie, seraient profondément antipathiques au peuple de la *Posnanie.* — Nous en concluons que si c'était *le peuple,* et non pas seulement la noblesse polonaise de cette contrée, que l'on consultât, il se prononcerait à une immense majorité pour l'idée de former un État autonome, à jamais délivré du joug étranger, lié aux autres États polonais par des institutions communes, *mais* ayant une législation et une administration séparées.

Quant aux *Polonais* habitant le district de *Bialystok,* leur similitude avec le peuple de la grande Pologne n'a pas ou n'a presque pas été altérée, de sorte qu'ils n'auraient pas d'objection à faire si on leur

proposait une union sans réserve avec la Pologne russe.

Cette union, si elle avait lieu, ferait qu'il y aurait trois États polonais, *la Cracovie,* avec 1,861,000 habitants, *la Posnanie* en ayant 639,000, et la grande *Pologne* comptant 5,000,000 d'habitants.

Quelle que fût la forme du lien fédératif qui s'établirait entre trois États de dimensions si différentes, il est évident que la prépondérance du plus important d'entre eux serait tellement marquante, qu'elle deviendrait une véritable suzeraineté. — L'administration intérieure des deux États moins étendus serait respectée sans doute, puisqu'elle aurait pour base des traités garantis par l'Europe entière, mais les rapports extérieurs de la nation ne dépendraient plus que du bon plaisir du plus populeux des trois États, qui ne prendrait conseil que de lui-même pour décider s'il y aura paix ou s'il y aura guerre, et qui ne trouverait aucune difficulté à entraîner les deux autres dans des entreprises qui pourraient troubler la paix générale.

C'est contre ce danger, c'est contre les entraînements subits de l'esprit guerrier des *Polonais* que l'*Europe* a *le droit et le devoir* de se prémunir. — Pour cela un traité déclarant la *Pologne* éternellement neutre ne saurait suffire. On sait ce que valent les traités le jour où l'on est résolu à les rompre. Il faudrait donc que l'*Europe* insistât pour que, par la forme même de l'organisation du nouvel État, les chefs du gouvernement, avant de se lancer dans une guerre, fussent contraints de consulter, non pas seulement leur ambition personnelle, mais la volonté de la nation, les intérêts de toutes les contrées habitées par le peuple polonais.

Une assemblée représentative unique peut être influencée par les démonstrations turbulentes de la foule excitée ; elle peut être entraînée, par la fougue d'un orateur passionné, à prendre une résolution inconsidérée, et dont les résultats funestes retombent plus tard sur le pays en-

tier —Le même danger n'existe point pour un groupe de réunions populaires indépendantes les unes des autres.

Ce qui agite la population de la capitale, ce qui à *Varsovie* ferait descendre le peuple dans la rue, pourrait bien ne paraître que d'une importance fort secondaire à *Cracovie,* à *Lublin,* ou à *Bialystok.* — N'étant point consultées, devant suivre l'impulsion partie d'un centre commun et se voyant soumises à une volonté qui domine la leur, ces contrées pourraient se voir forcées à prendre part à quelque expédition hasardée, à quelque tentative de conquête, qui n'aurait pas eu lieu si l'on avait dû attendre leur consentement avant de l'entreprendre.

Si les guerres sont fréquentes, c'est parce qu'il dépend presque toujours d'une seule personne de la déclarer. — Plus serait grand le nombre de voix à consulter, avant d'entrer en campagne, plus il y aurait de chances à voir régner la paix. — Il faudrait donc, pour être certain des dispositions pacifiques de la *Pologne* ressuscitée, augmenter le chiffre des États indépendants dont l'assentiment serait nécessaire pour une levée générale de boucliers. — Il faudrait qu'avant de reconnaître l'existence politique de la *Pologne* redevenue libre, l'*Europe* lui posât la condition d'établir sur le territoire occupé par les six gouvernements (dont un district) de la Pologne russe, au moins trois États séparés, dont, outre *Varsovie,* les capitales pourraient être *Lublin* et *Bialystok,* ou telles autres villes qu'il plairait aux *Polonais* de choisir.

Cela formerait, avec la *Cracovie* et la *Posnanie,* L'UNION DES ÉTATS ESSENTIELLEMENT NEUTRES DE LA FÉDÉRATION POLONAISE, combinaison qui, nous semble-t-il, résout définitivement la question qui nous occupe.

Pour nous convaincre que les intérêts de tous les ayants cause sont réellement sauvegardés, rappelons-nous les conditions auxquelles doivent répondre les arrangements à proposer, et voyons quels seraient les avantages de cette

combinaison, au point de vue de la *Pologne*, de la ***Russie*** et de l'*Europe*.

Le peuple polonais se verrait à jamais affranchi de la domination étrangère; il serait libre de se donner les lois et les institutions qui lui conviendraient; il pourrait suivre l'impulsion bienfaisante que lui imprimerait la noblesse si éclairée, si dévouée du pays, sans avoir à craindre qu'un élan de patriotisme inconsidéré ne l'entraînât dans une guerre ruineuse. — Quoique composée de plusieurs États indépendants, la *Pologne* serait une par l'effet de la fédération, à la tête de laquelle pourrait se trouver un roi que la nation choisirait d'abord et que le droit d'hérédité désignerait plus tard. — Intimement liés pour la défense du territoire de l'*Union*, les divers États seraient libres de refuser leur concours à celui d'entre eux qui voudrait se lancer dans une guerre d'agression. — Cela leur procurerait l'inappréciable avantage d'une paix perpétuelle, car les moyens de défense dont ils disposent tous ensemble seraient plus que suffisants pour faire respecter la neutralité que leur garantissent les puissances européennes, tandis que les forces de chaque État pris isolément ne seraient point de nature à pouvoir troubler la tranquillité générale par la rupture spontanée de cette neutralité.

La Russie aurait l'honneur d'avoir pris l'initiative dans la question en litige, en patronisant *proprio motu* une combinaison qu'aucune cour étrangère n'aurait cru pouvoir lui proposer. — Elle aurait l'avantage de s'être défaite d'une possession inutile et embarrassante. — Elle se serait donné un voisin inoffensif au lieu d'un ennemi intérieur, pour la surveillance duquel elle emploie maintenant tout un corps d'armée, dont elle ne peut disposer en temps de guerre, sachant qu'aussitôt ses soldats retirés, le pays serait en insurrection.

Elle s'éviterait l'embarras qui devra résulter de la dis-

semblance entre les institutions qu'à cette heure il est possible d'établir en *Russie* et celles dont la *Pologne* demande la remise en vigueur. — Enfin, elle se serait concilié toutes les sympathies des peuples de l'Occident de l'*Europe,* qui verraient avec admiration qu'un seul et même règne aura suffi pour affranchir vingt millions de *Russes,* et pour rendre la liberté à cinq millions de *Polonais*.

L'Europe trouverait dans la forme même de la fédération polonaise des garanties matérielles pour le maintien de la tranquillité générale. — Les agitations et les troubles, s'il devait y en avoir à l'avenir, seraient circonscrits dans les limites de la *Pologne,* et ne seraient plus de nature à soulever l'opinion publique par l'idée que c'est l'oppression étrangère qui les a fait éclater. — L'inviolabilité du territoire de l'*Union,* outre le traité solennel qui la garantirait, serait pleinement assurée par l'*intérêt commun* qu'auraient les États fédérés à se défendre les uns les autres ; tandis que les projets de conquête de la Sérénissime République seraient paralysés par *les intérêts séparés* de chaque État, dont aucun ne voudrait s'imposer des sacrifices d'hommes et d'argent, dans le but de concourir à l'agrandissement d'un autre. — Enfin, les puissances représentées au congrès européen pourraient reporter leur attention, chacune sur ses affaires intérieures, sans crainte d'être troublées, ni par les clameurs soulevées au nom de la *Pologne opprimée,* ni par les tentatives d'agrandissement de la *Pologne conquérante,* sans crainte de voir surgir de nouveau la *question polonaise,* que les travaux du congrès auraient *finalement et définitivement résolue.*

Il nous a été objecté que la Prusse et l'Autriche pourraient bien ne pas vouloir se joindre à l'acte de renonciation spontanée, dont la Russie leur aurait donné l'exemple, et

qu'alors, au lieu de *cinq,* il n'y aurait que *trois* États fédérés dans la Pologne libérée. — Pour la Prusse, cette supposition est fondée, des intérêts locaux rendent fort difficile la cession de la partie polonaise de la Posnanie. — Quant à l'Autriche, qui s'est jointe à la France et à l'Angleterre pour intercéder en faveur de la Pologne, elle aurait par trop mauvaise grâce en refusant de se montrer aussi libérale que la puissance à laquelle elle a cru devoir donner des conseils sur la manière de faire le bonheur des Polonais. — Il ne serait donc pas impossible qu'elle cédât aux vœux des autres cours, en libérant *Cracovie* et la contrée peuplée de Polonais qui entoure cette ville. — Au reste, quoi qu'il en soit, l'*Union polonaise,* formée par cinq, par quatre, ou par trois États seulement, aurait pour la *Russie* tous les effets bienfaisants que nous venons d'énumérer ; la proposition que nous venons de préciser resterait donc toujours l'unique moyen rationnel pour aboutir à une solution définitive de la question polonaise.

BRUXELLES, *Avril* 1863.

FIN.

LETTRE

D'UN

PATRIOTE POLONAIS

AU

GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE.

BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE A. MERTENS ET FILS,
22, rue de l'Escalier.

(2)

11 7 5

LETTRE

D'UN

PATRIOTE POLONAIS

AU

GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE

PUBLIÉE

AVEC UNE PRÉFACE ET QUELQUES NOTES EXPLICATIVES

PAR

D. K. Schédo-Ferroti.

By

Josef Pitkiewicz.

DEUXIÈME ÉDITION.

EN VENTE :

PARIS,
Chez E. DENTU, Libraire-Éditeur,
Palais Royal, galerie d'Orléans, 16.

BRUXELLES et LEIPZIG,
Chez Aug. SCHNÉE,
LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE.

BERLIN,
Chez E. BOCK (B. Behr).
Unter den Linden, n° 27.

1863

PRÉFACE.

Dans ce que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, il n'y a, de nous-mêmes, rien que la rédaction. Le sujet, les argumentations et la conclusion finale de l'opuscule se trouvaient dans un manuscrit qu'on nous a envoyé avec prière de le publier, après en avoir émendé le style, que le manque d'habitude de l'auteur de s'exprimer en français rendait un peu diffus et parfois assez difficile à comprendre.

Si nous avons consenti à nous charger d'une telle besogne, c'est qu'il nous semblait qu'il y avait dans cet écrit des vérités bonnes à dire, des faits qui méritaient qu'on en prît acte.

Quant aux arguments de l'auteur, et aux conséquences qu'il en tire, nous ne saurions y souscrire, sans réserve du moins, d'autant plus que la vivacité de ses sentiments patriotiques l'emporte parfois jusqu'à se contredire lui-même. Ainsi il démontre, avec beaucoup de logique, que l'annexion, à la vraie Pologne, des provinces à population non-polonaise, serait nuisible *aux intérêts du peuple polonais*, et néanmoins, dans les pages suivantes, on voit percer le regret qu'il éprouve en devant s'avouer que ces provinces n'appartiendront jamais à la Pologne.

En ce qui touche la conclusion de l'auteur, et les conseils qu'il croit devoir donner au gouvernement insurrectionnel de Varsovie, nous sommes tout prêt à recon-

naître leur valeur pratique, et pourtant nous aurions hésité à émettre ces mêmes avis en notre nom.

Il n'y a que peu, bien peu de chances à ce que les chefs du mouvement insurrectionnel consentent à adopter les propositions raisonnables et modérées du patriote polonais, de même que les événements nous ont prouvé qu'il n'y avait aucune chance à ce que le gouvernement russe souscrivît à la solution de la question polonaise, dont, naguère, nous essayâmes de lui démontrer l'opportunité. L'état du publiciste a cela de douloureux que les avis qu'il émet arrivent presque toujours au moment où les passions sont trop excitées pour que l'on tienne compte de ce qu'il peut y avoir de logique et d'équitable dans ses conclusions et ses propositions. *Plus tard,* quand la raison a repris ses droits imprescriptibles, il n'est pas rare que le prix des conseils rejetés soit reconnu à toute sa valeur; mais alors il est presque toujours *trop tard* pour les mettre en pratique, les événements ayant modifié les situations au point que telle mesure, hier encore rationnelle et bienfaisante, n'a plus, aujourd'hui, de sens ni de raison d'être.

Dieu veuille que les conseils pleins de raison du patriote polonais aient plus de succès que n'en ont eu ceux que nous avons émis nous-même à la fin du mois d'avril de cette année!

Les annotations que nous avons cru devoir faire à certains passages du texte, n'ont pas pour but d'invalider ou d'affaiblir les arguments de l'auteur. Quelques rectifications de dates ou de chiffres, quelques détails destinés à mettre à la portée du lecteur le sens de certaines allusions à des faits que l'auteur supposait connus, voilà tout ce que nous avons cru pouvoir nous permettre.

Ces quelques mots d'explication donnés à nos lecteurs, voici le manuscrit du patriote polonais ainsi que la lettre qui l'accompagnait.

D. K. SCHÉDO-FERROTI.

Bruxelles, mi-septembre 1863.

A *Monsieur* D. K. Schédo-Ferroti.

Monsieur,

En date du 4 août, j'ai écrit au gouvernement national de la Pologne, et j'ai choisi, pour faire arriver ma missive, une voie que l'expérience m'autorisait à croire sûre. — J'étais en droit de m'attendre à ce qu'on me répondît, or, comme jusqu'à cette heure on ne m'a pas accusé réception, je suis fondé de supposer, ou que ma lettre a été interceptée par le gouvernement russe, ou que MM. les membres du gouvernement national l'ont jugée indigne de réponse, c'est donc à dire indigne d'être prise en considération.

Si c'est la première de ces deux suppositions qui est la juste, je crois rendre service au gouvernement national en lui faisant parvenir mes arguments par une voie qu'il ne dépend point du gouvernement russe d'intercepter, par la voie de la publicité européenne; si, au contraire, les hommes qui exercent le pouvoir sur la Pologne insurgée se montraient sourds à la voix du patriotisme et de la raison, s'ils pensaient à sacrifier l'avenir de notre sainte patrie à un sentiment de vanité personnelle, à l'orgueilleuse satisfaction de maintenir jusqu'à la fin la totalité des prétentions émises par eux au nom du pays, — je croirais remplir un devoir sacré d'en appeler contre une telle manière d'agir

à l'opinion publique, tant de la Pologne que de l'Europe, en publiant le contenu de ma lettre du 4 août.

Il m'aurait été facile de faire imprimer ici la copie même du manuscrit envoyé au gouvernement national, mais le polonais n'est à la portée que d'une minime fraction des lecteurs de l'Occident de l'Europe; je préfère donc publier ma lettre en français, et, à cette fin, je me permets de vous envoyer une traduction exacte, en vous priant de vouloir bien la faire imprimer, après avoir corrigé les tours de phrases qui dénotent d'une manière trop manifeste le peu d'habitude que j'ai d'écrire en français.

Me serais-je trompé en pensant que vous consentirez à vous charger de la peine que vous donnera la correction, ou plutôt la refonte et la rédaction à neuf de mon manuscrit (1)? J'espère que non, puisqu'il s'agit du sort de la Pologne, à laquelle vous vous intéressez si vivement. — Depuis que je suis entré en convalescence et que j'habite Lemberg, j'ai lu un nombre considérable d'écrits concernant la Pologne et son insurrection actuelle, à commencer par les brochures les plus modérées, comme celle du comte Łubjenski, jusqu'aux panégyriques les plus exaltés qui se publient tant ici qu'en France. — Les auteurs de ces écrits, en défendant notre cause chacun à son point de vue, ont certainement fait preuve de patriotisme et d'attachement à la Pologne, et pourtant je n'hésite pas à dire qu'il n'en est pas un qui se soit montré l'ami sincère de la Pologne au même degré que vous. — La sévérité même avec laquelle vous condamnez les errements où l'exaltation du patriotisme a fait tomber les chefs de l'insurrection, prouve combien notre cause vous tient à cœur, ce que démontre à l'évidence la solution que vous proposez pour la question polonaise. — Ce n'est donc pas à un indifférent, mais à un ami de la Pologne que j'adresse la prière de se charger de la publication de ma lettre au gouvernement national.

(1) Et de la présente lettre, je vous prie, si vous alliez la publier aussi. » (Mots écrits en marge, de la main de l'auteur.)

Revu par vous, et paraissant sous les auspices d'un nom aussi connu et aussi estimé que le vôtre, mon écrit ne peut manquer de fixer l'attention de la presse étrangère, et d'arriver ainsi à la connaissance du gouvernement national, qui n'aura plus ni raison ni prétexte pour ignorer des propositions, qu'une grande, très-grande majorité de patriotes polonais regarde comme étant les seules dont l'acceptation puisse sauver d'une ruine finale notre malheureuse patrie.

Permettez-moi, Monsieur, de ne pas clore cette lettre sans vous avoir prié d'agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur de me dire

Votre très-humble serviteur,

JOZEF PITKIEWICZ.

Lemberg, ce 4 septembre 1863.

AU GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE.

Puissants Seigneurs (1),

Lorsque, par la proclamation du $\frac{13}{1}$ mai, le Comité central de Varsovie rejeta l'amnistie offerte par l'empereur Alexandre II, il rompit d'une façon définitive avec le gouvernement russe, que bientôt après il finit par renier tout à fait en revendiquant pour lui-même le titre de *gouvernement national de la Pologne*. — A compter de là toute réconciliation était devenue impossible, aucun arrangement, aucune concession ne pouvaient plus être acceptés ; la lutte était déclarée mortelle et, comme le dit la pro-

(1) Dans le texte français qui est sous nos yeux, il est dit « *puissants Messieurs.* » — Nous étant chargé d'émender l'auto-traduction de l'auteur polonais, nous ne pûmes y laisser un terme aussi impropre, que pourtant nous hésitâmes à rendre par « *Messieurs* » tout court. — En mettant « *puissants seigneurs*, » nous avons cru suffire à la condition que nous nous sommes imposée, celle de nous éloigner le moins possible du texte, et de n'y retoucher que les locutions évidemment vicieuses, ou pouvant donner lieu à des malentendus pour avoir suivi trop littéralement la phraséologie de l'original polonais. — Nous en prenons occasion pour adresser à nos lecteurs la prière de se montrer indulgents en jugeant du style de cet opuscule, qu'il ne dépendait pas de nous de rendre aussi coulant que nous l'aurions désiré.

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

clamation du 13 mai, ne pouvait finir que par la victoire ou par la mort de la nationalité polonaise.

La victoire, c'est bien beau! Mais « *la mort de la nationalité polonaise* » est une si effroyable alternative, qu'il fallait être très-sûr de l'issue de la lutte pour en accepter les chances, ainsi posées; nous sommes donc en droit de faire la question : Sur quoi le gouvernement national se fondait-il en rejetant d'une manière si absolue toute idée d'une transaction avec la Russie, en demandant la continuation du combat, au lieu de demander des garanties pour les libertés qu'on promettait de nous accorder?

En se reportant à la situation des choses, telle qu'elle était le 13 mai, on ne saurait nier que les représentants du pouvoir exécutif de l'insurrection polonaise étaient parfaitement justifiés d'avoir agi comme ils l'ont fait.

Les journaux de tous les pays et de toutes les couleurs étaient pleins d'expressions sympathiques pour la Pologne et rivalisaient d'éloquence pour prouver à l'Europe qu'il était de son devoir de venir au secours du peuple opprimé. — A Turin, à Stockholm, à Madrid, à Londres, on organisait des meetings en notre faveur, partout des souscriptions s'ouvraient pour la cause polonaise; des adresses présentées aux gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie demandaient qu'on déclarât la guerre à la Russie, et au sénat français même, on entendait des voix qui criaient aux armes. — Tous ces bruits de guerre, de guerre à entreprendre pour la libération de la Pologne, étaient bien faits pour encourager le gouvernement national à persister dans ses efforts. — Il était fondé à croire à un armement prochain de l'Europe entière, d'autant plus que les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, par les notes du mois d'avril, avaient donné un commencement d'exécution aux projets d'intervention dont parlaient tous les journaux.

D'autre part les événements en Russie, et surtout la manière dont en parlaient les organes de la presse libérale russe, ne pouvaient qu'augmenter encore l'assurance, où était le gouvernement national, de trouver des alliés jusque dans le camp ennemi.

L'échauffourée des étudiants, les incendies de Saint-Péters-

bourg, et quelques délits d'indiscipline commis dans les écoles militaires, étaient présentés comme les précurseurs d'un soulèvement généralcontre l'autorité du czar. — *MM. Hertzen* et *C*e assuraient se trouver à la tête d'une vaste conspiration embrassant la Russie tout entière, et poussaient la fanfaronnade jusqu'à venir offrir à la Pologne le concours de ce qu'ils appelaient « *le comité révolutionnaire de Russie.* » — Les patriotes polonais, auxquels s'adressèrent ces messieurs, firent preuve de perspicacité en refusant de se commettre avec les brailleurs du libéralisme russe, auxquels ils demandaient des preuves de la réalité de leur influence avant que d'accepter leur offre d'alliance. — Au lieu de preuves, les rédacteurs de *la Cloche* ne purent donner que des assurances vantardes de leur puissance révolutionnaire; aussi les mit-on de côté sans trop ménager leur amour-propre, et comme des hommes atteints et convaincus de hâblerie.

C'était, nous l'avons dit, agir avec discernement; mais que ne poussait-on la clairvoyance jusqu'à s'apercevoir que non-seulement le rôle de chefs reconnus de l'insurrection russe, auquel prétendait le triumvirat de Londres, mais que même les dispositions à l'insurrection qu'ils assuraient exister en Russie, étaient de pure invention!

Que sont devenues les sympathies des étudiants pour la cause polonaise, les sociétés secrètes formées par les officiers russes, les résolutions prises par les soldats de ne point combattre « *les frères polonais* », les associations formées par les *raskolniks* (1) dans le dessein de secouer le joug du czar? — Rien de tout cela n'a été réel, rien ne subsistait ailleurs que dans les colonnes vantardes de *la Cloche,* dont les rédacteurs mentaient avec connaissance de cause pour se donner la puérile satisfaction de passer pour les chefs d'un puissant parti révolutionnaire (2).

(1) Anciens croyants du rite orthodoxe-grec.

(2) Cette accusation de mensonge *prémédité,* que le patriote polonais porte contre la rédaction de « *la Cloche* » nous semble imméritée. — M. *Hertzen* est un enthousiaste qui pousse l'amour de la liberté jusqu'à vouloir l'imposer *de force* à ceux même qui ne la demandent pas; mais sa vie entière prouve que c'est un parfait hon-

Les étudiants ont été des premiers à présenter des adresses de dévouement à l'Empereur; les officiers russes ne songent point à quitter leurs rangs; les soldats ne cessent pas un instant de mitrailler les nôtres, et les *raskolniks* sont nos plus cruels ennemis, ceux de *Lithuanie* portant la dévastation dans les châteaux des gentilshommes de la contrée, et ceux de *Moscou* mettant leurs capitaux et leur sang à la disposition du czar.

Que le Seigneur Dieu punisse les vantards moscovites de *Londres* et les soi-disant polonophiles de *Paris* pour le mal irréparable qu'ils nous ont fait, les uns en inventant la fable du secours qui nous viendrait de la part des Russes, les autres en exagérant la portée de l'assistance que les puissances occidentales étaient disposées à nous prêter! Que sur eux retombe le sang polonais inutilement versé depuis le 13 mai, car sans les mensonges des uns et les excitations des autres, le Comité central de Varsovie, loin de rompre définitivement avec le gouvernement russe, aurait profité de l'amnistie pour mettre fin au carnage; il se serait étayé des termes mêmes du manifeste (1) pour demander l'autonomie administrative du pays, qu'on aurait accordée pleine et entière, ne fût-ce que pour prouver aux cabinets de Paris, de Londres et de

nête homme. — Ce qui se passe maintenant en Russie démontre clairement que les soi-disant conjurations contre le gouvernement, dont parle *la Cloche*, n'étaient qu'autant de canards politiques, mais cela ne prouve point que ce soit M. *Hertzen* qui ait inventé ces fausses nouvelles. — Éloigné pour toujours de la Russie, il n'a pas le moyen d'y choisir ses correspondants, et se voit réduit à accepter les nouvelles que lui transmettent des individus dont il ne connait ni le caractère ni les antécédents.— Ces collaborateurs inconnus se seront laissé entraîner à parler de leurs aspirations personnelles comme d'autant de faits accomplis, et *la Cloche*, en publiant leurs rêveries, se trouve avoir avancé une série de contre-vérités formellement démenties par les événements. — Dans cette manière d'agir de la rédaction de *la Cloche* il y a, sans doute, de la légèreté, beaucoup de légèreté, mais de là au mensonge prémédité il y a loin. Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

(1) Voici le passage du manifeste du 12 avril, auquel l'auteur fait allusion: « A nous incombe le devoir d'ouvrir une ère nouvelle à l'existence politique du pays. — Cette ère ne peut être introduite que par une organisation rationnelle de l'autonomie dans l'administration locale comme base de tout l'édifice. »

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

Vienne que leurs notes du mois d'avril étaient intempestives et que, pour faire justice aux demandes légitimes de la Pologne, l'intervention étrangère était inutile.

Au lieu de cela..... Mais à quoi bon les récriminations rétrospectives! Je l'ai dit déjà, les circonstances étaient telles, que la Pologne paraissait autorisée à croire à sa résurrection complète, car tout le monde semblait prêt à nous venir en aide, l'Europe, le peuple russe même; aussi le Comité central de Varsovie fut-il pris à l'appât des belles paroles dont on nous leurrait, nous y fûmes tous pris, moi comme les autres. — Au lieu de déposer les armes avant le 13/1 mai, je continuai à combattre, je continuai à espérer que nos brigades errantes pourraient enfin sortir des marais et des forêts où elles sont réduites à se cacher; que les forces éparses de la Pologne pourraient enfin se réunir sous l'égide d'un corps d'armée franco-autrichien. — Ce n'est que le 16 mai que je quittai nos forêts où je laissais mon bras gauche et une partie de ma cuisse. — Depuis lors j'ai cessé de combattre, mais j'étais fier d'avoir combattu et j'espérais toujours; or, deux mois plus tard, jour pour jour, lorsque, le 16 juillet, je trouvai dans les journaux les dépêches des trois puissances (celles du 17 juin), je cessai même d'espérer, et, je vous le dis sans amertume comme sans mauvaise honte, je *regrettai* d'avoir combattu pour une cause, sainte par elle-même, mais dont la vanité et la jactance des uns, la forfanterie et la légèreté des autres, jointes à l'inconcevable aveuglement de tous, ont fait la plus absurde des entreprises, la plus criminelle des tentatives.

Que nous autres, dans nos forêts du Palatinat de *Lublin,* nous fussions encore à croire à une intervention armée de la part des grandes puissances de l'Occident, c'est assez naturel, car nous ne savions sur la situation des choses que ce qu'en disaient les camarades venant de Galicie, qui jugeaient d'après ce qu'annonçaient les journaux; mais que le Comité central, ou, puisque vous l'aimez mieux, *le gouvernement national,* ait pu ignorer les dispositions des cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, c'est ce qui est difficile à admettre. — Que faisaient donc vos agents

diplomatiques, que faisait le Comité de Paris? Étaient-ils trompés eux-mêmes, ou vous trompaient-ils sur les véritables intentions des grandes puissances, ou encore, ayant appris la vérité, pensiez-vous bien faire en la cachant au pays, pour ne pas décourager l'insurrection, pour maintenir l'agitation, dans l'espoir qu'un concours de circonstances fortuites pouvait enfin décider l'Europe à nous envoyer autre chose que des applaudissements et des discours sympathiques?

Quoi qu'il en soit, et que vous ayez été trompés ou trompeurs, vous n'avez plus, à cette heure, la possibilité de persister dans l'un ni dans l'autre de ces deux rôles, car les dépêches des trois puissances, publiées dans tous les journaux, ne laissent aucun doute sur ce que nous avons à attendre de l'Europe. — C'est une intervention diplomatique, ce sont des notes, des paroles qu'on nous offre; ce sont les *six points* dont on demande pour nous l'acceptation, en ayant l'air de croire qu'ils suffiraient pour rendre la Pologne libre et heureuse!

Mais ces six points sont la dérision la plus amère qu'on ait jamais jetée à la face sanglante d'un peuple décimé par la guerre civile, entreprise dans l'espoir d'arriver à *un changement* de sa situation politique! C'est la demande formelle adressée à la Russie de vouloir bien *nous accorder* ce qu'elle nous avait concédé avant le commencement de la guerre; c'est la proposition faite au gouvernement de Saint-Pétersbourg de passer généreusement l'éponge sur les extravagances de l'insurrection et *de revenir au point où en étaient les choses le* 21 *janvier!* — Me tromperais-je en avançant ce que je viens de dire? — Voyons, pour nous en convaincre, le contenu des *six points,* mais SOYONS VRAIS et disons les choses telles qu'elles sont en réalité. — Il est de nos compatriotes qui ont cru remplir un devoir sacré en déguisant soigneusement la vérité chaque fois qu'elle blessait l'amour-propre national ou qu'elle ne disait point des Russes autant de mal qu'ils voulaient qu'on en crût. — Selon moi, ce système est mauvais, car le mensonge est en même temps et malhonnête et malhabile. — Si j'avais pensé que cela rendrait service à notre cause, j'aurais eu assez

de patriotisme pour faire comme beaucoup d'autres, qui, au lieu de venir combattre pour la Pologne, n'ont fait que *mentir pour la patrie.* — J'ai choisi la voie contraire, je me suis battu pour l'indépendance de mon pays, mais je ne mentirai pas.

Je commence par le point le plus important : « *l'entière liberté de conscience et l'abrogation des entraves mises au culte catholique* » (quatrième point).

Quelles sont ces entraves? — Je n'en connais pas, car en Pologne, de même qu'en Russie, l'église catholique jouit de toute la liberté qu'implique sa qualité de culte reconnu par la loi. — Ni le nombre des temples, ni celui des desservants, ni celui des institutions de bienfaisance n'est limité.—Le service divin se fait publiquement, avec toute la solennité qu'on veut lui donner, et le gouvernement russe n'a trouvé à redire qu'alors que, des temples de Dieu, on a voulu faire des réunions politiques. — La seule restriction à laquelle l'église catholique se voie soumise, se rapporte aux mariages mixtes. — L'église catholique ne reconnaît comme valables que les mariages qu'elle a bénis, or, avant de célébrer le mariage entre une personne professant le culte catholique et un individu de confession hétérodoxe, nos prêtres exigent de ce dernier la promesse solennelle que les enfants provenant de ce mariage seront baptisés et élevés dans la religion catholique. — Cela se pratique pour les protestants, les luthériens, les réformés, sans que le gouvernement s'en mêle, mais, — et voilà la restriction dont on se plaint, — cela ne saurait se faire, si la personne hétérodoxe qu'il s'agit de marier, appartient au culte orthodoxe-grec. — Alors, au lieu de devenir catholiques, les enfants doivent être baptisés dans la religion orthodoxe. — C'est une violence faite à la liberté de conscience, sans doute, mais est-ce que la manière d'agir de nos prêtres ne porte pas aussi atteinte à la liberté religieuse, et sommes-nous en droit d'exiger que l'église schismatique russe se montre plus tolérante que l'église catholique? — Que diraient nos prêtres, si le gouvernement russe consentait à abolir la loi sur les mariages mixtes des personnes appartenant à l'église orthodoxe, mais à la condition, par eux, de

ne plus exiger aucune promesse de tous les luthériens, réformés, etc., etc., qui s'uniraient à des catholiques? — S'ils consentaient à souscrire à cette condition, ils auraient grandement tort, car au point de vue de la propagation de notre sainte religion ils y perdraient, le nombre des protestants en Pologne étant plus considérable que celui des adhérents de l'église orthodoxe (1). — Or, du moment que le gouvernement proclamerait *l'égalité absolue de tous les cultes,* il serait en droit d'exiger que l'église catholique renonçât aux avantages que la coutume et la tolérance des autorités lui accordent sur tous les cultes dissidents, hormis un seul. — Cette demande, faite au nom de la Pologne, prouve une absolue ignorance de la vraie situation des choses, à moins que ce ne soit un piége tendu par les ennemis de la religion catholique.

La nomination de Polonais aux emplois publics, que stipule le troisième point, était un fait accompli avant le 22 janvier, et a beaucoup contribué à alléger notre tâche lorsqu'il s'agissait de soulever le pays. Grâce aux soins du marquis, dont on n'a pas assez reconnu ce service rendu à la cause nationale, les employés russes ont été tous chassés, et depuis le moindre scribe jusqu'aux gouverneurs des provinces il n'y avait plus que des Polonais. Ce n'est pas que je trouve à redire contre cette mesure, il est indispensable qu'on la maintienne sous peine d'ôter au pays toute force d'action dans l'avenir, mais je constate que ce ne sont pas les puissances protectrices qui ont inventé cette concession à faire au sentiment national, mais bien le gouvernement de Saint-Pétersbourg qui la lui avait accordée avant le 22 janvier.

(1) Cette assertion du patriote polonais nous semble erronée. — Bien que quelques villes, comme *Lodz* et *Donska-Vola*, aient une population presque exclusivement protestante, et que, dans le reste du pays, comme à Varsovie même, on trouve des églises luthériennes, nous doutons fort que la totalité des adhérents du protestantisme atteigne au chiffre des soldats russes (orthodoxes) dispersés par toute la Pologne. — Il va de soi qu'à l'instar de l'auteur nous entendons par le mot « *la Pologne* » rien que l'ancien duché de Varsovie. — Dans les provinces revendiquées par les Polonais, les adhérents de l'église orthodoxe sont en grande majorité.

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

L'adoption de la langue polonaise comme langue officielle (cinquième point) est également un fait accompli, qui découlait tout naturellement de la présence d'un corps d'employés exclusivement polonais. Depuis le moindre bureau jusqu'au conseil du royaume, on ne parle et n'écrit que le polonais, et de toutes les langues étrangères c'est le russe qui en est le plus rigoureusement exclu. Qu'un Allemand, un Français, un Italien se présente dans un bureau, il trouvera presque toujours quelqu'un qui lui répondra; mais s'il y venait un Russe qui ne saurait que sa langue maternelle, il est certain qu'il pourra s'en retourner pour aller chercher un interprête. Les uns, et c'est la majeure partie, ne le comprendraient pas, les autres feraient semblant de ne pas le comprendre, non pas pour le chicaner, mais pour qu'il soit bien établi que, dans les rapports officiels, *le russe est exclu à tout jamais*. Que veut dire, après cela, la ridicule stipulation du cinquième point?

L'établissement d'un système de recrutement régulier et légal, que demande le sixième point, est encore un retour à l'état de choses tel qu'il existait avant les démonstrations patriotiques de Varsovie. Le règlement sur le recrutement *qui abolit* l'ancienne coutume instituée en 1816 et fondée sur la *désignation arbitraire*, a été promulgué par le décret royal du 15/3 mars 1859. Ce règlement n'avait pas été appliqué, puisque depuis la mort de Nicolas il n'y avait pas eu de recrutement, mais il subsistait à l'époque où les premiers troubles éclatèrent, et si le marquis Wielopolski a osé ne point agir d'après le nouveau règlement, s'il a désigné arbitrairement ceux qui devaient être faits soldats, *comme le permettait l'ancienne loi*, il y a là un abus de pouvoir de tous points condamnable, mais il n'y a point de révocation du règlement du 15/3 mars 1859. — Ce règlement subsiste, et, — pourquoi ne pas l'avouer? — il est rationnel et libéral; il ne s'agit donc pas *d'établir* un nouveau système de recrutement, mais d'appliquer un système déjà établi.

Est-ce que MM. Russell et Drouyn de Lhuys en seraient à ignorer ces faits? — S'il en est ainsi, que font donc vos agents diplomatiques à Paris et à Londres? — Dans le cas con-

traire, que signifie la proposition oiseuse du sixième point?

L'*amnistie*, que demande le premier point, est une conséquence naturelle de toute cessation d'insurrection. — L'empereur Alexandre II l'avait déjà offerte et il la donnera encore pleine et entière; cette condition n'est donc qu'une phrase oiseuse destinée à enfler le programme et à augmenter d'une unité le nombre des stipulations que les puissances protectrices ont compilées, pour pouvoir répondre au peuple qui s'intéresse réellement à notre sort : Vous voyez combien la cause de la Pologne nous tient à cœur : nous avons demandé six concessions importantes pour assurer le bonheur et la liberté des Polonais.

Ce qui reste de ces *six* concessions, nous venons de le voir; il en reste *une seule*, la deuxième, celle qui demande pour la Pologne « *une représentation nationale.* »

Ce serait quelque chose, ce serait même beaucoup si, dans les dépêches des puissances protectrices, on n'avait pas ajouté la définition ainsi formulée : « *Avec des pouvoirs semblables à ceux qui avaient été déterminés par la Charte du* 27/15 *novembre* 1815. » Connaissent-ils la charte de l'année 1815, ceux qui pensent satisfaire aux vœux de la Pologne en la nantissant d'une représentation nationale *avec des pouvoirs semblables à ceux qu'établit l'acte de l'empereur Alexandre Ier?*— Ont-ils lu le titre IVe de cette charte, celui qui traite « de la représentation nationale? » — S'ils connaissent la charte, c'est une dérision de nous en offrir une semblable; s'ils ne la connaissent point, c'est une étourderie criminelle que de traiter ainsi à la légère une question vitale touchant l'avenir d'un peuple entier, et de demander pour lui l'établissement d'un état de choses qu'on n'a pas même pris la peine d'étudier!

Voici ce que stipule la charte de 1815 concernant la représentation nationale :

Art. 85. La représentation nationale sera composée ainsi qu'il est exprimé en l'article 31. (C'est-à-dire qu'elle consistera dans *la Diète* composée du Roi et de deux Chambres, la première formée du Sénat, la seconde des nonces et des députés des communes).

Art. 86. Le pouvoir législatif réside dans la personne du roi et dans les deux chambres de la Diète.

Art. 87. La Diète ordinaire se réunit *tous les deux ans* à Varsovie, à l'époque déterminée par l'acte de convocation émané du roi. — La session dure *trente jours.* — Le roi seul peut la proroger, l'ajourner et la dissoudre.

Art. 88. Le roi convoque une Diète extraordinaire quand il le juge à propos.

Art. 90. La Diète délibère sur tous les projets de lois *qui lui sont adressés, de la part du roi,* par le conseil d'État.

Art. 91. La Diète délibère, *d'après les communications du souverain,* sur l'augmentation ou la réduction des impôts, contributions, taxes..... ainsi que sur tous les autres objets *qui lui seront envoyés par le souverain.*

Art. 92. .....La Diète, *après* avoir statué sur tous ces objets (1), reçoit les communications, demandes ou réclamations qui sont faites par les nonces et les députés des communes, pour le bien et l'avantage de leurs commettants. —*Elles les transmettent au conseil d'État,* qui les soumet au souverain. —*Lorsque le renvoi en a été fait à la Diète* par le roi, elle délibère sur les projets de lois auxquels ces réclamations ont donné lieu.

Art. 94. *La Diète ne peut s'occuper que des objets compris dans ses attributions, ou dans l'acte de sa convocation.*

Art. 99. Les projets présentés par ordre du roi (2) ne peuvent être modifiés *que par le conseil d'État* sur les *observations* qui pourront lui être présentées par les commissions respectives de la Diète.

Ces citations suffisent, il me semble, pour prouver combien serait illusoire une représentation nationale avec des pouvoirs *semblables* à ceux qu'établit la charte de 1815. —Un corps législatif siégeant pendant *trente jours* seulement et ayant des vacances

(1) C'est donc à dire à la fin de la session et à la veille de la clôture de la Diète.
Note de l'auteur.

(2) C'est donc à dire tous les projets, sans exception aucune.
Note de l'auteur.

qui durent 23 mois ne saurait répondre aux besoins de notre temps. — Des Chambres privées de tout droit d'initiative ne seraient que le *simulacre* d'une représentation nationale. Or, une constitution *semblable* à celle de l'année 1815, si, à la requête de nos protecteurs de Paris et de Londres, elle nous était accordée, n'assignerait aux députés de la nation que le rôle stérile de spectateurs appelés à assister aux actes du gouvernement. — Ne pouvant délibérer que sur les projets de lois qui *lui seront envoyés*, n'osant faire elle-même aucune motion, une Diète *semblable* à celle de l'année 1815 devient une sorte de bureau de requêtes, chargé de recueillir « les communications, demandes ou réclamations » du pays, qu'elle a le privilége de *transmettre* au conseil d'État, mais sans avoir le droit, ni de les soumettre à une délibération, ni de demander des explications au gouvernement, ni de proposer *proprio motu* les mesures nécessaires pour obvier aux inconvénients signalés dans ces réclamations. — Ce n'est que dans le cas où il plairait au gouvernement de s'occuper des requêtes à lui présentées, et d'envoyer à la Diète quelque projet de loi s'y rapportant, que les représentants de la nation auraient le droit de *délibérer* sur l'opportunité de ces projets ; mais là encore leur rôle se bornerait *à faire des observations* au conseil d'État, qui seul aurait le droit de *modifier* les projets présentés aux Chambres.

Voilà donc tout ce que les puissances protectrices ont cru devoir faire pour la Pologne, voilà à quoi se borne *le secours* qu'ils pensent nous porter ! — Ce sont six concessions solennellement réclamées de la Russie, six stipulations, dont quatre ne contiennent que des paroles oiseuses, dont l'une cache un piége tendu au catholicisme, tandis que la dernière rétablirait une constitution pseudo-libérale, laissant le champ libre à l'absolutisme le plus dangereux de tous, puisqu'il peut s'exercer sous les apparences de la légalité.

En présence de cette intervention; visant plutôt à satisfaire la galerie qu'à secourir la Pologne, qu'espérez-vous encore?

Dans le cas où la Russie persisterait à rejeter l'immixtion des

puissances protectrices, croyez-vous qu'on lui déclarera la guerre? — *La guerre pour les six points !* Mais ce serait là le comble de l'absurdité, car ce serait vouloir *contraindre* la Russie à introduire chez nous un ordre de choses qu'à son tour il faudrait nous *contraindre* à accepter.

Pensez-vous qu'irritée par les manœuvres de la Russie, l'Europe lui fera la guerre *sans but déterminé*, et qu'alors nous en pourrions profiter pour reconquérir nos anciennes provinces et pour reconstituer la Pologne de 1772? — Voyons cette supposition, et demandons-nous d'abord: Qui fera la guerre à la Russie? — La France, dit-on, unie à l'Autriche et à l'Angleterre.

Commençons par cette dernière, et ayons le courage d'envisager la vérité en face, pour nous dire que l'Angleterre ne sacrifiera pas un soldat, pas un shilling pour une guerre dans laquelle elle n'aurait rien à gagner. — Or, en affaiblissant la Russie, elle travaillerait à affermir la suprématie de la France sur le continent. — En aidant à reconstituer la Pologne de 1772, la Pologne puissante, glorieuse et intimement liée à la France par la parité des aspirations à la gloire et à la puissance, l'Angleterre renoncerait volontairement à toute influence sur le continent, où rien ne pourrait résister aux forces unies des deux grandes nations, où rien, depuis Stockholm jusqu'à Constantinople, depuis Madrid jusqu'à Moscou, ne se ferait plus que d'après le mot d'ordre venu *de Varsovie* et *de Paris*. — Plus un pareil état de choses assurerait la grandeur et l'éclat de la Pologne, moins il convient *aux intérêts* de l'Angleterre ; or ce n'est que SES INTÉRÊTS qu'elle consultera. Elle restera donc neutre d'abord, et viendra en aide à la Russie le jour où elle verrait que les efforts des autres puissances suffiraient pour nous rendre nos antiques frontières.

Serait-ce l'Autriche qui voudrait faire la guerre dans le but de rétablir la Pologne de 1772? — Il faudrait la croire folle pour supposer qu'elle consentirait à ouvrir une campagne dont le résultat, en cas de victoire, serait pour elle *la perte de la Galicie*.— Penserait-on; comme je l'entends ventiler dans les cafés de Lemberg, lui offrir les Principautés danubiennes pour la dédom-

mager ? — Cela serait affaiblir la Turquie , cela soulèverait la grande question de l'Orient, et mettrait aussitôt les capitaux et les navires de l'Angleterre au service de la Russie. — Non, il n'y a pas d'illusion à se faire, l'Autriche ne peut vouloir la reconstitution de l'ancienne puissance polonaise, et le jour où elle saurait qu'il est *sérieusement* question de la rétablir, il est indubitable qu'elle ferait la guerre, mais ce ne serait que pour s'y opposer.

Il ne reste donc que la France.—C'est sur elle qu'on a compté le plus, et c'est elle, en effet, qui semblait le plus disposée à nous venir en aide.—Il me serait trop douloureux de douter de l'affection fraternelle que nous porte le peuple français, pour que j'admette un seul instant qu'il soit devenu indifférent à notre martyre. — Ce peuple est grand et généreux, il ne regarderait ni à quelques milliers d'hommes, ni à quelques millions de francs à sacrifier, mais ce n'est pas à lui, c'est au gouvernement à décider; or les gouvernements, celui de France comme tous les autres, agissent, non pas suivant les impulsions du cœur, mais d'après les froides lois de l'*intérêt public,* d'après les égoïstes considérations de la raison d'État.

Qu'est-ce que la France pourrait gagner en faisant la guerre à la Russie, ou, dans le cas qu'il serait démontré qu'elle n'y peut rien gagner, quelle serait la raison d'État qui la porterait à entrer en campagne?

La reconstitution de la Pologne de 1772, quelque glorieuse qu'elle fût pour la France, ne serait pas encore un avantage assez grand, et surtout assez *visible,* pour la dédommager des efforts et des sacrifices pécuniaires qu'elle serait obligée de faire, en soutenant une guerre de plusieurs années.—Il lui faudrait autre chose encore, il lui faudrait une augmentation de territoire, sous peine de faire crier la presse d'abord et le peuple ensuite, en un mot il lui faudrait *la rive gauche du Rhin.* — Sans avoir, sinon la certitude, du moins l'espoir de s'annexer les provinces rhénanes, la France ne se lancera pas dans une guerre contre la Russie. Or, quel espoir y a-t-il pour elle de conquérir ces provinces?—A peine les troupes françaises y seraient-elles entrées, que l'Allemagne se

lèverait comme un seul homme, oubliant son antipathie pour la Prusse et ses discordes intestines, et l'Autriche même, sous peine d'être mise au ban de l'opinion publique, serait forcée de combattre l'ennemi commun.—L'Angleterre non plus ne laisserait pas faire, craignant pour la Belgique et le port d'Anvers, de sorte que la France se verrait seule contre toutes les grandes puissances.— Admettons pourtant que l'indomptable vaillance française parvînt à avoir le dessus dans cette lutte de géants, admettons que la France réussît, non-seulement à conquérir la rive gauche du Rhin, mais même à s'y maintenir, qu'encore *ce n'est pas nous* qui aurions à y gagner. — Victorieuses sur le Rhin, les troupes françaises y *resteraient* pour garder leur conquête et n'arriveraient point jusqu'à nous ; — battues en Allemagne, ce n'est pas vers la Vistule qu'elles se retireraient, de sorte qu'en aucun cas nous ne verrions des bataillons français combattre au milieu des nôtres.—Laissons donc là la combinaison désastreuse d'une guerre entreprise par la France, avec l'arrière-pensée d'une conquête sur le Rhin! — Heureusement pour nous, cette conquête est si peu probable, et elle coûterait si cher à la France, que nous pouvons compter qu'elle n'y songe point, et que, si elle devait faire la guerre, ce ne serait pas pour un avantage palpable qu'elle espérerait en retirer, mais bien par d'autres motifs, moins avouables, mais tout aussi déterminants que pourrait l'être la perspective d'une annexion territoriale.

Ces motifs, les Français qui sont venus combattre dans nos rangs nous les ont exposés maintes fois, mais j'avoue que, pour ma part, je n'ai jamais été bien convaincu par les raisons qu'ils nous donnaient.

J'admets, comme nous l'assuraient ces messieurs, que l'empereur Napoléon III est détesté par beaucoup de Français ; j'admets qu'il existe un puissant parti qui s'efforce de remuer le sol sous la base du gouvernement impérial ; j'admets que pour faire diversion aux mécontentements qui surgissent à l'intérieur, rien n'est plus efficace que de diriger l'attention du public sur les rapports extérieurs du pays, en créant des situations qui font que chaque jour

peut être la veille d'une déclaration de guerre ; — mais je ne vois pas en quoi cela prouverait que l'empereur dût venir au secours de la Pologne. — Pour cela, pour qu'il tente une seconde campagne de Russie, il faudrait que sa position à l'intérieur fût *tout à fait désespérée,* qu'il se vît à la veille d'une révolution, et qu'il ne lui restât que la chance de risquer le tout pour le tout, c'est-à-dire de revenir victorieux des bords de la Vistule, ou de succomber sous les coups du mécontentement général arrivé à son apogée, par suite du calme qui aurait permis au peuple de concentrer son attention sur la situation intérieure du pays.

Quoi qu'en aient dit nos brillants compagnons d'armes, je ne crois pas la position de l'empereur aussi désespérée que cela. — Elle est difficile, je le pense bien, mais Napoléon III est un homme de trop d'esprit pour ne pas trouver le moyen d'en sortir sans exposer son avenir et celui de *sa dynastie* au hasard d'une seule grande bataille perdue. — Égoïste, c'est possible, — dissimulé, je l'admets, — rusé, je le veux bien ; mais c'est un grand homme, un homme de génie, qui n'a qu'un but unique qu'il poursuit : la grandeur de la France assurée par le règne de la dynastie napoléonienne. — Si le rétablissement de la Pologne de 1772 était *indispensable* pour arriver à ce but, il est certain que l'empereur l'aurait tenté, il est même possible qu'il y aurait réussi ; mais il est certain qu'il n'entreprendra pas une guerre dans laquelle il aurait l'Europe entière contre lui et à laquelle ne le poussent ni les intérêts de la France, ni ceux de sa dynastie. — S'il allait être absolument nécessaire d'occuper le peuple français par des bulletins de victoires, on ferait la guerre contre n'importe qui, contre l'Espagne, contre le Nord pour le Sud, ou contre le Sud pour le Nord de l'Amérique, mais on n'irait pas la porter en Russie, qui est trop éloignée et que son climat défend mieux encore que ses soldats.

Mais alors pourquoi le langage belliqueux des journaux inspirés ? pourquoi ces bruits de guerre qu'on laissait se répandre sans les démentir, ces paroles encourageantes adressées à nos agents diplomatiques, ces propos excitants lancés à l'Autriche et à l'An-

gleterre ? pourquoi toutes ces menées destinées à donner au gouvernement français l'apparence d'être *décidé à tout,* pour venir en aide à la Pologne? Je m'en vais vous le dire, pour que vous n'en ignoriez, si tant est que vous ne le sachiez aussi bien que moi.

La situation où se trouve l'empereur des Français est tout à fait exceptionnelle. Faute de pouvoir dire avec Louis XIV : *L'État c'est moi,* il est fondé à dire : « *Le gouvernement c'est moi,* » car dans aucun pays connu, fût-ce la Russie, la Turquie ou la Perse, l'action des ministres et des conseillers de la couronne n'est aussi complétement absorbée par la volonté du souverain, que sous le règne de Napoléon III. — Ce ne sont pas les formes légalement constituées du gouvernement qui reconnaissent cette omnipotence de l'empereur, c'est sa supériorité intellectuelle, sa volonté de fer qui la lui ont donnée. — Il y a en France, et un corps législatif, et un sénat, et un conseil de l'empire, et un conseil des ministres; mais personne, ni dans le pays, ni à l'étranger, ne se préoccupe de savoir ce qui se passe dans toutes ces réunions. — Que pense l'empereur? que dit, que veut, qu'a résolu l'empereur? — Voilà ce qu'on se demande. C'est donc l'empereur, l'empereur seul qui gouverne. — Une telle position, du moment qu'elle est acceptée par le pays, offre de grands avantages, et peut mener à de grands résultats, étant occupée par un homme aussi supérieur que Napoléon III; mais elle ne laisse pas que de créer certaines difficultés, qu'il n'est possible de surmonter qu'à force de patience et d'adresse.

Si cet être collectif qu'on nomme le public accepte et tolère la dictature impériale, c'est qu'au nombre des mille et mille individus dont se compose ce grand tout, il en est beaucoup qui se flattent de l'espoir que le pouvoir discrétionnaire de l'empereur sera employé pour la réalisation des vœux particuliers de chacun d'eux. — A cette condition, celle d'agir comme à la place de l'empereur il aurait agi lui-même, celle d'ordonner, dût-il y avoir abus de pouvoir, ce qui réaliserait ses vues personnelles, chacun est prêt à pardonner à Napoléon III sa toute-puissance, et à maintenir le régime actuel, envers et contre tous ceux qui voudraient

l'attaquer. — Il n'y a que ceux dont les sympathies *sont froissées* par les actes de l'empereur, qui se plaignent de ce qu'ils appellent son despotisme; mais ils seraient les premiers à chanter ses louanges, s'il consentait à mettre *ce despotisme* au service de leurs idées politiques (1).

Voilà, en peu de mots, le secret de la puissance et du faible de la position de l'empereur. — Étant à lui seul le gouvernement de la France, et aucun gouvernement ne pouvant durer sans être appuyé du suffrage de la majorité, il a besoin, pour conserver son pouvoir dictatorial, d'avoir pour lui la majorité de la nation, ce à quoi il ne peut arriver qu'en laissant cette majorité dans la persuasion qu'il usera de sa toute-puissance dans le sens qui répond à ses sympathies.

Que les sympathies du peuple français pour la cause de la Pologne soient des plus vives, cela ne saurait être révoqué en doute. — Dans aucun pays on n'a pris notre cause à cœur comme en France; nulle part les journaux n'ont tenu un langage plus excitant; nulle part on n'a agi sur l'opinion publique avec autant d'habileté.—Les articles, les brochures, les meetings, les souscriptions, les adresses au gouvernement se suivaient sans interruption, les noms les plus retentissants de la France figuraient au nombre de nos défenseurs, et au sénat même on entendit proclamer que la guerre contre la Russie était indispensable.— C'était un enthousiasme, un entraînement général; le peuple français semblait prêt à se lever en masse, résolu qu'il était à braver tous les obstacles et à traverser au pas de course l'Allemagne effrayée pour courir à la délivrance de ses frères polonais.

(1) Pour élucider mon dire, je suppose qu'un décret, signé de Napoléon, proclamât la reconstitution de la république en France. — Sans avoir consulté le corps législatif, le sénat et la nation, il n'aurait pas le droit d'en agir ainsi. — Ce serait une action *arbitraire* de changer la forme du gouvernement que le peuple a déclaré vouloir monarchique. — Ce serait bien *du despotisme,* et pourtant le parti républicain qui ne parle que du respect aux lois, applaudirait le premier à cette violation de la loi, par la seule raison qu'elle aurait été violentée *dans le sens qui répond à ses aspirations.* — Ils sont tous comme cela.

Note de l'auteur.

Que devait faire l'empereur en présence d'un mouvement populaire aussi habilement provoqué? Devait-il profiter de la surexcitation des passions pour jeter la France sur l'Allemagne, conquérir les provinces rhénanes, reconstituer la Pologne de 1772, et se proclamer arbitre du continent européen? — Il l'aurait tenté, sans nul doute, s'il avait jugé la chose possible; mais ne pouvant compter sur aucun allié, ne pouvant même faire fonds sur la durée de l'enthousiasme du peuple, dont personne comme lui ne connaît la versatilité, il comprit, avec la rapidité de jugement qui le caractérise, que l'entreprise aurait été d'une folie insigne, puisqu'elle aurait eu presque toutes les chances contraires, et qu'elle aurait remis en question la prépondérance politique de la France et l'avenir de la dynastie régnante.—La seule résolution que pouvait prendre Napoléon III, était d'éviter une guerre européenne, mais cette résolution prise, que devait-il faire?

Devait-il déclarer péremptoirement qu'en aucun cas la France ne tirerait l'épée pour la Pologne? Il ne l'aurait pu sans froisser les sympathies de l'immense majorité des Français, chez lesquels la presse, avec une habileté admirable, avait surexcité l'instinct belliqueux qui les caractérise. — Il n'aurait pu répondre aux meetings, aux adresses, aux brochures polonophiles: Je compatis, comme vous, au sort de la Pologne; comme vous, je voudrais pouvoir assurer la prospérité de ce malheureux pays; MAIS je ne risquerai jamais celle de la France dans un conflit général; *je ne ferai donc pas la guerre à la Russie*. — Une pareille déclaration aurait été un bienfait pour la Pologne, qui aurait su à quoi s'en tenir sur l'intervention étrangère, et dont, depuis longtemps, le sang ne coulerait plus inutilement, mais elle aurait provoqué en France une tempête terrible, un de ces ouragans politiques capables de renverser l'édifice social. — Blessé dans la partie la plus sensible de son organisme, sa *vanité*, qui s'offense à la supposition qu'une guerre contre n'importe qui pourrait être *risquée*, c'est-à-dire suivie d'une défaite, et sa *générosité*, qui le porte à vouloir redresser tous les torts qui se commettent dans le monde entier; le peuple français aurait accusé son gouvernement de manquer

de courage, de compromettre la dignité de la nation, d'être de connivence avec le czar pour opprimer la Pologne, de vouloir introduire en France le régime moscovite, qui ne fait aucun cas de la voix de l'opinion publique; —et d'accusation en accusation, on en serait venu à trouver le gouvernement insupportable, ce qui aurait bien pu mener à la reproduction, en France, de quelques-unes de ces scènes qui agitent la Pologne.

Pour sortir de l'impasse où l'avaient mis, d'une part, l'évidence du fait, qu'une guerre pour la Pologne de 1772 serait une guerre contre l'Europe entière, et, d'autre part, la surexcitation belliqueuse du peuple, qui demandait à aller à Varsovie, il n'y avait, pour un homme habile, qu'une seule et unique manière d'agir : — il fallait se conduire de sorte à éviter la guerre, tout en laissant croire qu'elle allait être déclarée du jour au lendemain; il fallait engager des pourparlers diplomatiques de concert avec d'autres puissances, sur lesquelles pouvaient être rejetés et la lenteur et l'insuccès de ces démarches, tout en laissant aux journaux inspirés et non inspirés la liberté pleine et entière d'annoncer que l'ouverture de la campagne de Russie était imminente; — il fallait, en un mot, ne point choquer l'enthousiasme belliqueux du peuple en le rabattant d'un mot, mais bien le laisser se refroidir peu à peu, en ayant l'air de vouloir faire ce qu'il exigeait.

Combien cette politique était sage et prévoyante, cela ressort de la lecture attentive des journaux français.—Tant que l'immixtion de la France dans les affaires de la Pologne n'était encore que le projet favori du parti libéral, le langage de toutes les feuilles se confond en un seul cri, qui demande au gouvernement de venir au secours des Polonais. — Quelle que fût leur couleur, quel que fût leur programme, tous les journaux français prêchaient la croisade contre la Russie, tous patronnaient les souscriptions au profit de la Pologne, tous engageaient le gouvernement à agir, et au plus tôt, pour mettre un terme aux souffrances d'un noble peuple opprimé.

Cédant, ou du moins ayant l'air de céder à la pression de l'opinion publique, le gouvernement de l'Empereur entra en pour-

parlers avec l'Angleterre et l'Autriche et, de concert avec ces puissances, envoya à Saint-Pétersbourg la dépêche du mois d'avril.

Vu le contenu de ce document, la collectivité de la démarche, qui faisait dépendre les actes ultérieurs de la France des résolutions que prendraient les deux autres cours (dont une copartageante de la Pologne) et l'envoi antérieur de pièces semblables de la part de la Suède et de l'Espagne, il n'y a, dans ce premier pas du gouvernement français, rien de bien marquant, rien de décisif, et néanmoins il eut pour effet de calmer un peu l'esprit belliqueux de la presse. — Flattés d'avoir été écoutés, heureux de l'importance que cela leur donnait aux yeux de leurs lecteurs, il y eut quelques journaux qui se déclarèrent satisfaits. — Voyez, disaient-ils, l'admirable gouvernement que nous avons ;—il a écouté ce que nous lui disions, il s'est mêlé des affaires de Pologne, *il a écrit au czar*.— Oh ! nous ne craignons personne; nous sommes des Français, et si on osait nous donner une réponse offensante, nous n'hésiterions point à faire la guerre; mais il est à espérer, etc., etc. — Voilà une première satisfaction donnée à la vanité nationale, et avec cela une notable part des dispositions belliqueuses parfaitement apaisées.

Les réponses évasives mais conciliantes du prince Gortschakoff ranimèrent le zèle des batailleurs. — Moins la guerre devenait probable, moins il y avait d'inconvénients à crier : Aux armes ! Aussi le langage de la presse était-il redevenu fort belliqueux lorsque partit la dépêche du 17 juin, la dépêche aux fameux *six points*. — Le ton doctoral de cette pièce et l'action directe qu'elle prétendait exercer sur les résolutions de la Russie, en indiquant, *point par point,* ce qu'elle devait faire pour assurer la paix et le bonheur de la Pologne, flattèrent singulièrement l'amour-propre national des Français; aussi eût-il suffi que le prince Gortschakoff acceptât les six points comme base de conférences ultérieures, pour que tous nos amis en France devinssent de chaleureux partisans des Russes. — Ce sont au fond de braves gens, eût-on dit, barbares par ignorance, mais sans mauvais vouloir. — Vous

voyez comme ils écoutent ce que nous leur conseillons. — Maintenant c'est la France, *c'est nous* qui venons de régler les droits politiques des Polonais, qui seraient bien fous et bien ingrats s'ils n'étaient pas contents de ce que *nous* faisons pour eux.

Bercées au chant de cette victoire présumée, la haine contre les Russes et l'ardeur pour la cause de la Pologne étaient en train de s'assoupir, lorsqu'elles furent subitement réveillées par les réponses du cabinet de Saint-Pétersbourg.— Voyant que la Russie n'acceptait pas les six points de la France, nos amis des bords de la Seine se remirent à détester les Russes. — Comme au commencement de la lutte, tous étaient d'accord pour maudire nos oppresseurs, tous, à l'unisson, exaltaient notre courage et plaignaient notre sort; mais là s'arrêtait l'unanimité dans les avis; le nombre de ceux qui demandaient que la France mît son épée au service de la cause polonaise, se trouva sensiblement diminué.— Si quelques journaux prêchaient encore la croisade contre la Russie, d'autres s'attachaient à démontrer les inconvénients qu'une guerre aussi lointaine aurait pour la France; on évalua les pertes, on calcula les sacrifices qu'entraînerait une lutte avec le colosse du Nord, on alla jusqu'à s'apitoyer d'avance sur le sort des veuves et des orphelins des nouveaux conscrits qu'il faudrait lever, et on conclut que le gouvernement ferait bien de réfléchir mûrement et *longuement* avant que de se résoudre à une guerre, qui, après tout, n'était impérieusement exigée ni par les intérêts ni par l'honneur offensé de la France.

Que s'était-il passé pour amener un tel changement dans les dispositions de la France à notre égard? que s'était-il passé pour rendre les amis les plus chaleureux de la liberté aussi indifférents pour la libération de la Pologne? Rien, si ce n'est que le temps avait marché, amenant à sa suite la réflexion, cette éternelle ennemie des entraînements subits, qui arrête, d'une main glaciale, ce *premier mouvement* dont Talleyrand conseillait à ses compatriotes de se méfier. — Voyant, ou du moins *croyant* que c'est *sa voix* qu'écouta l'Empereur lorsqu'il s'immisça dans les affaires de Pologne, le public français est enchanté de cette preuve de

docilité de son gouvernement, et demeure convaincu qu'il dépendrait de lui de faire déclarer la guerre à la Russie. — Pour cela, il suffirait qu'il persistât à la demander. — Nul doute que l'élu du peuple ne finît par faire ce que veut le peuple : il faut donc — puisque c'est à l'opinion publique à décider, — il faut avant tout se rendre compte si cette guerre est réellement nécessaire pour la grandeur et la gloire de la France ?

C'est cette question que le public français s'est posée avec toute la gravité que demandait la résolution *définitive* qu'il se crut appelé à prendre, et, réflexion faite, — il est arrivé à se dire qu'au fond il n'a jamais *sérieusement* voulu entreprendre une seconde campagne de Russie.

Voilà donc à quoi a abouti l'agitation populaire en France, que vous avez mis tant de soin à provoquer, tant d'adresse à maintenir. — Il y a quelques mois à peine qu'une guerre pour la cause polonaise semblait être le vœu unanime de la nation entière ; — à cette heure elle serait déjà peu populaire,— et il ne se passera pas six semaines qu'elle sera devenue absolument impossible, tant le public sera convaincu qu'elle serait *contraire aux intérêts du pays !*

Et pourtant, c'est sur cette guerre, c'est sur l'intervention armée de la France que nous comptions en faisant des efforts désespérés pour continuer la lutte ; c'est le secours prochain d'une armée française, qu'on nous promettait chaque jour, qui fit que nous prîmes patience dans nos forêts, qui fit que nos légions, dispersées par la mitraille des Moscovites, se ralliaient le lendemain, bravant la faim, le froid et la mort, pour être encore sous les armes le jour où arriveraient nos frères, où viendraient les rejoindre les bataillons français.

Que sont-elles devenues ces cohortes libératrices dont on nous faisait espérer le secours ? que sont devenus ces régiments français dont on est allé *jusqu'à nous annoncer le départ ?* car, lors de la malheureuse expédition navale de la Baltique que fit manquer le Moscovite Bakounine, on a poussé l'impudence du mensonge jusqu'à nous assurer que c'était un régiment français qui s'était embarqué !

Que Dieu juge de la culpabilité de ceux qui en portent la faute; mais c'était un jeu cruel et sacrilége que de nourrir d'espérances illusoires un peuple au désespoir, que de prolonger l'effusion du sang polonais lors même qu'il était devenu évident que tout était perdu et que notre sang coulait inutilement.

A cette heure, je l'entends dire chaque jour autour de moi, c'est la France qu'on accuse, c'est Napoléon III qu'on rend responsable de nos malheurs.— « Si, dès le commencement et sans aucun retard, l'Empereur avait ôté aux Polonais toute illusion, en déclarant qu'il n'irait point jusqu'à faire la guerre à la Russie, les événements auraient été tout autres qu'ils ne furent en réalité; c'est donc lui qui est la cause de ce que la lutte ait été continuée jusqu'à ce jour! » — Voilà comme on juge à cette heure. — De l'injustice et de l'ingratitude ? il doit y être habitué !

L'empereur pouvait-il déclarer péremptoirement : « *Jamais je ne ferai la guerre pour la liberté de la Pologne?* » — Je vous ai démontré qu'il ne le pouvait pas.— Ce sont nos compatriotes, entraînés par un patriotisme mal inspiré, ce sont nos amis de la presse française, trop faciles à s'exalter, c'est vous, puisque vous aviez le pouvoir de vous y opposer et que vous ne l'avez pas voulu, c'est *vous* qui avez mis l'empereur dans l'impasse dont j'ai détaillé plus haut la difficulté.

C'est vous qui l'avez contraint à *opter* entre la continuation de l'effusion du sang polonais et l'éventualité d'une effusion de sang français, provoquée par les tumultes et les essais d'insurrection qu'aurait déterminés une déclaration de cette nature, si elle avait été faite alors que la France était encore en proie à cette agitation fébrile qu'on a mis tant d'art à nourrir et qui demandait la guerre à cor et à cri.

N'ayant pas la liberté d'agir selon sa volonté, mais devant *choisir* entre deux maux, l'empereur a choisi celui qui, en sa qualité de Français, devait lui paraître le moindre des deux. — Il a conservé le calme chez lui, en évitant de choquer l'opinion publique par une déclaration qui aurait apaisé la Pologne en coupant court aux illusions dont on la nourrissait, mais qui aurait

produit des troubles en France. — Il a laissé circuler, sans les démentir péremptoirement, ces bruits de guerre à l'aide desquels vous et vos amis pensiez stimuler le caractère batailleur de la nation.

L'accuserez-vous pour cela de duplicité? lui reprocherez-vous d'avoir traîtreusement induit la Pologne en erreur? D'après ce que j'entends dire ici, je vois que cette façon de juger commence déjà à se répandre, et, pourtant, moins que personne vous êtes en droit de la maintenir. — Si la conduite de Napoléon III pouvait induire en erreur la masse, qui ne voit que la surface des choses et à laquelle les détails échappent, vous, qui vous êtes placés à la tête de l'insurrection polonaise, vous étiez tenus d'avoir plus de perspicacité; or, il n'en fallait pas beaucoup pour comprendre les avertissements que, au moment même où l'agitation était la plus forte, l'empereur donna à la Pologne de ne pas compter sur une intervention armée.

Comment n'avez-vous pas compris qu'elles étaient à votre adresse, les paroles que prononça *M. Billault* dans la séance du 6 février, où il dit : « Le gouvernement français pense que l'auto-
« nomie de la Pologne aurait bien plus à attendre des sentiments
« généreux et libéraux de l'empereur actuel de Russie que d'une
« tentative insurrectionnelle ? » Comment ne sentiez-vous pas que c'était pour votre gouverne que, dans la même séance et en réponse aux cris de guerre poussés par le prince Napoléon, l'orateur du gouvernement fit entendre des paroles de paix, paroles que, le lendemain même, confirma une lettre officielle de l'empereur (1)? — L'avertissement était direct et suffisamment clair, il

(1) C'est évidemment une erreur de date que commet ici l'auteur. — Les paroles qu'il cite ont effectivement été dites en la séance du 6 février; mais c'est au corps législatif que M. Billault les adressa, tandis que la réplique à la sortie du prince Napoléon fut donnée, le 18 mars, au sénat. — C'est à ce dernier discours que se rapporte la lettre publiée par le *Moniteur*, et dont voici les termes :

« Paris, 21 mars 1863.

« Mon cher monsieur Billault,

« Je viens de lire votre discours et, comme toujours, j'ai été heureux de trouver en vous un interprète si fidèle et si éloquent de ma politique. Vous avez su concilier l'expression de nos sympathies pour une cause chère à la France avec les égards dus

me semble. Si vous n'avez pas su ou pas voulu en profiter, la faute en est à vous seuls, et non pas à l'empereur Napoléon III, que tous les patriotes éclairés tenaient et tiennent encore pour l'ami le plus sincère de la Pologne, et qui, j'en ai la conviction intime, rendra à notre cause des services aussi importants que réels, non pas en venant au secours de ce qu'il appelle notre « *tentative insurrectionnelle* » et que, par l'organe de *M. Billault,* il déclare n'avoir que peu de chances de réussite, mais en accordant à la Pologne le puissant appui de l'influence morale que lui donnent son incontestable supériorité intellectuelle et une expérience que nulle autre n'égale.

Je suis fâché de ce que ma lettre soit devenue si longue par les détails dans lesquels je devais entrer; mais j'ai cru ne pas devoir en passer un seul, afin d'établir d'une manière irréfutable que nous ne pouvons et même que nous ne pouvions pas compter sur le concours des puissances de l'Occident.

Croyez bien que je n'ai pas moins de patriotisme que vous, et que mon cœur bondit à la seule pensée de voir le nom polonais briller d'un nouvel éclat dans l'histoire de l'Europe! Je donnerais volontiers le bras qui me reste, et j'y ajouterais ma tête sans la moindre hésitation, si j'avais l'espoir d'assurer par là l'avenir et la grandeur de mon pays; mais faut-il pousser le patriotisme jusqu'à s'aveugler à dessein, jusqu'à dire : « *Je crois,* » lorsque au fond de sa conscience on entend une voix qui nous crie : « *Non, vous ne croyez pas!* » Eh bien, c'est moi qui vous le dis, vous ne croyez pas à une intervention armée de la part ni de l'Angleterre, ni de l'Autriche, ni même de la France! Vous y avez cru dans le temps, j'aime à l'admettre, car vous seriez trop coupables d'avoir agi comme vous l'avez fait en nous leurrant chaque jour d'un espoir que vous ne partagiez point; mais à cette heure, *vous n'y*

à des souverains et à des gouvernements étrangers. Vos paroles ont été sur tous les points conformes à ma pensée, et je repousse toute autre interprétation de mes sentiments. Croyez à ma sincère amitié.

« Signé NAPOLÉON. »

Note de l'éditeur. D. K. SCHÉDO-FERROTI.

croyez plus ! Je suis donc fondé à vous demander en mon nom, au nom des camarades qui combattent encore, au nom de la patrie commune : Qu'espérez-vous, et que comptez-vous faire?

Espérez-vous que les puissances protectrices, sans faire à la Russie une guerre régulière, mettront le blocus devant les ports de la Baltique, comme le propose je ne sais quel folliculaire extravagant? Mais ce serait absurde, car la Russie n'accepterait pas pour vingt-quatre heures une pareille position. C'est elle qui déclarerait la guerre aux puissances et qui envahirait le territoire autrichien, d'où résulterait un conflit général que personne ne désire, excepté vous.

Pensez-vous que la France et l'Angleterre nous reconnaîtront la qualité de belligérants pour faire disparaître les difficultés qui s'opposent maintenant à l'introduction d'armes et de munitions en Pologne? A quoi cela nous avancerait-il si la Prusse et l'Autriche n'en faisaient pas autant de leur côté? Pour la Prusse, je présume qu'il ne vous reste point de doute, et, à moins de vous aveugler à dessein, vous ne sauriez guère en garder sur les dispositions de l'Autriche à notre égard. Est-ce que les arrestations quotidiennes, les visites domiciliaires, les convois de munitions confisqués, les patriotes polonais désarmés (1), ne vous ont pas encore éclairés sur les véritables intentions de l'Autriche? Jamais ni l'un ni l'autre de nos voisins de l'Occident, jamais ni la Prusse ni l'Autriche ne seront franchement pour nous, et quelle que soit la qualité que nous reconnaîtraient la France et l'Angleterre, jamais nous n'aurons de munitions de guerre que par fraude, c'est-à-dire à des prix exorbitants et avec des difficultés inouïes.

Espérez-vous maintenir l'insurrection, en envoyant dans les forêts de nouvelles légions pour remplacer celles que moissonnent le besoin, la fatigue et la mitraille des Moscovites? — Cela sera difficile, très-difficile! — J'en viens, moi, de la forêt; je sais donc ce qui s'y passe aussi bien et mieux que vous; or, je vous le dis en vérité, il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher que le décou-

(1) Et parfois tués, comme par mégarde.

(Note de l'auteur.)

ragement ne gagne nos braves : c'est de les maintenir dans l'espoir que *sous peu* ils seront secourus par la France. — Voulez-vous recourir à ce moyen? — Il serait horrible, mais il répondrait au but. — Les légions nationales continueraient à combattre, l'insurrection durerait tout l'automne, tout l'hiver peut-être, et le sang continuerait à couler jusqu'au printemps. — Et puis, après? — Le printemps venu, croyez-vous que les situations seront changées, que l'Angleterre trouvera qu'il est *de son intérêt* de coopérer à l'établissement de la prépondérance française sur le continent, que l'Autriche jugera à propos de rétablir la Pologne de 1772, ou qu'en France l'enthousiasme pour notre cause se sera rallumé? Il est impossible que vous croyiez cela, et en fussiez-vous à vous faire illusion à ce point, il est certain que vous seriez cruellement trompés dans vos espérances. Le printemps de 1864, s'il trouve encore l'insurrection sous les armes, ne lui amènera aucun secours étranger, aucun convoi de munitions. — Seuls nous sommes et seuls nous demeurerons à combattre contre les forces moscovites, dont le nombre augmente chaque jour, et dont, pendant l'hiver, on ne manquera pas d'inonder le pays, en profitant du temps où la Russie est inattaquable, pour nous envoyer les troupes cantonnées à Saint-Pétersbourg, dans les ports de la Baltique, le long de la frontière de l'Autriche, et pour en faire venir jusque de l'Oural et des steppes kirghises. — Cela peut aller jusqu'à 200 mille hommes en sus de ceux qui sont déjà en Pologne. — Espérez-vous tenir pendant tout l'hiver, pendant *six mois*, contre des forces aussi supérieures? — Allons! point de jactance criminelle, point de vanterie sacrilége, vous êtes certains que vous ne le pourrez pas! — Voyant l'insuccès des efforts surhumains qu'elle a faits, la Pologne est lasse de guerre intestine et se dit que la continuation de l'état de choses actuel est pire que le régime moscovite.

Le paysan paye double impôt, l'un pour la caisse nationale, l'autre au gouvernement moscovite. — Les classes moyennes payent deux fois l'impôt du sang, car ce sont elles qui forment la majeure partie des légions patriotiques, et les recrues enlevées de force pour être incorporées dans les régiments russes ne sont pas revenues. —

L'aristocratie et la grande propriété terrienne payent plus que double impôt, car, outre les dons gratuits et les emprunts forcés que leur impose le gouvernement national, elles sont soumises de la part des Russes à des taxations et des extorsions arbitraires, comme celles dont Mouravieff a frappé la noblesse lithuanienne, en établissant l'infernal principe que la révolution doit payer ce que coûte la révolution.

Avez-vous les moyens de mettre fin à cet état de choses? Non!

Croyez-vous qu'il puisse être prolongé indéfiniment au gré de votre volonté? Non, mille fois non!

Encore quelques mois, et vous verrez se former un parti ayant, comme bien s'entend, notre féale aristocratie et nos patriotiques grands propriétaires à sa tête, un parti qui abandonnera l'insurrection, qui fera acte de soumission au gouvernement moscovite, qui vous reniera vous d'abord et nous ensuite, et qui emploiera toute son influence pour pacifier le pays et le faire revenir de « *ses erreurs.* » — Que cette influence est immense, vous le savez comme moi. — Le paysan a été toujours assez indifférent pour la cause que vous défendez, — j'aurai tantôt occasion de vous dire d'où provenait cette indifférence, — il ne sera donc pas difficile de l'en détacher entièrement. — La classe moyenne, c'est-à-dire tout, ou à peu près tout ce qui se trouve entre *le paysan* (indépendant par le champ qu'il laboure) et le *propriétaire foncier,* (indépendant par les biens qu'il possède), ne subsiste et ne prospère que des miettes que lui jette l'aristocratie. — Que celle-ci se rallie au gouvernement de Saint-Pétersbourg, et vous perdez tous ceux qui forment sa clientèle, c'est-à-dire les trois quarts de ceux qui combattent encore.

Les rangs des légions nationales ainsi éclaircis, pensez-vous tenir la campagne avec les quelques braves dont l'ardeur patriotique ne pèse rien, ne calcule rien, et qui continueront à se battre jusqu'à ce que vous leur disiez : « C'est assez? » Je ne conteste à personne le droit de se faire tuer. Si telle est la résolution que le patriotisme vous inspire, MM. les membres du gouvernement

national, je vous approuverais fort si vous alliez tous chercher une mort certaine, en vous plaçant sous la mitraille des Moscovites; mais ce que je vous conteste, c'est le droit d'y envoyer n'importe qui, du moment qu'il vous serait prouvé qu'aucun sacrifice ne peut plus sauver la cause pour laquelle on combattrait.

Le sang d'un peuple héroïque pèse bien peu, lorsque dans le bassin opposé de la balance se trouve encore la moindre parcelle d'espoir, la moindre chance de conquérir l'indépendance de la patrie; mais du jour qu'il est devenu évident que tout espoir de réussite est perdu, chaque goutte de sang versé inutilement retombe sur la conscience de ceux qui pouvaient arrêter la lutte et qui ne l'ont pas fait. Que nous n'avons rien, absolument rien à espérer de nos efforts isolés et condamnés à demeurer isolés, j'ai eu la douleur de vous le démontrer à l'évidence, je puis donc revenir à ma question en vous demandant : *Qu'avez-vous résolu de faire?*

Ma lettre prendrait une forme aussi insolite qu'enbrouillée, si j'allais la continuer par une longue série de locutions interrogatives : Pensez-vous? Voudriez-vous? Préféreriez-vous? etc.; je veux donc supposer que vous me renvoyez la question, que c'est à moi que vous demandez : *Que faut-il faire?* et j'essayerai d'y répondre en observant strictement le principe énoncé au commencement de ma lettre. Je dirai la vérité, rien que la vérité et toute la vérité; je pourrai me tromper dans mes conclusions, mais je ne mentirai pas dans mes assertions.

Ce qui importe avant tout, c'est de réparer les fautes déjà commises; or, pour les réparer, il est indispensable de s'en rendre compte; je vais donc les énumérer dans l'ordre même qu'elles ont mis à se produire.

D'abord, au lieu de demander une chose possible, on a poursuivi une chimère; au lieu de demander des droits politiques pour *le peuple polonais*, on a voulu conquérir de la gloire et de la grandeur à offrir à l'aristocratie; au lieu de créer une Pologne *libre,* on ne s'est préoccupé que de la reconstitution d'une Pologne *dominatrice;* au lieu de borner ses prétentions à l'indépendance

de la Pologne proprement dite (1), on a réclamé la restitution des « provinces polonaises, » de pays habités par des peuplades de race non polonaise, et sur lesquels la Pologne régnait dans le temps par droit de conquête.

N'essayez pas de me contredire en soutenant qu'en Volhynie, en Podolie, à Kiow, etc., le *peuple* est polonais ; vous ne seriez pas de bonne foi, car vous savez aussi bien que moi que ce n'est que l'aristocratie, la noblesse de ces contrées qui est polonaise.

Cela posé, et le fait est irrécusable, qu'importe au PEUPLE POLONAIS l'annexion des anciennes conquêtes au grand royaume que l'on pensait reconstruire ?

Les impôts qu'aurait à payer le paysan *polonais* se trouveraient-ils réduits par le fait que dans la caisse où il les verserait, seraient venus s'amonceler les impôts payés par les paysans *non polonais* de la Volhynie, de la Podolie, etc., etc ? — J'en doute fort, car l'expérience nous prouve que les citoyens des grands États sont, la plupart du temps, plus imposés que ceux des États moyens.

Les libertés dont jouirait le peuple *polonais* se trouveraient-elles plus grandes, par le fait que les institutions qui les lui garantissent auraient eu force de loi au delà des limites de sa patrie, chez les peuplades *non polonaises* des provinces reconquises ? — J'en doute encore, car les plus grands États indivis sont justement ceux où la liberté du citoyen a le plus de difficulté à s'établir et à se maintenir.

Qu'aurait donc eu à gagner le *peuple polonais* par la réunion à la couronne de Pologne des anciennes conquêtes du royaume ? — Rien, absolument rien !

Ce n'est pas lui, c'est *l'aristocratie* qui profiterait des palatinats, des castellanies, des starosties, des places et emplois de tout genre offerts à son ambition. — Que cela fait-il au peuple ?

Que gagnerait le peuple *polonais* parce que tel grand seigneur, propriétaire en Kiowie ou en Podolie de biens-fonds habités par

(1) C'est-à-dire au sol habité par le peuple polonais.
(Note de l'éditeur, D. K. SCHÉDO-FERROTI.)

des dizaines de mille paysans *russes,* aurait la faculté de siéger à la chambre des nonces? Ne possédant pas un arpent de terre en *Pologne,* mais élu député à l'unanimité des suffrages dans l'assemblée communale composée rien que de ses fermiers et tenanciers, le noble comte n'hésiterait pas à voter tous les impôts et impositions dont lui ou les siens auraient leur part (1). Ces charges, s'il est généreux, il peut les alléger à ses commettants et redevanciers, en cédant quelque chose sur les stipulations de leurs baux, ce qui ne pourrait qu'augmenter sa popularité parmi ses électeurs, les paysans de Kiowie ou de Podolie, qui chanteraient les louanges du magnifique seigneur châtelain, pendant que les paysans *polonais* payeraient intégralement le surcroît d'impôt consenti par les députés envoyés des provinces reconquises!

Que gagnerait le *peuple polonais* en se voyant appelé à défendre les frontières de ce monstre en géographie, de ce royaume en forme de boyau qui s'étendrait depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire? La *vraie Pologne* compte jusqu'à huit millions d'habitants, occupant un territoire relativement peu étendu et parfaitement arrondi, de sorte qu'une armée de 40,000 hommes serait plus que suffisante pour la défendre. C'est donc un soldat sur deux cents habitants qu'aurait à fournir le peuple polonais tant qu'il resterait seul.—Par l'annexion des provinces à la population non polonaise, le chiffre des habitants serait augmenté d'environ douze millions (total vingt millions), mais le territoire du nouvel État se trouverait agrandi hors de toute proportion. — Occupant une surface presque double de celle de la France, et ayant des frontières découvertes sur une longueur d'environ 1,500 kilomètres, il faudrait au moins 300,000 hommes pour la défense du territoire d'un tel État. — Ce serait donc TROIS soldats sur 200 habitants qu'aurait à fournir la population du royaume de vos rêves, ce

(1) Comme l'augmentation de la liste civile, la création de grandes charges rétribuées, la garantie,par l'État, d'un chemin de fer dont l'urgence et le rapport seraient contestables, mais qui passerait par les domaines de M. le comte, etc.

(Note de l'auteur.)

qui revient à dire que pour le plaisir de vous voir régner sur la Podolie, la Volhynie, etc., etc., pour la satisfaction de voir les grands seigneurs de ces contrées siéger au Sénat de Varsovie, le *peuple polonais* aurait à fournir *trois fois plus de soldats* qu'il n'aurait à en mettre sur pied si vous consentiez à le laisser seul et à ne point lui annexer des populations hétérogènes desquelles il n'a rien à gagner et dont il devra défendre le territoire.

Voilà ce que son gros bon sens fait sentir au paysan polonais, et voilà pourquoi il est demeuré indifférent à la cause que vous défendez. — Il sent que cette cause n'est pas la sienne, n'est pas celle du *peuple polonais,* mais la vôtre, celle de l'aristocratie et de la gentilhommerie polonaises. — Trop patriote pour s'opposer à un mouvement national, trop noble pour descendre au rôle de délateur, notre population agricole ne s'est pas montrée hostile à nos légions, et n'en est jamais venue ni à les combattre ni à les dénoncer comme faisaient les paysans en Volhynie, en Podolie, en Kiowie; mais rien n'a pu la faire sortir du rôle de spectateur indifférent, rien n'a pu la décider à se lever en masse, comme elle l'aurait fait si elle avait jugé que c'est pour elle, pour la conquête des droits politiques *du peuple,* pour l'*indépendance de la vraie Pologne*, que combattait l'insurrection.

C'était donc une faute immense qu'on a commise en déplaçant le centre de gravité de la question, en poursuivant un fantôme au lieu d'une réalité, en exigeant la cession d'une notable partie du territoire russe, au lieu de se borner à demander l'indépendance de la vraie Pologne. — Si le comte André Zamoïski, lors de son entrevue avec l'Empereur Alexandre, au lieu de parler au nom de la Volhynie, de la Podolie et des autres provinces russes, avait parlé rien qu'au nom de *la Pologne,* s'il avait demandé non-seulement l'autonomie administrative du pays, mais même sa séparation définitive d'avec la couronne de Russie, il aurait eu toutes les chances favorables de voir sa mission couronnée de succès. — L'Empereur sentait ce qu'il y avait de légitime dans le désir des Polonais de redevenir une nation libre, les conseillers de la couronne étaient fatigués des tiraillements continuels que causait la question polo-

naise, et le public russe même était tout disposé à approuver le divorce définitif entre les deux peuples (1). — Si alors on avait demandé la libération de la Pologne, en faisant valoir l'incompatibilité d'humeur qu'il y a entre les deux nations, et en s'étayant du consentement que l'opinion publique en Russie était toute prête à y donner, on aurait obtenu toutes les concessions, jusqu'à la séparation définitive y incluse. Au lieu de cela, on exigea la cession des anciennes conquêtes, on demanda une sorte de partage de la Russie, et *tout fut perdu!*

Moins grave que la faute d'avoir eu un programme impossible à réaliser, moins désastreuse dans ses suites, mais néanmoins bien regrettable était celle qu'on commit en poussant beaucoup trop loin la lutte engagée au moyen de la presse. Du temps des démonstrations populaires de Varsovie, et même au commencement de l'insurrection, la polémique dans les journaux était conduite de main de maître. Jamais on n'avait développé autant d'habileté à se servir de ce puissant levier qu'on nomme l'opinion publique. Paraissant simultanément dans les journaux de la France, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Italie et jusque dans

(1) Cette dernière assertion n'est exacte qu'en tant qu'il s'agirait des dispositions du public russe, telles qu'elles étaient *jusqu'à la mi-avril*. — Jusque-là, en effet, les organes de l'opinion publique n'étaient nullement hostiles à la cause polonaise. — Supputant les sacrifices pécuniaires que l'occupation de la Pologne impose à la Russie, soulevant, pour y répondre négativement, la question de savoir si la Pologne était nécessaire ou même utile seulement à la Russie, les journaux préludaient à une séparation définitive entre les deux nations et tâchaient de préparer le public à l'accepter sans mécontentement, le jour où elle serait prononcée. Cela dura ainsi jusqu'à la mi-avril, jusqu'à la publication, dans les journaux russes, des premières dépêches des puissances protectrices de la Pologne. A compter de là, tout changea à vue d'œil. Choqué par l'immixtion étrangère, froissé dans sa dignité, le sentiment national se manifesta avec une vigueur qui surpassa l'élan même de l'année 1812. Voyant une menace dans les bruits de guerre qui se répandaient à la suite des dépêches, le public russe ne voulut plus entendre parler de concessions; les adresses et les offres de services arrivaient de toutes parts, et les journaux les plus libéraux n'osèrent plus soutenir la thèse d'une séparation définitive. Telle est la disposition actuelle des esprits en Russie, et telle elle restera, tant qu'il sera question d'une ingérance des puissances alliées dans les affaires de Pologne.

(Note de l'éditeur, D. K. SCHÉDO-FERROTI.)

ceux de l'Espagne et de l'Amérique, les récits de nos souffrances séculaires émurent vivement le monde entier, et l'émurent d'autant plus, que les premiers articles datés de Varsovie, gardaient un ton de complainte, et évitaient toute récrimination acerbe, tout appel à la vengeance. Ce n'est qu'après que ces articles avaient produit leur effet, après que les journaux étrangers y avaient répondu par des cris d'indignation, qu'apparurent les protestations contre le droit de conquête des Moscovites, les recherches historiques à l'appui de nos droits aux anciennes provinces polonaises, et les nouvelles télégraphiques concernant les exactions commises par les Russes pour réprimer le mouvement national. Le succès qu'eurent ces publications fut prodigieux. Les journaux de tous les pays se liguaient pour maudire la Russie, des meetings se réunissaient, des associations se formaient pour venir au secours de l'insurrection qui venait d'éclater, l'Europe entière semblait disposée à se lever pour la cause polonaise. Alors, et c'était assurément le comble de l'adresse, alors seulement parurent les articles ayant pour but de démontrer : d'une part, que la Russie était à la veille d'un grand soulèvement intérieur que toute son armée suffirait à peine à contenir, et qu'ainsi sa puissance militaire était presque nulle ; et d'autre part, qu'outre la Pologne proprement dite, la Volhynie, la Podolie, la Lithuanie, la Courlande, etc., etc., en tout une population de 20 millions d'âmes, n'attendaient que des armes et des munitions pour s'insurger contre le pouvoir du Czar. Croyant qu'il s'agissait, non pas d'une guerre sérieuse, mais d'une promenade militaire pour secourir la Pologne et pour imposer des lois à la Russie, le public en Suède, en Autriche, en Angleterre et surtout en France, ne concevait pas l'hésitation que montraient les gouvernements respectifs de ces pays à profiter d'une occasion qu'on leur présentait si belle, pour faire un grand acte de justice et pour se couvrir de lauriers. Plus les gouvernements hésitaient, plus l'agitation des masses devint grande. Aussi s'en est-il fallu de peu, de très-peu, que votre politique si habile ne réussît en France, où les esprits étaient montés au point que le gouvernement aurait

dû finir par céder à la pression de l'opinion publique, en déclarant la guerre à la Russie, si, par une série de fautes regrettables, vous n'étiez venus vous-mêmes détruire une œuvre si habilement commencée.

Vous étiez fondés à compter sur l'ignorance de l'Europe en général et de la France en particulier, chaque fois qu'il s'agissait de la situation intérieure, soit de la Russie, soit de la Pologne; la reproduction sans contestation aucune d'une quantité de faits qu'on leur communiquait, prouvait que les journaux étaient peu au courant des mœurs, des lois, des coutumes et du caractère de nos ennemis; mais le succès vous a rendus trop sûrs et vous êtes allés trop loin, beaucoup trop loin.

Au lieu de vous borner à attaquer la Russie, que tout le monde déteste et dont on croira ce que vous voudrez, puisque personne ne la connaît, vous vous en êtes pris à la Prusse, qu'on déteste aussi, mais dont on connaît les lois et les mœurs, ce qui établit une limite tranchée entre ce qui est croyable et ce qui est incroyable en fait d'événements dont la scène est placée en Prusse. — Cette limite, vous l'avez dépassée à maintes reprises, en accusant les soldats prussiens d'avoir aidé les Russes à capturer et même à tuer des patriotes polonais, et, tout dernièrement encore, en répandant la nouvelle d'un ordre adressé par le général *Werderer* au général *Waldersée,* et concernant la coopération armée des troupes prussiennes et des troupes russes (1). — La facilité avec laquelle on a pu fournir la preuve de l'inexactitude de ces nouvelles, a ébranlé la confiance de la presse en vos assertions, et a considérablement affaibli l'effet que produisaient d'abord les lettres et les télégrammes qui contenaient, soit des nouvelles favorables à l'insurrection, soit des détails concernant les exactions commises par les Moscovites. — Regardant comme nulles et non avenues

(1) Pour ne pas interrompre le texte de cet opuscule par des annotations trop fréquentes et trop longues, nous avons cru bien faire en reléguant à la fin du volume les observations et les notices que nous avions à y ajouter. Voir donc la notice Ire à la fin du volume.

(Note de l'éditeur, D. K. Schédo-Ferroti.)

les rectifications du journal *officiel* de Saint-Pétersbourg, le public européen tint pour exact tout ce que vous aviez dit sur la Russie et les Russes, mais il s'arrêta net devant les démentis que vous donnaient les journaux *non-officiels* de la Prusse et de l'Allemagne. — Les articles que, sous l'influence de ce sentiment de méfiance, on vit paraître dans quelques feuilles françaises, auraient dû vous avertir de vous tenir sur vos gardes ; mais les premiers succès vous aveuglaient, et vous eûtes la malencontreuse idée de lancer dans le monde d'abord l'histoire de l'*ordre secret* donné par l'empereur de Russie aux vieux croyants de massacrer tous les catholiques, et ensuite plusieurs histoires de *miracles* opérés en faveur de l'insurrection (1). — Ces billevesées clérico-patriotiques vous ont discrédités auprès de tous les hommes de bon sens, et l'artifice de l'*ordre secret*, habilement trouvé et bien conduit d'abord, a tourné contre vous-mêmes par la déplorable maladresse de ceux qui l'avaient imaginé.

Publié d'abord, ou dans l'*Opinion nationale,* ou dans la *Patrie*, je ne me souviens plus dans laquelle des deux, l'ordre secret du Czar de massacrer tous les catholiques fit un effet prodigieux. La pièce passa dans tous les journaux, et tout le monde la crut authentique. — Il est vrai que le *Journal de Saint-Pétersbourg* la déclara controuvée ; mais vous deviez savoir que les journaux officiels en général, et celui du prince Gortschakoff en particulier, n'ont pas l'ombre d'une influence sur l'opinion publique ; vous deviez donc laisser protester le journal ministériel sans y faire la moindre attention. — Au lieu de cela, vous insistez sur la chose, et vous produisez *le texte russe* de la pièce. — C'était fort, et cela aurait pu être d'un grand effet, s'il n'y avait eu dans ce malheureux texte des fautes grossières de grammaire, d'orthographe et de syntaxe, qui prouvaient à l'évidence l'origine apocryphe de la pièce (2). — De ces fautes, les journaux russes eurent soin de se prévaloir pour lancer contre vous une des accusations les plus accablantes, celle

(1) Voir l'annotation IIe à la fin du volume.

(2) Voir l'annotation IIIe à la fin du volume.

d'avoir commis *un faux.* — Me direz-vous que ce n'est pas de vous, du gouvernement, qu'émanaient les fausses nouvelles et les *faux documents* qu'on publiait dans les feuilles françaises ? — Je vous estime trop pour en douter; mais ces publications arrivaient jusqu'à vous; vous étiez donc instruits de ce qu'on disait, et, en laissant dire sans rien rectifier, vous assumiez sur vous la responsabilité morale, sinon de toutes, du moins des plus graves de ces contre-vérités, qui finirent par détruire le crédit dont jouissaient les assertions de nos amis au commencement de l'insurrection.

Si, pour ne citer qu'un seul exemple, lors de l'apparition dans les journaux français de cette regrettable histoire d'ordres secrets trouvés sur d'anciens croyants tués dans les rencontres avec les patriotes polonais, vous aviez été *les premiers* à démentir ce bruit, vous eussiez fait en même temps et une action honnête, et un coup de maître. Vous auriez regagné par là toute la confiance de la presse étrangère, qui n'aurait plus juré que par vous, voyant que l'amour de la vérité l'emportait chez vous sur la haine contre les Moscovites. — En suivant la ligne de conduite opposée, vous en êtes venus jusqu'à ravaler le crédit moral des lettres et des télégrammes rédigés dans un sens favorable à notre cause, au-dessous même de celui des assertions du *Journal de Saint-Pétersbourg.*— On les reproduit, puisqu'ils se trouvent dans d'autres journaux, mais personne n'y attache la moindre valeur, et, de même que telle gazette parle comme d'un fait avéré de quelque mesure arbitraire du gouvernement russe, tout en reproduisant un article du journal officiel qui affirme que cette mesure n'a jamais été prise, de même telle autre feuille débute par ces paroles : « L'insurrection polonaise est à la veille d'être domptée, etc., » tout en plaçant au bas de la page deux ou trois télégrammes de Cracovie qui annoncent qu'en Ukraine, en Lithuanie, en Livonie, il y a des dizaines de milliers de paysans qui viennent de se joindre aux insurgés.

Outre l'inconvénient de ne plus trouver aucune créance dans l'Occident de l'Europe, ces dépêches et ces correspondances à contenu optimiste en ont un autre qui me semble encore plus grave : elles sont acceptées comme parole d'Évangile en Pologne même.

— Quelle joie nous éprouvions, mes braves compagnons d'armes et moi, en trouvant, dans les rares exemplaires de journaux étrangers qui pénétraient jusque dans nos forêts, l'annonce de l'accroissement rapide des forces de l'insurrection, les nouvelles de tant de victoires remportées sur l'ennemi! — Poursuivis par des forces supérieures, traqués que nous étions comme des bêtes fauves, nous respirions plus librement en nous disant que sur d'autres points d'autres de nos frères étaient victorieux, et que de toutes parts, de l'Orient comme de l'Occident, les secours ne tarderaient pas à nous arriver pour concourir avec nous à la grande œuvre de la libération de la patrie. — Ivres de bonheur, nous oubliions chacun nos souffrances, les uns leurs blessures, les autres l'énervante action de privations continuelles, lorsqu'un jour, au nombre des victoires dont parlaient les journaux, nous trouvâmes le récit de celle qu'aurait remportée notre légion sur deux compagnies d'infanterie et une cinquantaine de cosaques. — Notre stupéfaction fut indicible. — Au jour indiqué dans la dépêche, il n'y avait eu aucune rencontre; nous n'étions en tout que 186, au lieu de 1,500 que disait le télégraphe, et, hélas! loin d'avoir été victorieux, nous avions pris, le matin même, la résolution de nous disperser pour aller, chacun de son côté, rejoindre d'autres légions plus heureuses et plus nombreuses que la nôtre. — Nous étions quatre sous la baraque du comte ** (1) à lire avec avidité dans la liasse de journaux qu'on lui avait envoyée de Cracovie, et à nous communiquer ce que nous y trouvions de remarquable. — C'est *** (1) qui tomba sur le passage en question; aussi le vis-je qui pâlit en froissant la feuille qu'il tenait entre ses mains. — Comme il était blessé à la jambe, je crus d'abord que sa blessure s'était rouverte, mais il me tendit le journal en me disant, d'une voix tremblante de rage : *Lisez!* — Nous lûmes tous trois cette dépêche maudite, le comte à haute voix, nous deux en le suivant des yeux, et jamais je n'oublierai l'effet terrifiant que nous firent ces cinq lignes d'impression!

(1) Les deux noms sont effacés sur l'original.

(Note de l'éditeur.)

Ainsi, ce n'étaient que des mensonges que ces récits de victoires, ces relations de succès remportés sur l'ennemi! Nous avions la preuve irrécusable qu'on avait menti une fois, nous étions donc fondés à croire que les autres « *affaires brillantes,* » les autres « *défaites complètes des Moscovites* » étaient également controuvées. — Mais, si tout n'était que mensonge, les sympathies du peuple pour la cause que nous défendions pouvaient aussi n'exister que dans l'imagination de ceux qui tenaient à nous tromper, et alors, qu'étions-nous donc nous-mêmes? — Des aventuriers, des flibustiers, une bande de brigands agissant par ordre de ses chefs et poursuivant un but tout personnel, un but que le vrai peuple reniait peut-être?

Cette idée nous bouleversa. — Nous voulûmes avoir raison de toutes ces supercheries; nous voulûmes juger par nous-mêmes ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans tout ce qu'on disait et ce qu'on publiait sur le mouvement insurrectionnel; nous voulûmes savoir si nous étions les dupes d'une minorité intrigante ou les champions d'une cause réellement populaire. — Sous l'influence d'un premier mouvement d'emportement, nous prîmes les résolutions les plus extrêmes; c'était de protester publiquement contre le système des mensonges soi-disant patriotiques; c'était d'écrire au comité central de Varsovie, pour le sommer de nous dire ce qu'il y avait de réel ou de controuvé dans les récits qui dépeignaient l'insurrection comme se fortifiant chaque jour; c'était, enfin, de convoquer tous nos compagnons d'armes, de leur lire la dépêche mensongère, de les envoyer dans les divers palatinats, en Lithuanie, en Podolie, etc., etc., avec mission de se convaincre personnellement de la situation des choses et de revenir à jour fixé pour aviser ensemble sur ce que nous avions à résoudre. — Rien de tout cela ne fut fait. — La nuit, une nuit blanche passée à quatre, nous avait porté conseil, et l'excès même de notre douleur fit que nous reprîmes courage et que l'espoir rentra dans nos cœurs. — La nouvelle de la victoire qu'on nous disait avoir remportée était fausse; mais cela ne pouvait-il s'expliquer par quelque erreur involontaire, le nom d'une localité écrit d'une

manière peu distincte, et dont une faute d'impression aurait fait celle où nous nous trouvions? — Cette explication était bien risquée, mais elle était possible; nous finîmes donc par l'admettre, tant on croit facilement ce qu'on désire, tant notre patriotisme aurait eu à souffrir par l'idée que les brillants succès remportés par nos frères d'armes des autres palatinats n'étaient pas plus réels que celui qu'on nous prêtait. — Nous, qui l'avant-veille encore avions bravé la mort que nous envoyaient les carabines moscovites, que portaient dans nos rangs les piques des cosaques, *nous eûmes peur* de regarder en face la vérité, *nous eûmes peur* de nous dire qu'on nous trompait, *nous eûmes peur* de perdre courage en nous avouant ce que nous pensions, et, pour ne pas décourager les camarades, nous résolûmes de les tromper, ou du moins de ne pas les détromper sur la valeur des nouvelles favorables dont on stimulait leur zèle patriotique.

D'un commun accord, nous brûlâmes la feuille qui contenait la dépêche fallacieuse, et les autres numéros furent seuls livrés à nos compagnons d'armes, lesquels s'en firent la lecture à haute voix, lecture qui plus d'une fois fut interrompue du cri de « *vive la Pologne!* » provoqué par le récit des « *victoires* » remportées sur les Moscovites.

Ces marques de confiance en l'avenir de la part d'une poignée de gens à peine armés, me firent mal au cœur. — La moitié de nos hommes étaient blessés, tous étaient exténués de faim et de fatigue, et, ce jour même, ils devaient se disperser pour aller, les uns se soigner chez eux, les autres rejoindre des légions voisines. — Si nous avions eu le courage de leur lire la dépêche brûlée, si moi, usant de l'ascendant que ma barbe grisonnante me donnait sur les trois jeunes gens avec lesquels je venais de passer la nuit, j'avais insisté pour qu'ils leur dissent la vérité entière, il est certain que plus de la moitié, que peut-être tous nos compagnons d'armes seraient rentrés chez eux pour n'en plus sortir. — Notre réticence, ou plutôt la faiblesse que j'eus de consentir à ce qu'on se tût, devint la cause que tous les hommes valides allèrent chercher de nouveaux combats, des combats *victorieux*, comme

ceux dont on venait de leur lire les récits. — Quel sera le nombre de ceux qui en reviendront, et quel sera l'avantage que retirera la Pologne du sang répandu par ceux qui n'en reviendront point?

J'espère que Dieu voudra bien me pardonner, car mes intentions étaient pures, et j'ai cru bien faire; pourtant, il est des moments où il me semble que ma conscience est chargée par ce sang que j'aurais pu empêcher de couler et que la voix de la raison me disait qu'il serait versé sans résultat aucun. — Comme vous, je puis me dire que ce n'est pas moi qui ai inventé et propagé des récits controuvés, dans le dessein de tromper mes compatriotes et de prolonger une lutte qui n'a plus de chances de succès; mais, comme vous, je me suis rendu coupable de n'avoir pas démasqué le mensonge, qui ne devient ni plus moral, ni plus beau, pour porter le masque du patriotisme.

Si vous m'en croyez, vous renierez ce système d'annonces fallacieuses, vous donnerez des démentis formels à tous ces inventeurs de nouvelles favorables, de batailles gagnées, d'insurrections éclatant dans les provinces russes, de défections dans l'armée ennemie et autres.— *A force de vouloir induire en erreur l'Europe, vous n'êtes parvenus qu'à tromper la Pologne;* or, le jour où elle verra que vous l'avez nourrie d'espérances mensongères, elle n'aura pas de termes assez forts pour vous maudire, et rejettera sur vous tout le sang de ses enfants, toutes les larmes de ses veuves et de ses orphelins, versés à partir du moment où il était devenu évident que toutes les chances de succès étaient perdues.

Pour m'être permis de blâmer sévèrement ce qu'il y a de condamnable dans votre manière d'agir, n'allez pas me croire disposé à trouver mauvais tout ce que vous avez fait jusqu'ici. —Personne plus que moi n'est prêt à reconnaître ce qu'il y a de méritoire dans vos actes, ce qu'il y a d'habile dans votre conduite. — Avoir fondé un gouvernement national à côté et dans le voisinage immédiat du pouvoir moscovite, un gouvernement qui fonctionne régulièrement, qui publie des décrets, qui reçoit des pétitions et qui répond aux impétrants avec autant d'exactitude que s'il agissait au grand jour, — c'est assurément le comble de l'habileté,

une preuve du talent administratif que tout le monde se plaît à vous reconnaître, et auquel nos ennemis mêmes sont forcés de rendre justice.

Il y a quelques jours, j'ai vu un papier, daté de Varsovie et émanant du gouvernement national, qui portait le N° 16437 (1). —Voilà bien *seize mille quatre cent trente-sept* occasions offertes à la police moscovite pour découvrir le siége du gouvernement national, et pourtant tous les efforts des espions russes sont restés infructueux, et vous continuez à régir le pays comme si vous en étiez seuls les maîtres.—Je m'incline avec admiration devant tant d'habileté; je rends pleine et entière justice au talent hors ligne dont vous faites preuve; mais, ici encore, je ne puis m'empêcher de vous dire que le succès vous a rendus trop sûrs, et que vous êtes allés beaucoup plus loin que la prudence ne vous le permettait.

Je sais bien que la situation exceptionnelle où vous vous trouvez ne vous permet pas de rester toujours dans les limites de la légalité.—Représentants d'un pouvoir révolutionnaire, vous ne pouvez éviter d'avoir recours à des mesures *révolutionnaires,* c'est-à-dire extra-légales et dictées par la force des circonstances; mais il ne faut employer ces moyens extrêmes qu'autant qu'ils soient absolument inévitables. Les mesures arbitraires et violentes, lors même qu'elles émanent d'un pouvoir insurrectionnel auquel on est disposé à pardonner beaucoup, ne manquent pas de choquer le public; il faut donc peser avec attention si la réaction que tel décret produit dans les masses n'est pas plus forte que son action directe, si la publication de telle ordonnance n'établit pas un antécédent dont l'ennemi pourrait se prévaloir contre vous-mêmes, et si l'adoption de telle mesure ne peut servir de prétexte pour justifier des représailles dont l'effet dépasserait de beaucoup celui auquel pouvait atteindre la résolution extra-légale prise par vous-mêmes.

Je ne crois pas que le principe que j'émets ici puisse être inva-

(1) La *Gazette de Moscou*, du 9 août, fait mention d'un semblable papier portant le n° 20,553.

(Note de l'éditeur.)

lidé, et pourtant vous vous en êtes écartés sans cesse par une série de dispositions dictatoriales dont je ne vous citerai que les plus inconsidérées, mais dont l'ensemble a fait un tort irréparable à la cause que nous défendions :

Le décret par lequel vous interdisiez aux juifs de participer à la fourniture des vivres et autres besoins de l'armée moscovite, n'a fait qu'un tort minime à l'ennemi, et il vous a nui plus que vous ne le pensez. — Il était puéril de croire que les Moscovites allaient mourir de faim du moment que les juifs ne serviraient plus d'intermédiaires entre eux et les producteurs de blé. — Tout s'est réduit pour les Russes à payer leurs vivres un peu plus cher qu'ils n'auraient pu les acheter par l'entremise des juifs, mais ces prix élevés même devenaient le grief que vous reproche le petit commerce du pays. — Voyant qu'il y avait des millions à gagner et qu'ils étaient frustrés de cette riche aubaine, tous ces mille et mille petits trafiquants juifs sont exaspérés, et vous pouvez compter que chaque mesure de farine payée une *groszowka* au delà de son prix habituel, vous a valu un ennemi irréconciliable. — Les juifs sont poltrons, ils vous craignent, ils font mine de vous être dévoués; mais vienne une occasion de vous perdre sans s'exposer, et ils vous feront payer cher les pertes que votre décret *inutile* leur a fait essuyer.

Tout aussi inutile, mais beaucoup plus arbitraire, était la ridicule campagne contre les crinolines. Que l'insurrection ait veillé à ce que le deuil fût porté par toutes les dames polonaises, et que celles qui manquaient à cette prescription aient été rappelées à leur devoir, c'était juste et logique, car cette démonstration *unanime* a produit beaucoup d'effet, tant chez nous qu'à l'étranger; mais que le gouvernement national soit allé jusqu'à se préoccuper des crinolines de nos dames, qu'il ait lancé une sorte de décret pour en défendre l'usage, et qu'il ait sévi contre quelques malheureuses qui ne s'y étaient point conformées, voilà qui dépasse la mesure de l'arbitraire et du ridicule. Pensiez-vous donc que tout était tellement bien organisé, que toutes les mesures étaient si bien prises, qu'il ne vous restait plus rien à faire, et que dans

vos loisirs vous pouviez vous occuper de choses aussi secondaires que les détails de toilette de nos femmes ? — Pensiez-vous gagner les bonnes grâces des plus exaltées de nos dames patriotes, en prohibant un objet qui fait contraste avec l'ancienne mise des femmes polonaises et en facilitant ainsi le retour vers le costume national ? — Je dois le croire, car cette guerre contre les crinolines n'a pu naître que dans une tête de femme; mais vous avez eu tort d'écouter les conseils d'une ou de quelques-unes de nos compatriotes élégantes dans une question qui les intéresse toutes; vous avez eu doublement tort, car vous vous êtes donné le ridicule d'avoir échoué devant les crinolines, qui se portent encore malgré votre décret, et vous vous êtes fait des ennemies de toutes les femmes qui furent molestées ou insultées pour ne pas avoir obéi à vos ordres. — Je sais bien que la regrettable échauffourée des crinolines n'a pu refroidir le zèle patriotique, même de celles qui en furent les victimes. Quoi qu'on fasse et quoi qu'elles aient à endurer, nos femmes n'en seront pas moins patriotes. — Toujours elles aimeront leur pays, toujours elles seront prêtes à crier : « Vive la Pologne ! » Mais cela ne les empêcherait pas de crier en même temps : « A bas le gouvernement despotique et absurde qui se mêle de nos affaires, et qui ameute la populace pour nous insulter dans les rues ! »

Ce qui vous sauve, c'est le mystère qui vous entoure; mais le jour où vous seriez connus, le jour où les instigateurs de la démonstration contre les crinolines auraient des noms, le premier désagrément sérieux qui vous arriverait, serait la suite immédiate de quelque crinoline arrachée en pleine rue.

L'ordonnance par laquelle vous décrétez l'expropriation de tous les Russes possédant des majorats en Pologne, n'est au fond ni injuste ni illogique. — Elle n'est pas injuste, puisque vous voulez les indemniser aux frais de l'État, et elle n'est pas illogique, puisque la présence d'une noblesse terrienne de nationalité étrangère et éminemment hostile à la nationalité de la classe agricole, est un inconvénient assez grave pour motiver l'application de la loi sur l'expropriation *pour cause d'utilité publique*. — Malgré cela, il me

semble que cette ordonnance est une des pires fautes que vous pussiez commettre, vu qu'elle établit un antécédent dont le gouvernement russe pourrait bien se prévaloir, *en adoptant la même mesure pour la Podolie, la Volhynie,* etc., etc.

Que pourriez-vous objecter si les Moscovites se mettaient à exproprier, *pour cause d'utilité publique,* tous les gentilshommes polonais possédant des terres dans les provinces où la population agricole est russe? Rien, absolument rien, car ce n'est que le principe par vous établi, la mesure par vous adoptée, qu'on aurait mis en pratique. — Penseriez-vous que les proportions colossales que prendrait cette violation du droit de propriété, soulèveraient l'opinion publique et feraient crier les journaux de toute l'Europe? Détrompez-vous; car il suffirait d'admettre l'Europe à la curée pour que le tout fût déclaré « une opération financière également avantageuse pour tous les intéressés. » — Que diriez-vous d'une « *Société internationale pour le rachat des terres des paysans de l'Ukraine?* » — Disposant d'un capital de quelques milliards, patronnée par les premiers banquiers de France et d'Angleterre, une telle société aurait les sympathies de toute la presse; elle jouirait d'un crédit et d'une popularité immenses, parce qu'elle donnerait d'excellents dividendes à plus d'un million d'actionnaires, qui déclareraient à l'unanimité que les Polonais sont bien ingrats de se plaindre, ayant touché en or et en billets au porteur la valeur de leurs terres. — Vous avouerez, je présume, qu'en effet tout le monde y gagnerait : le gouvernement moscovite, pour n'avoir plus de Polonais dans ses provinces; les paysans, pour se voir mis en possession de trois fois plus de terres qu'ils n'en ont maintenant; les actionnaires, pour avoir bien placé leurs capitaux; les propriétaires actuels même, parce qu'ils ne seraient plus exposés aux vexations d'une population agricole qui les déteste; — il n'y aurait donc rien de sacrifié, rien que la *nationalité polonaise,* les droits que sa noblesse exerce dans les provinces russes, ce dont vous auriez donné l'exemple en décrétant l'expropriation des gentilshommes russes qui possèdent des terres en Pologne.

Plus funestes encore et beaucoup plus dangereuses par leurs suites, étaient les mesures d'extrême rigueur que vous avez cru devoir décréter contre ceux que l'on soupçonne d'être hostiles à notre cause. — Qu'un espion soit pendu en temps de guerre, qu'un traître soit puni de mort, ce n'est que justice; mais encore faut-il que la culpabilité du délinquant soit dûment constatée, et que son arrêt de mort soit prononcé par des individus ayant qualité pour le juger. — Quant aux quelques espions surpris par les chefs de nos légions, ils se trouvaient dans les conditions que je viens d'énumérer. — Pris sur le fait, atteints et convaincus d'espionnage, et jugés par une cour martiale formée en plein champ, ils étaient exécutés en vertu des coutumes de la guerre ; — quelque sévère que fût la sentence, elle était régulièrement prononcée, après que les juges avaient écouté ce que l'inculpé trouvait à dire pour sa défense, et, lors même que c'était la mort que prononçait l'arrêt du tribunal militaire, cette mort était une *exécution*, et non pas un *assassinat juridique*. — Voilà ce que les chefs des légions patriotiques peuvent répondre pour se justifier d'avoir pendu quelques espions, auxquels on donnait toujours le quart d'heure de grâce pour se préparer à la mort, et auxquels on ne refusait point les secours de l'église en leur laissant le temps pour se confesser et faire leur paix avec le ciel.

Pouvez-vous en dire autant pour tous les arrêts de mort que vous avez prononcés et fait exécuter? Ces paysans pendus, ces cabaretiers juifs étouffés, ces employés poignardés dans les rues, ces gardes forestiers tués à coups de hache, — qui les avait jugés, qui avait entendu ce qu'ils pouvaient avoir à dire pour leur défense? Le tribunal révolutionnaire, direz-vous. D'abord, il n'y a pas trop longtemps que vous avez cru devoir en instituer un, et la majeure partie des arrêts de mort ont été *prononcés par vous-mêmes*, c'est-à-dire par un pouvoir *exécutif* et non judiciaire. — D'autre part, le tribunal révolutionnaire écoute-t-il la défense des inculpés, les confronte-t-il avec les témoins à charge? — Il ne saurait le faire, me direz-vous; — je le sais bien, puisqu'il siége en secret; mais alors il ne peut non plus rendre justice,

les arrêts qu'il prononce n'étant basés que sur *l'accusation* et sans qu'il y ait l'ombre d'une défense.

Et ce sont de pareils arrêts que vous persistez à tenir pour réguliers, que vous faites exécuter clandestinement et par surprise, sans donner aux patients le temps de se préparer à la mort, sans leur accorder le secours de la religion? — Ce sont des lâches, direz-vous, des infâmes que nous punissons pour s'être rendus coupables du crime de haute trahison contre la nation. — D'abord, leur culpabilité ne vous est démontrée que par la délation d'un ou de quelques-uns de vos affidés, et ensuite il est absurde de se rendre criminel par haine pour le crime; or, vous ne pouvez nier que tous ces assassinats, par la corde, le poignard et le poison ne soient une longue série de crimes!

Au reste, ce n'est pas au point de vue de leur moralité qu'il m'appartient de juger vos actes, c'est votre directeur et votre conscience que cela regarde; mais ce qui me touche en ma qualité de Polonais, ce qui est du domaine public, ce sont les suites qu'a eues votre manière d'agir; or, ces suites ont été des plus désastreuses.

Rappelez-vous les procédés du gouvernement russe au commencement de l'insurrection, et comparez-les à ce qui se passe maintenant. — Lors des premiers troubles à Varsovie, les patriotes dont la police parvint à se saisir furent jugés par des tribunaux réguliers. — L'audition des témoins, les plaidoiries des avocats, la lecture de l'arrêt, tout était public, et si les jugements étaient sévères, du moins ils étaient régulièrement rendus. — Plus tard, on supprima les séances publiques; les tribunaux jugèrent à huis clos, mais ils n'en observaient pas moins les formes légales. — Plus tard encore, on institua des espèces de commissions militaires qui n'admettaient plus d'avocats pour la défense des inculpés et prononçaient leurs arrêts après avoir pesé avec plus ou moins de soin le dire des témoins à charge et à décharge ainsi que les explications de l'accusé. — Maintenant le général Mourawieff fait pendre ou fusiller ceux qu'il prend, après leur avoir accordé un quart d'heure de conversation avec les membres d'une des cours martiales qui siégent sous ses ordres.

En se pénétrant bien de l'immense différence qu'il y a entre ces diverses manières de procéder du gouvernement russe, et en rapprochant les dates de l'inauguration de ces quatre façons d'agir, de celles qui marquent dans l'histoire de la formation et des exploits du comité central de Varsovie (plus tard le gouvernement national), il est aisé de s'apercevoir que nos ennemis ont toujours réglé leur conduite sur la nôtre.

Lors des premières démonstrations patriotiques, le comité central n'existait pas encore; c'était le temps des jugements rendus en audience publique.

A peine formé, le comité central attaqua, dans les journaux, la régularité et la validité des procédures, que leur publicité rendait faciles à suivre; c'est alors qu'on institua les jugements à huis clos.

La série des assassinats juridiques ayant commencé par quelques victimes isolées tombées sous le poignard de vos émissaires, on institua les commissions militaires pour les juger sommairement.

Enfin, le gouvernement national ayant organisé le meurtre systématiquement et ayant créé des escouades de gendarmes pendeurs, les Moscovites inaugurèrent, à leur tour, le système de Mourawieff.

Que pouvez-vous leur reprocher, après cela? Rien, il me semble; car s'ils ont mal agi, ce qui est indubitable, ils n'ont fait que se régler sur vos actions; ce n'est donc pas vous qui pouvez les blâmer, car en les accusant, vous vous condamnez vous-mêmes.

Une autre conséquence de l'apparition de vos étouffeurs et de vos joueurs de poignard, fut de vous rendre tellement impopulaires, qu'on commence déjà à se dire que le régime moscovite était moins dur que le vôtre. — Croyez-vous donc que ceux que vous faites assassiner soient seuls et isolés dans le monde? — Mais ils laissent des veuves, des orphelins, des parents, des amis; tout cela pleure, crie, réclame et ameute le peuple contre vous, en racontant, en exagérant même les détails horribles de ces exécutions; tout cela s'efforce de prouver que la victime était innocente, et qu'on a tué un patriote dévoué. — Il est impossible que

tant de voix accusatrices ne finissent par se faire écouter et par former dans le peuple une opposition contre le gouvernement national, opposition latente et peu prompte à se manifester, mais dont l'effet serait terrible le jour où elle éclaterait, puisqu'elle aurait pour résultat de rejeter la classe agricole dans les bras du gouvernement russe. — Ce qui vous a sauvés jusqu'à présent, c'est l'aveuglement des Moscovites, qui ne comprennent pas tout ce qu'ils pourraient gagner en changeant subitement de système. — S'ils cessaient tout d'un coup de sévir, tandis que vous continueriez à faire pendre et à faire poignarder, il ne se passerait pas quinze jours sans que vos noms fussent livrés à la police russe. — Penseriez-vous que non? Vous vous tromperiez, et s'il faut une preuve à l'appui de mon dire, je vous citerai un fait que vous ne sauriez ignorer, à savoir que le seul, l'unique exemple d'une trahison de la part des paysans *polonais*, se trouve dans la délation qu'ils firent contre une escouade de gendarmes pendeurs. — *Wisniewski et ses compagnons ont été dénoncés aux Russes par des paysans du district de Radom.*

Enfin, et ce n'est pas la moins fâcheuse des conséquences désastreuses du système de répressions sanglantes que vous avez adopté, vos exécutions commencent à être qualifiées d'*assassinats* par la presse étrangère, qui y trouve un prétexte pour expliquer son refroidissement pour la cause de la Pologne. — Les récits des exploits mystérieux des exécuteurs de vos arrêts, en frappant l'imagination des masses, y laissent une impression plus durable que les relations de nos luttes contre les armées moscovites, et, par malheur, cette impression est loin de nous être favorable. — On l'a déjà oublié, le dévouement de nos intrépides faucheurs se ruant sur des bataillons armés de carabines; on l'a oublié, ce haut fait de notre jeunesse studieuse, qui se jeta sans armes aucunes sur l'artillerie ennemie, à laquelle elle enleva ses canons; mais on se rappelle, et on se rappellera longtemps encore ces pendus portant sur leur poitrine un écriteau avec l'inscription « *exécuté par ordre du gouvernement national,* » ces poignards abandonnés dans les blessures et servant à clouer sur la victime même un

billet qui dit : « *Traître à la patrie, puni comme il le méritait,* » ces épitaphes dérisoires, comme celle que ** fit placer sur le cadavre de ce pauvre abbé *** : « *Jedna tlusta swinia ma w sobie osm cienkich* (1). »

Une juridiction vehmique et des exécutions mystérieuses du moyen âge en plein dix-neuvième siècle! Il y a là de quoi mettre en branle l'imagination de tous les faiseurs de romans, de tous les amateurs de l'horrible; aussi n'ai-je cessé de me dire, pour ma consolation personnelle, que parmi les atrocités que l'on raconte de vos gendarmes, il y en a la moitié de controuvées. — Malheureusement, que ces récits soient vrais ou non, on y croit et on est autorisé à y croire, puisqu'il y en a quelques-uns dont il n'est plus possible de douter.

Au nombre des récits que j'ai toujours rejetés comme apocryphes, s'en trouve un qu'on vient de me répéter pour la dixième fois au moins, et d'après lequel vous auriez, non-seulement chez nous, mais même à l'étranger, « *des hommes dévoués et résolus* » chargés d'exécuter les arrêts du tribunal révolutionnaire, et de punir de mort les ennemis de la Pologne, quel que soit le lieu où ils se trouvent.

On m'a dit hier que X. X... était parti pour la Suisse, à la poursuite d'un officier russe qui s'est rendu coupable de révélation d'un secret important qu'il a surpris par hasard. — On m'a parlé d'une « *exécution* » que des circonstances imprévues et la surveillance active de la police locale avaient fait échouer à Bruxelles; on m'a même assuré que le récit détaillé de cette tentative de meurtre avait été publié dans un journal belge, et qu'on l'avait lu à Lemberg. — J'ai demandé qu'on me montrât le numéro où il est question de cette affaire, mais on n'a pu le retrouver; je puis donc garder l'espoir qu'il y a erreur de la part de ceux qui m'en ont parlé (2). — S'il en était autrement, s'il était vrai qu'il est de vos joueurs de poignards qui ont ordre de travailler à l'étranger, la

(1) Ces mots sont écrits en polonais sur l'original français qui est devant nous.
(Note de l'éditeur, D. K. Schédo-Ferroti.)

(2) Voir l'annotation IVe à la fin du volume.

Pologne doit remercier Dieu d'avoir empêché jusqu'à présent la réussite de leurs tentatives, car les malheurs qui en seraient résultés pour nous seraient incalculables.

Si une seule victime tombait à l'étranger, vous auriez toute la presse contre vous. — Personne, pas même nos amis les plus chaleureux, pas même les journaux les plus dévoués à notre cause, n'aurait le courage de plaider pour nous, car au premier mot dit en notre faveur, au premier article écrit pour nous défendre, on leur répliquerait que c'est *la peur* qui les fait parler, la crainte de vos assasins ou de vos spadassins qui les empêche de vous blâmer, et ils diraient du mal de vous, ils parleraient *contre la Pologne,* pour prouver qu'ils sont braves et ne craignent ni poignard, ni pistolet. — Cette direction prise, il est impossible de prévoir jusqu'où irait la presse étrangère, et quels seraient pour la cause polonaise les résultats de la vogue qu'auraient les bravades lancées à votre adresse.

Que le ciel nous préserve d'en faire l'expérience ! Rappelez donc vos « *hommes résolus,* » si tant est que vous en ayez à l'étranger, et, croyez-moi, donnez à ceux qui sont en Pologne, une autre occupation que celle que vous leur avez assignée.

Le régime de la terreur, — l'exemple de la France est là pour le prouver, — peut durer quelque temps, mais il ne saurait être prolongé indéfiniment. — Dans notre malheureuse patrie, on l'a adopté dans les deux camps, et si le brevet d'invention vous est acquis, le brevet de perfectionnement vous sera bientôt disputé par le général Mourawieff. — Terrorisé au nom de la Pologne comme au nom de la Moscovie, le peuple se trouve pris comme entre deux coins qui le serrent à l'écraser, en le poussant en sens inverse; aussi celui, de vous ou de nos ennemis, qui, le premier, retirera son coin, verra-t-il la population entière lui arriver tout naturellement. — Pensez-y bien, car si le gouvernement russe vous prévenait, si c'était lui qui, le premier, renonçât solennellement aux mesures violentes, en déclarant que les pendaisons et les fusillades sont finies, que les cours militaires ne connaîtront que des délits commis les armes à la main, et que toutes les autres

causes rentreront sous la juridiction des tribunaux réguliers, — votre pouvoir s'évanouirait subitement, et vous perdriez la possibilité de rendre à la patrie le peu de services que vous pouvez encore lui rendre dans la situation désespérée où se trouve notre cause.

Voilà ce que j'avais à vous dire concernant les fautes commises par vous et par vos prédécesseurs ; quelques mots encore sur la situation que les circonstances ont faite au gouvernement russe, et j'en viens à la conclusion de ma lettre.

Que le gouvernement et le public russes n'auraient pas été trop éloignés à consentir à une séparation définitive entre la Pologne et la Russie, je l'ai dit déjà. — A cette heure, une semblable proposition serait rejetée sans hésitation aucune. — L'empereur Alexandre II le voudrait, qu'il ne pourrait plus prononcer la libération de la Pologne, tant est grande l'agitation anti-polonaise en Russie. — *Vos prétentions* aux provinces russes, et *les notes* des puissances européennes, qu'on a faussement présentées au peuple comme *appuyant* ces prétentions, ont mis la Russie dans un état de surexcitation telle, que tout ce qu'on accordera à la Pologne, quelque peu que ce fût, lui semblera un excès de condescendance. — Il s'ensuit que les conseillers de la couronne moscovite feront tous leurs efforts pour qu'on ne nous donne que le moins possible ; essayons donc de nous rendre compte du *minimum absolu* de concessions, tel que les faits accomplis et la situation des choses en Europe en déterminent la limite extrême.

L'insurrection domptée ou apaisée, refoulée par la force ou désarmée par la persuasion, le gouvernement russe peut-il décréter *l'absorption* de la Pologne, peut-il en faire *une province* de l'Empire, comme il a fait de la Lithuanie, de la Courlande, de la Podolie, etc., etc.? — Cela serait « *une solution définitive* » de la question polonaise, une solution dans le sens des aspirations moscovites : il n'y a donc pas de doute qu'à Saint-Pétersbourg on ne fût heureux d'adopter cette mesure; mais le pourrait-on? — Non, car pour cela il aurait fallu qu'aux notes des trois puissances, le prince Gortschakoff répondît que la domination russe sur la

Pologne est basée, non plus sur les traités de Vienne, anéantis de fait par la révolution de 1830, mais sur le droit de conquête, sur la prise de Varsovie par Paskéwitsch. — En reconnaissant que le traité de 1815 n'a pas cessé d'être la base des droits que la Russie exerce en Pologne, l'autonomie du royaume est garantie, et nos ennemis ne sauraient y toucher.

L'effusion du sang arrêtée et l'amnistie proclamée, peut-on maintenir en Pologne le régime actuel, d'après lequel les pouvoirs administratif et exécutif sont entre les mains des chefs des arrondissements militaires?

Non, car ce serait la continuation de l'état de siége, la prolongation *ad infinitum* de l'occupation militaire du pays. — Il faudra donc que les autorités civiles soient réinstallées dans leurs fonctions.

Le jour de cette réinstallation venu, pourra-t-on confier la majeure partie des postes secondaires et tous les postes éminents à des Russes, comme cela se faisait du temps de Nicolas Ier?

Non, car ce serait revenir sur les concessions déjà faites par l'empereur Alexandre II, qui a établi le principe que les places d'employés civils dans le royaume ne seraient données *qu'à des Polonais,* et qui, par l'organe du prince Gortschakoff, a déclaré en face de l'Europe qu'il est résolu à maintenir et à développer les institutions libérales accordées à la Pologne.

Pourrait-on réintroduire la langue russe dans les bureaux administratifs et les cours de justice du pays ?

Non, car la plupart des employés polonais ne la comprennent point, et ceux qui la comprennent faisaient semblant de l'ignorer, pour ne pas s'en servir.

Enfin, pourrait-on licencier le conseil d'État siégeant à Varsovie, pour soumettre les questions concernant le royaume aux délibérations du conseil de l'Empire siégeant à Saint-Pétersbourg, comme cela se faisait sous le règne de Nicolas Ier ? Pourrait-on abolir les conseils provinciaux, ou les conseils d'arrondissement et de district, ainsi que les lois électorales qui reconnaissent au pays le droit de nommer les députés qui forment ces conseils?

Non, et toujours non, car toutes ces institutions ont été données au pays par des décrets datant *du règne de l'empereur Alexandre II;* on ne saurait donc les révoquer sans manquer à la parole qu'on a donnée aux puissances européennes *de ne rien retrancher* des libertés déjà accordées à la Pologne.

Ainsi le *minimum absolu* de concessions, tel que le gouvernement russe ne peut éviter de le maintenir, quels que soient les moyens par lesquels il parviendrait à apaiser l'insurrection, serait à résumer ainsi :

Autonomie administrative du royaume.

Cessation des pouvoirs temporaires accordés aux chefs militaires pour l'administration du pays.

Réinstallation des autorités civiles.

Nomination *de Polonais* à tous les emplois du royaume.

Maintien de la *langue polonaise* comme langue officielle.

Conservation du conseil d'État siégeant à Varsovie, des conseils de province, d'arrondissement et de district, ainsi que des lois électorales concernant la formation de ces conseils.

L'inviolabilité de ces acquêts constatée, faisons la part du mauvais vouloir et de l'aveuglement des conseillers de la couronne de Russie aussi grande que possible, en admettant qu'ils veuillent prendre la résolution de n'accorder aucune nouvelle liberté à la Pologne. — Admettons donc qu'on veuille nous refuser, et une représentation nationale, et la liberté de la presse, et la liberté de conscience, et le droit d'association, et le droit de pétition, en maintenant le régime compressif et en régissant le pays par une série de télégrammes envoyés de Saint-Pétersbourg, et demandons-nous si une telle situation est tenable pour le gouvernement russe.

Évidemment non, car, à peine les administrateurs militaires du pays auraient-ils cessé de fonctionner, — et nous avons vu qu'on ne saurait tarder de les révoquer, — à peine les autorités civiles seraient-elles réinstallées, — et nous avons vu qu'il est impossible de ne pas les rappeler, — à peine les employés de nationalité polonaise seraient-ils à leurs postes, à peine la langue polonaise aurait-elle reparu dans les bureaux administratifs du pays, à

peine les assemblées électorales se seraient-elles réunies, — et nous avons vu que tout cela est absolument inévitable pour le gouvernement russe, — que le mouvement anti-moscovite, le mouvement révolutionnaire recommencerait à se faire sentir. — On éviterait toute opposition ouverte, on aurait soin d'assoupir les soupçons du gouvernement, mais on se liguerait immédiatement contre lui, et on attendrait.

On attendrait que la perte de sang que vient de faire la Pologne soit réparée par l'action du temps, que les enfants actuellement au berceau soient en état de porter le mousquet, que les fortunes détruites soient refaites, — et alors on profiterait de la première guerre où serait engagée la Russie, du premier embarras qu'elle aurait à l'intérieur, pour recommencer la lutte armée.

Quel que soit l'aveuglement des conseillers de l'empereur Alexandre II, il est impossible qu'ils ne se soient pas fait le raisonnement que je viens d'exposer, et qu'ils ne se disent que les franchises déjà accordées à la Pologne sont de nature à leur créer des embarras inévitables. — Or, du moment qu'il leur est démontré que la position est *intenable*, il faut qu'ils pensent à en sortir, soit en reculant, soit en avançant, et comme ils ne peuvent plus reculer dans la voie des concessions, en révoquant celles qu'on nous a faites, il ne leur reste que le moyen d'avancer encore dans cette voie, c'est-à-dire d'en faire de nouvelles.

De ces concessions on en fera, c'est indubitable, mais on tâchera d'en faire le moins possible, c'est tout aussi certain. — *On en fera,* pour que les journaux étrangers cessent d'accuser le gouvernement russe de manquer aux traités de 1815 et à la promesse récemment faite de développer les institutions libérales de la Pologne; *on en fera peu,* pour éviter que les journaux russes ne se mettent à crier à leur tour, et n'accusent le gouvernement d'accorder à la Pologne plus de liberté qu'on n'en a en Russie.

La fausse position où se trouvent les hommes d'État russes, placés entre le blâme de la presse étrangère et les improbations de la presse du pays, est assez significative par elle-même, et assez grave par les conséquences qu'elle doit exercer sur les réso-

lutions du gouvernement russe, pour qu'il soit à propos d'en dire quelques mots.

N'étant justiciables, pour leurs actes, faits et gestes, que de l'Empereur, les hommes d'État russes étaient, il y a peu d'années encore, absolument irresponsables vis-à-vis de l'opinion publique de leur pays. — Quoi que dît et quoi que fît un haut fonctionnaire du règne précédent, aucun journal n'eût osé le blâmer, et les improbations orales, lors même qu'elles avaient le caractère d'une conversation privée, étaient poursuivies avec une rigueur qui rendait ce genre de délit fort rare. — N'entendant que des propos flatteurs, ne lisant que des appréciations louangeuses de leur administration, les personnages haut placés devaient finir par se persuader qu'ils étaient approuvés par le pays entier.

Par une loi toute naturelle, cette irresponsabilité devant l'opinion publique s'étendait des hauts fonctionnaires à leurs subordonnés immédiats, et descendait ainsi de degré en degré jusqu'aux derniers échelons de l'échelle hiérarchique. — Attaquer, dans un journal, le secrétaire de la régie provinciale, c'était désapprouver le gouverneur de la province qui l'avait choisi; c'était, puisqu'on se permettait de trouver que le gouverneur était en faute, c'était blâmer le ministre qui l'avait désigné pour ce poste; c'était presque un crime de lèse-majesté, puisque c'était l'Empereur qui avait nommé le ministre. — On se taisait donc, et les journaux russes ne contenaient jamais un mot de blâme sur aucun employé civil, sur aucun officier militaire.

Le souvenir de ce « *bon vieux temps,* » de ce temps où les journaux n'osaient parler d'eux, à moins que ce ne fût pour en dire du bien, doit être resté gravé dans la mémoire de tous les hommes actuellement en place, car il n'y a guère que trois ou quatre ans qu'on a révoqué la consigne de mutisme de la presse, de sorte que tous ceux qui comptent en ce moment trente, quarante, cinquante années de service, ont passé la majeure partie de leurs jours sous l'heureux régime d'une paix éternelle avec les journaux du pays. — Plus la durée de cette paix en avait fait

apprécier les délices, plus sa rupture subite a dû produire un effet terrifiant; aussi l'action qu'exerce sur les hauts fonctionnaires russes la parole des journaux démuselés, n'a rien de semblable en Europe. — C'est de la stupéfaction, à cause de « *la liberté grande* » que prennent MM. les publicistes, en jugeant les actes, non-seulement de quelque secrétaire provincial, mais même des membres du conseil de l'Empire; c'est de l'indignation, à cause de « *la faiblesse du gouvernement,* » qui tolère un pareil oubli des convenances; c'est, surtout, une terreur indescriptible de se voir traînés devant ce tribunal redoutable qu'on nomme l'opinion publique, qui juge sans appel et qui n'admet au nombre des circonstances atténuantes ni la faveur de la cour, ni le grade hiérarchique, ni les décorations indigènes ou exotiques de ses justiciables.

Moins on a l'habitude de se voir jugé en public, moins on conserve de sang-froid en se voyant blâmé dans un journal; aussi se passera-t-il bien du temps encore avant que les hommes d'État russes parviennent à se rendre indépendants de l'influence qu'exercent sur leurs actions le flux et le reflux de l'approbation populaire. Pour se mettre au-dessus du *qu'en dira-t-on* de la presse, il faut, ou la longue pratique des ministres anglais, ou des convictions politiques d'une fermeté inébranlable, une ligne de conduite tracée d'avance et dont rien ne peut changer la direction. Tout cela manque aux conseillers de la couronne de Russie.

Libéraux par ostentation et despotes par habitude, ils ne savent ni avancer ni reculer, et n'ont de mouvement qu'en tant qu'ils suivent l'impulsion des circonstances extérieures qui réagissent sur leurs résolutions. Ce ne sont pas eux qui marchent, ils se laissent pousser; aussi le petit nombre d'hommes réellement libéraux qu'il y a parmi eux, ont-ils toutes les peines du monde à les faire avancer. D'avides de faveurs qu'ils étaient, ils sont devenus avides de popularité, ce qui fait qu'ils ne parlent et ne votent qu'avec l'arrière-pensée de ce que diront les journaux, dont les exigences contradictoires les mettent dans un embarras indicible.

Changeant d'avis et de langage selon qu'ils viennent de lire le *Kolokol*, le *Journal des Débats* ou la *Gazette de Moscou*, ils voudraient trouver le moyen de contenter *un peu* tout le monde ; d'où il résulte que la majorité des votes n'est acquise qu'à des propositions tronquées par une série d'amendements, à des lois portant le cachet de la demi-mesure et rédigées de manière à pouvoir être modifiées à volonté, selon que le vent soufflera au libéralisme ou à l'absolutisme.

Vous comprenez bien, messieurs, que je n'ai que peu d'espoir et encore moins d'intérêt à corriger MM. les conseillers de la couronne de Russie, des infirmités que je viens d'énumérer. Puisqu'il est décidé qu'à l'avenir les affaires de Pologne seront discutées à Varsovie et non pas à Saint-Pétersbourg, il nous importe peu de quelle façon les Russes conduiront les leurs; aussi n'ai-je voulu élucider qu'une question isolée, celle de savoir jusqu'où pourront aller les concessions auxquelles on consentira à souscrire. En m'appuyant sur ce que je viens de dire, voici ce qui doit arriver dans les débats concernant *la pacification de la Pologne*.

N'ayant sur la question des droits politiques de la nation polonaise aucun principe arrêté, aucune conviction réelle, les conseillers de la couronne de Russie la jugeront sans sympathie comme sans haine, le bonheur de la Pologne étant la chose qui les préoccupe le moins. Puisque les journaux russes la leur demandent, ils voteraient maintenant l'absorption du royaume et sa transformation en province de l'Empire, s'ils croyaient la mesure exécutable, et s'ils ne craignaient le bruit qu'en feraient les journaux étrangers; de même qu'en janvier encore, ils auraient voté la séparation définitive des deux États, que leur demandaient les journaux étrangers, si vous n'aviez exigé la restitution de nos anciennes conquêtes, ce qui fit crier les journaux russes. Dictée par le désir de se rendre populaires en Russie sans être trop décriés à l'étranger, la conduite ultérieure de ces messieurs est facile à prédire : à chaque concession qu'on proposera de faire à la Pologne, ils se demanderont ce qui l'emportera, des vociférations

de la presse russe dans le cas où l'on y consentirait, ou des cris d'indignation de la presse étrangère dans le cas où on la rejetterait. C'est dans le sens du moindre bruit possible que les questions seront résolues.

Ayant trouvé la formule qui servira de guide aux décisions que l'on prendra à Saint-Pétersbourg, j'en viens à la question qui doit nous préoccuper le plus, celle de savoir: *quel est le maximum de concessions qu'il sera possible d'obtenir pour la Pologne?*

Nous accordera-t-on la liberté de la presse? Non, car les applaudissements des journaux étrangers seraient étouffés par les cris de rage des journaux russes, qui se plaindraient de n'avoir pas la même liberté.

Consentira-t-on à proclamer la liberté de conscience en abolissant la loi sur les mariages mixtes? — Non, car on craindrait l'esprit de prosélytisme du clergé catholique, contre lequel la presse russe ne se lasse de fulminer.

Nous accordera-t-on le droit d'association? Non, car la Russie le demanderait aussitôt pour elle, et on est très-résolu à ne pas le lui donner.

Nous reconnaîtra-t-on le droit de présenter des pétitions collectives? Non, car on ne saurait alors le refuser à la Russie, qui, croit-on, en abuserait.

Nous rendra-t-on notre ancienne armée nationale? Non, sans doute, et c'est là la seule question sur laquelle ces messieurs jugeront d'après leur conviction personnelle, que rien ne pourrait ébranler, ni les criailleries des journaux étrangers, ni les Notes de n'importe quelles puissances.

Consentira-t-on à nous donner une représentation nationale? — Cela, *oui*, et quoi qu'en pussent dire les journaux russes, vu qu'en cas de refus le bruit que ferait la presse étrangère serait tel, qu'il ameuterait encore l'Europe entière contre le gouvernement russe, auquel on reprocherait d'avoir manqué, et aux traités de 1815, et à la promesse récemment faite dans les réponses aux Notes des trois puissances. — Quant aux journaux russes, il sera facile de les apaiser, en leur expliquant que ce n'est point d'une concession

nouvelle, mais de la remise en vigueur d'un ancien ordre de choses qu'il s'agit, et en leur faisant entrevoir que la constitution polonaise n'est que *l'avant-coureur* de celle qu'on pense octroyer à la Russie.

Voilà donc le *maximum* de concessions possible à obtenir en ce moment. — Point de liberté de presse ni de liberté de conscience, point de droit d'association ni de droit de pétition, point d'armée polonaise; mais l'autonomie administrative du royaume et *une représentation nationale.*

Ce fait acquis, voyons, en nous mettant au point de vue des Moscovites, quelle est la forme de représentation nationale que leurs intérêts bien entendus devront les porter à vouloir nous accorder; nous y trouverons peut-être des indices sur la conduite que nous avons à tenir.

Il est évident que les moins clairvoyants parmi les conseillers de la couronne de Russie seront tout disposés à donner la préférence à une représentation nationale SEMBLABLE à celle qu'établissait la constitution de 1815. — Ces diètes siégeant pendant trente jours seulement ne peuvent manquer de les séduire. — Trente jours de discussions un peu vives, suivis de 23 mois d'un *calme parfait,* pendant lesquels on pourra régir le pays par des ordonnances et des télégrammes, comme cela se pratique pour les autres provinces de l'Empire! — Quelle séduisante perspective pour des partisans du régime du bon plaisir, mais aussi quelle erreur grossière dans l'appréciation des résultats de la situation!

Ce temps de calme, ces 23 mois pendant lesquels le gouvernement n'aura point à se préoccuper des discours prononcés à la chambre des nonces, seront employés par le parti national à lui préparer des préoccupations bien autrement sérieuses. — Rentrés dans la vie privée après une session de trente jours, suffisante pour poser les questions concernant les besoins du pays, mais évidemment insuffisante pour résoudre ces questions, les membres de la chambre des nonces n'emporteront que le sentiment amer de l'absolue inutilité de leur réunion. — De retour chez eux, ils continueront naturellement à se préoccuper des débats soulevés

dans la diète; ils feront part à leurs amis, à leurs connaissances, des arguments que le manque de temps les a empêchés de développer à la chambre; la discussion s'engagera, et bientôt un cercle de coreligionnaires politiques se sera formé autour de chacun de ces messieurs.

Cela fera, au lieu d'une chambre unique délibérant en public, au vu et au su du gouvernement, *cent-soixante-sept* petites réunions politiques, discutant à huis clos sous la présidence d'autant d'ex-nonces ou d'ex-députés, auxquels le mandat de confiance qu'ils tenaient de leurs concitoyens ne peut manquer de donner une sorte de prestige qui augmentera rapidement leur clientèle.

Quel moyen a le gouvernement pour empêcher la formation de ces diétines clandestines dont il aura lui-même désigné les présidents? Quel moyen a-t-il pour être instruit de ce qu'on résoudra dans ces cercles politiques, pour prévenir qu'ils ne s'entendent et ne finissent par former une grande société sécrète composée des « *représentants de la nation, régulièrement élus par le peuple polonais?* »

Absolument aucun, car la police ostensible des Moscovites sera toujours mal faite, et leur police secrète est bien l'institution la plus pitoyable qui existe au monde, ce que personne ne sait mieux que vous, qu'elle cherche depuis six mois sans pouvoir vous découvrir, tout en sachant que vous êtes à Varsovie.

Livré sans moyens de défense à l'action des sociétés secrètes, dont l'influence serait d'autant plus grande que pendant vingt-trois mois sur vingt-quatre elles seraient l'*unique représentation nationale* du pays, le gouvernement ne pourrait rien prévenir, rien empêcher, et verrait éclater une nouvelle lutte armée, au jour et à l'heure qu'il plaira aux chefs des conjurés.

Qu'opposera-t-il à cette nouvelle insurrection?

La force brutale, rien que la force brutale, car, pour une influence morale, elle lui fera défaut comme elle lui manque maintenant, comme elle lui manquera toujours, tant que les institutions du pays seront de nature à ne favoriser que l'émission d'un seul ordre de votes, de ceux qui demandent l'emploi de moyens vio-

lents, tant que la voix des citoyens réfléchis et modérés sera condamnée au mutisme.

La seule chose que le gouvernement pût opposer avec succès à une nouvelle proclamation signée par des patriotes polonais qui le déclareraient déchu de ses droits, ce serait une protestation signée *par les représentants régulièrement élus du peuple*, qui déclareraient la démarche des insurrectionnistes illégale et contraire à la volonté de la nation.

D'une telle manifestation en sa faveur, — et quelle que soit la popularité réelle à laquelle il atteindrait, — le gouvernement ne peut faire usage, au jour et à l'heure où il en aurait besoin, qu'à la condition que la représentation nationale *soit permanente,* ce qui me semble une raison suffisante pour modifier le ridicule art. 87me de la charte de 1815.

Une chambre législative siégeant pendant huit mois de chaque année peut rendre des services réels au pays, et offre au gouvernement l'inappréciable avantage de lui prêter l'appui de son influence morale sur la nation. — Quelque orageuses que soient les délibérations *publiques* des mandataires du peuple, elles sont moins à craindre que les conciliabules *clandestins* de ces groupes de mécontents qui ne tiennent leurs mandats que d'eux-mêmes.— Un gouvernement habile trouve toujours moyen de s'arranger avec une Chambre de députés, et, en cas d'urgence, il lui reste celui de la dissoudre et d'en convoquer une nouvelle, tandis qu'il est sans moyens d'action sur les sociétés secrètes, dont il ne peut ni renvoyer ni renouveler les membres.

Selon moi, la question peut se résumer ainsi : chez nous, — comme dans tous les pays où le besoin d'une vie politique commence à se faire sentir, — le gouvernement, quelque bien intentionné qu'on le suppose, se trouvera en lutte permanente avec les sociétés secrètes, qui se renouvelleront sans cesse et aux efforts réitérés et persistants desquelles il doit finir par succomber, — à moins qu'il n'ait recours au seul moyen qui existe pour paralyser l'action des réunions clandestines *à mandats usurpés,* celui de leur opposer une assemblée ostensible *à mandats*

réguliers. — Gouverner la Pologne sans avoir affaire, ou aux sociétés secrètes, ou à une représentation nationale permanente, n'est plus possible; il faut *opter* entre le mal et le remède; or, à moins qu'on ne s'aveugle à dessein, le choix ne saurait être douteux.

Ce point démontré, et la supposition faite que les conseillers de la couronne de Russie, par suite d'un raisonnement semblable, soient prêts à donner à la Pologne une représentation nationale *permanente*, la question qu'il s'agit d'étudier est celle de savoir à quel principe ces messieurs voudront s'arrêter pour la formation des deux chambres, tant celle des nonces que celle qu'on nommait le sénat.

Vu l'esprit routinier qui règne encore parmi un très-grand nombre des conseillers de la couronne de Russie, il est à présumer que l'idée de remettre en vigueur le mode d'élection stipulé dans la charte de 1815, aura beaucoup de partisans. — Admettons donc que c'est pour cette mesure que l'on voudrait se décider, et voyons, — en nous plaçant encore au point de vue du gouvernement russe, — quelles seraient pour lui les conséquences d'un pareil état de choses.

Aux termes de la charte de 1815, la chambre des nonces est composée de 100 nonces nommés par *la noblesse*, et de 67 députés élus par *les communes* (article 115). — Voilà déjà, pour peu que ses mandataires restent unis, une majorité de 33 voix acquise à la noblesse; mais là ne s'arrête point la prépondérance que la loi de 1815 accorde à l'ordre nobiliaire. — Les articles 125 à 129 s'opposent à ce qu'un nonce soit choisi autrement que parmi les *gentilshommes* inscrits sur le nobiliaire du district, tandis que les articles 130 à 136, qui concernent les élections dans les communes, ne mettent aucune entrave à ce que les électeurs *non-nobles* confient leur mandat à quelque gentilhomme. — En pratique, c'est là ce qui arrivait le plus souvent. — La moitié, au moins, des députés étaient des gentilshommes; de sorte que, dans la chambre des nonces, 133 voix étaient acquises aux intérêts de *la noblesse* et 34 seulement parlaient au nom de *la population non-noble* à laquelle elles appartenaient.

Au Sénat, le principe aristocratique était encore plus strictement observé. — Formé une première fois par le Roi; et composé de 83 membres (ou plus) nommés à vie, le Sénat *se complétait lui-même* en désignant, pour chaque place vacante, deux candidats qu'il présentait au choix du souverain. — Composé, outre les princes du sang, des évêques, des palatins et des castellans, c'est-à-dire des hommes occupant les premières places du royaume, le Sénat ne se recrutait que dans la haute aristocratie; aussi les portes en restaient-elles scrupuleusement fermées à tout vilain, à tout homme d'extraction vulgaire, quels que fussent le talent et le mérite de cet homme.

Quelle est la place que le *peuple polonais* occupe dans cette constitution ?—Il n'en a aucune, et, quel que soit son avis sur la gestion des affaires, il n'a aucun moyen de le faire valoir. — La voix de ses mandataires, lors même qu'ils parleraient à l'unisson, serait étouffée par celle des représentants de *l'ordre nobiliaire* et par ceux de *la haute aristocratie,* de sorte que son improbation et son approbation des actes du gouvernement resteraient également nulles et non avenues.

Pour nous convaincre à quel point cette assertion est vraie, faisons une supposition : admettons que le gouvernement se conduise de manière à se concilier l'affection sincère des classes agricole et ouvrière, que les mesures par lui adoptées soient de nature à contenter le peuple tout entier, et demandons-nous si ce fait suffirait pour qu'une protestation contre ces mesures devînt impossible de la part des chambres, si tant était qu'elles fussent préjudiciables aux intérêts de caste de la gentilhommerie? — Il est évident qu'à la Chambre des nonces, la majorité 100 contre 67, et au Sénat la totalité des membres, ne seront *pour* le gouvernement qu'à la condition qu'il sache contenter *la noblesse du pays;* or, une paix durable entre le gouvernement de n'importe quel roi *héréditaire* et la noblesse polonaise est une chose essentiellement impossible.

Le litige entre la maison souveraine de Russie d'une part, et la noblesse polonaise de l'autre, n'est au fond qu'une question dynas-

tique, ce qui fait qu'il n'y a ni paix ni transaction possible entre les deux prétendants au trône. — Jusqu'à présent, c'est l'empereur de Russie qui règne sur le *peuple polonais,* avec le droit de transmettre le sceptre *à ses descendants;* or, c'est précisément à cela que prétend notre noblesse, qui aspire, elle aussi, à régner sur ce même *peuple polonais* et à transmettre les rênes du gouvernement *à ses descendants.* — Quelque éloigné que soit le temps de nos rois électifs, chacun de nous se le rappelle avec orgueil en se disant que sa qualité de gentilhomme polonais le rendait apte à être élu roi. — La chance d'être réellement élu, lors même que l'insurrection aurait été victorieuse, n'existait que pour bien peu d'entre nous; je veux même admettre que l'espoir n'en ait germé dans la tête d'aucun Polonais, mais l'idée du pouvoir royal, exercé *collectivement* par la noblesse tout entière, n'en devient que plus séduisante, la haine contre *les usurpateurs du pouvoir de la noblesse* n'en est que plus implacable.

Tel fut, tel est et tel sera toujours le rapport entre le gouvernement des empereurs de Russie, rois de Pologne, et la noblesse polonaise. — C'est une lutte à mort, lutte sans paix ni trêve, et qui ne peut finir que par le renversement de l'un ou la destruction de l'autre des deux adversaires.

Quelle est, — toujours en nous plaçant au point de vue exclusivement moscovite, — la conduite que le gouvernement russe doit tenir en présence du danger permanent qui le menace?

La réponse n'est pas douteuse. — Il doit s'appliquer à paralyser l'influence de la noblesse, en lui opposant celle du *peuple polonais;* il doit, non pas révoquer les prérogatives de l'ordre équestre, mais bien les étendre sur le peuple entier, en abolissant, et les peines corporelles, et les restrictions pour l'admission au service, et les barrières qui s'opposent à l'avancement d'un *vilain;* il doit, surtout, effacer la ligne de démarcation qui existe entre la *représentation du peuple* et celle de *la noblesse.*

Point de charte SEMBLABLE à celle de l'an 1815, point de Sénat aristocratique se recrutant lui-même, point de diétines nobiliaires nommant 100 mandataires pour les opposer aux 67 qu'élit le peuple!

Des élections communales et de district, auxquelles participeraient *tous les Polonais, sans distinction de rang et de naissance,* pour élire des députés, mais rien que *des députés de la nation,* et pas un seul *nonce de la noblesse;* un cens électoral minime pour augmenter le chiffre des électeurs (1); enfin, une première Chambre (Sénat) également éligible et ne se distinguant de celle des députés que par l'élévation du cens électif et l'âge des candidats; — voilà ce qu'il faut au gouvernement russe pour trouver, en Pologne même, un point d'appui contre les attaques incessantes de la noblesse.

Du moment qu'il s'étaye de la classe agricole, possédant en propre ou tenant à bail les terres qu'elle cultive, et par là même intéressée à éviter les commotions violentes, — le gouvernement peut braver les efforts de la classe si nombreuse de gentilshommes n'ayant rien en propre, et par là même intéressés à remuer leur sol à eux, le sol politique, dans l'espoir qu'il en surgira peut-être quelque récolte dont ils pourront profiter. — Pour cela, il faut que ce soit *du peuple polonais*, c'est-à-dire de la totalité des habitants indigènes du royaume, que dépende le choix des mandataires ayant siége et vote aux chambres; il faut, — et c'est à cette condition que sont la durée du gouvernement russe et la pacification du pays, — il faut qu'il n'y ait en Pologne « *ni pan, ni chlop ;* » ni gentil-

(1) *Et surtout l'abrogation de la loi du* 14/26 *mars* 1861, *qui établit que pour avoir qualité d'électeur aux assemblées d'arrondissement (la commune élargie), il faut savoir* lire et écrire *le polonais. Cette stipulation prive la presque totalité de la classe agricole, c'est-à-dire les* $\frac{15}{100}$ *de la population, de son droit naturel de concourir à l'élection des représentants de la nation. Tant que cette stipulation subsistera, et quels que soient la forme et le nom des corporations législatives du pays, ce ne seront jamais les intérêts du peuple, mais ceux de la noblesse seulement qui auront des défenseurs légalement établis.*

Note deux fois soulignée par l'auteur.

homme, ni vilain; ni noblesse, ni roture; mais un peuple un et indivis, des citoyens égaux devant la loi électorale comme devant les autres lois, et exerçant, sans distinction de classes, le droit de concourir à la législation du pays.

Voilà ce que l'appréciation logique de la situation doit faire comprendre aux conseillers de la couronne de Russie, voilà l'unique mesure qui réponde aux vrais intérêts du gouvernement russe, mais, — et c'est là que je voulais en venir, — voilà aussi où est notre intérêt à nous, celui de tout patriote sincèrement libéral, le mien, *le vôtre,* si tant est que vos efforts aient pour but le bien de la nation entière, et non pas seulement celui d'une fraction minime de la nation, — la noblesse.

Puisque, comme je viens de le démontrer, il est dans les intérêts du gouvernement russe d'établir, en Pologne, le principe de l'égalité de tous les citoyens, le principe du suffrage universel, sans distinction de rang ni de classe, il ne peut être difficile d'en obtenir cette concession; c'est donc à cela, *rien qu'à cela,* qu'il faut s'appliquer!

Du moment que la Pologne aurait une représentation nationale, fondée sur le suffrage universel, que le *peuple polonais* aurait acquis le droit de concourir *lui-même* à la législation du pays, que la nation n'aurait plus à recevoir toutes faites, ni les lois rédigées à Saint-Pétersbourg, ni celles que voterait, en son nom, la caste nobiliaire, — le problème de son avenir serait résolu, et tout le reste ne serait plus qu'une série de questions secondaires que le temps et l'action régulière du corps législatif se chargeraient de résoudre.

Croyez-vous que, les chambres des mandataires du peuple instituées comme je viens de le dire, il soit possible d'ajourner indéfiniment la concession de la liberté de la presse, du droit d'association, du droit de pétition, etc., etc.? — C'est absolument impossible, et quelle que soit la ténacité du gouvernement russe, il finira par céder à la force des choses, à l'influence irrésistible de l'opinion publique. J'admets, pour un moment, ce dont je doute, que ces concessions se fassent attendre plusieurs an-

nées, qu'elles viennent si tard que vous ou moi, — moi plutôt que vous, — nous ne serons plus là pour en jouir : encore ce n'est pas une raison pour avoir recours à des moyens violents, afin d'en rapprocher le moment. — A défaut de nous, nos enfants, nos neveux, le *peuple polonais* sera là pour profiter de la plénitude de ces libertés, et, à moins que je ne me trompe, ce n'est *ni de vous ni de moi*, mais *du peuple polonais* qu'il s'agit.

Acceptez donc, puisque je vous ai prouvé qu'il est *possible* de l'obtenir, acceptez le don inappréciable d'une représentation nationale *essentiellement populaire,* de deux chambres siégeant en *permanence,* et dites-vous bien que vos efforts et les nôtres, et ceux de tous ces braves qui combattaient pour la liberté de la Pologne, n'auront pas été sans fruit. — A compter du jour duquel sera daté le manifeste instituant des sessions *permanentes* des mandataires du peuple, la Pologne serait réellement libre, le peuple polonais aurait recouvré son droit imprescriptible de voter lui-même les lois sous lesquelles il veut vivre, et la nation serait redevenue souveraine puisqu'elle serait investie du plus important des droits du souverain, celui de l'initiative législative.

Hésiteriez-vous à vous dire satisfaits le jour où le gouvernement russe se déclarerait prêt à donner à la Pologne une représentation nationale basée sur le suffrage universel et siégeant en permanence? Cela ne vous suffirait-il point, et vous faudrait-il autre chose encore? La confirmation des prérogatives de la noblesse, par exemple, ou des provinces annexées au royaume pour en offrir le gouvernement aux membres de la haute aristocratie?

Faites-y bien attention, car le moment de mettre votre civisme à l'épreuve serait celui où le gouvernement russe viendrait à nous faire des concessions sérieuses, des concessions comme celle que je viens de préciser! Si alors vous hésitez à accepter ce qui nous sera offert, si vous rejetez les concessions *possibles,* en persistant à vouloir en exiger *d'impossibles,* vous vous exposez au soupçon que vos efforts avaient pour but, non pas le bien du peuple polonais, mais celui de *la noblesse* du pays, LE VOTRE, puisque vous en faites partie.

L'empereur Alexandre II, qui hérita de son père une Pologne gouvernée en province conquise, c'est-à-dire soumise au régime des décrets et des soukases envoyés de Saint-Pétersbourg, sans qu'on songeât à consulter qui que ce fût sur les véritables besoins du pays, — l'empereur Alexandre II, s'il consent à nous donner une représentation nationale *permanente,* fait un véritable acte d'abdication partielle du pouvoir dont il a hérité, en résignant entre les mains du peuple la plus importante des prérogatives dont il jouit, celle de dicter les lois qui régissent le pays.

Cette concession faite à la Pologne, pensez-vous revendiquer, au nom de *la noblesse,* le droit auquel renonce *le souverain?* Pensez-vous dire au peuple : « Il est vrai que c'est à votre intention que le gouvernement se dessaisit du pouvoir législatif qu'il exerçait jusqu'à présent, mais *ce n'est pas vous* qui en profiterez; *c'est nous, c'est la noblesse du pays;* car le fait que le tyran renonce à ses droits à lui, ne fait point périmer les nôtres; nous entendons donc vous gouverner comme par le passé, par une majorité de cent votes contre soixante-sept; et pour commencer *nous refusons* ce qu'on vous offre, et nous continuerons à nous battre jusqu'à ce que nous ayons obtenu les concessions qui nous conviennent *à nous?* » — Faites-y bien attention, je le dis encore une fois, car quelque pathétiques, quelque ronflantes que fussent les phrases que vous pourriez faire pour justifier votre refus, le bon sens du peuple ne tarderait pas à en saisir le véritable sens, à soupçonner le but caché auquel auraient tendu vos efforts, et le jour où il vous soupçonnerait, vous seriez perdus sans ressource!

Mais ne dirait-on pas que c'est moi qui vous soupçonne, et que je veuille jeter du doute sur la loyauté de vos sentiments patriotiques? — Telle n'est pas mon intention, et je désavoue formellement tout ce qu'il peut sembler y avoir de blessant dans mes paroles. — Non, il est impossible que vous ne sentiez pas quels sont les devoirs que vous imposerait la reconnaissance, par le gouvernement russe, des droits du peuple polonais; il est impossible que la noblesse n'imite pas l'exemple que lui aurait donné le souverain, qu'elle hésite à *abdiquer à son tour* et à remettre entre les mains

du peuple le pouvoir que lui reconnaissaient nos anciennes lois, celui de décider *à elle seule* sur la législation, et par conséquent sur l'avenir du pays ; il est impossible, en présence d'un acte qui proclamerait *la majorité politique du peuple*, que la noblesse voulût persister à le maintenir *sous sa tutelle !*

Le jour où paraîtrait le manifeste qui donnerait à la Pologne une *représentation nationale*, le rôle du peuple commencerait, et celui de la noblesse et LE VOTRE finiraient nécessairement. Puisqu'il aurait le droit de les accorder librement, il n'y aurait plus que les mandats émanant du peuple qui seraient valables, ce qui fait que ceux que vous tenez de la confiance de la petite minorité qui vous a élus, ne sauraient plus être reconnus.

Ce qui vous reste à faire alors, est-il nécessaire que je le dise? Vous devez le sentir aussi bien que moi, car il n'y a pas deux solutions possibles à la question. Le jour de la publicatiou dudit manifeste, votre tâche est achevée, et celle du peuple commence : vous n'avez donc pas d'autre parti à prendre *que d'abdiquer solennellement le pouvoir exercé temporairement et durant sa minorité*, et à rentrer dans la vie privée en vous écriant avec nous tous : « *Vive le peuple polonais!* »

Malgré la forme un peu rude, peut-être, de mon argumentation, je suis si loin de douter de la loyauté de vos sentiments patriotiques, que je demeure convaincu, non-seulement que vous vous retirerez devant une représentation régulière de la nation, mais encore que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour aboutir à ce que le gouvernement russe nous l'accorde; je vais donc m'occuper d'une dernière question, celle de savoir par quels moyens on pourrait arriver à obtenir cette concession des conseillers de la couronne de Russie.

Vous devez comprendre que le gouvernement russe ne traitera pas directement avec vous, c'est incontestable ; il ne faut donc pas tenter de démarche infructueuse; mais je crois ne pas me tromper en admettant qu'il consentirait volontiers, à s'aboucher avec quelque tierce personne *pour être débarrassé de vous*. — Cette tierce personne, cet intermédiaire officieux, c'est à vous de le choisir, et

je conviens que ce choix demande beaucoup de circonspection et de tact. — La position sociale, les qualités personnelles, les antécédents politiques, tout doit être mûrement pesé, sous peine de n'arriver à aucun résultat.— J'admets pourtant que vous parveniez à trouver l'homme qu'il vous faut (parmi les compatriotes habitant l'étranger plutôt que parmi ceux qui se trouvent immédiatement à côté de vous), et je passe à un autre point, celui des instructions à lui donner.

Cette tâche est plus difficile encore que le choix d'un agent, et elle devra vous paraître doublement difficile, parcequ'elle demande de votre part un sacrifice bien pénible, le sacrifice *de votre amour-propre,* une action qui ressemble à des explications données sur le terrain même, et offertes par un combattant dont l'arme aurait raté, à un adversaire dont le pistolet est encore chargé jusqu'à la gueule. — Voudriez-vous m'objecter que, dans de telles circonstances, toute rétractation est impossible, l'honneur s'opposant à ce qu'on en fasse?—Vous vous tromperiez; je vous dis, moi, que dans les circonstances *où vous vous trouvez* les rétractations sont indispensables, l'honneur demandant impérieusement que vous en fassiez. — Que feriez-vous si, au lieu d'être dirigée contre vous-même, l'arme de votre adversaire était braquée sur la poitrine de votre mère? — Persisteriez-vous dans votre obstination, diriez vous à l'ennemi : « Je ne cède sur rien, tirez donc, vous tuerez ma mère, c'est certain, mais comme vous ne m'atteindrez pas, moi personnellement, je survivrai pour me glorifier de la fermeté de mon caractère, et pour soigner le style de l'oraison funèbre de votre victime ! »

Voilà la position dans laquelle vous vous trouvez dans ce grand duel entre la Pologne et la Russie. — Ce n'est pas vous, *personnellement,* que menacent les terribles préparatifs de guerre que l'on fait pour cet hiver, vous vous êtes mis de côté et on ne vous connaît même pas; c'est votre mère, notre mère à nous tous, c'est la Pologne qui va succomber sous la mitraille de l'ennemi, car,— vous le dites vous-mêmes dans la proclamation du 13/1 mai, — il ne s'agit de rien moins que *de la mort de la nationalité polo-*

naise.—L'alternative que vous établissiez alors, en disant « *ou la victoire* » n'existe plus, je vous l'ai démontré à satiété, c'est donc *la mort sans espoir de victoire* qu'amènerait votre obstination à maintenir jusqu'au dernier moment la totalité de vos prétentions.

Pouvez-vous nier que j'aie raison en ce que je viens de dire? Non, vous ne le pouvez pas, et vous seriez de mauvaise foi si vous le faisiez; ayez donc le courage d'être logiques, le courage d'envisager en face la position *réelle* des choses, le courage de faire à la patrie le plus pénible de tous les sacrifices : HUMILIEZ-VOUS, *car la vie, la liberté du peuple polonais est à ce prix!!*

Ainsi point de jactance, point de rodomontades dans l'instruction que vous donnerez au patriote chargé de négocier la paix à St-Pétersbourg.—Ne parlez ni des puissants moyens de résistance dont vous disposez encore, ni du réveil subit des sympathies de la population agricole pour votre régime; on ne vous croirait pas, car on connaît la situation aussi bien que vous. —Ne faites allusion, ni à l'appui moral que vous offre l'opinion publique de l'Europe, ni au secours matériel que vous espérez des grandes puissances; ce seraient des paroles perdues, car on s'aperçoit que votre popularité en Europe commence à baisser et on sait, de science certaine, que personne ne nous viendra en aide.—Ne faites mention, ni des exactions commises par les soldats russes, ni des condamnations imméritées, prononcées par les cours martiales; vous ne feriez qu'éveiller des souvenirs funestes, car nos légions aussi ont à se reprocher des cruautés qui valent celles des Russes, et vos assassinats vehmiques surpassent de beaucoup l'arbitraire des exécutions de Mouravieff.

Soyez donc véridiques, scrupuleusement véridiques dans vos assertions, évitez tout ce qui peut blesser ou irriter les Russes, et, surtout, *soyez de bonne foi dans les propositions à émettre;* faites-les avec le désir sincère de les voir aboutir, et non pas avec l'arrière-pensée d'être applaudis par quelque journaliste, qui s'extasierait sur « la fierté indomptable d'une poignée de patriotes, qui refuse de rien céder de ses prétentions une fois émises. » Agissez pour la satisfaction de votre conscience, et non pas pour celle de

la galerie ; *ne demandez donc rien dont vous soyez certain qu'il est impossible qu'on y consentît.*

Ne demandez pas la cession des provinces à population non-polonaise ; vous savez que nous ne les aurons jamais, et je vous ai prouvé que ce serait un malheur pour le peuple polonais si jamais nous devions les avoir.

Ne demandez pas la séparation définitive entre la Pologne et la Russie ; c'était possible à obtenir il y a six mois, à cette heure, hélas ! c'est absolument impossible.

Ne demandez ni la liberté de la presse, ni l'abolition de la loi sur les mariages mixtes, ni le droit d'association, ni le rétablissement d'une armée nationale ; on n'y consentirait pas maintenant, et vous n'avez aucun moyen pour contraindre le gouvernement russe à faire la moindre concession qu'il lui plairait de ne point accorder.

Demandez une représentation nationale, fondée sur le principe du suffrage universel et siégeant en permanence ; c'est *possible* à obtenir, puisque cela coïncide avec les intérêts bien entendus du gouvernement russe ; or ,que ce soit en ne pensant qu'à lui-même, ou pour nous faire du bien, que ce soit par égoïsme ou par humanité qu'il consente à cette mesure, que nous importent les motifs du gouvernement, pourvu qu'il réalise une institution qui assurerait à jamais la liberté du peuple polonais !

Ce que j'ai dit plus haut sur cette question permet de supposer que les conseillers de la couronne de Russie en viendront peut-être d'eux-mêmes à vouloir nous donner une représentation permanente et vraiment nationale ; mais, afin d'augmenter les chances de leur voir prendre cette résolution, et pour en hâter la sanction définitive, vous feriez bien de leur laisser entendre que c'est à cette condition, et *rien qu'à cette condition,* que vous consentiriez à vous retirer et à abdiquer votre pouvoir entre les mains du peuple polonais sorti de minorité. — Impuissant, tant qu'il s'agirait d'obtenir des concessions qu'on aurait résolu de ne pas accorder, l'attrait que peut avoir pour les hommes d'État russes, la perspective de vous voir vous retirer immédiatement, aurait assez d'in-

fluence sur leurs résolutions pour les décider *à accélérer* la publication des mesures qu'ils seraient disposés à prendre. — C'est cela, mais ne vous y trompez pas, *ce n'est que cela* que vous pouvez espérer obtenir, en laissant entrevoir votre prochaine retraite. — Si vous ne m'en croyez pas, relisez avec attention ce que disent les journaux russes, ce que contiennent les journaux étrangers, ce dont vous informent vos correspondants privés, et vous verrez, à n'en point douter, qu'en Russie on ne vous craint plus. — Que vous restiez ou que vous vous retiriez, on est *sûr* d'avoir raison de l'insurrection ; on ne fera donc aucune concession importante pour se débarrasser d'un obstacle qui n'en est plus un. — Mais à défaut d'inquiétude, ce sont des embarras que votre présence cause au gouvernement russe. — Quelles que fussent les mesures qu'il prît, et quelque complet que fût le résultat de ces mesures pour la pacification du pays, il n'aura le calme à l'intérieur, et la paix avec *la presse étrangère,* que le jour où vous ne siégerez plus à Varsovie, où les ordonnances, publiées le matin, au nom du gouvernement russe, ne seront plus déclarées illégales et non avenues par des décrets affichés *le soir même,* au nom du gouvernement national. — Cet état de choses, à son tour, ne saurait durer indéfiniment : on finira par vous découvrir un jour et par vous supprimer de force ; profitez donc du temps qui vous reste ; profitez des circonstances encore favorables pour rendre à la patrie le seul service qui soit en votre pouvoir : *celui de rapprocher le moment où le peuple polonais sera déclaré majeur,* ce que vous pouvez, en promettant de vous dissoudre aussitôt après ; et *celui de mettre fin à l'effusion du sang,* ce que vous pouvez, en tenant votre promesse.

Il ne me reste plus à vous dire que quelques mots, mais j'avoue que je trouve de la difficulté à choisir mes termes de manière à être certain de ne pas blesser votre susceptibilité. — C'est de *la forme* des démarches que vous auriez à faire, que je veux vous parler.

Il y a deux documents qui devront émaner de vous : celui par lequel vous chargeriez un homme de confiance de négocier à Saint-Pétersbourg la cessation des hostilités, et celui par lequel

vous annonceriez au monde la dissolution du gouvernement national, et l'abdication de ses pouvoirs entre les mains du *peuple polonais*.

La rédaction du premier document n'est ni bien difficile, ni bien importante, pourvu que vous n'ayez pas la prétention d'en faire une sorte de dépêche diplomatique, en exigeant qu'on le produise, ou qu'on en laisse copie. Cela gâterait tout, car, je vous l'ai dit déjà, et vous devez le sentir aussi bien que moi, — *on ne traîtera pas avec vous.* — Tout au plus consentira-t-on à écouter quelque patriote, point ou peu compromis dans le mouvement actuel, qui viendrait déclarer qu'une *communication privée,* émanant de vous, l'autorise à affirmer que, moyennant telles et telles concessions accordées au peuple polonais, vous consentiriez à vous dissoudre. — Si votre fondé de pouvoirs a du tact, si son caractère honorablement connu inspire de la confiance, et si votre *lettre privée* est assez explicite pour lui permettre d'engager sa parole d'honneur en votre nom, — vous pouvez encore devenir les bienfaiteurs de la Pologne en obtenant pour elle tout ce qu'il est *possible* d'obtenir, et en mettant fin au carnage qui la décime.

Quant à l'autre document, celui par lequel vous renonceriez au pouvoir que vous exercez actuellement, je conçois combien sa rédaction coûtera à votre amour-propre, aussi j'en appelle à tout votre civisme, à tout votre dévouement, à toute votre abnégation, en vous suppliant de bien peser chaque phrase, chaque mot que vous y mettrez. — Dites-vous bien qu'il s'agit, avant tout, de ne point léguer au *peuple polonais* les conséquences de la haine qui existe entre vous et le gouvernement russe, de ne laisser subsister aucune cause de méfiance, qui pourrait servir de prétexte pour ralentir ou entraver l'effet des institutions populaires qu'on aurait accordées à la Pologne.

En ce moment, il existe dans le pays deux pouvoirs : celui que vous exercez et celui du gouvernement russe ; l'un essentiellement hostile à l'autre et ne pouvant exister ensemble. — Un troisième pouvoir, le pouvoir législatif du *peuple polonais,* venant à être reconnu, il pourrait subsister paisiblement, soit à côté de l'un,

soit à côté de l'autre de ceux qui se disputent le terrain, mais il ne saurait être établi tant que la dispute dure encore. — Le sort ayant décidé que c'est vous qui devez avoir le dessous, que c'est votre pouvoir qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, devra céder à la supériorité numérique des assaillants; c'est un devoir sacré pour vous de ne pas retarder d'un seul jour le moment qui donnera au peuple polonais le droit de concourir lui-même à la législation du pays, de ne pas prolonger inutilement l'effusion du sang.

Voilà, il me semble, ce que vous auriez à dire pour motiver, et le licenciement des légions patriotiques demeurées sous les armes, et votre abdication. — Celle-ci doit être pure et simple, sans arrière-pensée et sans restriction aucune. — Point de phrases oiseuses, point de récriminations; tout au plus l'expression du regret de n'avoir pu réaliser ce que vous vouliez faire pour la patrie, mais sans parallèle dénigrant avec l'état de choses qui s'établira après votre retraite.—Surtout, pas un mot qui ressemblerait à un testament politique, à une ligne de conduite recommandée au pays; pas un mot qui ferait sous-entendre que vous ou vos amis vous veilleriez de près ou de loin sur l'exécution exacte des promesses qu'on aurait faites à la Pologne.

Vous sèmeriez la méfiance entre le peuple et ceux qui le gouverneront, et vous ralentiriez l'effet des mesures les plus libérales; car, à chaque difficulté, à chaque manifestation de la volonté nationale, on croirait toujours que c'est contre vous, contre une nouvelle tentative d'insurrection qu'on aurait à se précautionner.

Laissez donc au *peuple polonais*, sorti de tutelle, le soin de se conduire à sa guise. — Tout nous présage que les lois qu'il va voter lui-même, répondront mieux à ses vrais besoins que celles dont vous auriez pu le doter, et si néanmoins il se voyait trompé dans ses espérances, si un jour il voulait secouer de nouvelles chaînes dont on l'aurait chargé ; — *d'autres que nous* se trouveront pour combattre dans ses rangs; *d'autres que vous* seront là pour le conduire. — Ainsi, je le répète, abdiquez purement et simplement, sans arrière-pensée et sans réticence; *immolez-vous*,

si vous aimez mieux ce terme; la patrie et l'histoire vous en tiendront compte.

Qu'est-ce qui pourrait vous arrêter? Serait-ce l'espoir d'être encore utiles à la Pologne ? — Je vous ai démontré que, du jour où il y aurait chez nous une représentation vraiment nationale, votre présence ne serait que nuisible.

Serait-ce le soin de votre réputation, la crainte du *qu'en dira-t-on?* — Je vous estime trop pour croire que n'importe quelle considération personnelle puisse avoir pour vous le moindre poids lorsqu'il s'agit du bonheur de la patrie.—Au reste, quoi que vous fassiez, vous n'éviterez ni la critique ni le blâme; vous êtes trop en vue pour que la médisance vous épargne.

Si vous abdiquez, comme la raison et le devoir vous le conseillent, il se trouvera des gens qui vous accuseront d'avoir abandonné la cause de la patrie ; *si vous restez*, comme l'exigent, l'orgueil et un faux point d'honneur, il s'en trouvera d'autres qui vous reprocheront d'avoir sacrifié l'avenir du *peuple polonais* à un sentiment de vanité personnelle, à la criminelle satisfaction de maintenir jusqu'à la fin la totalité des prétentions évidemment exagérées que vous avez émises.

Voudriez-vous supputer le nombre probable de voix qui s'élèveront contre vous dans l'une et dans l'autre de ces deux éventualités, pour régler votre conduite de manière à avoir les crieurs et les déclamateurs de votre côté? — Loin de vous cette manière pusillanime de quêter des applaudissements! — Ce ne sont pas les contemporains, aveuglés par l'esprit de parti, surexcités par la lutte, qui sont les juges compétents d'un grand acte d'abnégation; c'est l'histoire qui le jugera, et qui inscrira vos noms, qu'elle saura bien découvrir, au nombre de ceux des citoyens les plus méritants, des patriotes les plus dévoués, pour lesquels aucun sacrifice n'est trop lourd, quand il s'agit du bien de la patrie.

N'écoutez donc que la voix de la raison et du devoir, vous aurez pour vous soutenir l'approbation de votre conscience et celle d'un grand, d'un très-grand nombre de patriotes éclairés; car si je suis seul à signer cette lettre, le nombre de ceux qui partagent ma

manière de voir est bien plus considérable que vous ne le croyez; il l'est au point que, s'il y avait moyen de mettre la question aux voix, je ne doute pas que la majorité ne se range à l'avis que je viens d'émettre.

J'ai relu ma lettre avec la plus grande attention, dans le dessein d'en élaguer tous les termes qui pourraient vous sembler blessants. — J'espère y avoir réussi. Si néanmoins vous trouviez que tel mot, tel tour de phrase ne fût pas strictement convenable, je rétracte volontiers toute expression qui pourrait vous choquer, car il n'est nullement dans mes intentions de manquer aux hommes éminents qui se trouvent à la tête du mouvement patriotique de la Pologne.

Veuillez donc agréer mes excuses pour ce qu'il peut y avoir de rude dans ma manière d'argumenter; veuillez voir dans la franchise de mon langage, non pas un manque de respect, mais bien la preuve de la haute estime qu'a pour la loyauté de votre patriotisme,

le plus sincère des patriotes polonais.

J... P...

Lemberg, ce 4 août 1863.

NOTES EXPLICATIVES.

I

Pag. 46e : « *Ordre adressé par le général Werderer au général Waldersee* « *concernant la coopération armée des troupes prussiennes et des troupes* « *russes.* » — Le document en question parut en premier lieu dans les *Dernières nouvelles* de Vienne qui le reproduisirent d'après une correspondance de Posen. — Nous donnons ici le texte de cette pièce tel qu'il se trouve dans la plupart des grands journaux français :

« S. M. le Roi a daigné approuver, par ordre de cabinet du 16 juillet 1863, mon rapport qui expose la nécessité de mettre en état de siége les districts suivants : 1° dans la province de Posen : Inowraclaw, Mogilno, Wreschen, Pleschen, Schildberg, Adelnau, Gnesne; 2° dans la Prusse occidentale : Culm, Graudenz, Strasburg, et il a laissé à mon jugement l'appréciation du moment où je trouverai opportun de proclamer l'état de siége.

« En portant cette décision du Roi à la connaissance de Votre Excellence, j'ajoute que le jour où je trouverai à propos de proclamer l'état de siége dans les districts mentionnés, je donnerai immédiatement aux troupes royales placées sous mon commandement, l'ordre de passer la frontière polonaise, en vertu des pleins pouvoirs royaux qui m'ont été conférés et en exécution des art. 9 et 12 de la convention du 8 février, ainsi conçue :

« Art. 9. La nécessité de la coopération armée des troupes de S. M. le roi de Prusse avec les troupes de S. M. l'empereur de toutes les Russies,

opérant en Pologne, surviendra quand les circonstances exigeront que les troupes impériales soient retirées de la proximité immédiate de la frontière.

« Art. 12. Le commandant en chef à nommer par S. M. le roi de Prusse entrera en action sur le territoire du royaume de Pologne avec les troupes royales qui seront placées sous son commandement, aussitôt après l'éventualité prévue dans l'art. 9. Cette action devra être réglée de concert avec le commandant en chef à nommer par S. M. l'empereur de toutes les Russies.

« Ainsi qu'en vertu de l'instruction royale du 28 février, dont le titre IV contient les dispositions suivantes : « Titre IV. La coopération de mes « troupes confiées à votre commandement avec les troupes de S. M. l'em- « pereur de toutes les Russies, opérant dans le royaume de Pologne, aura « lieu dans le cas prévu par l'art. 9 de la convention du 8 février 1863.

« Avant l'entrée de mes troupes dans le royaume de Pologne, je devrai « avoir approuvé la mise en état de siége de tout ou partie de mes pays « autrefois polonais. En vertu de cette autorisation de proclamer l'état de « siége, vous aurez à vous mettre en relation directe avec le commandant « en chef de la première armée de S. M. l'empereur de toutes les Russies « et à commencer vos opérations de guerre au dedans des limites con- « venues. »

« J'invite, en conséquence, Votre Excellence à prendre dans le ressort du corps d'armée que vous commandez, et en vous entendant avec les chefs de l'administration civile des provinces de Prusse, de Posen et de Silésie, les dispositions préparatoires nécessaires, de façon qu'il puisse être donné suite immédiatement à mes ordres prochains.

« Posen, 21 juillet 1863.

« Le général d'infanterie DE WERDERER.

« A Son Exc. le général commandant le 5e corps d'armée, général de cavalerie, comte de Waldersée, en cette ville. »

Le *Moniteur* prussien déclare formellement que cette pièce est controuvée d'un bout à l'autre.

II

Pag. 47e : « *Miracles opérés en faveur de l'insurrection.* » — L'intervention directe du ciel dans les affaires de la Pologne n'est pas un fait nouveau. — M. *J. Michelet*, dans son livre « *la Pologne martyre,* » raconte que des paysans en Lithuanie virent, au ciel, une grande armée qui partait de l'Ouest et qui allait au Nord (1). — Cela eut lieu, comme l'assure M. J. Michelet : « *il y a quelques années.* » Depuis lors, il y eut interruption dans les

(1) Voir ma *Question polonaise*, page 13e. (Paris, Bruxelles, Berlin. 1863. — Édition Schnée.)

miracles; mais il paraît qu'en dernier lieu ils se reproduisirent assez fréquemment, car c'est parmi un nombre fort considérable de contes merveilleux que nous choisissons les deux récits que voici :

Dans la province de *Kovno*, district de *Wilkomir*, le préposé du 5e arrondissement de ce district, le sieur *Linko*, informa officiellement son chef, que dans le village de *Dahl*, une bergère nommée *Josaphata*, âgée de 12 ans, avait eu une vision miraculeuse.

Elle vit d'abord quatre grands oiseaux qui descendirent du ciel et se placèrent sur une colline, où ils se changèrent en quatre beaux saints ; un instant après, descendit une calèche attelée de quatre chevaux fringants.— Étant montés dans la calèche, les quatre saints s'approchèrent de la petite fille, à laquelle ils dirent : « La Pologne va être ressuscitée, et ce que les « Polonais ne pourront mener à fin, Dieu l'achèvera par ses foudres.—Va « avertir de cela la sainte Pologne ! »

Au dire de la petite fille, au nombre des quatre saints personnages, il y avait un ange et un cardinal; la qualité des deux autres lui était inconnue. —Leur discours fait, les quatre émissaires du ciel remontèrent en voiture, et disparurent avec une rapidité merveilleuse.

Le curé *Stulczinski*, et plus tard le vicaire *Jacéwicz*, firent venir la petite *Josaphata*, pour savoir d'elle-même tous les détails sur le miracle, après quoi *Jacéwicz* eut soin d'aller bénir les quatre croix érigées à l'endroit où étaient descendus les quatre messagers célestes.

La petite ville de *Czenstochow*, renommée par le monastère du même nom qui renferme une image miraculeuse de la sainte Vierge, était occupée par de l'artillerie russe. — Ayant rangé leurs pièces sur la grande place qui entoure le monastère, les soldats étaient allés se coucher, ne laissant qu'une sentinelle pour veiller à la sûreté des canons. — La nuit venue, le soldat de garde crut entendre un bruit insolite, et vit, avec une surprise indicible, que les canons avaient été retournés sur leurs places.— Les gueules, dirigées d'abord vers les murs du monastère, étaient braquées du côté opposé et menaçaient la ligne de maisons où logeaient les artilleurs.—Ayant appelé ses camarades, la sentinelle s'en fit aider à remettre les pièces dans la position où elles étaient placées d'abord, et tout rentra bientôt dans l'ordre.—Demeuré seul, l'artilleur de garde recommença la promenade silencieuse qui le menait alternativement, des canons à la caisse aux munitions, et de la caisse aux canons. — Il en était à son centième tour, ou au delà, lorsqu'il vit paraître un vieillard à longue barbe blanche, vêtu d'une robe flottante également blanche, qui s'avança vers lui. — Saisi de surprise et d'effroi, le soldat, non-seulement oublia d'interpeller le visiteur nocturne du « *qui vive?* » réglementaire, mais le laissa même s'avancer jusqu'aux canons. — Arrivé là, le vieillard s'arrêta, et, passant d'une pièce à l'autre, il les toucha du doigt, ce qui suffit pour les retourner, de sorte que, tout comme la première fois, leurs gueules n'étaient plus dans la direction du monastère, mais bien dans celle du campement ennemi.

L'excès même de sa frayeur fit revenir le soldat russe de sa stupéfaction. — Se jetant subitement sur le vieillard, il s'en saisit, et le livra à une patrouille qui passait en ce moment même. — Ayant entouré l'homme à la robe blanche, les soldats de la ronde l'entraînaient au poste le plus prochain, lorsque, en passant sous les murs mêmes du monastère, ils virent tout à coup qu'il avait disparu. — On allume des torches, on cherche dans les buissons, dans les replis de terrain qui entourent le monastère, mais tout est en vain, lorsqu'un soldat fait l'observation que la porte du saint édifice est entr'ouverte, et que c'est par là qu'aurait pu se sauver le prisonnier. — Alors toute cette horde sauvage se précipite dans le monastère, dont elle envahit d'abord l'église. — Les recherches recommencent, on visite les confessionnaux, on regarde sous les banquettes, on explore les chapelles latérales, — rien, toujours rien, le vieillard reste introuvable. — Lassés de leurs perquisitions inutiles, les soldats allaient se retirer, lorsque, la lueur d'une torche étant venue tomber d'aplomb sur une des images qui décorent le temple, ils s'arrêtèrent stupéfaits. — « C'est lui ! — s'écrièrent-ils, — « c'est lui que nous cherchions ; voilà bien ses traits, sa robe flottante, sa « longue barbe ; — c'est l'homme que nous avions arrêté ! »

Le visiteur nocturne, le vieillard qui avait si miraculeusement retourné les canons russes, n'était autre que saint Joseph en personne.

III

Pag. 47e : « *L'origine apocryphe de la pièce.* »—Voici comment la Gazette de Moscou (6 juin) relate cette histoire : Vers la fin du mois de mai, les journaux de Paris répandirent le bruit qu'en *Livonie*, les anciens-croyants russes massacraient tous les catholiques qu'ils pouvaient atteindre, s'étayant d'un *ordre secret* que leur en aurait donné l'empereur. — La traduction française de cet ordre ayant paru dans quelques feuilles, le journal (français) de Saint-Pétersbourg déclara la pièce fausse et absolument controuvée, ce qui engagea les premiers propagateurs de la nouvelle à produire l'original russe ; — On imprima donc, et on répandit dans Paris des feuilles de format in-octavo, sur lesquelles se trouvait le titre : « *Document trouvé sur les Raskolniki* (*vieux-croyants*) *après les massacres de Livonie des* 27, 28 *et* 29 *avril* 1863. »

Sous ce titre se trouvaient, d'un côté, le texte français tel que l'avaient donné les journaux de Paris (entre autres la *Patrie* et l'*Opinion nationale*) et de l'autre côté le texte original russe.

Ce texte russe, la Gazette de Moscou le reproduit en entier, et nous ne pouvons résister à l'envie d'en faire autant. Le voici donc dans toute la hardiesse de sa phraséologie :

„Объявляю всенародно (,) что воля ЕСТЬ Царя изтребить „всѣхъ католиковъ, ЗАЧИНАЯ отъ господъ, потомъ дворянъ (,) „всю шляхту (,) а кончить на крестьянахъ; за то взя ихъ земля „и все имущество, будетъ принадлежать КЪ тѣмъ (,) которыЯ „ЗАОСТРУТЪ ножи, косы и топоры. ОСМѢЛЯЙТЕ людей на „РЕЗЬ, всѣ за дѣло возмитесь, будИте богаты; Царь въ благо-„дарность сдѣлаетъ васъ ЧЛЕНАМИ и россійскими дворянами, въ „семъ дѣлѣ будутъ подтверждать отцы духовныЯ, въ томъ воля „Божія!

„ВЗЫВАЕТЪ ВАСЪ общая русская любовЪ, наша славная „вѣра и ВСЯ БЛАГОЧЕСТЬ, истребить католиковъ, до единаго. „А мы съ помощію церкви благословляемъ васъ и повелЕваемъ „укрЕплять духъ водкою, для истребленія слугъ дьявольскихъ, „очистить свѣтъ отъ противниковъ Божіихъ.

„Богъ, ЦерковЪ и ЦарЪ повелЕваетЪ!“ *

Pour nos lecteurs russes, nous n'avons rien à ajouter; ils doivent comprendre qu'une pareille pièce ne peut émaner, non-seulement de la chancellerie de l'empereur, mais d'aucun bureau, d'aucun scribe sachant le russe. — Quant à nos lecteurs français, l'explication que nous pourrions leur donner des fautes de grammaire, de syntaxe et d'orthographe qui s'y rencontrent, ne leur servirait de rien. Nous nous sommes donc borné à indiquer ces fautes, en imprimant en lettres majuscules les mots où elles se rencontrent, et nous donnons en outre une traduction française de la pièce, dans laquelle nous avons essayé de reproduire, autant que possible, les mêmes fautes de syntaxe et de grammaire. — Voici quel devrait être le document français, pour ressembler, par le style, au document russe :

« Je déclare publiquement que la volonté est du Czar à anéantir tous les catholiques, en commencer des seigneurs, après la noblesse, puis la schliachta (petite noblesse) et à finir sur les paysans; pour cela toute leur terre et toute leur bien appartiendra pour ceux qui auront aiguisé les couteaux, les faux et les haches. —Accouragez les gens à la tuerie, chargez-vous tous de l'affaire et vous serez riches : — le Czar, en récompense, fera de vous des membres et des gentilshommes russes; dans cette entreprise, affirmeront les prêtres, car c'est la volonté de Dieu !

« Vous êtes appelé par le commun amour russe, par notre excellente religion et toute la dévotion à extirper les catholiques jusqu'au dernier.

« Quant à Nous, nous vous bénissons moyennant l'église, et Nous vous ordonne de vous raffermir le cœur en buvant de l'eau-de-vie, pour anéantir les serviteurs du diable et pour purger le monde des ennemis de Dieu.

« Dieu, l'Églis et le Czaré le veule ! »

Que dirait-on d'un gazetier russe qui aurait publié la traduction d'un décret de l'empereur Napoléon, et qui, pour prouver que l'original émane réellement des bureaux du gouvernement français, produirait une pièce semblable à celle qu'on vient de lire ?

Nous ne voulons invalider les droits ni les priviléges de personne. —

Celui d'être ignorant est acquis au journalisme français, qu'il en use donc, mais qu'il se souvienne que, pour former une classe privilégiée, il n'est ni gracieux, ni généreux d'abuser de ses prérogatives.

IV

Pag. 61ᵉ : « *Qu'il y a erreur de la part de ceux qui m'en ont parlé.* » — Le fait dont parle l'auteur n'est pas controuvé.—Les journaux belges, et entre autres l'*Indépendance*, qui ne peut manquer d'avoir des abonnés à Lemberg, firent en effet mention d'une tentative de meurtre commise, à Bruxelles, par un Polonais sur un de ses compatriotes. — Poursuivant sa victime dans une des rues les plus fréquentées de la ville, avec un pistolet qu'il n'eut pas même soin de cacher, l'assaillant fut arrêté par des agents de police, qui s'aperçurent, aux réponses du jeune forcené, qu'ils avaient affaire, non pas à un criminel, mais à un aliéné. — L'enquête prouva à l'évidence qu'il n'était question, ni d'un assassinat politique, ni d'une vengeance préméditée, mais bien d'un accès de folie furieuse. — Enfermé dans une maison de santé, le pauvre fou y fut traité selon les prescriptions de l'art, et nous venons d'apprendre que, la guérison ayant été opérée, il va être remis en liberté.

D.-K. SCHÉDO-FERROTI.